





BIBLIOTHÈQUE

LATINE-FRANÇAISE

TRADUCTION NOUVELLE.

C. L. F. PANCKOUCKE, ÉDITEUR.

PARIS, IMPRIMERIE DE C. L. F. PANCKOUCKE,
Rue des Poitevins, n° 14.

ŒUVRES

COMPLÈTES

DE CICÉRON

TRAITÉ DES DEVOIRS

TRADUCTION NOUVELLE

PAR M. STIÉVENART

SUIVI

DU DIALOGUE SUR LA VIEILLESSE

TRADUCTION NOUVELLE

PAR J. PIERROT ET A. POMMIER.



PARIS

C. L. F. PANCKOUCKE

MEMBRE DE L'ORDRE ROYAL DE LA LÉGION-D'HONNEUR

ÉDITEUR, RUE DES POITEVINS, N° 14

M DCCC XXX.

TRAITÉ DES DEVOIRS

TRADUCTION NOUVELLE

PAR M. STIÉVENART

PROFESSEUR DE RHÉTORIQUE A L'ACADÉMIE DE STRASBOURG.

M. T. CICERONIS

AD M. FILIUM

DE OFFICIIS

LIBER PRIMUS.

I. QUANQUAM te, Marce fili, annum jam audientem Cratippum, idque Athenis, abundare oportet præceptis institutisque philosophiæ, propter summam et doctoris auctoritatem, et urbis; quorum alter te scientia augere potest, altera exemplis : tamen, ut ipse ad meam utilitatem semper cum græcis latina conjunxi, neque id in philosophia solum, sed etiam in dicendi exercitatione feci; idem tibi censeo faciundum, ut par sis in utriusque orationis facultate. Quam quidem ad rem nos, ut videmur, magnum attulimus adjumentum hominibus nostris, ut non modo græcarum litterarum rudes, sed etiam docti, aliquantum se arbitrentur adeptos et ad dicendum et ad judicandum. Quamobrem disces tu quidem a principe hujus ætatis philosophorum, et disces, quandiu voles : tandiu autem velle debebis, quoad te, quantum proficias, non pœnitebit. Sed tamen nostra legens, non multum a peripateticis dissidentia; quoniam utrique, et Socratici, et Platonici esse volumus : de rebus ipsis utere tuo judicio; nihil enim impedio : orationem autem latinam pro-

TRAITÉ DES DEVOIRS

ADRESSÉ

PAR CICÉRON A SON FILS MARCUS.

LIVRE PREMIER.

I. Disciple de Cratippe depuis une année, habitant d'Athènes, sans doute, mon cher fils, vous avez fait une abondante récolte dans l'étude de la philosophie morale, grâce à la haute influence d'un maître et d'une ville aussi célèbres, dont l'un vous offre les trésors de la science, et l'autre d'illustres exemples : toutefois, comme j'ai toujours trouvé de l'avantage à unir les lettres latines aux lettres grecques, et pour la philosophie et pour l'art de la parole, je pense que vous ferez bien de m'imiter, afin de vous montrer égal à vous-même dans le facile usage des deux langues. Par là j'ai été, dit-on, d'un grand secours à mes concitoyens : ceux qui n'ont pas étudié la littérature grecque, ceux même qui la connaissent croient y avoir gagné quelque chose pour former leur raison, comme pour acquérir l'éloquence. Fréquentez donc l'école du premier philosophe de notre siècle; fréquentez-la aussi long-temps que vous voudrez : or, cette volonté doit avoir pour durée celle du contentement que vous inspireront vos progrès. Mais, en lisant mes écrits, qui diffèrent peu de la doctrine des péripatéticiens, puisque

fecto legendis nostris efficies pleniorem. Nec vero arroganter hoc dictum existimari velim : nam philosophandi scientiam concedens multis; quod est oratoris proprium, apte, distincte, ornateque dicere, quoniam in eo studio ætatem consumpsi, si id mihi assumo, videor id meo jure quodam modo vindicare.

Quamobrem magnopere te hortor, mi Cicero, ut non solum orationes meas, sed hos etiam de philosophia libros, qui se jam illis fere æquarunt, studiose legas. Vis enim dicendi major est in illis; sed hoc quoque colendum est æquabile et temperatum orationis genus. Et id quidem nemini video Græcorum adhuc contigisse, ut idem utroque in genere elaboraret, sequereturque et illud forense dicendi, et hoc quietum disputandi genus : nisi forte Demetrius Phalereus in hoc numero haberi potest, disputator subtilis, orator parum vehemens, dulcis tamen; ut Theophrasti discipulum possis agnoscere. Nos autem quantum in utroque profecerimus, aliorum sit judicium : utrumque certe secuti sumus. Equidem et Platonem existimo, si genus forense dicendi tractare voluisset, gravissime et copiosissime potuisse dicere; et Demosthenem, si illa, quæ a Platone didicerat, tenuisset, et pronuntiare voluisset, ornate splendideque facere potuisse. Eodemque modo de Aristotele, et Isocrate judico : quorum uterque, suo studio delectatus, contempsit alterum.

II. Sed quum statuissem aliquid hoc tempore ad te

de part et d'autre nous reconnaissons pour maîtres et Socrate et Platon, je vous permets de porter un libre jugement sur le fond des choses; vous verrez du moins que l'idiome du Latium a augmenté ses richesses. Et qu'on ne m'accuse pas ici de vanité; pour la science du philosophe, je le cède, il est vrai, à beaucoup d'autres; mais pour l'art de l'orateur, je veux dire la justesse, la netteté, l'élégance du langage, j'en ai fait l'étude de ma vie entière, et m'en emparer c'est, en quelque sorte, user du droit de propriété.

Je vous exhorte donc vivement, mon fils, à lire avec soin, non-seulement mes discours, mais encore mes traités philosophiques, qui sont presque aussi nombreux. Sans doute, les premiers sont animés d'une éloquence plus forte : mais le style plus uni, l'élocution tempérée des autres ne sont point à négliger. Je ne vois parmi les Grecs personne qui ait travaillé dans les deux genres, et tâché d'appliquer à la fois l'éloquence aux affaires et aux paisibles débats des sages; si ce n'est peut-être Démétrius de Phalère, raisonneur subtil, orateur peu véhément, mais qu'à sa douceur on reconnaît pour un disciple de Théophraste. Pour moi, jusqu'où suis-je allé dans cette double étude? c'est aux autres à prononcer : ce que je sais, c'est que j'en ai embrassé toutes les parties. Je crois néanmoins que Platon aurait réuni la force et l'abondance, s'il eût voulu monter à la tribune, et que Démosthène, en s'attachant à reproduire les leçons de Platon, aurait pu se distinguer par l'élégance et l'éclat. Je dirai la même chose d'Aristote et d'Isocrate : mais, concentrant ses plaisirs sur une étude exclusive, chacun d'eux dédaigna les travaux de l'autre.

II. Décidé à écrire aujourd'hui quelque traité pour

scribere, et multa posthac, ab eo ordiri volui maxime, quod et ætati tuæ esset aptissimum, et auctoritati meæ. Nam quum multa sint in philosophia et gravia, et utilia, accurate copioseque a philosophis disputata : latissime patere videntur ea, quæ de officiis tradita ab illis, et præcepta sunt. Nulla enim vitæ pars neque publicis, neque privatis; neque forensibus, neque domesticis in rebus; neque si tecum agas quid, neque si cum altero contrahas, vacare officio potest : in eoque colendo sita vitæ est honestas omnis, et in negligendo turpitudo. Atque hæc quidem quæstio communis est omnium philosophorum. Quis est enim, qui nullis officii præceptis tradendis philosophum se audeat dicere? Sed sunt nonnullæ disciplinæ, quæ propositis bonorum et malorum finibus, officium omne pervertant. Nam qui summum bonum sic instituit, ut nihil habeat cum virtute conjunctum; idque suis commodis, non honestate metitur : hic, si sibi ipse consentiat, et non interdum naturæ bonitate vincatur, neque amicitiam colere possit, nec justitiam, nec liberalitatem. Fortis vero, dolorem summum malum judicans; aut temperans, voluptatem summum bonum statuens, esse certe nullo modo potest. Quæ quanquam ita sunt in promptu, ut res disputatione non egeat, tamen sunt a nobis alio loco disputata. Hæ disciplinæ igitur si sibi consentaneæ esse velint, de officio nihil queant dicere; neque ulla officii præcepta firma, stabilia, conjuncta naturæ, tradi possunt, nisi aut ab iis, qui solam, aut ab his, qui maxime honestatem propter se dicant expetendam. Itaque propria est ea præceptio stoicorum, academicorum, peripateticorum; quoniam Aristonis, Pyrrhonis, Herilli, jam

votre usage, et bien d'autres plus tard, j'ai préféré commencer par le sujet le mieux adapté aux besoins de votre âge, et le plus important pour un père. Parmi toutes ces matières graves et utiles que les philosophes ont traitées avec soin et avec étendue, il n'en est peut-être pas de plus vaste que les règles qu'ils nous ont transmises sur nos devoirs. En effet, affaires publiques ou privées, domestiques ou civiles, actes particuliers, transactions sociales, tout, dans la vie, est basé sur le devoir; être fidèle au devoir, voilà l'honneur : le négliger, voilà la honte. Il n'est même pas de philosophe qui ne dirige ses investigations de ce côté. Où est celui qui oserait prendre ce titre, sans donner quelques préceptes sur les obligations de l'homme? Malheureusement, plus d'une doctrine, par la manière dont elle pose les limites du bien et du mal, dénature tous les devoirs. Celui, en effet, qui, détachant le souverain bien de la vertu, le place dans l'utile et non dans l'honnête; celui-là, s'il est conséquent, si son heureux naturel ne triomphe pas quelquefois de ses principes [1], ne sera jamais ni bon ami, ni juste, ni généreux. Sera-t-il brave, si la douleur est pour lui le plus grand des maux? Sera-t-il tempérant, s'il affirme que le bien par excellence est la volupté? Quoique l'évidence de ces vérités semble dispenser de toute discussion, je les ai cependant discutées ailleurs [2]. Que les partisans d'une pareille doctrine, s'ils ne veulent pas se démentir eux-mêmes, gardent donc le silence sur nos devoirs; pour fonder sur la nature des règles de morale fixes et invariables, il faut adopter l'honnête comme le seul ou le principal bien qui mérite d'être recherché pour lui-même. Voilà pourquoi ces enseignemens appartiennent au portique, à l'académie, et à l'école d'Aristote;

pridem explosa sententia est : qui tamen haberent jus suum disputandi de officio, si rerum aliquem delectum reliquissent, ut ad officii inventionem aditus esset. Sequemur igitur hoc quidem tempore, et hac in quæstione potissimum stoicos, non ut interpretes; sed, ut solemus, e fontibus eorum, judicio arbitrioque nostro, quantocunque modo videbitur, hauriemus.

Placet igitur, quoniam omnis disputatio de officio futura est, ante definire, quid sit officium : quod a Panætio prætermissum esse miror. Omnis enim, quæ a ratione suscipitur de aliqua re, institutio, debet a definitione proficisci; ut intelligatur quid sit id de quo disputetur.

III. Omnis de officio duplex est quæstio. Unum genus est, quod pertinet ad finem bonorum; alterum, quod positum est in præceptis, quibus in omnes partes usus vitæ conformari possit. Superioris generis hujusmodi exempla sunt : Omniane officia perfecta sint; num quod officium aliud alio majus sit; et quæ sunt generis ejusdem. Quorum autem officiorum præcepta traduntur, ea, quanquam pertinent ad finem bonorum, tamen id minus apparet, quia magis ad institutionem vitæ communis spectare videntur : de quibus est nobis his libris explicandum. Atque etiam alia divisio est officii : nam et medium quoddam officium dicitur, et perfectum. Perfectum officium, rectum, opinor, vocemus, quod Græci κατόρθωμα, hoc autem commune καθῆκον vocant. Atque ea sic

car la doctrine d'Ariston, de Pyrrhon, d'Herillus, est proscrite depuis long-temps; ils auraient cependant le droit d'être écoutés sur cette matière, s'ils n'avaient tout bouleversé, et fermé les avenues par où nous pouvions arriver à la connaissance du devoir. Dans ce Traité, nous suivrons donc aujourd'hui de préférence les stoïciens : nous ne serons pas leur écho; mais, fidèles à notre usage, nous puiserons à leurs sources avec la mesure qui nous paraîtra convenable, et le libre exercice de notre manière de sentir.

Puisque nous allons traiter du devoir, commencons par le définir : je m'étonne que Panetius y ait manqué. Dans toute démonstration méthodique, c'est par la définition qu'il faut commencer, pour bien discerner le point de la discussion.

III. Toute recherche sur le devoir a un double but : d'un côté, elle se rapporte à la nature du bien; de l'autre, elle touche aux préceptes qui doivent nous diriger dans les différentes situations de la vie. A la première partie se rattachent ces propositions : Tous les devoirs sont-ils parfaits? Un devoir ne peut-il être plus grand qu'un autre devoir?... et toutes celles du même genre. Les préceptes que l'on applique aux devoirs laissent moins paraître leur connexité avec la nature du bien que les liens qui les unissent avec les institutions sociales : bornons aux préceptes le sujet que nous allons développer. Il est encore une autre division des devoirs. On les distingue en devoirs parfaits, que nous appelons, je crois, équité, et que les Grecs nomment κατόρθωμα; et en devoirs moyens, que nous appelons communs, et

definiunt, ut, rectum quod sit, id perfectum officium esse definiant; medium autem officium id esse dicant, quod, cur factum sit, ratio probabilis reddi possit.

Triplex igitur est, ut Panætio videtur, consilii capiundi deliberatio. Nam, honestumne factu sit, an turpe, dubitant, id, quod in deliberationem cadit: in quo considerando sæpe animi in contrarias sententias distrahuntur. Tum autem aut anquirunt, aut consultant, ad vitæ commoditatem jucunditatemque, ad facultates rerum atque copias, ad opes, ad potentiam, quibus et se possint juvare, et suos, conducat id, necne, de quo deliberant: quæ deliberatio omnis in rationem utilitatis cadit. Tertium dubitandi genus est, quum pugnare videtur cum honesto, id quod videtur esse utile: quum enim utilitas ad se rapere, honestas contra revocare ad se videtur, fit, ut distrahatur deliberando animus, afferatque ancipitem curam cogitandi. Hac divisione (quum præterire aliquid maximum vitium in dividendo sit), duo prætermissa sunt. Nec enim solum utrum honestum, an turpe sit, deliberari solet, sed etiam, duobus propositis honestis, utrum honestius; itemque, duobus propositis utilibus, utrum utilius. Ita, quam ille triplicem putavit esse rationem, in quinque partes distribui debere reperitur. Primum igitur est de honesto, sed dupliciter; tum pari ratione de utili; post de comparatione eorum disserendum.

IV. Principio generi animantium omni est a natura tributum, ut se, vitam, corpusque tueatur, declinetque

que les Grecs nomment καθῆκον. On les définit ainsi : le devoir parfait est l'équité; le devoir moyen ou commun est celui dont on peut donner une raison plausible.

L'homme, selon Panétius, a trois choses à examiner lorsqu'il doit prendre une résolution. L'objet mis en délibération est-il ou n'est-il pas conforme à l'honneur? recherche dans laquelle l'esprit flotte souvent entre le pour et le contre. On considère ensuite si la chose peut procurer les aisances, les douceurs de la vie, ajouter à nos facultés, à nos richesses, à notre crédit, à notre puissance, et par là nous offrir quelque avantage pour nous et pour les nôtres : second examen, qui roule tout entier sur l'utile. Le troisième a lieu lorsque ce qu'on croit utile paraît contraire à l'honnêteté; car alors, entraînés d'un côté par la raison d'intérêt, rappelés de l'autre par la probité, nous délibérons entre deux volontés qui se partagent notre raison agitée par une pénible incertitude. Une omission est un très-grand vice dans une division : or celle-ci laisse deux parties à désirer. C'est peu de se demander si une chose est ou n'est pas conforme à l'honnêteté, souvent on compare l'honnête avec l'honnête; souvent, entre deux choses utiles, on tâche de discerner celle qui l'est le plus. Ainsi, dans cette matière, qui n'offrait à Panétius que trois aspects différens, nous devons reconnaître cinq combinaisons qui la partagent. Parlons donc d'abord de l'honnête, mais considéré sous un double point de vue; ensuite, de l'utile, avec la même subdivision; enfin, mettons en parallèle l'honnête avec l'utile.

IV. Défendre sa vie et son corps, fuir tout ce qui semble les menacer, chercher et se procurer tout ce qui

ea, quæ nocitura videantur, quæque ad vivendum sint necessaria, anquirat, et paret, ut pastum, ut latibula, ut alia ejusdem generis. Commune item animantium omnium est conjunctionis appetitus, procreandi causa, et cura quædam eorum, quæ procreata sunt. Sed inter hominem et belluam hoc maxime interest, quod hæc tantum, quantum sensu movetur, ad id solum quod adest, quodque præsens est, se accommodat, paululum admodum sentiens præteritum, aut futurum. Homo autem, quod rationis est particeps, per quam consequentia cernit, causas rerum videt, earumque progressus, et quasi antecessiones non ignorat, similitudines comparat, et rebus præsentibus adjungit atque annectit futuras : facile totius vitæ cursum videt, ad eamque degendam præparat res necessarias. Eademque natura vi rationis hominem conciliat homini et ad orationis, et ad vitæ societatem; ingeneratque in primis præcipuum quemdam amorem in eos qui procreati sunt; impellitque, ut hominum cœtus, et celebrationes, et esse, et a se obiri velit; ob easque causas studeat parare ea, quæ suppeditent et ad cultum, et ad victum; nec sibi soli, sed conjugi, liberis, ceterisque, quos caros habeat, tuerique debeat. Quæ cura exsuscitat etiam animos, et majores ad rem gerendam facit. In primisque hominis est propria veri inquisitio, atque investigatio. Itaque quum sumus necessariis negotiis curisque vacui, tum avemus aliquid videre, audire, addiscere; cognitionemque rerum aut occultarum aut admirabilium ad beate vivendum necessariam ducimus : ex quo intelligitur, quod verum, simplex, sincerumque sit, id esse naturæ hominis aptissimum.

est nécessaire pour vivre, la nourriture, le couvert, et les autres choses semblables, tel est l'instinct primitif que la nature a imprimé à chaque animal. Par un désir également commun à toutes les espèces, l'animal est porté à s'unir pour se reproduire, et à soigner ses petits. Mais une prodigieuse différence sépare l'homme de la brute. Entièrement soumise à l'impulsion des sens, celle-ci ne se porte qu'à ce qui est devant elle, ne s'attache qu'au présent, indifférente d'ailleurs pour le passé et pour l'avenir. Mais l'homme, par le privilège de cette raison qu'il reçut en partage, voit les causes, les effets, les progrès de ce qui est, aperçoit, pour ainsi dire, les avant-coureurs des choses, compare leurs rapports, unit l'avenir au présent, embrasse sans effort le cours entier de la vie, et prépare tout ce qui est nécessaire pour ce voyage. Grâce à l'influence de la raison, la nature rapproche encore l'homme de l'homme, les fait converser et vivre ensemble, leur inspire surtout une vive tendresse pour ceux qui leur doivent le jour, et les engage à rechercher, à maintenir entre eux l'état de société. Par tous ces motifs, elle excite chaque homme à procurer le nécessaire de la vie non-seulement à lui-même, mais à sa compagne, à ses enfans, à tous ceux qu'il chérit et doit protéger. Tant de soins sont un aiguillon qui tient son esprit en éveil, et double son activité. Mais l'apanage distinctif de l'homme, c'est la recherche et la découverte du vrai. Aussi, nos affaires, nos occupations, nous laissent-elles du loisir; nous sommes avides de voir, d'entendre, d'ajouter à notre instruction, et nous croyons le bonheur impossible sans la connaissance des mystères et des merveilles de la nature. Il résulte de là que tout ce qui est vrai, simple, pur, a la plus étroite affinité

Huic veri videndi cupiditati adjuncta est appetitio quædam principatus, ut nemini parere animus bene a natura informatus velit, nisi præcipienti, aut docenti, aut utilitatis causa, juste et legitime imperanti : ex quo animi magnitudo exsistit, humanarumque rerum contemptio. Nec vero illa parva vis naturæ est rationisque, quod unum hoc animal sentit, quid sit ordo, quid sit quod deceat, in factis dictisque qui modus. Itaque eorum ipsorum, quæ adspectu sentiuntur, nullum aliud animal pulchritudinem, venustatem, convenientiam partium sentit. Quam similitudinem natura ratioque ab oculis ad animum transferens, multo etiam magis pulchritudinem, constantiam, ordinem in consiliis factisque conservandum putat : cavetque, ne quid indecore, effeminateve faciat; tum in omnibus et opinionibus, et factis, ne quid libidinose aut faciat, aut cogitet.

Quibus ex rebus conflatur et efficitur id, quod quærimus, honestum : quod etiam si nobilitatum non sit, tamen honestum sit; quodque vere dicimus, etiam si a nullo laudetur, natura esse laudabile.

V. Formam quidem ipsam, Marce fili, et tanquam faciem honesti vides : quæ si oculis cerneretur, mirabiles amores, ut ait Plato, excitaret sapientiæ. Sed omne quod honestum est, id quatuor partium oritur ex aliqua. Aut enim in perspicientia veri solertiaque versatur; aut in hominum societate tuenda, tribuendoque suum cuique, et rerum contractarum fide; aut in animi excelsi atque invicti magnitudine ac robore; aut in omnium quæ

avec les attributs de l'espèce humaine. A cette soif de la vérité se joint un certain amour de l'indépendance, qui fait qu'un noble cœur ne veut céder qu'aux conseils, aux leçons d'un maître, à l'autorité juste et légitime, armée pour l'utilité de tous. Là prend sa source un magnanime dédain pour les choses humaines. Par la puissance supérieure de sa nature et de sa raison, l'homme est le seul entre les êtres animés qui ait le sentiment de l'ordre, de la décence, de la mesure qu'il faut observer dans les actions et dans les paroles. Aussi, dans tous les corps soumis à la vue, la beauté, la grâce, la justesse des proportions, ne sont sensibles que pour lui. Faisant réfléchir dans l'âme l'image qui s'en retrace aux yeux, la nature et la raison décident par cela même que nous devons bien plus encore appliquer la beauté, la constance et l'ordre à nos desseins et à notre conduite; c'est une leçon contre l'indécence et la pusillanimité, contre tout désordre dans nos pensées et dans nos actions.

De tous ces élémens se compose et résulte ce beau moral, objet de nos recherches : pour être, il n'a pas besoin de se montrer au grand jour; et, lors même qu'il n'est loué de personne, il est, par son essence, digne de tous nos éloges.

V. Vous voyez, mon fils, l'image et comme les traits de l'honnête, dont l'aspect, s'il était sensible, nous inspirerait pour la sagesse[3], dit Platon, d'ineffables amours. Il y a quatre sources d'où dérive toute honnêteté. Elle consiste ou dans la pénétration et le discernement du vrai, ou dans l'observation des lois sociales, un inviolable respect pour les droits de chaque homme et pour les engagemens contractés; ou dans l'élévation et la vigueur d'une âme fière et invincible; ou enfin dans cette

fiunt, quæque dicuntur, ordine et modo, in quo inest modestia et temperantia. Quæ quatuor quanquam inter se colligata atque implicata sunt, tamen ex singulis certa officiorum genera nascuntur : velut ex ea parte, quæ prima descripta est, in qua sapientiam et prudentiam ponimus, inest indagatio atque inventio veri; ejusque virtutis hoc munus est proprium. Ut enim quisque maxime perspicit quid in re quaque verissimum sit, quique acutissime et celerrime potest et videre, et explicare rationem, is prudentissimus et sapientissimus rite haberi solet. Quocirca huic, quasi materia quam tractet, et in qua versetur, subjecta est veritas. Reliquis autem tribus virtutibus necessitates propositæ sunt ad eas res parandas tuendasque, quibus actio vitæ continetur : ut et societas hominum conjunctioque servetur, et animi excellentia magnitudóque quum in augendis opibus, utilitatibusque et sibi et suis comparandis, tum multo magis in his ipsis despiciendis, eluceat. Ordo autem, et constantia, et moderatio, et ea quæ sunt his similia, versantur in eo generè, ad quod adhibenda est actio quædam, non solum mentis agitatio. His enim rebus, quæ tractantur in vita, modum quemdam et ordinem adhibentes, honestatem et decus conservabimus.

VI. Ex quatuor autem locis, in quos honesti naturam vimque divisimus, primus ille, qui in veri cognitione consistit, maxime naturam attingit humanam. Omnes enim trahimur et ducimur ad cognitionis et scientiæ cupiditatem : in qua excellere pulchrum putamus; labi autem, errare, nescire, decipi, et malum, et turpe

règle, cette mesure des actions et des paroles, qui n'est autre chose que la modération et la tempérance. Bien que ces quatre vertus-mères soient unies entre elles et semblent se confondre, il en dérive des devoirs qui sont particulièrement assignés à chacune d'elles. Ainsi, de la première, je veux dire la sagesse et la prudence, découlent la recherche et la découverte de la vérité : telle est la fonction spéciale de cette vertu. Quel est l'homme, en effet, qui est, à juste titre, réputé le plus prudent et le plus sage? C'est celui qui pénètre le plus avant dans les rapports de chaque chose, qui est doué de la vue la plus perçante, du coup d'œil le plus rapide, pour en apercevoir et en dévoiler la raison. La vérité est donc l'objet de cette vertu, et comme la matière sur laquelle elle s'exerce. Aux trois autres vertus sont subordonnés nos besoins, l'acquisition, la conservation des choses nécessaires dans la pratique de la vie, l'union, la concorde à maintenir entre les hommes, ces biens, ces honneurs qui font briller l'âme élevée de celui qui les acquiert et les augmente dans sa maison, et qui jettent sur elle un bien plus vif éclat, s'il les méprise. L'ordre, la constance, la modération, se rangent dans cette classe, qui exige plus que de la spéculation, et demande des actes extérieurs. Car, dans les affaires de la vie, pour être fidèle observateur de l'honnêteté et de la bienséance, la modération et la régularité sont indispensables.

VI. Des quatre principes entre lesquels nous avons partagé la nature et l'essence de l'honnête, le premier, qui repose sur la connaissance du vrai, tient de plus près à l'humanité. Nous sommes tous entraînés par le désir de savoir, de connaître; il nous semble beau d'exceller dans une science, tandis que les méprises, l'erreur,

ducimus. In hoc genere et naturali, et honesto, duo vitia vitanda sunt : unum, ne incognita pro cognitis habeamus, hisque temere assentiamus. Quod vitium effugere qui volet (omnes autem velle debent), adhibebit ad considerandas res, et tempus, et diligentiam. Alterum est vitium, quod quidam nimis magnum studium, multamque operam in res obscuras atque difficiles conferunt, easdemque non necessarias. Quibus vitiis declinatis, quod in rebus honestis, et cognitione dignis, operæ curæque ponetur, id jure laudabitur : ut in astrologia C. Sulpicium audivimus; in geometria Sext. Pompeium ipsi cognovimus; multos in dialecticis, plures in jure civili. Quæ omnes artes in veri investigatione versantur : cujus studio a rebus gerundis abduci, contra officium est. Virtutis enim laus omnis in actione consistit; a qua tamen sæpe fit intermissio, multique dantur ad studia reditus : tum agitatio mentis, quæ nunquam acquiescit, potest nos in studiis cogitationis, etiam sine opera nostra, continere. Omnis autem cogitatio, motusque animi, aut in consiliis capiundis de rebus honestis, et pertinentibus ad bene beateque vivendum, aut in studiis scientiæ cognitionisque versatur. Ac de primo quidem officii fonte diximus.

VII. De tribus autem reliquis latissime patet ea ratio, qua societas hominum inter ipsos, et vitæ quasi commu-

l'ignorance, la crédulité trompée, sont à nos yeux un mal dont nous rougissons. Dans cette curiosité si naturelle et si noble, sachons éviter deux défauts. D'abord, ne prenons pas le change, et n'adoptons pas inconsidérément les ténèbres au lieu de la lumière. Celui qui voudra fuir ce travers (et pour qui cette volonté n'est-elle pas un devoir?) examinera bien les objets, et n'épargnera ni sa peine, ni son temps. L'autre défaut est celui de certains esprits trop laborieusement occupés d'études obscures, épineuses et stériles. Évitons ces écueils, et tout ce que nous dépenserons de travail et de soin pour acquérir les connaissances vraiment nobles et utiles, recevra de justes éloges. C'est ainsi que la réputation de C. Sulpicius, dans l'astronomie, est parvenue jusqu'à nous; que celle de Sext. Pompée, comme géomètre, a été notre contemporaine; que beaucoup d'autres Romains se sont fait un nom dans la dialectique, un plus grand nombre dans le droit civil : sciences qui toutes ont pour mobile la recherche de la vérité. Toutefois ces studieuses investigations blesseraient le devoir, si elles nous détournaient de nos affaires. Mettons la vertu en action, c'est là tout son prix. Mais l'action a ses intervalles de repos, et laisse beaucoup de temps pour revenir à l'étude. D'ailleurs, l'activité de l'âme, qui jamais n'est oisive, peut, même sans travail volontaire, changer en habitude les méditations de la pensée. Or, l'âme exerce sa pensée et son action ou sur les déterminations à prendre relativement à l'honnêteté et au bonheur, ou sur l'étude des sciences. Nous avons assez parlé de la première source des devoirs.

VII. Des trois autres principes, le plus fécond et le plus vaste est celui qui maintient la société humaine, et

nitas continetur. Cujus partes duæ sunt : justitia, in qua virtutis splendor est maximus; ex qua boni viri nominantur; et huic conjuncta beneficentia, quam eamdem vel benignitatem, vel liberalitatem appellari licet. Sed justitiæ primum munus est, ut ne cui quis noceat, nisi lacessitus injuria; deinde ut communibus utatur pro communibus, privatis ut suis. Sunt autem privata nulla natura : sed aut veteri occupatione, ut qui quondam in vacua venerunt; aut victoria, ut qui bello potiti sunt; aut lege, pactione, conditione, sorte. Ex quo fit, ut ager Arpinas Arpinatum dicatur; Tusculanus, Tusculanorum : similisque est privatarum possessionum descriptio. Ex quo, quia suum cujusque fit eorum, quæ natura fuerant communia, quod cuique obtigit, id quisque teneat : e quo si qui sibi appetet, violabit jus humanæ societatis. Sed quoniam (ut præclare scriptum est a Platone), non nobis solum nati sumus, ortusque nostri partem patria vindicat, partem amici; atque, ut placet stoicis, quæ in terris gignantur, ad usum hominum omnia creari, homines autem hominum causa esse generatos, ut ipsi inter se, aliis alii prodesse possent : in hoc naturam debemus ducem sequi, communes utilitates in medium afferre, mutatione officiorum, dando, accipiundo, tum artibus, tum opera, tum facultatibus devincire hominum inter homines societatem.

met en harmonie nos communs intérêts. Il se partage en deux branches : la justice, où resplendit tout l'éclat de la vertu, et qui donne à l'homme de bien son juste titre d'honneur; et la bienfaisance, compagne de la justice, qualité que désignent aussi les mots *bonté* et *générosité*. La première règle de la justice est celle-ci : « Ne fais de mal à personne, si ce n'est pour repousser une attaque; » la seconde : « Use avec tous de ce qui est à tous, n'use en propre que de ce qui est à toi. » Il n'y a point de propriété dans l'ordre de la nature. Toute possession exclusive a sa source ou dans une ancienne occupation, comme celle des colonies qui sont venues originairement peupler des terres sans maîtres; ou dans la victoire, qui fait le droit des conquérans; ou dans une loi, un pacte, un contrat, la voix du sort. Voilà pourquoi l'on dit que le territoire d'Arpinum appartient aux Arpinates, et celui de Tusculum aux Tusculans; de là encore les limites qui circonscrivent les propriétés particulières. Devenu ainsi possesseur d'une partie des biens qui, dans le principe, étaient un patrimoine universel, chacun doit conserver son lot; usurper sur autrui, c'est porter atteinte au contrat social. Mais, comme la vie, pour emprunter l'admirable langage de Platon, ne nous a pas été donnée pour nous seuls, et que nous en devons une part à la patrie et à nos amis; comme, suivant les stoïciens, toutes les productions de la terre se rapportent à notre usage, et que l'homme lui-même est né pour l'homme, afin que tous soient utiles à tous, prenons ici la nature pour guide, mettons tous nos avantages en commun par un échange mutuel de services et de bienfaits, consacrons nos talens, nos travaux, nos facultés à resserrer les liens sociaux.

Fundamentum est autem justitiæ fides; id est, dictorum conventorumque constantia et veritas. Ex quo, quanquam hoc videbitur fortasse cuipiam durius, tamen audeamus imitari stoicos, qui studiose exquirunt, unde verba sint ducta, credamusque, quia fit, quod dictum est, appellatam fidem. Sed injustitiæ genera duo sunt: unum eorum, qui inferunt; alterum eorum, qui ab iis, quibus infertur, si possint, non propulsant injuriam. Nam qui injuste impetum in quempiam facit, aut ira, aut aliqua perturbatione incitatus, is quasi manus afferre videtur socio; qui autem non defendit, nec obsistit, si potest, injuriæ, tam est in vitio, quam si parentes, aut patriam, aut socios deserat. Atque illæ quidem injuriæ, quæ nocendi causa de industria inferuntur, sæpe a metu proficiscuntur; quum is, qui nocere alteri cogitat, timet ne, nisi id fecerit, ipse aliquo afficiatur incommodo. Maximam autem partem ad injuriam faciundam aggrediuntur, ut adipiscantur ea quæ concupiverunt: in quo vitio latissime patet avaritia.

VIII. Expetuntur autem divitiæ quum ad usus vitæ necessarios, tum ad perfruendas voluptates. In quibus autem major est animus, in iis pecuniæ cupiditas spectat ad opes, et ad gratificandi facultatem: ut nuper M. Crassus negabat, ullam satis magnam pecuniam esse ei qui in republica princeps vellet esse, cujus fructibus exercitum alere non posset. Delectant etiam magnifici apparatus, vitæque cultus cum elegantia et copia: quibus rebus effectum est, ut infinita pecuniæ cupiditas esset. Nec vero rei familiaris amplificatio, nemini nocens, vitu-

La base de toute justice est la bonne foi : nous entendons par ce mot la sincérité dans les paroles, et la fidélité aux engagemens. Dût notre pensée sembler étrange, ayons le courage d'imiter les stoïciens dans la recherche scrupuleuse des étymologies, et croyons que *fides* dérive du mot *fit*, parce qu'on *fait* ce qu'on a *dit*[4]. Il est des injustices de deux sortes : l'une est celle que l'on commet; l'autre, celle qu'on ne repousse pas lorsqu'on en a les moyens. Attaquer un homme injustement, dans un accès de colère, ou dans le trouble de quelque autre passion, c'est, en quelque sorte, armer ses mains contre un autre soi-même; pouvoir mettre l'opprimé à l'abri de l'injure, et ne pas le faire, c'est se rendre aussi coupable que si l'on abandonnait son père, sa patrie ou ses amis. Souvent le mal que l'on fait avec l'intention de nuire, a son principe dans la crainte, lorsque, par exemple, celui qui médite une injustice veut, en la commettant, prévenir un dommage qu'il appréhende. Cependant la plupart des actions iniques ont pour but d'assouvir la convoitise : l'injustice étale toutes les turpitudes de la cupidité.

VIII. On désire les richesses et pour les besoins, et pour les plaisirs. Les hommes qui ont plus d'élévation dans l'âme considèrent l'or comme un moyen de parvenir aux honneurs et d'acheter des partisans : ainsi, récemment encore, Crassus soutenait que, pour dominer dans la république, un citoyen était trop pauvre s'il ne pouvait, avec son revenu, entretenir une armée. La magnificence, la somptuosité, ont aussi leurs attraits, et il est doux de vivre au sein de l'abondance et du luxe. De là vient que la soif de l'or n'est jamais calmée. Ce n'est pas que nous blâmions un homme qui, par des voies

peranda; sed fugienda semper injuria est. Maxime autem adducuntur plerique, ut eos justitiæ capiat oblivio, quum in imperiorum, honorum, gloriæ cupiditatem inciderint. Quod enim est apud Ennium,

Nulla sancta societas, nec fides regni est:

id latius patet. Nam, quidquid ejusmodi est, in quo non possint plures excellere, in eo fit plerumque tanta contentio, ut difficillimum sit, sanctam servare societatem. Declaravit id modo temeritas C. Cæsaris, qui omnia jura divina atque humana pervertit, propter eum, quem sibi ipse opinionis errore finxerat, principatum. Est autem in hoc genere molestum, quod in maximis animis, splendidissimisque ingeniis plerumque exsistunt honoris, imperii, potentiæ, gloriæ cupiditates. Quo magis cavendum est, ne quid in eo genere peccetur.

Sed in omni injustitia permultum interest, utrum perturbatione aliqua animi, quæ plerumque brevis est, et ad tempus, an consulto et cogitato fiat injuria. Leviora enim sunt, quæ repentino aliquo motu accidunt, quam ea, quæ meditata et præparata inferuntur. Ac de inferenda quidem injuria satis dictum est.

IX. Prætermittendæ autem defensionis, deserendique officii, plures solent esse causæ. Nam, aut inimicitias, aut laborem, aut sumptus suscipere nolunt : aut etiam negligentia, pigritia, inertia; aut suis studiis quibusdam occupationibusve sic impediuntur, ut eos quos tutari debeant, desertos esse patiantur. Itaque videndum est

innocentes, accroît sa fortune; mais fuyons toujours l'injustice. La passion du commandement, des honneurs, de la gloire, s'est-elle glissée dans l'âme; c'est alors surtout que la plupart des hommes perdent de vue l'équité. Ces paroles d'Ennius,

Nul pacte n'est sacré quand il partage un trône,

peuvent s'étendre plus loin. En effet, tous ces rangs élevés, auxquels le grand nombre ne peut atteindre, font naître des rivalités ardentes, au milieu desquelles il est presque impossible de respecter les droits sacrés de la société. Nous en trouvons une preuve récente dans l'attentat de César, qui a renversé toutes les lois du ciel et de la terre pour monter à cet empire, trompeuse chimère, par laquelle il s'était lui-même abusé. Funeste rapprochement! ce sont presque toujours les plus brillans génies, les plus grandes âmes, que l'ambition rend avides de puissance et de gloire. Aussi faut-il redoubler de vigilance pour éviter de semblables excès.

Mais il y a bien de la différence entre l'injustice qui est l'effet d'un mouvement passionné, ordinairement très-court, et celle qu'on fait avec réflexion et à dessein. La colère, avec ses éclats soudains et irréfléchis, est moins coupable que la méchanceté qui aiguise ses armes à loisir. Terminons ici ce que nous avions à dire sur l'agression.

IX. On néglige de défendre son semblable et l'on trahit ce devoir pour plusieurs motifs. On ne veut pas se faire d'ennemis, on redoute la peine et la dépense; d'autres sont arrêtés par l'insouciance, la paresse, l'inertie; ou bien l'étude et certaines occupations les absorbent au point de leur faire abandonner celui qu'ils devraient

ne non satis sit id, quod apud Platonem est in philosophos dictum : quod in veri investigatione versentur, quodque ea quæ plerique vehementer expetunt, de quibus inter se digladiari solent, contemnant, et pro nihilo ducant, propterea justos esse. Nam alterum justitiæ genus assequuntur, inferenda ne cui noceant injuria; in alterum incidunt : discendi enim studio impediti, quos tueri debent, deserunt. Itaque eos ad rempublicam ne accessuros quidem putant, nisi coactos. Æquius autem erat id voluntate fieri : nam hóc ipsum ita justum est, quod recte fit, si est voluntarium. Sunt etiam, qui aut studio rei familiaris tuendæ, aut odio quodam hominum, suum se negotium agere dicant, ne facere cuiquam videantur injuriam : qui altero injustitiæ genere vacant, in alterum incurrunt. Deserunt enim vitæ societatem, quia nihil conferunt in eam studii, nihil operæ, nihil facultatum.

Quoniam igitur duobus generibus injustitiæ propositis, adjunximus causas utriusque generis, easque res ante constituimus, quibus justitia continetur : facile, quod cujusque temporis officium sit, poterimus, nisi nosmet ipsos valde amabimus, judicare. Est enim difficilis cura rerum alienarum. Quanquam Terentianus ille Chremes « humani nihil a se alienum putat » : sed tamen, quia magis ea percipimus atque sentimus, quæ nobis ipsis aut prospera aut adversa eveniunt, quam illa, quæ ceteris; quæ, quasi longo intervallo interjecto, videmus : aliter de illis, ac de nobis, judicamus. Quocirca bene præcipiunt, qui vetant quidquam agere, quod dubites,

protéger. Peut-être Platon n'exige-t-il pas assez du philosophe, lorsqu'il dit que la recherche de la vérité et un souverain mépris pour les choses qui enflamment les désirs de la multitude et arment l'homme contre l'homme, font toute son équité. En effet, pur de toute injustice effective et n'attaquant personne, le philosophe devient injuste d'un autre côté, puisque, entravé par la passion de l'étude, il délaisse ceux dont la défense est pour lui un devoir. Aussi, la nécessité seule pourra-t-elle le contraindre à entrer dans l'administration de l'état. La justice cependant devrait exiger ce sacrifice de la volonté : car le bien qu'on fait n'est juste qu'autant qu'il est volontaire. D'autres hommes, soit par excès d'attachement à leurs intérêts domestiques, soit par une sorte de misanthropie, bornent tous leurs soins à leurs affaires, afin, disent-ils, d'éviter jusqu'à l'apparence de l'injustice. C'est encore respecter l'équité d'une part pour la trahir de l'autre, puisque ce refus de leurs soins, de leurs travaux, de leurs talens, les détache de la société humaine.

Nous avons déterminé les deux manières d'être injuste, fixé leurs causes, défini, avant tout, en quoi consiste la justice : le devoir commandé par chaque circonstance pourra maintenant se montrer à nous sans peine, à moins que l'égoïsme ne nous aveugle. L'intérêt d'autrui ne nous touche pas facilement. Chrémès, dans Térence, est persuadé que

Rien de l'humanité n'est étranger à l'homme :

mais il n'en est pas moins vrai que, sentant plus vivement notre propre bonheur et nos propres maux que le bien et le mal d'autrui, diminués à nos regards par un vaste lointain, nous ne portons pas le même juge-

æquum sit, an iniquum. Æquitas enim lucet ipsa per se: dubitatio cogitationem significat injuriæ.

X. Sed incidunt sæpe tempora, quum ea, quæ maxime videntur digna esse justo homine, eoque, quem virum bonum dicimus, commutantur, fiuntque contraria: ut reddere depositum, promissum facere; quæque pertinent ad veritatem et ad fidem, ea migrare interdum, et non servare, sit justum. Referri enim decet ad ea, quæ proposui in principio, fundamenta justitiæ: primum, ut ne cui noceatur; deinde, ut communi utilitati serviatur. Ea quum tempore commutantur, commutatur officium, et non semper est idem. Potest enim accidere promissum aliquod et conventum, ut id effici sit inutile vel ei cui promissum sit, vel ei qui promiserit. Nam si, ut in fabulis est, Neptunus, quod Theseo promiserat, non fecisset, Theseus filio Hippolyto non esset orbatus. Ex tribus enim optatis, ut scribitur, hoc erat tertium, quod de Hippolyti interitu iratus optavit: quo impetrato, in maximos luctus incidit. Nec promissa igitur servanda sunt ea, quæ sint iis, quibus promiseris, inutilia; nec, si plus tibi noceant, quam illi prosint, cui promiseris, contra officium est, majus anteponi minori: ut, si constitueris te cuipiam advocatum in rem præsentem esse venturum, atque interim graviter ægrotare filius cœperit, non sit contra officium, non facere, quod dixeris; magisque ille, cui promissum sit, ab officio discedat, si se destitutum queratur. Jam illis promissis standum non esse, quis non videt, quæ coactus quis metu,

ment sur les uns et sur les autres. Aussi, quelle sage maxime que celle-ci : Dans le doute sur la justice d'une action louable, abstiens-toi ! L'équité brille de son propre éclat, le doute décèle l'injustice.

X. Mais il se présente souvent des circonstances où les choses qui paraissent éminemment dignes du juste, de celui que nous appelons honnête homme, changent de nature, et prennent un caractère opposé : ainsi, parfois l'équité permettra de ne pas rendre un dépôt, dégagera d'une promesse, méconnaîtra la vérité et la foi donnée. Car il faut toujours remonter à ce principe que nous avons posé, en commençant, comme la base de toute justice : avant tout, ne nuire à personne; ensuite, consulter l'utilité publique. Les circonstances ont-elles changé; le devoir, qui n'a rien d'immuable, change avec elles. Il peut y avoir telle promesse, tel engagement dont l'exécution deviendrait funeste à celui qui l'a reçu, comme à celui qui l'a contracté. La scène nous en fournit un exemple. Que Neptune n'eût pas tenu sa parole à Thésée, ce prince conservait son fils; car, des trois vœux qu'il avait formés, le dernier, dit-on, est celui que la colère lui dicta contre les jours d'Hippolyte, et dont l'accomplissement lui coûta tant de larmes. Votre promesse tombe donc d'elle-même, lorsqu'elle est nuisible à celui qui l'a reçue, même lorsqu'elle vous coûte plus cher qu'il n'en retirerait d'avantages. Il n'est pas contraire au devoir de laisser le résultat le plus fort l'emporter sur le plus faible. Vous vous êtes engagé à défendre une cause en personne; mais, en attendant, votre fils est atteint d'une maladie grave : le devoir alors ne vous lie pas à votre promesse, et votre client serait plus injuste que vous, s'il se plaignait d'avoir été abandonné. Quant

quæ deceptus dolo promiserit? quæ quidem pleraque jure prætorio liberantur, nonnulla legibus.

Exsistunt etiam sæpe injuriæ calumnia quadam, et nimis callida, sed malitiosa juris interpretatione. Ex quo illud : « Summum jus, summa injuria », factum est jam tritum sermone proverbium. Quo in genere etiam in republica multa peccantur : ut ille, qui, quum triginta dierum essent cum hoste pactæ induciæ, noctu populabatur agros, quod dierum essent pactæ, non noctium induciæ. Ne noster quidem probandus, si verum est, Q. Fabium Labeonem, seu quem alium (nihil enim præter auditum habeo), arbitrum Nolanis et Neapolitanis de finibus a senatu datum, quum ad locum venisset, cum utrisque separatim locutum, ut ne cupide quid agerent, ne appetenter, atque ut regredi, quam progredi mallent. Id quum utrique fecissent, aliquantum agri in medio relictum est. Itaque illorum fines, sicut ipsi dixerant, terminavit; in medio relictum quod erat, populo romano adjudicavit. Decipere hoc quidem est, non judicare. Quocirca in omni re fugienda est talis solertia.

XI. Sunt autem quædam officia etiam adversus eos servanda, a quibus injuriam acceperis. Est enim ulciscendi et puniendi modus. Atque haud scio, an satis sit, eum, qui lacessierit, injuriæ suæ pœnitere : ut et ipse ne quid tale posthac, et ceteri sint ad injuriam tardiores. Atque in republica maxime conservanda sunt jura belli.

aux promesses extorquées par la crainte, ou surprises par la fraude, qui ne reconnaît leur peu de validité? La plupart sont annulées par l'autorité du préteur, et quelques-unes par la loi même.

Il y a plus : des subtilités perfides, des scrupules hypocrites dans l'interprétation de la loi, produisent de fréquentes injustices. De là cet adage si connu : *Summum jus, summa injuria*[5]. Des hommes publics même se sont souvent rendus coupables de cette supercherie. Tel fut ce général[6] qui, après avoir fait avec les ennemis une trève de trente jours, ravageait leurs terres pendant la nuit, alléguant pour raison que les jours seuls étaient désignés dans le traité. Blâmons également la conduite d'un Romain : Q. Fabius Labéon, ou quelque autre (car je ne connais ce fait douteux que par tradition), fut envoyé par le sénat pour régler, par arbitrage, les limites des territoires de Naples et de Nôle: arrivé sur les lieux, dans des conférences tenues séparément avec les députés de chacune de ces deux villes, il les exhorte au désintéressement et à restreindre leurs prétentions, plutôt qu'à les étendre. Ils suivent si fidèlement ses avis, qu'il reste du terrain vacant. Alors il ratifie la limitation arrêtée par eux-mêmes, et adjuge l'espace intermédiaire au peuple romain. Ce n'est pas là une décision, c'est une déception. Il ne faut jamais rien obtenir par ces misérables tours d'adresse.

XI. Il est aussi des devoirs à remplir envers ceux de qui nous avons reçu quelque injure, car la punition et la vengeance ont des bornes. Peut-être même suffirait-il du repentir d'un ennemi, et pour rendre impossibles de nouvelles attaques de sa part, et pour intimider la méchanceté des autres. Dans l'ordre politique, les lois de

Nam quum sint duo genera decertandi, unum per disceptationem, alterum per vim; quumque illud proprium sit hominis, hoc belluarum : confugiendum est ad posterius, si uti non licet superiore. Quare suscipienda quidem bella sunt ob eam causam, ut sine injuria in pace vivatur; parta autem victoria, conservandi ii, qui non crudeles in bello, non immanes fuerunt : ut majores nostri Tusculanos, Æquos, Volscos, Sabinos, Hernicos in civitatem etiam acceperunt; at Carthaginem et Numantiam funditus sustulerunt. Nollem Corinthum : sed credo aliquid secutos, opportunitatem loci maxime, ne posset aliquando ad bellum faciundum locus ipse adhortari. Mea quidem sententia, paci, quæ nihil habitura sit insidiarum, semper est consulendum. In quo si mihi esset obtemperatum; si non optimam, at aliquam rempublicam, quæ nunc nulla est, haberemus. Et quum iis, quos vi deviceris, consulendum est; tum ii, qui, armis positis, ad imperatorum fidem confugient, quamvis murum aries percusserit, recipiendi sunt. In quo tantopere apud nostros justitia culta est, ut ii, qui civitates, aut nationes devictas bello in fidem recepissent, earum patroni essent more majorum.

Ac belli quidem æquitas sanctissime fetiali populi romani jure perscripta est : ex quo intelligi potest nullum bellum esse justum, nisi quod aut rebus repetitis geratur, aut denuntiatum ante sit, et indictum. Popillius imperator tenebat provinciam, in cujus exercitu Catonis filius tiro militabat. Quum autem Popillio

la guerre sont sacrées. Des deux manières de vider un différend, l'une par la discussion, qui est le propre de l'homme, l'autre par la force, qui est le droit des animaux, on ne doit recourir à la seconde que là où la première devient impuissante. L'unique but de la guerre sera donc la paix, la garantie contre toute insulte; et la victoire épargnera les ennemis qui n'auront été ni cruels, ni barbares. Ainsi nos ancêtres accordèrent le droit de cité aux Tusculans, aux Èques, aux Volsques, aux Sabins, aux Herniques, mais ils ruinèrent de fond en comble Carthage et Numance. J'ai regret à la destruction de Corinthe; mais j'entrevois le principal motif de leur conduite dans la situation de cette ville, trop favorable au renouvellement de la guerre. A mon avis, une paix qui n'a rien d'insidieux doit toujours être acceptée. Si, sur un pareil sujet, l'on eût écouté ma voix, nous aurions encore une république : elle ne serait peut-être pas la meilleure, mais, hélas! aujourd'hui elle n'est plus. C'est un devoir, non-seulement d'épargner les vaincus, mais encore de recevoir, après que la brèche a entamé ses murailles, les soumissions de l'ennemi qui s'abandonne à la merci des généraux. Ici l'équité a été si scrupuleusement observée par les Romains, que ceux qui avaient reçu la foi des villes ou des nations conquises, fidèles imitateurs de nos antiques modèles, en devenaient les protecteurs.

Les principes de justice applicables à la guerre ont été religieusement consignés dans les lois féciales de Rome. Pour qu'une guerre soit légitime, elles exigent ou une réclamation, ou l'indication préalable des motifs, avec déclaration formelle. Le fils de Caton faisait sa première campagne dans l'armée de la province que gou-

videretur, unam dimittere legionem; Catonis quoque filium, qui in eadem legione militabat, dimisit. Sed quum amore pugnandi in exercitu remansisset, Cato ad Popillium scripsit, ut, si eum pateretur in exercitu remanere, secundo eum obligaret militiæ sacramento: quia, priore amisso, jure cum hostibus pugnare non poterat. Adeo summa erat observatio in bello movendo. M. quidem Catonis senis epistola est ad M. filium, in qua scripsit, se audisse, eum missum factum esse a consule, quum in Macedonia persico bello miles esset. Monet igitur, ut caveat, ne prælium ineat: negat enim jus esse, qui miles non sit, pugnare cum hoste.

XII. Equidem illud etiam animadverto, quod, qui proprio nomine perduellis esset, is hostis vocaretur, lenitate verbi tristitiam rei mitigatam. Hostis enim apud majores nostros is dicebatur, quem nunc peregrinum dicimus. Indicant duodecim Tabulæ: AUT STATUS DIES CUM HOSTE. Itemque, ADVERSUS HOSTEM ÆTERNA AUCTORITAS. Quid ad hanc mansuetudinem addi potest? eum quicum bella geras, tam molli nomine appellari? Quanquam id nomen durius jam effecit vetustas: a peregrino enim recessit, et proprie in eo, qui arma contra ferret, remansit.

Quum vero de imperio decertatur, belloque quæritur gloria, causas omnino subesse tamen oportet easdem, quas dixi paullo ante justas causas esse bellorum. Sed ea bella, quibus imperii gloria proposita est, minus acerbe

vernait Popillius. Ce général ayant résolu de licencier une légion, le jeune Caton, qui servait dans ce corps, fut compris dans la réforme. Mais le goût des armes le retint à l'armée. Son père alors écrivit à Popillius que, s'il approuvait la présence du jeune homme sous les drapeaux, il l'engageât par un nouveau serment, parce que, délié du premier, il n'avait plus le droit de combattre les ennemis. Telle était la réserve scrupuleuse qui limitait le droit de faire la guerre. Nous avons même la lettre que Caton, dans sa vieillesse, écrivit à son fils Marcus, lorsqu'il servait en Macédoine, dans la guerre contre Persée : « J'ai appris, lui dit-il, que le consul vous a licencié. Gardez-vous donc bien de prendre part à aucune action : on perd, avec le titre de soldat, le droit de tirer l'épée contre l'ennemi. »

XII. Observons encore que, pour désigner l'ennemi, on a substitué à son véritable nom, *perduellis,* celui d'*hostis*, afin de pallier un sens odieux par une expression adoucie. Nos pères, en effet, appelaient *hostis* celui qu'aujourd'hui nous nommons *peregrinus*. Ce texte des Douze-Tables le prouve : « Ou le jour pris avec un étranger, *cum hoste*. Le droit ne peut être prescrit à l'égard de l'étranger, *adversus hostem*. » Une expression aussi pacifique pour désigner celui qui nous fait la guerre! quelle humanité! Il est vrai que le temps a répandu de l'odieux sur son acception. Détachée de l'étranger, elle ne s'applique plus avec justesse qu'à l'homme armé contre nous.

Le peuple qui dispute, les armes à la main, l'empire et la gloire, doit s'appuyer sur les mêmes motifs dans lesquels nous venons de reconnaître la légitimité de la guerre. L'animosité des combats doit même être tempé-

gerenda sunt. Ut enim quum civiliter contendimus, aliter, si est inimicus, aliter, si competitor (cum altero certamen honoris et dignitatis est, cum altero capitis et famæ) : sic cum Celtiberis, cum Cimbris bellum, ut cum inimicis gerebatur, uter esset, non uter imperaret; cum Latinis, Sabinis, Samnitibus, Pœnis, Pyrrho, de imperio dimicabatur. Pœni fœdifragi, crudelis Hannibal, reliqui justiores. Pyrrhi quidem de captivis reddendis, illa præclara:

Nec mi aurum posco, nec mi pretium dederitis;
Nec cauponantes bellum, sed belligerantes,
Ferro, non auro, vitam cernamus utrique.
Vosne velit, an me regnare, hera quidve ferat fors,
Virtute experiamur. Et hoc simul acpite dictum:
Quorum virtuti belli fortuna pepercit,
Eorumdem me libertati parcere certum est;
Dono, ducite, doque, volentibu' cum magnis dis.

Regalis sane et digna Æacidarum genere sententia.

XIII. Atque etiam si quid singuli, temporibus adducti, hosti promiserint, est in eo ipso fides conservanda. Ut primo punico bello, Regulus captus a Pœnis, quum de captivis commutandis Romam missus esset, jurassetque se rediturum : primum, ut venit, captivos reddendos in senatu non censuit; deinde, quum retineretur a propinquis et ab amicis, ad supplicium redire maluit, quam fidem hosti datam fallere.

rée par une cause aussi noble que celle de la gloire et de l'empire. Dans les luttes entre citoyens, nous traitons plus rigoureusement un ennemi qu'un compétiteur: à celui-ci nous disputons une charge, une dignité, mais nous défendons contre l'autre notre honneur et notre vie. Ainsi, les Celtibériens et les Cimbres ont été pour nous de véritables ennemis, avec qui il s'agissait d'être, et non de commander, tandis qu'avec les Latins, les Sabins, les Samnites, les Carthaginois et Pyrrhus, nous ne combattions que pour l'empire. Carthage fut perfide, et Annibal cruel; nous trouvâmes plus de justice dans les autres. Voici de belles paroles de Pyrrhus sur la rançon des prisonniers :

Croyez-vous donc, Romains, que l'art de la victoire
Ne soit qu'un vil trafic? c'est un combat de gloire.
Gardez, gardez votre or; le fer doit nous juger.
Le sort couronnera ceux qu'il veut protéger.
Oui, j'en fais le serment : jamais d'indignes chaînes
N'attendront dans mon camp les phalanges romaines.
Je respecte et je plains des guerriers malheureux;
Allez, recevez-les de Pyrrhus et des dieux 7.

Sentimens bien dignes d'un roi, et du sang des Éacides.

XIII. Les promesses faites par un citoyen à l'ennemi, dans des circonstances extraordinaires, sont encore des liens qu'il n'est pas permis de rompre. Dans la première guerre punique, Regulus, prisonnier à Carthage, fut envoyé à Rome pour négocier l'échange des captifs, avec serment de revenir. Il arrive, il s'oppose dans le sénat à cet échange; ensuite, malgré les efforts de sa famille et de ses amis empressés à le retenir, il retourne chez l'ennemi, préférant le supplice au parjure.

[Secundo autem punico bello, post Cannensem pugnam, quos decem Hannibal Romam adstrictos misit jurejurando, se redituros esse, nisi de redimendis iis, qui capti erant, impetrassent : eos omnes censores, quoad quisque eorum vixit, qui pejerassent, in ærariis reliquerunt; nec minus illum, qui jurisjurandi fraude culpam invenerat. Quum enim Hannibalis permissu exisset de castris, rediit paullo post, quod se oblitum nescio quid diceret. Deinde egressus castris, jurejurando se solutum putabat : et erat verbis, re non erat. Semper autem in fide, quid senseris, non quid dixeris, cogitandum. Maximum autem exemplum est justitiæ in hostem a majoribus nostris constitutum. Quum a Pyrrho perfuga senatui est pollicitus, se venenum regi daturum, et eum necaturum : senatus, et C. Fabricius perfugam Pyrrho dedit. Ita ne hostis quidem, et potentis, et bellum ultro inferentis, interitum cum scelere approbavit.]

Ac de bellicis quidem officiis satis dictum est.

Meminerimus autem, etiam adversus infimos justitiam esse servandam. Est autem infima conditio et fortuna servorum : quibus, non male præcipiunt, qui ita jubent uti, ut mercenariis; operam exigendam, justa præbenda.

Quum autem duobus modis, id est, aut vi, aut fraude fiat injuria : fraus, quasi vulpeculæ; vis, leonis videtur. Utrumque homine alienissimum; sed fraus odio digna majore. Totius autem injustitiæ nulla capitalior est, quam eorum, qui quum maxime fallunt, id agunt, ut viri boni esse videantur. De justitia satis dictum est.

[Dans la seconde guerre punique[8], après la bataille de Cannes, Annibal envoya à Rome dix prisonniers, avec serment de revenir s'ils n'obtenaient point le rachat des captifs carthaginois. Plusieurs se parjurèrent, et ils furent relégués pour toute leur vie, par les censeurs, dans la classe des tributaires[9], sans excepter celui qui avait eu recours à une ruse coupable pour éluder sa promesse. Sorti du camp avec la permission d'Annibal, ce prisonnier y rentra l'instant d'après, alléguant qu'il avait oublié quelque chose. Quand il fut sorti pour la seconde fois, il se prétendit délié de son serment, et il l'était à la lettre, mais nullement dans le fond; car la véritable bonne foi repose sur l'intention, et non sur les paroles. Un admirable exemple de justice envers l'ennemi nous a encore été légué par nos ancêtres. Un transfuge du camp de Pyrrhus étant venu offrir au sénat d'empoisonner ce prince, le sénat et Fabricius firent remettre le traître entre ses mains. Rome ne voulut pas acheter par un crime la mort d'un ennemi, formidable agresseur.]

Voilà tout ce qu'on peut dire des lois de la guerre.

Souvenons-nous aussi qu'il n'est pas jusqu'aux dernières classes de la société qui n'aient droit à notre justice. De ce nombre sont les esclaves. On a prescrit avec raison de les traiter comme des mercenaires : exigeons d'eux le service, mais fournissons-leur le nécessaire.

La force et la ruse sont les deux instrumens de l'injustice : frauduleuse, elle est l'attribut du renard; violente, elle appartient au lion. Sous l'un et l'autre de ces caractères, elle est indigne de l'homme; mais la fraude est plus odieuse. L'iniquité la plus criminelle est celle qui colore ses plus noires trahisons d'un vernis de can-

XIV. Deinceps, ut erat propositum, de beneficentia ac liberalitate dicatur : qua quidem nihil est naturæ hominis accommodatius. Sed habet multas cautiones. Videndum est enim primum, ne obsit benignitas et iis ipsis quibus benigne videbitur fieri, et ceteris; deinde, ne major benignitas sit, quam facultates; tum, ut pro dignitate cuique tribuatur : id enim est justitiæ fundamentum, ad quam hæc referenda sunt omnia.

Nam et qui gratificantur cuipiam, quod obsit illi cui prodesse velle videantur, non benefici, neque liberales, sed perniciosi assentatores judicandi sunt; et qui aliis nocent, ut in alios liberales sint, in eadem sunt injustitia, ut si in suam rem aliena convertant. Sunt autem multi, et quidem cupidi splendoris et gloriæ, qui eripiunt aliis, quod aliis largiantur : hique arbitrantur se beneficos in suos amicos visum iri, si locupletent eos quacunque ratione. Id autem tantum abest officio, ut nihil magis officio possit esse contrarium. Videndum est igitur, ut ea liberalitate utamur, quæ prosit amicis, noceat nemini. Quare L. Sullæ, et Cæsaris pecuniarum translatio a justis dominis ad alienos non debet liberalis videri : nihil est enim liberale, quod non idem justum.

Alter erat locus cautionis, ne benignitas major esset quam facultates; quod, qui benigniores volunt esse, quam res patitur, primum in eo peccant, quod injuriosi sunt in proximos. Quas enim copias his et suppeditari æquius est, et relinqui, eas transferunt ad alienos. Inest

deur. Nous ne nous étendrons pas davantage sur la justice.

XIV. Je parlerai maintenant, comme je l'ai annoncé, de la libéralité et de la bienfaisance, vertu la plus appropriée à la nature de l'homme, mais vertu qui exige de nombreuses précautions. Il faut d'abord se donner de garde d'être bon au désavantage et de celui à qui l'on croira faire du bien, et de tout autre; ensuite, proportionner sa bienfaisance à sa fortune; enfin la répartir selon le mérite de chacun, car c'est là un principe d'équité, mesure commune de toutes nos actions.

Offrir à titre de bienfait une chose nuisible à celui que nous affectons de servir, ce n'est ni bienfaisance ni libéralité, c'est complaisance empoisonnée. Nuire à celui-ci pour être généreux envers celui-là, c'est une injustice, c'est un vol. Beaucoup d'hommes cependant, surtout parmi ceux que tourmente le besoin de la gloire, dépouillent les uns pour donner aux autres. Ils s'imaginent acheter la réputation de bienfaiteurs de leurs amis, en les gorgeant de richesses acquises par toutes sortes de voies. Rien au monde n'est plus contraire au devoir. Faisons-nous donc une générosité profitable à nos amis sans nuire à personne. Ainsi, lorsque Sylla et César faisaient passer une fortune de son légitime possesseur sur la tête d'un étranger, ils n'étaient nullement généreux : où la justice n'est pas, la générosité ne saurait être.

Il faut ensuite, disions-nous, que notre bienfaisance ne surpasse pas nos facultés. L'homme, en effet, qui veut être plus généreux qu'il n'est riche, commet d'abord une injustice contre les droits du sang. Les secours et l'héritage que la justice lui prescrit de laisser à sa fa-

autem in tali liberalitate cupiditas plerumque rapiendi, et auferendi per injuriam, ut ad largiendum suppetant copiæ. Videre etiam licet plerosque, non tam natura liberales, quam quadam gloria ductos, ut benefici videantur, facere multa, quæ proficisci ab ostentatione magis, quam a voluntate videantur. Talis autem simulatio vanitati est conjunctior, quam aut liberalitati, aut honestati.

Tertium est propositum, ut in beneficentia delectus esset dignitatis : in quo et mores ejus erunt spectandi, in quem beneficium conferetur, et animus erga nos, et communitas, ac societas vitæ, et ad nostras utilitates officia ante collata : quæ ut concurrant omnia, optabile est; sin minus, plures causæ, majoresque, ponderis plus habebunt.

XV. Quoniam autem vivitur non cum perfectis hominibus, planeque sapientibus, sed cum iis, in quibus præclare agitur, si sunt simulacra virtutis : etiam hoc intelligendum puto, neminem omnino esse negligendum, in quo aliqua significatio virtutis appareat; colendum autem esse ita quemque maxime, ut quisque maxime his virtutibus lenioribus erit ornatus, modestia, temperantia, hac ipsa, de qua jam multa dicta sunt, justitia. Nam fortis animus et magnus in homine non perfecto, nec sapiente, ferventior plerumque est : illæ virtutes virum bonum videntur potius attingere. Atque hæc in moribus. De benivolentia autem, quam quisque habeat erga nos, primum illud est in officio, ut ei plurimum tribuamus, a quo plurimum diligimur; sed benivolentiam non ado-

mille, passent ainsi en des mains étrangères. D'ailleurs, l'esprit de rapine et de fraude est presque inséparable d'une libéralité aussi étrange, pour lui procurer de quoi fournir à ses largesses. On voit encore des hommes jaloux de passer pour généreux, faire beaucoup de choses par ostentation plutôt que par caractère : est-ce là de la libéralité? Non, c'est un calcul d'orgueil, c'est une vertu hypocrite, plus voisine de la vanité que de la bienfaisance et du sentiment du beau moral.

La troisième règle à suivre en dispensant nos largesses, c'est de les proportionner au mérite : prenez en considération les mœurs de celui à qui vous voulez faire du bien, son attachement pour vous, les liens divers qui vous unissent à lui, les services qu'il vous a rendus. S'il a tous ces titres à votre générosité, vos désirs doivent être satisfaits ; si quelques-uns lui manquent, l'importance et le nombre des autres fera pencher la balance.

XV. Puisque notre vie s'écoule dans la société d'êtres imparfaits, dépourvus de sagesse absolue, mais qui ne laissent pas de se rendre honorables s'ils ont les ombres de la vertu, ne négligeons pas entièrement ceux en qui nous en trouvons quelques traces, mais attachons-nous avec le plus de force à ceux qui possèdent au plus haut degré les vertus douces, la modération, la tempérance, et cette justice qui est depuis long-temps le texte de nos leçons. Chez l'humanité, privée de la perfection morale, de la souveraine sagesse, la force et l'élévation de l'âme sont d'ordinaire accompagnées d'une ardeur trop impétueuse : les vertus douces semblent être plus en contact avec le caractère de l'honnête homme. Là se bornent les considérations à faire sur les mœurs. Quant à la bienveillance dont nous pouvons être l'objet auprès

lescentulorum more, ardore quodam amoris, sed stabilitate potius et constantia judicemus. Sin erunt merita, ut non ineunda, sed referenda sit gratia; major quædam cura adhibenda est : nullum enim officium referenda gratia magis necessarium est. Quod si ea, quæ utenda acceperis, majore mensura, si modo possis, jubet reddere Hesiodus : quidnam beneficio provocati facere debemus? an non imitari agros fertiles, qui multo plus efferunt, quam acceperunt? Etenim si in eos, quos speramus nobis profuturos, non dubitamus officia conferre : quales in eos esse debemus, qui jam profuerunt? Nam quum duo genera liberalitatis sint, unum dandi beneficii, alterum reddendi; demus, necne, in nostra potestate est : non reddere, viro bono non licet, modo id facere possit sine injuria.

Acceptorum autem beneficiorum sunt delectus habendi. Nec dubium, quin maximo cuique plurimum debeatur. In quo tamen in primis, quo quisque animi studio, benivolentia fecerit, ponderandum est. Multi enim faciunt multa temeritate quadam, sine judicio vel modo, in omnes repentino quodam, quasi vento, impetu animi incitati : quæ beneficia æque magna non sunt habenda, atque ea, quæ judicio, considerate constanterque delata sunt. Sed in collocando beneficio, et in referenda gratia, si cetera paria sint, hoc maxime officii est, ut quisque maxime opis indigeat, ita ei potissimum opitulari:

de chacun, la première loi du devoir est de faire le plus de bien à qui nous chérit le plus; mais il faut se garder de juger du degré de bienveillance en jeune homme, je veux dire par cette chaleur qui tient de l'amour : prononçons d'après la solidité et la constance. Si les services d'autrui sont tels qu'ils attendent de nous un retour et non une faveur, hâtons-nous, car de tous les devoirs le plus impérieux est celui de la reconnaissance. Si Hésiode prescrit de payer avec usure, quand on le peut, ce qu'on nous a prêté, avec quelle ardeur ne devons-nous pas répondre au défi que nous présente un bienfaiteur! Serons-nous moins reconnaissans que ces fertiles campagnes, qui rapportent beaucoup plus qu'elles n'ont reçu? Notre générosité ne calcule pas auprès de l'homme de qui nous espérons des services : quel doit donc être son empressement pour celui qui nous a déjà obligés? La libéralité a deux caractères : elle donne ou elle rend. Il dépend de notre volonté de donner; mais rendre est une obligation sacrée pour l'honnête homme, lorsqu'il peut s'acquitter sans faire murmurer la justice.

Le discernement doit s'appliquer encore aux services reçus. Il est certain que le plus important service mérite le retour le plus grand; il est cependant essentiel de mettre dans la balance le motif, le degré d'affection qui ont dirigé son auteur. Combien d'hommes, en effet, se livrent à un engouement irréfléchi, qui ne connaît ni choix, ni mesure, et dont les mouvemens fougueux, semblables à un coup de vent, les entraîne à obliger le premier venu! Des services rendus avec discernement et une persévérance réfléchie ont un tout autre mérite. Au reste, que l'on donne gratuitement ou que l'on rende des bienfaits, le devoir exige, toutes choses égales d'ail-

quod contra fit a plerisque. A quo enim plurimum sperant, etiam si ille his non eget, tamen ei potissimum inserviunt.

XVI. Optime autem societas hominum conjunctioque servabitur, si, ut quisque erit conjunctissimus, ita in eum benignitatis plurimum conferetur. Sed quæ natura principia sint communitatis et societatis humanæ, repetendum altius videtur. Est enim primum, quod cernitur in universi generis humani societate. Ejus autem vinculum est ratio et oratio; quæ docendo, discendo, communicando, disceptando, judicando, conciliat inter se homines, conjungitque naturali quadam societate. Neque ulla re longius absumus a natura ferarum, in quibus inesse fortitudinem sæpe dicimus, ut in equis, in leonibus; justitiam, æquitatem, bonitatem non dicimus. Sunt enim rationis et orationis expertes. Ac latissime quidem patens hominibus inter ipsos, omnibus inter omnes, societas hæc est; in qua omnium rerum, quas ad communem hominum usum natura genuit, est servanda communitas : ut quæ descripta sunt legibus, et jure civili, hæc ita teneantur, ut sit constitutum. E quibus ipsis cetera sic observentur, ut in Græcorum proverbio est: « Amicorum esse omnia communia. » Omnia autem communia hominum videntur ea, quæ sunt generis ejus, quod ab Ennio positum in una re, transferri in multas potest.

Homo qui erranti comiter monstrat viam,
Quasi lumen de suo lumine accendat, facit:
Nihilominus ipsi luceat, quum illi accenderit.

leurs, que l'on place les plus grands secours près des plus grands besoins. Bien des gens font le contraire. L'homme dont ils espèrent le plus obtient leur préférence, lors même qu'il n'éprouve pas de besoins.

XVI. Le moyen de resserrer le plus étroitement l'union sociale et les liens de l'humanité, c'est de rendre notre bienveillance plus expansive sur les hommes qui tiennent à nous de plus près. Reprenons les choses de plus haut, et cherchons dans la nature les principes de la société. Le premier, commun à tout le genre humain, c'est la raison et la parole, lien social par excellence. Instrument qui nous sert à enseigner, à apprendre, à communiquer nos idées, à discuter, à juger, la raison, la parole rapprochent l'homme de l'homme, et forment entre eux une société fondée sur la nature. Rien ne nous place à une si grande distance de la brute, à laquelle nous reconnaissons la force, comme au cheval et au lion, mais non l'équité, la justice, la bonté, parce que la raison et la parole ne sont point son partage. Il existe donc une société universelle, qui unit entre eux et les hommes et les peuples : là, toutes les choses que la nature a créées pour l'usage de l'humanité sont les biens d'une communauté inviolable, pourvu que l'on observe les restrictions imposées par la loi. Mais, sans blesser la loi, suivons cet adage des Grecs : *Entre amis, tout est commun*. Or, ces choses communes entre tous les hommes se rangent dans la classe de celles qu'Ennius renferme dans un exemple applicable à bien d'autres cas :

Du voyageur, par un mot secourable,
Guider les pas ne te coûterait rien ;
A ton flambeau c'est allumer le mien :
Le feu te reste, il brûle inépuisable.

Una ex re satis præcipitur, ut, quidquid sine detrimento possit commodari, id tribuatur vel ignoto. Ex quo sunt illa communia, Non prohibere aqua profluente; Pati ab igne ignem capere, si quis velit; Consilium fidele deliberanti dare : quæ sunt iis utilia, qui accipiunt; danti non molesta. Quare et his utendum est, et semper aliquid ad communem utilitatem afferendum. Sed quoniam copiæ parvæ singulorum sunt; eorum autem, qui his egeant, infinita est multitudo : vulgaris liberalitas referenda est ad illum Ennii finem, « Nihilominus ipsi luceat » : ut facultas sit, qua in nostros simus liberales.

XVII. Gradus autem plures sunt societatis hominum. Ut enim ab infinita illa discedatur, propior est ejusdem gentis, nationis, linguæ; qua maxime homines conjunguntur : interius etiam est, ejusdem esse civitatis. Multa enim sunt civibus inter se communia : forum, fana, porticus, viæ, leges, jura, judicia, suffragia, consuetudines præterea, et familiaritates, multisque cum multis res rationesque contractæ. Arctior vero colligatio est societatis propinquorum : ab illa enim immensa societate humani generis in exiguum angustumque concluditur.

Nam quum sit hoc natura commune animantium, ut habeant lubidinem procreandi, prima societas in ipso conjugio est; proxima in liberis; deinde una domus, communia omnia. Id autem est principium urbis, et quasi seminarium reipublicæ. Sequuntur fratrum conjunctiones; post consobrinorum, sobrinorumque : qui

Dans ce seul exemple est contenu le précepte d'accorder même à un inconnu tout ce qui ne coûte rien à donner. De là ces formules vulgaires, *N'interdire à personne une eau courante; laisser prendre du feu à son feu; conseiller de bonne foi celui qui délibère* : toutes choses qu'on reçoit avec profit, et qu'on donne sans perte. Pratiquons donc ces maximes, apportons sans cesse notre tribut à l'utilité commune. Mais, comme la fortune de chaque homme est bornée, tandis que la foule des indigens est innombrable, mesurons nos libéralités journalières sur la règle d'Ennius, *de manière que le feu nous reste* : par-là nous économiserons les moyens de faire du bien à ceux que des liens plus étroits unissent à nous.

XVII. Il est, en effet, des degrés dans la société. De ces liaisons universelles du genre humain descendons à une réunion plus restreinte, celle que constitue l'identité de nation et d'idiome, cause d'un rapprochement plus intime entre les hommes; descendons même à une concentration plus étroite encore, celle de la cité : car la place publique, les temples, les portiques, les rues, les lois, les privilèges, les tribunaux, le droit de suffrages, le commerce d'amitié, les rapports nombreux et réciproques d'affaires et d'intérêts, milles choses enfin sont communes entre des citoyens. Enfin, les liens du sang sont les plus immédiats. C'est la société ramenée de son immensité à un point.

Comme tout ce qui respire dans la nature est doué de l'instinct de se reproduire, la première de toutes les sociétés est l'union conjugale; son intimité redouble par les enfans; on ne fait qu'une maison, sous la communauté de toutes choses. Là se trouve le germe de la cité, j'ai presque dit la pépinière de l'état. Dans un ordre de

quum una domo jam capi non possint, in alias domos, tanquam in colonias, exeunt. Sequuntur connubia, et affinitates: ex quibus etiam plures propinqui. Quæ propagatio, et soboles, origo est rerum publicarum. Sanguinis autem conjunctio, benivolentia devincit homines et caritate: magnum est enim, eadem habere monumenta majorum, iisdem uti sacris, sepulcra habere communia.

Sed omnium societatum nulla præstantior est, nulla firmior, quam quum viri boni, moribus similes, sunt familiaritate conjuncti. Illud enim honestum (quod sæpe dicimus), etiam si in alio cernimus, tamen nos movet, atque illi, in quo id inesse videtur, amicos facit. Et quanquam omnis virtus nos ad se allicit, facitque, ut eos diligamus, in quibus ipsa inesse videatur: tamen justitia et liberalitas id maxime efficit. Nihil autem est amabilius, nec copulatius, quam morum similitudo bonorum. In quibus enim eadem studia sunt, eædemque voluntates, in his fit, ut æque quisque altero delectetur, ac se ipso; efficiturque id, quod Pythagoras vult in amicitia, ut unus fiat ex pluribus. Magna etiam illa communitas est, quæ conficitur ex beneficiis ultro citro datis acceptis: quæ et mutua, et grata dum sunt, inter quos ea sunt, firma devinciuntur societate.

Sed quum omnia ratione animoque lustraris, omnium societatum nulla est gravior, nulla carior, quam ea, quæ

proximité secondaire se présentent les frères, puis leurs enfans, ensuite les enfans de ceux-ci, qui, se trouvant trop à l'étroit dans la même maison, en sortent pour aller ailleurs fonder de nouvelles colonies. Viennent enfin les mariages, les alliances, et delà une augmentation de parens. Cette propagation des familles donne naissance aux républiques. La société fondée sur la parenté est un commerce de bienveillance et d'affection. Quel lien puissant que la communauté des monumens de famille, des dieux domestiques, des sépultures!

Mais de toutes les sociétés, la plus noble, la mieux cimentée, est celle des gens de bien, unis par la conformité des mœurs et par une douce intimité. Car cette honnêteté, sur laquelle nous nous plaisons à revenir, se fait aimer partout où elle se présente, et nous attache à l'homme en qui nous croyons la reconnaître. Bien que toute vertu nous attire et nous fasse aimer les hommes dans le cœur desquels il nous semble la trouver, c'est à la justice et à la générosité qu'il appartient surtout de produire cet effet. Mais la plus douce comme la plus forte de toutes les chaînes, est la ressemblance de caractère entre les hommes vertueux. Avoir les mêmes goûts, les mêmes volontés qu'un ami, c'est se complaire en lui comme en un autre soi-même, c'est mettre en pratique la leçon de Pythagore, qui veut que l'amitié ne fasse qu'un seul homme de plusieurs. L'échange réciproque des bons offices est aussi un nœud bien fort : tant que les services sont mutuels, tant qu'ils plaisent, les hommes qui en sont tour-à-tour le principe et l'objet sont unis par des liens indissolubles.

Enfin, parcourez par la pensée toutes les sociétés humaines, vous n'en trouverez pas de plus imposante, de

cum republica est unicuique nostrum. Cari sunt parentes, cari liberi, propinqui, familiares; sed omnes omnium caritates patria una complexa est: pro qua quis bonus dubitet mortem oppetere, si ei sit profuturus? Quo est detestabilior istorum immanitas, qui lacerarunt omni scelere patriam, et in ea funditus delenda occupati et sunt, et fuerunt.

Sed si contentio quædam, et comparatio fiat, quibus plurimum tribuendum officii, principes sunt, patria, et parentes, quorum beneficiis maximis obligati sumus; proximi, liberi, totaque domus, quæ spectat in nos solos, neque aliud ullum potest habere perfugium; deinceps bene convenientes propinqui, quibuscum etiam communis plerumque fortuna est. Quamobrem necessaria præsidia vitæ debentur iis maxime, quos ante dixi: vita autem victusque communis, consilia, sermones, cohortationes, consolationes, interdum etiam objurgationes in amicitiis vigent maxime; estque ea jucundissima amicitia, quam similitudo morum conjugavit.

XVIII. Sed in his omnibus officiis tribuendis videndum erit, quid cuique maxime necesse sit, et quid quisque vel sine nobis aut possit consequi, aut non possit. Ita non iidem erunt necessitudinum gradus, qui temporum. Sunt quædam officia, quæ aliis magis, quam aliis

plus chère que celle qui lie chacun de nous à la république. Nous aimons avec tendresse un père, une mère, nos enfans, nos proches, nos amis; mais toutes ces affections viennent se perdre dans le seul amour de la patrie[10] : où est l'honnête homme qui balancerait à sacrifier ses jours pour elle? Devoir sacré! tu rends plus exécrable la fureur de ces hommes qui ont déchiré le sein de la patrie par tous les attentats, et pour qui sa ruine complète a été, est encore le but de leurs coupables travaux!

Comparons, faisons rivaliser les devoirs, examinons à qui l'on doit en rendre le plus : au premier rang se présentent la patrie, et nos pères et mères, dont les bienfaits, les plus grands que nous puissions recevoir, sont une dette pour nous; immédiatement après eux viennent nos enfans, toute notre famille, qui attend tout de nous, et dont nous sommes l'unique refuge; ensuite les proches qui nous sont attachés, et dont la fortune tient presque toujours à la nôtre. Voilà ceux à qui nous devons nos premiers secours : mais cette intimité au sein de laquelle deux existences s'identifient l'une avec l'autre, cette ressemblance de pensées et de langage, les exhortations, les consolations, parfois même les reproches, sont le privilège de cette amitié, qui, pour être parée de tous ses charmes, doit reposer sur la sympathie des caractères.

XVIII. Mais, dans la pratique de tous ces devoirs, considérons de quel côté est le plus pressant besoin, et ce que chaque homme peut ou ne peut pas faire sans notre secours. Ainsi, ce que prescrit la circonstance ne sera pas toujours ce qu'exigent le sang et l'amitié. Tel service peut être obligatoire envers l'un plutôt qu'en-

debeantur : ut vicinum citius adjuveris in fructibus percipiundis, quam aut fratrem, aut familiarem. At, si lis in judicio sit, propinquum potius, et amicum, quam vicinum defenderis. Hæc igitur, et talia, circumspicienda sunt in omni officio; et consuetudo exercitatioque capienda, ut boni ratiocinatores officiorum esse possimus, et addendo deducendoque videre, quæ reliqui summa fiat : ex quo, quantum cuique debeatur, intelligas. Sed ut nec medici, nec imperatores, nec oratores, quamvis artis præcepta perceperint, quidquam magna laude dignum sine usu et exercitatione consequi possunt : sic officii conservandi præcepta traduntur illa quidem, ut facimus ipsi; sed rei magnitudo usum quoque exercitationemque desiderat.

Atque ab iis rebus, quæ sunt in jure societatis humanæ, quemadmodum ducatur honestum; ex quo aptum est officium, satis fere diximus. Intelligendum est autem, quum proposita sint genera quatuor, e quibus honestas officiumque manaret, splendidissimum videri, quod animo magno, elatoque, humanasque res despiciente factum sit. Itaque in probris maxime in promtu est, si quid tale dici potest :

Vos etenim juvenes, animum geritis muliebrem;
Illa virago viri.

Et si quid ejusmodi :

Salmaci, da spolia, sine sudore et sanguine.

Contraque in laudibus, quæ magno animo, et fortiter,

vers l'autre : vous devez aider votre voisin à faire sa récolte préférablement à un frère, à un ami. Mais est-il question d'un procès? vous défendrez plutôt un frère, un ami, qu'un voisin. Voilà des considérations indispensables dans l'accomplissement de toute espèce de devoirs; il faut s'y habituer par un fréquent exercice, si nous voulons calculer avec justesse nos obligations, et reconnaître, après avoir su additionner et soustraire, en quoi nous pouvons être en reste. Le résultat nous apprendra quelle est notre dette envers chacun. Cependant, comme jamais ni médecin, ni général, ni orateur n'a eu de grands succès par la seule théorie de son art, et sans le secours de l'expérience, de même on peut bien tracer les préceptes des devoirs, comme nous le faisons ici; mais c'est surtout la pratique, c'est l'exercice que réclame un objet aussi important.

Nous avons suffisamment montré la source de l'honnêteté dans les principes qui constituent les lois de la société, et la source du devoir dans l'honnête. Remarquons maintenant que, parmi les quatre vertus générales, base de l'honnêteté et du devoir, brille du plus vif éclat cette grandeur d'âme qui nous fait regarder de si haut les choses humaines. Aussi, de tous les reproches injurieux il n'en est pas qui se présente plus volontiers que ces mots :

O guerriers sans vertu, femmes dans les combats!
Clélie est un héros;

ou bien

Rends-moi, demi-soldat, ton glaive, et songe à vivre!

Au contraire, pour célébrer le courage d'une âme forte

excellenterque gesta sunt, ea nescio quomodo quasi pleniore ore laudamus. Hinc rhetorum campus de Marathone, Salamine, Platæis, Thermopylis, Leuctris. Hinc noster Cocles, hinc Decii, hinc Cn. et P. Scipiones, hinc M. Marcellus, innumerabilesque alii; maximeque ipse populus romanus animi magnitudine excellit. Declaratur autem studium bellicæ gloriæ, quod statuas quoque videmus ornatu fere militari.

XIX. Sed ea animi elatio, quæ cernitur in periculis et laboribus, si justitia vacat, pugnatque non pro salute communi, sed pro suis commodis, in vitio est. Non enim modo id virtutis non est, sed potius immanitatis, omnem humanitatem repellentis. Itaque probe definitur a stoicis fortitudo, quum eam, virtutem esse dicunt propugnantem pro æquitate. Quocirca nemo, qui fortitudinis gloriam consecutus est insidiis et malitia, laudem est adeptus. Nihil enim honestum esse potest, quod justitia vacet. Præclarum igitur Platonis illud: Non solum, inquit, scientia, quæ est remota a justitia, calliditas potius, quam sapientia est appellanda; verum etiam animus paratus ad periculum, si sua cupiditate, non utilitate communi impellitur, audaciæ potius nomen habeat, quam fortitudinis. Itaque viros fortes, magnanimos, eosdem bonos, et simplices, veritatis amicos, minimeque fallaces esse volumus: quæ sunt ex media laude justitiæ. Sed illud odiosum est, quod in hac elatione et magnitudine animi, facillime pertinacia et nimia cupiditas principatus innascitur. Ut enim apud Platonem est, omnem morem Lacedæmoniorum inflammatum esse cupiditate vincendi: sic, ut quisque animi magnitudine maxi-

et sublime, notre éloquence devient, presque à notre insu, plus pompeuse. De là le vaste champ qu'offrent aux rhéteurs Marathon, Salamine, Platée, Leuctres, les Thermopyles. Tel est le principe qui anima notre Coclès, les Decius, les deux Scipions, Marcellus, et tant d'autres, et qui a fait du peuple romain un peuple de héros. Le costume guerrier dont sont ornées nos statues est une preuve de plus de notre passion pour la gloire des armes.

XIX. Mais cette fierté d'âme, qui se montre dans les périls et dans les travaux, marche-t-elle sans la justice; l'intérêt particulier, remplaçant le salut de la patrie, devient-il le but de ses efforts; elle est un vice. Loin d'être une vertu, c'est une férocité qui repousse tout sentiment humain. Elle est donc juste, cette définition, que le portique donne de la force de l'âme, lorsqu'il l'appelle une vertu armée pour l'équité. Aussi, de tous ceux qui doivent leur réputation de courage à la fraude et à de coupables moyens, aucun n'a conquis la véritable gloire. L'honnêteté ne peut exister sans la justice. Platon est admirable quand il dit : Non-seulement la science sans la justice doit prendre le nom de subtilité plutôt que celui de sagesse, mais encore l'intrépidité dans les périls, qui a pour mobile l'ambition personnelle, et non l'utilité commune, est indigne d'être appelée bravoure : l'audace est son nom. Au courage, à la grandeur d'âme, il faut donc réunir la bonté, la simplicité, l'amour du vrai, l'horreur de la perfidie : qualités inhérentes à l'idée si noble de la justice. Mais il est déplorable qu'une fatale obstination et la fureur de dominer soient le résultat le plus commun de l'élévation du caractère. Le cœur du Spartiate, dit Pla-

me excellit, ita maxime vult princeps omnium, vel potius solus esse. Difficile autem est, quum præstare omnibus concupieris, servare æquitatem, quæ est justitiæ maxime propria. Ex quo fit, ut neque disceptatione vinci se, nec ullo publico ac legitimo jure patiantur: exsistuntque in republica plerumque largitores et factiosi, ut opes quam maximas consequantur, et sint vi potius superiores, quam justitia pares. Sed quo difficilius, hoc præclarius: nullum est enim tempus, quod justitia vacare debeat. Fortes igitur et magnanimi sunt habendi, non, qui faciunt, sed qui propulsant injuriam. Vera autem et sapiens animi magnitudo, honestum illud, quod maxime natura sequitur, in factis positum, non in gloria judicat; principemque se esse mavult, quam videri. Etenim qui ex errore imperitæ multitudinis pendet, hic in magnis viris non est habendus. Facillime autem ad res injustas impellitur, ut quisque altissimo animo est, gloriæ cupiditate. Qui locus est sane lubricus; quod vix invenitur, qui, laboribus susceptis, periculisque aditis, non quasi mercedem rerum gestarum desideret gloriam.

XX. Omnino fortis animus, et magnus, duabus rebus maxime cernitur: quarum una in rerum externarum despicientia ponitur, quum persuasum sit, nihil hominem, nisi quod honestum decorumque sit, aut admirari, aut optare, aut expetere oportere; nullique neque homini, neque perturbationi animi, nec fortunæ succumbere. Altera est res, ut, quum ita sis affectus

ton, ne brûlait que pour la victoire: il en est de même d'un homme qui a l'âme grande; être le premier, disons mieux, être le seul, tel est son but. Or, pour celui qui veut s'élever au dessus de tous, il est bien difficile de ne pas blesser cette équité sans laquelle il n'est point de justice. Alors ces hommes veulent que la raison et l'autorité publique et légale se taisent devant eux; alors s'élèvent au sein de la république des ambitieux qui prodiguent l'or et organisent des factions pour reculer le plus possible les bornes de leur pouvoir et fonder l'empire de la force sur les ruines de l'égalité devant la loi. Mais plus la modération est difficile, plus elle est glorieuse, car la justice a des droits sur tous les instans de la vie. Le titre d'homme brave appartient donc à celui qui repousse l'agression, et non à celui qui la commet. La vraie magnanimité, celle du sage, place cet honneur, qui est le but constant de la nature, dans les actions, et non dans la renommée : elle aspire au premier mérite plutôt qu'à la première place. N'allons pas compter parmi les grands hommes l'esclave des erreurs d'une multitude aveugle. Plus on a l'âme haute, plus cette soif de la gloire nous entraîne aisément dans l'injustice. Ce pas est glissant, car à peine trouvera-t-on un homme qui n'ambitionne la gloire comme le digne salaire de ses travaux et de ses périls.

XX. Généralement une âme forte et grande se reconnaît à deux caractères principaux : l'un est le mépris des choses extérieures, fondé sur la certitude que le beau et l'honnête sont seuls dignes de l'admiration, des désirs, des investigations de l'homme, et qu'il ne lui est pas permis de plier sous un autre homme, sous ses passions, ou sous les coups de la fortune. L'autre ca-

animo, ut supra dixi, res geras magnas illas quidem, et maxime utiles, sed et vehementer arduas, plenasque laborum, et periculorum, tum vitæ, tum multarum aliarum rerum, quæ ad vitam pertinent. Harum rerum duarum splendor omnis et amplitudo, addo etiam utilitatem, in posteriore est; causa autem, et ratio efficiens magnos viros, est in priore. In eo enim est illud, quod excellentes animos, et humana contemnentes facit. Id autem ipsum cernitur in duobus, si et solum id, quod honestum sit, bonum judices, et omni animi perturbatione liber sis. Nam et ea, quæ eximia plerisque et præclara videntur, parva ducere, eaque ratione stabili firmaque contemnere, fortis animi, magnique ducendum est; et ea, quæ videntur acerba, quæ multa et varia in hominum vita fortunaque versantur, ita ferre, ut nihil a statu naturæ discedas, nihil a dignitate sapientis, robusti animi est, magnæque constantiæ.

Non est autem consentaneum, qui metu non frangatur, eum frangi cupiditate; nec, qui invictum se a labore præstiterit, vinci a voluptate. Quamobrem et hæc videnda, et pecuniæ fugienda cupiditas. Nihil enim est tam angusti animi, tamque parvi, quam amare divitias; nihil honestius, magnificentiusque, quam pecuniam contemnere, si non habeas; si habeas, ad beneficentiam liberalitatemque conferre. Cavenda est etiam gloriæ cupiditas, ut supra dixi : eripit enim libertatem, pro qua magnanimis viris omnis debet esse contentio. Nec vero impe-

ractère est cette complexion morale dont nous avons déjà parlé, qui nous porte aux actions grandes et éminemment utiles, mais aussi entourées d'écueils, de travaux, de périls qui menacent, soit notre existence, soit tout ce qui peut la rendre chère. De ces deux caractères, le dernier réunit à lui seul tout l'éclat, toute la grandeur, je dirai même plus, toute l'utilité. Mais au premier se rattache le principe qui fait les grands hommes. Là, en effet, se trouve le mobile des âmes élevées, qui dédaignent tout ce qui est humain. Ce caractère lui-même se reconnaît à deux choses : n'appliquer l'idée du bien qu'à ce qui est honnête; s'affranchir du joug de toute passion. Compter en effet pour peu de chose ce qui éblouit le vulgaire, le dédaigner à l'aide d'une raison ferme et constante, c'est là sans doute le cachet de la grandeur d'âme : supporter les maux qui semblent si amers, tous les coups que la fortune se plaît à frapper sur l'humanité, sans descendre du rang où nous a placés la nature, sans déroger à la dignité du sage, c'est là le propre d'un caractère plein de vigueur, d'une âme inébranlable.

Ce serait être infidèle à soi-même que de se roidir contre la crainte et de céder à la cupidité, de triompher des fatigues, et d'être vaincu par le plaisir. Pénétrons-nous donc de ces vérités, et fuyons la passion de l'or, la marque la plus certaine d'un cœur étroit, d'une âme rampante, comme il n'est rien de plus noble et de plus généreux que de mépriser ce que la fortune nous refuse, ou de consacrer ses richesses à la libéralité et à la bienfaisance. Il faut aussi, et nous l'avons dit plus haut, se tenir en garde contre la passion de la gloire; car elle nous ravit cette liberté à laquelle une âme no-

ria expetenda, ac potius aut non accipienda interdum, aut deponenda nonnunquam. Vacandum autem est omni animi perturbatione, tum cupiditate, et metu, tum etiam ægritudine, et voluptate animi, et iracundia; ut tranquillitas et securitas adsit, quæ affert quum constantiam, tum etiam dignitatem. Multi autem et sunt, et fuerunt, qui eam, quam dico, tranquillitatem expetentes, a negotiis publicis se removerint, ad otiumque perfugerint : in his et nobilissimi philosophi longeque principes, et quidam homines severi et graves, nec populi nec principum mores ferre potuerunt, vixeruntque nonnulli in agris, delectati re sua familiari. His idem propositum fuit, quod regibus, ut ne qua re egerent, ne cui parerent, libertate uterentur : cujus proprium est, sic vivere, ut velis.

XXI. Quare, quum hoc commune sit potentiæ cupidorum cum iis, quos dixi, otiosis : alteri se adipisci id posse arbitrantur, si opes magnas habeant; alteri, si contenti sint et suo, et parvo. In quo neutrorum omnino contemnenda est sententia : sed et facilior, et tutior, et minus aliis gravis, aut molesta vita est otiosorum; fructuosior autem hominum generi, et ad claritatem amplitudinemque aptior eorum, qui se ad rempublicam et ad res magnas gerendas accommodaverunt. Quapropter et iis forsitan concedendum sit, rempublicam non capessentibus, qui excellenti ingenio, doctrinæ sese dediderunt; et iis, qui aut valetudinis imbecillitate, aut aliqua graviore causa impediti, a republica recesse-

ble doit rapporter tous ses efforts. Ne courons pas non plus après les honneurs et les commandemens; sachons quelquefois les refuser, quelquefois même les abdiquer. Écartons les mouvemens tumultueux, les ardens désirs, la crainte, le chagrin, la joie immodérée, la colère, pour conserver cette tranquille paix qui répand tant d'égalité et de dignité sur notre vie. On voit et on a vu des hommes qui, éloignés des affaires publiques, et plongés dans un doux loisir, ont demandé à la retraite cette sécurité dont je parle. C'étaient, ou les philosophes les plus célèbres, ou des personnages graves et austères, incapables de se plier aux mœurs du peuple et des grands. Quelques-uns ont passé leur vie dans les champs, faisant leurs délices des occupations domestiques. Ils ont voulu jouir du sort des rois, ne sentir ni privation, ni dépendance, et goûter cette liberté dont le privilège est de ne régler notre vie que sur notre volonté.

XXI. Puisque tel est le but auquel tendent et les hommes avides d'honneurs, et les amis du repos, les premiers croient pouvoir l'atteindre par le crédit et de grandes richesses, les autres par une modération qui se contente de peu. La disposition des uns et des autres ne doit point être condamnée sans restriction : mais la vie de l'homme retiré, plus facile et moins dangereuse pour lui, pèse beaucoup moins sur les autres, tandis que ceux-là se rendent plus utiles au genre humain, ouvrent une carrière plus vaste à leur gloire et à leur célébrité, qui se sont appliqués aux affaires publiques et à l'exécution des grandes choses. Aussi serais-je tenté de permettre l'éloignement des affaires publiques à l'homme de génie qui s'est voué aux études spéculati-

runt, quum ejus administrandæ potestatem aliis, laudemque concederent. Quibus autem talis nulla sit causa, si despicere se dicant ea, quæ plerique mirentur, imperia et magistratus, iis non modo non laudi, verum etiam vitio dandum puto. Quorum judicium in eo, quod gloriam contemnant, et pro nihilo putent, difficile factu est non probare; sed videntur labores et molestias, tum offensionum, tum repulsarum, quasi quamdam ignominiam timere, et infamiam. Sunt enim, qui in rebus contrariis parum sibi constent; voluptatem severissime contemnant, in dolore sint molliores; gloriam negligant, frangantur infamia: atque ea quidem non satis constanter. Sed iis, qui habent a natura adjumenta rerum gerendarum, abjecta omni cunctatione, adipiscendi magistratus, et gerenda respublica est. Nec enim aliter aut regi civitas, aut declarari animi magnitudo potest. Capessentibus autem rempublicam nihilo minus, quam philosophis, haud scio an magis etiam, et magnificentia, et despicientia adhibenda sit rerum humanarum, et ea, quam sæpe dico, tranquillitas animi atque securitas: si quidem nec anxii futuri sunt, et cum gravitate constantiaque victuri. Quæ eo faciliora sunt philosophis, quo minus multa patent in eorum vita, quæ fortuna feriat, et quo minus multis rebus egent; et quia, si quid adversi eveniat, tam graviter cadere non possunt. Quocirca non sine causa majores motus animorum concitantur, majoraque efficienda rempublicam gerentibus, quam quietis; quo magis his et magnitudo animi est adhibenda, et vacuitas ab angoribus. Ad rem gerendam autem qui accedit, caveat, ne id modo consideret, quam

ves, et à ceux que la faiblesse de leur santé, ou d'autres motifs graves ont retenus loin de l'administration, et forcés de laisser à d'autres le soin et la gloire de servir l'état. Quand aucune excuse de ce genre n'est alléguée par ceux qui affectent de mépriser ces commandemens, ces magistratures, objets de l'admiration univer-verselle, ne pas les louer serait trop peu, nous devons encore blâmer leur travers. A ne voir dans cette façon de penser que le mépris d'une gloire qui n'est rien à leurs yeux, il est difficile de n'y pas applaudir : mais ces hommes ne font que déguiser leur crainte pour tout ce que les froissemens d'intérêts ont de pénible, tout ce que les refus ont de décourageant : c'est là qu'ils mettent la honte et l'infamie. Il est, en effet, des hommes qui, placés en face des choses les plus contraires, ne sont plus les mêmes; austères contempteurs de la volupté, ils fléchissent en présence de la douleur; foulant aux pieds la gloire, ils sont attérés d'un affront; et quelquefois même ils se montrent trop peu conséquens dans leurs inconséquences. Mais ceux que la nature a faits hommes d'état doivent, sans hésiter, rechercher les magistratures, et se placer au timon de la république. Sans cela, la patrie n'aurait point de chefs, ni un grand caractère le moyen de se développer. Mais l'élévation de sentimens, qui met l'homme au dessus des choses humaines, cette tranquillité, ce calme si souvent recommandés, ne sont pas moins nécessaires, sont plus nécessaires peut-être à l'homme d'état qu'au philosophe. Que jamais l'inquiétude ne vienne le troubler; que toutes ses actions soient empreintes de gravité et de constance. Cette égalité coûte d'autant moins aux philosophes que leur vie donne moins de prise à la fortune,

illa res honesta sit, sed etiam, ut habeat efficiendi facultatem. In quo ipso considerandum est, ne aut temere desperet, propter ignaviam, aut nimis confidat, propter cupiditatem. In omnibus autem negotiis, prius quam aggrediare, adhibenda est præparatio diligens.

XXII. Sed quum plerique arbitrentur res bellicas majores esse, quam urbanas; minuenda est hæc opinio. Multi enim bella sæpe quæsierunt propter gloriæ cupiditatem : atque id in magnis animis ingeniisque plerumque contingit, eoque magis, si sunt ad rem militarem apti, et cupidi bellorum gerendorum. Vere autem si volumus judicare, multæ res exstiterunt urbanæ majores clarioresque, quam bellicæ. Quamvis enim Themistocles jure laudetur, et sit ejus nomen, quam Solonis, illustrius, citeturque Salamis clarissimæ testis victoriæ, quæ anteponatur consilio Solonis ei, quo primum constituit Areopagitas : non minus præclarum hoc, quam illud, judicandum est. Illud enim semel profuit, hoc semper proderit civitati : hoc consilio leges Atheniensium, hoc majorum instituta servantur. Et Themistocles quidem nihil dixerit, in quo ipse Areopagum adjuverit;

et que leurs besoins sont plus bornés : leur arrive-t-il, d'ailleurs, quelque revers ; ils ne peuvent tomber de si haut. Ce n'est donc pas sans une cause réelle que les hommes publics ont l'âme plus agitée que ceux qui vivent dans la retraite : l'objet de leurs travaux est plus grand : il suit de là qu'ils doivent fortifier davantage leur cœur, et en bannir les chagrins. Pour aborder l'administration des affaires publiques, il ne suffit pas de considérer combien elle est conforme au devoir, il faut encore consulter ses forces ; et, dans cette dernière partie de l'examen, que l'indolence n'amène pas un découragement irréfléchi, que l'ambition ne nous rende jamais présomptueux. Enfin, une affaire quelconque, avant d'être entreprise, exige une préparation scrupuleuse.

XXII. La multitude place dans son estime les exploits guerriers au dessus des vertus civiques : détruisons ce préjugé. Combien d'hommes, en effet, ne demandent à la guerre que cette gloire dont ils sont avides, passion qui s'attache de préférence aux grands cœurs et aux grands génies, à proportion de leur talent, de leur ardeur pour le métier des armes ! Mais jugeons avec impartialité, et nous reconnaîtrons qu'une foule d'actions civiles ont été plus importantes et plus glorieuses que les hauts faits militaires. Quelque justes louanges que l'on décerne à Thémistocle, quelle que soit la supériorité de sa renommée sur celle de Solon, quelque préférence que l'on accorde à la victoire éclatante dont Salamine fut le théâtre sur le sage établissement de l'aréopage par Solon, ici néanmoins le législateur ne le cède pas au général. Salamine fut utile un jour à la république d'Athènes, l'aréopage le sera à ja-

at ille vere, a se adjutum Themistoclem. Est enim bellum gestum consilio senatus ejus, qui a Solone erat constitutus. Licet eadem de Pausania Lysandroque dicere: quorum rebus gestis quanquam imperium Lacedæmoniis dilatatum putatur; tamen ne minima quidem ex parte Lycurgi legibus et disciplinæ conferendi sunt. Quin etiam ob has ipsas causas et parentiores habuerunt exercitus, et fortiores. Mihi quidem neque pueris nobis, M. Scaurus C. Mario, neque, quum versaremur in republica, Q. Catulus Cn. Pompeio cedere videbatur.

Parvi enim foris sunt arma, nisi sit consilium domi.

Nec plus Africanus, singularis et vir, et imperator, in excidunda Numantia reipublicæ profuit, quam eodem tempore P. Nasica privatus, quum Tib. Gracchum interemit: quanquam hæc quidem res non solum ex domestica est ratione; attingit etiam bellicam, quoniam vi manuque confecta est: sed tamen id ipsum gestum est consilio urbano, sine exercitu. Illud autem optimum est, in quod invadi solere ab improbis et invidis audio:

Cedant arma togæ, concedat laurea linguæ.

Ut enim alios omittam, nobis rempublicam guberna-

mais. C'est à ce corps respectable que les Athéniens doivent la conservation de leurs lois et des usages de leurs ancêtres. Il y a plus : jamais Thémistocle n'aurait pu se vanter d'avoir secouru l'aréopage, tandis que l'aréopage aida beaucoup Thémistocle. Car la guerre fut dirigée par les conseils de ce sénat établi par Solon. La même observation peut s'appliquer à Pausanias et à Lysandre : bien qu'ils aient reculé les bornes de la domination de Lacédémone, leurs exploits ne sauraient soutenir le parallèle avec la discipline et la législation créées par Lycurgue. Que dis-je? n'est-ce pas à Lycurgue lui-même qu'ils durent l'avantage de commander à des soldats plus obéissans et plus braves? J'ai vu, dans ma jeunesse, M. Scaurus; à l'époque où je prenais part au gouvernement de la république, j'ai vu Catulus; et le premier ne m'a pas semblé inférieur à Marius, ni le second à Pompée :

Le guerrier perd son prix s'il n'est pas citoyen[11].

Scipion l'Africain, cet homme, ce général extraordinaire, ne servit pas mieux l'état en rasant Numance, que ne fit, à la même époque, P. Nasica, sans autorité publique, en tuant Tiberius Gracchus. Cette dernière action néanmoins réunit le caractère guerrier au caractère civil, puisqu'elle fut exécutée par la force et avec le glaive : toutefois c'est au sein de Rome, c'est sans armée qu'une telle résolution fut accomplie. Elle est vraiment belle, cette maxime contre laquelle je vois souvent se déchaîner l'envie et la méchanceté :

Que Mars cède à la paix, le glaive à l'éloquence.

En effet, sans parler des autres, sous mon consulat, les

tibus, nonne togæ arma cessere? Neque enim in republica periculum fuit gravius unquam, nec majus otium. Ita consiliis, diligentiaque nostra celeriter de manibus audacissimorum civium delapsa arma ipsa ceciderunt. Quæ res igitur gesta unquam in bello tanta? qui triumphus conferendus? Licet enim mihi, Marce fili, apud te gloriari, ad quem et hereditas hujus gloriæ, et factorum imitatio pertinet. Mihi quidem certe vir abundans bellicis laudibus, Cn. Pompeius, multis audientibus, hoc tribuit, ut diceret, frustra se triumphum tertium deportaturum fuisse, nisi meo in rempublicam beneficio, ubi triumpharet, esset habiturus. Sunt ergo domesticæ fortitudines non inferiores militaribus : in quibus plus etiam, quam in his, operæ studiique ponendum est.

XXIII. Omnino illud honestum, quod ex animo excelso magnificoque quærimus, animi efficitur, non corporis viribus. Exercendum tamen corpus, et ita afficiendum est, ut obedire consilio rationique possit in exsequendis negotiis, et in labore tolerando. Honestum autem id quod exquirimus totum est positum in animi cura et cogitatione : in quo non minorem utilitatem afferunt, qui togati reipublicæ præsunt, quam qui bellum gerunt. Itaque eorum consilio sæpe aut non suscepta, aut confecta bella sunt, nonnunquam etiam illata : ut M. Catonis bellum tertium punicum; in quo etiam mortui valuit auctoritas. Quare expetenda quidem magis est decernendi ratio, quam decertandi fortitudo : sed cavendum, ne id bellandi magis fuga, quam utilitatis ratione faciamus. Bellum autem ita suscipiatur, ut nihil aliud,

armes ne s'abaissèrent-elles pas devant la toge? Jamais la république, au milieu de dangers plus pressans, ne jouit d'un calme plus profond. Par de sages mesures, par une activité infatigable, je fis promptement tomber le glaive des mains des plus audacieux citoyens. Quels exploits de cette importance la guerre me présentera-t-elle? Fut-il jamais un triomphe aussi beau? Je puis, sans doute, ô mon fils! m'applaudir ainsi auprès de vous, à qui le ciel réserve et l'héritage de cette gloire, et l'imitation de mes exemples. Pompée, ce héros couvert de tant de lauriers, m'a rendu ce témoignage public, que les honneurs d'un troisième triomphe eussent été illusoires pour lui, si, en sauvant Rome, je ne lui en avais conservé le théâtre. Il existe donc un courage civique, qui ne le cède point à la valeur guerrière, et qui même exige plus d'art et de vigilance.

XXIII. Cette honnêteté que nous demandons à un cœur noble et élevé dépend entièrement de la force morale; la vigueur du corps n'y est pour rien. Il faut cependant exercer ce corps, et le plier à l'obéissance, lorsque l'esprit et la raison commandent, afin qu'il s'endurcisse aux travaux qu'exige l'exécution des affaires. Mais le beau moral, objet de nos recherches, réside tout entier dans l'action de l'esprit et dans la pensée : par là, le magistrat civil, qui gouverne la république, n'est pas moins utile que le général, qui dirige les opérations de la guerre. Voilà pourquoi souvent la prudence du premier fit éviter ou terminer, parfois même déclarer des hostilités : ainsi la troisième guerre contre Carthage fut décidée d'après les conseils de Caton, dont l'autorité prévalut même après sa mort. La sagesse dans le conseil est donc préférable à la valeur dans les combats : seulement gardons-nous

nisi pax, quæsita videatur. Fortis vero et constantis est, non perturbari in rebus asperis, nec tumultuantem de gradu dejici, ut dicitur; sed præsentis animi uti consilio, nec a ratione discedere. Quanquam hoc animi, illud etiam ingenii magni est, præcipere cogitatione futura, et aliquanto ante constituere, quid accidere possit in utramque partem, et, quid agendum sit, quum quid evenerit; nec committere, ut aliquando dicendum sit, « Non putaram. » Hæc sunt opera magni animi, et excelsi, et prudentia, consilioque fidentis. Temere autem in acie versari, et manu cum hoste confligere, immane quiddam, et belluarum simile est. Sed quum tempus necessitasque postulat, decertandum manu est, et mors servituti turpitudinique anteponenda.

XXIV. De evertendis autem diripiendisque urbibus, valde considerandum est ne quid temere, ne quid crudeliter. Idque est viri magni, rebus agitatis, punire sontes, multitudinem conservare, in omni fortuna, recta atque honesta retinere. Ut enim sunt, quemadmodum supra dixi, qui urbanis rebus bellicas anteponant: sic reperies multos, quibus periculosa et calida consilia, quietis et cogitatis et splendidiora, et majora videantur. Nunquam omnino periculi fuga committendum est, ut imbelles timidique videamur; sed fugiendum etiam illud, ne offeramus nos periculis sine causa: quo nihil

d'adopter ce principe plutôt par la crainte de la guerre que par la raison d'utilité. Mais, en prenant les armes, notre conduite doit faire connaître que nous ne cherchons que la paix. L'homme courageux et ferme est celui qui, dans les circonstances épineuses, ne se trouble pas, et, comme on dit, ne se démonte jamais, celui enfin dont l'esprit toujours libre conserve ses ressources, et dont la raison ne s'égare point. Si tel est le caractère d'une grande âme, celui du génie est d'anticiper sur l'avenir par la pensée, de pressentir les divers évènemens, d'arrêter ce qu'il faudra faire dans l'occasion, et de ne pas s'exposer à être réduit à dire un jour : Je ne m'y attendais pas. C'est à de pareils traits que je reconnais une âme grande, élevée, qni met sa force dans la prudence et la sagesse. Mais s'élancer, tête baissée, dans le combat, et lutter contre l'ennemi corps à corps, c'est montrer un courage féroce, c'est rivaliser avec les tigres. Toutefois, lorsque les circonstances et la nécessité l'exigent, sachons tirer l'épée, et préférer la mort à l'esclavage et à l'ignominie.

XXIV. S'agit-il de saccager et de détruire une ville ; mettons le plus grand soin à ne rien accorder à la précipitation, rien à la cruauté. Il est alors d'un grand homme, après avoir tout examiné, de punir seulement les coupables, d'épargner la multitude, et d'observer, dans l'une et l'autre fortune, les lois de l'honneur et de la justice. S'il est des hommes qui, comme je l'ai déjà dit, préfèrent la gloire de l'épée à celle de la toge, vous en trouverez aussi plus d'un à qui les conseils violens et périlleux sembleront offrir plus d'éclat et de grandeur que les résolutions paisibles et réfléchies. Jamais nous ne devons, en reculant devant le danger, nous exposer au

potest esse stultius. Quapropter in adeundis periculis consuetudo imitanda medicorum est, qui leviter ægrotantes leniter curant, gravioribus autem morbis periculosas curationes et ancipites adhibere coguntur. Quare in tranquillo tempestatem adversam optare, dementis est; subvenire autem tempestati quavis ratione, sapientis: eoque magis, si plus adipiscare, re explicata, boni, quam addubitata mali. Periculosæ autem rerum actiones partim iis sunt, qui eas suscipiunt, partim reipublicæ. Itemque alii de vita, alii de gloria, et benivolentia civium in discrimen vocantur. Promptiores igitur debemus esse ad nostra pericula, quam ad communia, dimicareque paratius de honore et gloria, quam de ceteris commodis.

Inventi autem multi sunt, qui non modo pecuniam, sed vitam etiam profundere pro patria parati essent; iidem gloriæ jacturam ne minimam quidem facere vellent, ne republica quidem postulante: ut Callicratidas, qui, quum Lacedæmoniorum dux fuisset peloponnesiaco bello, multaque fecisset egregie, vertit ad extremum omnia, quum consilio non paruit eorum qui classem ab Arginusis removendam, nec cum Atheniensibus dimicandum putabant. Quibus ille respondit, Lacedæmonios, classe illa amissa, aliam parare posse, se fugere sine suo dedecore non posse. Atque hæc quidem Lacedæmoniis plaga mediocris: illa pestifera, qua, quum Cleombrotus, invidiam timens, temere cum Epami-

soupçon de lâcheté; mais fuyons aussi cet autre excès qui consiste à provoquer le péril sans sujet, et qui est le dernier degré de la démence. Imitons ici les médecins, qui guérissent les maladies légères avec des remèdes légers, et appliquent par une sorte de contrainte aux maladies graves les remèdes violens et dangereux. C'est folie d'appeler la tempête lorsque la mer est calme; mais c'est sagesse d'opposer à l'orage toutes les ressources de l'art, surtout s'il y a plus d'avantage à risquer l'évènement que d'inconvénient à demeurer dans l'incertitude. Les chances d'une affaire hasardeuse intéressent et les particuliers qui l'entreprennent, et la république. Les uns risquent leur vie, les autres leur gloire et la bienveillance de leurs concitoyens. Or le devoir nous ordonne de redouter moins le péril pour nous-mêmes que pour la cause commune, et de combattre avec plus d'ardeur pour l'honneur et la gloire que pour tout autre intérêt.

Mais, combien n'a-t-on pas vu d'hommes prêts à sacrifier leurs richesses, leur vie même à la patrie, devenir sourds à ses prières, lorsqu'elle demandait la plus petite portion de leur gloire! Tel fut Callicratidas, qui commandait les armées de Lacédémone dans la guerre du Péloponnèse : après de nombreux et brillans succès, il exposa sa patrie aux plus grands dangers, en rejetant l'avis de ceux qui lui conseillaient d'éloigner la flotte des îles Arginuses, et d'éviter le combat avec les Athéniens. Si Lacédémone perd cette flotte, répondit-il, elle peut en équiper une autre; mais, pour moi, fuir, c'est me couvrir d'infamie. Cependant cette plaie ne fut pas profonde: par un coup bien plus funeste, Cléombrote ruina entièrement Lacédémone, lorsque la crainte des accusations

nonda conflixisset, Lacedæmoniorum opes corruerunt. Quanto Q. Maximus melius? de quo Ennius:

Unus homo nobis cunctando restituit rem:
Non ponebat enim rumores ante salutem.
Ergo postque, magisque viri nunc gloria claret.

XXV. Quod genus peccandi vitandum est etiam in rebus urbanis. Sunt enim, qui, quod sentiunt, etsi optimum sit, tamen invidiæ metu non audent dicere.

Omnino qui reipublicæ præfuturi sunt, duo Platonis præcepta teneant: unum, ut utilitatem civium sic tueantur, ut quæcunque agunt, ad eam referant, obliti commodorum suorum; alterum, ut totum corpus reipublicæ curent, ne, dum partem aliquam tuentur, reliquas deserant. Ut enim tutela, sic procuratio reipublicæ ad utilitatem eorum qui commissi sunt, non ad eorum quibus commissa est, gerenda est. Qui autem parti civium consulunt, partem negligunt, rem perniciosissimam in civitatem inducunt, seditionem atque discordiam: ex quo evenit, ut alii populares, alii studiosi optimi cujusque videantur, pauci universorum. Hinc apud Athenienses magnæ discordiæ; in nostra republica non solum seditiones, sed pestifera etiam bella civilia : quæ gravis et fortis civis, et in republica dignus principatu, fugiet atque oderit, tradetque se totum reipublicæ, neque opes aut potentiam consectabitur; totamque eam sic tuebitur, ut omnibus consulat. Nec vero criminibus falsis in odium aut invidiam quemquam vocabit; omnique ita justitiæ honestatique adhærescet, ut, dum ea

de la haine le jeta en téméraire au devant d'Epaminondas pour le combattre. Combien il est plus digne d'éloges, ce Fabius, dont Ennius a dit,

Seul, il sut à pas lents ramener la victoire;
Pour sauver les Romains, il brava leurs discours:
Sa gloire en est plus belle, et s'accroît tous les jours!

XXV. Cette faiblesse n'est pas moins à éviter dans les affaires civiles. Il est en effet des hommes dont la pensée est pleine de sagesse, mais à qui la crainte d'exciter la haine ferme la bouche.

Quiconque se destine à l'administration de l'état doit s'attacher fidèlement à ces deux préceptes de Platon: Avant tout, qu'il veille à l'utilité publique avec une activité telle qu'il y rapporte toutes ses actions, et oublie ses propres avantages; ensuite, que ses soins s'étendent à tous les membres de ce vaste corps, dans la crainte que les soins exclusifs donnés aux uns ne fassent négliger les autres. La république est une pupille placée sous la tutelle de l'homme d'état; les soins qu'elle demande ont pour but son intérêt propre, et non celui du tuteur. Or, les magistrats zélés pour une partie des citoyens, et indifférens pour l'autre, introduisent, dans un état le plus pernicieux des fléaux, la sédition et la discorde. Que résulte-t-il de là? Les uns courtisent le peuple, les autres s'affichent comme défenseurs de l'aristocratie, presque personne n'est l'homme de tous. C'est là ce qui souleva dans Athènes de si terribles dissensions; c'est de là que naquirent dans notre république tant de séditions; c'est là ce qui donna le jour au monstre des guerres civiles; fléaux qu'un citoyen sage, ferme et digne du premier rang chez une nation libre, doit repousser et poursuivre

conservet, quamvis graviter offendat, mortemque oppetat potius, quam deserat illa, quæ dixi.

Miserrima est omnino ambitio, honorumque contentio; de qua præclare apud eumdem est Platonem : Similiter facere eos, qui inter se contenderent, uter potius rempublicam administraret, ut si nautæ certarent, quis eorum potissimum gubernaret. Idemque præcipit, ut eos adversarios existimemus, qui arma contra ferant; non eos, qui suo judicio tueri rempublicam velint : qualis fuit inter P. Africanum et Q. Metellum sine acerbitate dissensio.

Nec vero audiendi, qui graviter irascendum inimicis putabunt, idque magnanimi et fortis viri esse censebunt. Nihil enim laudabilius, nihil magno et præclaro viro dignius placabilitate atque clementia. In liberis vero populis, et in juris æquabilitate exercenda, etiam est facilitas, et altitudo animi, quæ dicitur : ne, si irascamur aut intempestive accedentibus, aut impudenter rogantibus, in morositatem inutilem et odiosam incidamus. Et tamen ita probanda est mansuetudo atque clementia, ut adhibeatur, reipublicæ causa, severitas, sine qua administrari civitas non potest. Omnis autem et animadversio et castigatio contumelia vacare debet; neque ad ejus, qui punitur aliquem, aut verbis castigat, sed

de sa haine. Il se livrera sans réserve à la chose publique, il ne s'attachera ni aux riches, ni aux puissans; son administration embrassera tous les intérêts, elle sera universelle. Jamais, par des accusations mensongères, il n'appellera sur qui que ce soit la haine et les ressentimers; sévère observateur de la justice et de l'honnêteté, dût-il froisser de grands intérêts pour les conserver, il bravera la mort plutôt que de renier la vertu.

Rien de plus misérable que l'ambition et la poursuite des honneurs. C'est à ce vice que Platon applique une de ses plus brillantes images : à ses yeux, ceux qui se disputent l'administration de la chose publique sont des matelots qui se battent pour s'arracher le gouvernail. Le même philosophe nous signale comme ennemis de la nation, ceux qui portent les armes contre elle, et non ceux qui veulent un gouvernement conforme à leur système : telle fut l'opposition qui séparait sans aigreur Scipion et Metellus.

Ah ! ne les écoutez pas, ceux qui prétendront qu'il faut haïr à mort un ennemi, et qui appelleront de tels sentimens grandeur d'âme, force de caractère. Non, rien n'est plus louable, rien ne sied mieux à la magnanimité qu'un naturel facile à désarmer et porté à la clémence. Chez un peuple libre, où tous les droits sont égaux, il faut encore montrer de la douceur et une âme maîtresse d'elle-même. Que jamais la colère, allumée par l'abord d'un importun, par d'impertinentes sollicitations, ne nous donne une humeur toujours inutile, toujours odieuse. Mais, pour être irréprochables, cette douceur, cette clémence doivent se trouver, dans l'intérêt de la patrie, unies à une certaine sévérité indispensable dans le gouvernement; cependant il faut savoir corriger et punir sans in-

ad reipublicæ utilitatem referri. Cavendum est etiam, ne major pœna, quam culpa sit, et ne iisdem de causis alii plectantur, alii ne appellentur quidem. Prohibenda autem maxime est ira in puniendo : nunquam enim, iratus qui accedet ad pœnam, mediocritatem illam tenebit, quæ est inter nimium et parum; quæ placet peripateticis : et recte placet, modo ne laudarent iracundiam, et dicerent utiliter a natura datam. Illa vero omnibus in rebus repudianda est; optandumque, ut ii, qui præsunt reipublicæ, legum similes sint, quæ ad puniendum non iracundia, sed æquitate ducuntur.

XXVI. Atque etiam in rebus prosperis, et ad voluntatem nostram fluentibus, superbiam, fastidium, arrogantiamque magno opere fugiamus. Nam ut adversas res, sic secundas immoderate ferre, levitatis est; præclaraque est æquabilitas in omni vita, et idem semper vultus, eademque frons, ut de Socrate, item de C. Lælio accepimus. Philippum quidem Macedonum regem, rebus gestis et gloria superatum a filio, facilitate et humanitate video superiorem fuisse. Itaque alter semper magnus, alter sæpe turpissimus fuit : ut recte præcipere videantur, qui monent, ut, quanto superiores simus, tanto nos geramus summissius. Panætius quidem Africanum, auditorem et familiarem suum, solitum ait dicere, ut equos, propter crebras contentiones præliorum ferocitate exsultantes, domitoribus tradere soleant, ut his facilioribus possint uti : sic homines, secundis re-

sulter. Le châtiment, la réprimande doivent avoir pour but, non une satisfaction personnelle, mais l'utilité publique. N'allons pas non plus infliger une peine qui excède la faute, ni punir dans l'un ce que nous ne relevons pas même dans l'autre. Surtout, que la colère ne dicte point nos arrêts : si elle monte sur le tribunal avec le juge, il ne pourra jamais garder cette modération également éloignée du trop et du trop peu, vertu chérie des péripatéticiens, mais qu'ils devraient aimer, sans faire en même temps l'éloge de la colère, sans dire qu'elle est un don utile de la nature. En toute circonstance, il faut se l'interdire; et le vœu des peuples doit être de voir les chefs de la nation ressembler aux lois, qui punissent parce qu'elles sont justes, et non parce qu'elles sont irritées.

XXVI. Lorsque la fortune est prospère, lorsque le évènemens semblent obéir à nos volontés, il faut aussi se tenir bien en garde contre l'orgueil, le dédain, l'arrogance. Il y a autant de faiblesse à ne pas pouvoir supporter le bonheur que les revers. Dans les jours heureux, dans les jours mauvais, avoir une âme égale, un front toujours serein, voilà ce qui est beau. Tels furent, dit-on, Socrate et Lélius. Philippe, roi de Macédoine, me paraît inférieur à son fils en gloire et en exploits guerriers; mais, à mes yeux, il s'élève au dessus de lui par son humanité et par la douceur de son caractère : aussi l'un fut-il toujours grand, tandis que l'autre fut quelquefois le dernier des hommes. C'est donc une morale bien sage que celle qui nous apprend que plus on est grand, plus il faut être modeste. Scipion l'Africain, le disciple et l'ami de Panétius, disait souvent, au rapport de ce philosophe, que, comme on remet entre les mains des écuyers, pour les

bus effrenatos, sibique præfidentes, tanquam in gyrum rationis et doctrinæ duci oportere, ut perspicerent rerum humanarum imbecillitatem, varietatemque fortunæ. Atque etiam in secundissimis rebus maxime est utendum consilio amicorum, hisque major etiam, quam ante, tribuenda auctoritas. Iisdemque temporibus cavendum est, ne assentatoribus patefaciamus aures, nec adulari nos sinamus; in quo falli facile est. Tales enim nos esse putamus, ut jure laudemur. Ex quo nascuntur innumerabilia peccata, quum homines inflati opinionibus, turpiter irridentur, et in maximis versantur erroribus. Sed hæc quidem hactenus.

Illud autem sic est judicandum, maximas geri res, et maximi animi ab iis, qui respublicas regant, quod earum administratio latissime pateat, ad plurimosque pertineat: esse autem magni animi, et fuisse multos etiam in vita otiosa, qui aut investigarent, aut conarentur magna quædam, seseque suarum rerum finibus continerent; aut interjecti inter philosophos, et eos, qui rempublicam administrarent, delectarentur re sua familiari, non eam quidem omni ratione exaggerantes, neque excludentes ab ejus usu suos, potiusque et amicis impartientes, et reipublicæ, si quando usus esset. Quæ primum bene parta sit, nullo neque turpi quæstu, neque odioso; tum quam plurimis, modo dignis, se utilem præbeat; deinde augeatur ratione, diligentia, parcimo-

dompter, et les rendre plus dociles, les chevaux que l'habitude des mouvemens fougueux sur le champ de bataille a rendus farouches, de même il fallait soumettre au joug de la raison et de la philosophie les hommes présomptueux qui, dans leur prospérité, ne connaissent plus de frein, pour leur faire envisager toute la fragilité des choses humaines, toute l'inconstance de la fortune. C'est surtout lorsqu'on est parvenu au faîte du bonheur, qu'il faut avoir recours aux conseils de ses amis, et leur donner plus d'ascendant que jamais. C'est alors qu'il faut fermer l'oreille aux flatteurs, et repousser leur encens. Combien il est difficile de ne s'en pas enivrer! Nous avons en effet assez bonne opinion de nous pour savourer la louange sans scrupule. De là des fautes sans nombre chez les hommes enflés de leur mérite, qui se vouent à la honte et au ridicule, et tombent dans les plus coupables égaremens. Terminons ici ce qui concerne la force d'âme.

Nous devons donc conclure que, si les chefs de la république se livrent aux plus hautes affaires, aux travaux qui exigent le plus de force d'âme, à cause de la vaste étendue de leur administration, qui embrasse une multitude d'intérêts, il y a toujours eu, dans une condition privée, des hommes extraordinaires qui ont fait, ou de grandes recherches, ou de grandes entreprises, sans sortir des bornes de leur sphère, et d'autres encore qui, placés entre les philosophes et les hommes d'état, se plaisent à soigner leur fortune, sans l'augmenter par toutes sortes de voies, et sans refuser d'y faire participer au besoin leurs parens, leurs amis, leur patrie. Que votre fortune soit d'abord bien acquise; point de gain sordide ou odieux: ensuite, répandez vos utiles bienfaits le plus que vous pouvez, mais sur ceux qui en sont dignes: ajoutez enfin à vos

nia; nec libidini potius luxuriæque, quam liberalitati et beneficentiæ pateat. Hæc præscripta servantem licet magnifice, graviter, animoseque vivere, atque etiam simpliciter, fideliter, vitæque hominum amice.

XXVII. Sequitur, ut de una reliqua parte honestatis dicendum sit: in qua verecundia, et quasi quidam ornatus vitæ, temperantia, et modestia, omnisque sedatio perturbationum animi, et rerum modus cernitur. Hoc loco continetur id, quod dici latine decorum potest; græce enim πρέπον dicitur. Hujus vis ea est, ut ab honesto non queat separari. Nam et quod decet, honestum est; et quod honestum est, decet. Qualis autem differentia sit honesti et decori, facilius intelligi, quam explanari potest. Quidquid est enim, quod deceat, id tum apparet, quum antegressa est honestas. Itaque non solum in hac parte honestatis, de qua hoc loco disserendum est, sed etiam in tribus superioribus, quid deceat, apparet. Nam et ratione uti, atque oratione prudenter; et agere quod agas, considerate; omnique in re quid sit veri, videre, et tueri decet: contraque falli, errare, labi, decipi tam dedecet, quam delirare, et mente esse captum. Et justa omnia, decora sunt; injusta contra, ut turpia, sic indecora. Similis est ratio fortitudinis: quod enim viriliter, animoque magno fit, id dignum viro, et decorum videtur: quod contra, id ut turpe, sic indecorum.

Quare pertinet quidem ad omnem honestatem hoc, quod dico, decorum; et ita pertinet, ut non recondita quadam ratione cernatur, sed sit in promptu. Est enim

richesses, par l'industrie, l'activité, l'économie, et consacrez-les à une noble libéralité plutôt que de les prodiguer au luxe et à la débauche. En suivant ces principes, on peut concilier la magnificence, la dignité, l'éclat avec la simplicité, la candeur et la philantropie.

XXVII. Parlons maintenant de cette autre source de l'honnête, qui comprend la modestie, la tempérance, la modération, paisibles vertus, ornement de la vie, qui dissipent les orages du cœur, et règlent toutes nos actions. Ici vient se placer le *πρέπον* des Grecs, que nous pourrons appeler bienséance. Par son essence, cette vertu est inséparable de l'honnêteté; car ce qui est bienséant est honnête, comme ce qui est honnête est bienséant. La différence de l'un à l'autre se sent plus facilement qu'on ne peut l'expliquer. Ce qui sied ne se discerne bien nettement que quand l'honnêteté marche la première. Voilà pourquoi la bienséance se montre, non-seulement dans cette partie de l'honnêteté dont nous devons nous occuper ici, mais encore dans les trois précédentes. Parler en effet et raisonner en sage, agir avec suite et prudence, en toutes choses saisir le vrai et le défendre, voilà ce qui sied bien; au contraire, l'erreur, l'égarement, les travers, la crédulité trompée choquent autant la décence que le délire et la folie. La justice est toujours belle; l'injustice, au contraire, n'est pas moins hideuse que déshonorante. Le même rapprochement s'applique à la grandeur d'âme. Toute action virile, pleine de courage, est digne d'un grand cœur et bienséante; celles qui portent un caractère opposé réunissent la honte et la difformité.

Ce que j'appelle bienséance se lie donc à tout ce qui est honnête, et y tient par un rapport si sensible qu'on le découvre sans effort. Toute vertu a sa bienséance, qui

quiddam, idque intelligitur in omni virtute, quod deceat; quod cogitatione magis a virtute potest, quam re separari. Ut venustas et pulchritudo corporis secerni non potest a valitudine : sic hoc, de quo loquimur, decorum, totum illud quidem est cum virtute confusum; sed mente et cogitatione distinguitur. Est autem ejus descriptio duplex : nam et generale quoddam decorum intelligimus, quod in omni honestate versatur; et aliud huic subjectum, quod pertinet ad singulas partes honestatis. Atque illud superius sic fere definiri solet : Decorum id esse, quod consentaneum sit hominis excellentiæ, in eo, in quo natura ejus a reliquis animantibus differat. Quæ autem pars subjecta generi est, eam sic definiunt, ut id decorum esse velint, quod ita naturæ consentaneum sit, ut in eo moderatio, et temperantia appareat cum specie quadam liberali.

XXVIII. Hæc ita intelligi, existimare possumus ex eo decoro, quod poetæ sequuntur : de quo alio loco plura dici solent. Sed tum servare illud poetas dicimus, quod deceat, quum id, quod quaque persona dignum est, et fit, et dicitur. Ut, si Æacus aut Minos diceret,

Oderint, dum metuant;

aut,

Natis sepulcro ipse est parens;

indecorum videretur : quod eos fuisse justos accepimus. At Atreo dicente, plausus excitantur : est enim digna persona oratio. Sed poetæ quid quemque deceat, ex

se fait sentir, et dont la distinction d'avec la vertu même est plus métaphysique que réelle. Comme la beauté et les grâces du corps sont inséparables de la santé, de même cette bienséance dont nous parlons se confond entièrement avec la vertu; mais on l'en dégage par l'abstraction et la pensée. Elle est de deux sortes : l'une, générale, appartient à toutes les vertus; l'autre, spéciale, réside dans chaque vertu prise séparément. La bienséance est en harmonie avec l'excellence de la nature de l'homme, avec sa supériorité sur les autres animaux : telle est à peu près la definition que l'on donne ordinairement de la première espèce. Pour la seconde, qui n'est qu'une branche de la première, c'est, disent les philosophes, un attribut si analogue à notre nature qu'il ajoute à la modération même et à la tempérance un éclat qui les relève.

XXVIII. Ce sont là les vraies notions de la bienséance; et la loi des convenances, que s'imposent les poètes, et dont les détails sont d'ailleurs étrangers à mon sujet, nous autorise à le croire. Qu'entend-on par l'observation des convenances en poésie? C'est prêter à chaque personnage des actions, des paroles analogues à son caractère. Qu'Éaque ou Minos vienne dire:

Qu'ils tremblent : à ce prix, je me ris de la haine [12];

ou bien,

Un père de ses fils est le tombeau vivant;

l'esprit se révoltera, parce qu'ils ont la réputation d'avoir été justes. Mais, dans la bouche d'Atrée, ces paroles exciteront des applaudissemens, elles seront au niveau

persona judicabunt. Nobis autem personam imposuit ipsa natura, magna cum excellentia præstantiaque animantium reliquarum. Quocirca poetæ in magna varietate personarum, etiam vitiosis quid conveniat, et quid deceat, videbunt : nobis autem quum a natura constantiæ, moderationis, temperantiæ, verecundiæ partes datæ sint; quumque eadem natura doceat non negligere, quemadmodum nos adversus homines geramus : efficitur, ut et illud, quod ad omnem honestatem pertinet, decorum, quam late fusum sit, appareat; et hoc, quod spectatur in unoquoque genere virtutis. Ut enim pulchritudo corporis apta compositione membrorum movet oculos, et delectat hoc ipso, quod inter se omnes partes cum quodam lepore consentiunt : sic hoc decorum, quod elucet in vita, movet approbationem eorum, quibuscum vivitur, ordine, et constantia, et moderatione dictorum omnium, atque factorum. Adhibenda est igitur quædam reverentia adversus homines, et optimi cujusque, et reliquorum. Nam negligere, quid de se quisque sentiat, non solum arrogantis est, sed etiam omnino dissoluti. Est autem quod differat, in hominum ratione habenda, inter justitiam, et verecundiam. Justitiæ partes sunt, non violare homines; verecundiæ, non offendere : in quo maxime perspicitur vis decori. His igitur expositis, quale sit id, quod decere dicimus, intellectum puto.

Officium autem, quod ab eo ducitur, hanc primam habet viam, quæ deducit ad convenientiam conservationemque naturæ : quam si sequemur ducem, nunquam

du rôle. Laissons le poète déterminer ce qui convient à chaque personnage d'après son caractère. Pour l'homme, le rôle qu'il a reçu de la nature elle-même, c'est celui de roi des animaux. Ainsi le poète, dans la foule de ses personnages si variés, donnera au vice lui-même les traits qui lui sont propres ; et nous, que la nature a placés sur la scène du monde pour nous y montrer pleins de constance, modérés, tempérans, réservés ; nous à qui cette même nature prescrit de veiller sur notre conduite à l'égard de nos semblables, il nous est facile de mesurer toute l'étendue de cette bienséance générale qui embrasse toutes les vertus, et de cette bienséance particulière qui s'applique spécialement à chacune d'elles. Comme un beau corps attire nos regards par la justesse des proportions, et les charme par l'accord harmonieux et plein de grâce de toutes ses parties, de même cette bienséance, qui répand un doux éclat sur notre vie, commande les suffrages de ceux qui nous entourent par l'ordre constant et la mesure qui règlent et nos actions et notre langage. Il faut donc avoir un certain respect pour les hommes, pour le vulgaire aussi bien que pour les sages : il y a autant de corruption que d'orgueil à mépriser les jugemens de nos semblables. Toutefois, dans ce que nous devons aux hommes, sachons distinguer ce que commande la justice et ce que prescrit le respect. La justice défend de blesser leurs intérêts ; le respect, de les choquer ; et ici, la bienséance se montre dans tout son jour. Je crois que cet exposé donne une idée claire de ce que nous entendons par bienséance.

Le devoir qui en découle mène d'abord au maintien et à l'observation des vues de la nature. Si nous prenons la nature pour guide, nous ne nous égarerons jamais,

aberrabimus; consequemurque et id, quod acutum et perspicax natura est; et id, quod ad hominum consociationem accommodatum; et id, quod vehemens atque forte. Sed maxima vis decori in hac inest parte, de qua disputamus. Neque enim solum corporis, qui ad naturam apti sunt, sed multo etiam magis animi motus probandi, qui item ad naturam accommodati sunt. Duplex est enim vis animorum, atque naturæ : una pars in appetitu posita est, quæ est ὁρμὴ græce, quæ hominem huc et illuc rapit; altera in ratione, quæ docet et explanat, quid faciendum, fugiendumve sit. Ita fit, ut ratio præsit, appetitus obtemperet.

XXIX. Omnis autem actio vacare debet temeritate, et negligentia; nec vero agere quidquam, cujus non possit causam probabilem reddere. Hæc est enim fere descriptio officii. Efficiendum autem est, ut appetitus rationi obediant, eamque neque præcurrant, nec propter pigritiam, aut ignaviam deserant, sintque tranquilli, atque omni perturbatione animi careant. Ex quo elucebit omnis constantia, omnisque moderatio. Nam qui appetitus longius evagantur, et tanquam exsultantes sive cupiendo, sive fugiendo, non satis a ratione retinentur, hi sine dubio finem et modum transeunt. Relinquunt enim et abjiciunt obedientiam, nec rationi parent, cui sunt subjecti lege naturæ : a quibus non modo animi perturbantur, sed etiam corpora. Licet ora ipsa cernere iratorum, aut eorum, qui aut libidine aliqua, aut metu commoti sunt, aut voluptate nimia gestiunt : quorum omnium vultus, voces, motus, statusque mutantur. Ex quibus illud intelligitur (ut ad officii formam

soit dans l'investigation des vérités les plus abstraites et les plus subtiles, soit dans la conformité de notre conduite avec l'ordre de la société, soit dans le développement de la force et du courage. Mais c'est surtout dans cette partie dont nous traitons que la bienséance prend un caractère plus sensible. En effet, pour devenir permis, les mouvemens du corps, et encore plus ceux de l'âme, doivent être coordonnés à la nature. L'âme a deux principes d'activité : l'un est l'appétit animal, appelé par les Grecs ὁρμὴ, qui entraîne l'homme d'objet en objet ; l'autre est la raison, qui lui enseigne et lui explique ce qu'il faut faire et ce qu'il faut éviter. Il suit de là que la raison doit commander, et l'appétit obéir.

XXIX. Que toutes nos actions soient exemptes de précipitation et de négligence ; n'en faisons pas une à laquelle nous ne puissions attacher un motif plausible. Tout devoir semble tracé dans ce peu de mots. Il faut, pour cet effet, soumettre les appétits à la raison ; il faut qu'ils n'aient jamais ni assez d'impétuosité pour la devancer, ni trop de paresse pour la suivre ; il faut qu'ils soient calmes et inaccessibles aux troubles de l'âme. C'est par là que brilleront dans tout leur éclat la constance et la modération ; car, si les désirs se donnent une trop libre carrière, si l'amour et la haine deviennent trop fougueux pour être arrêtés par la raison, ils passent sans contredit la borne et la mesure. Ainsi révoltés contre la raison, et secouant ce joug que la nature leur a imposé, ils portent le trouble, non-seulement dans l'âme, mais même dans le corps. Observez un homme livré à la colère, ou à la crainte, ou à l'ivresse du plaisir, ou transporté par quelque autre passion : son visage, sa voix, ses mouvemens, tout son extérieur est changé. Ceci nous apprend, pour en reve-

revertamur), appetitus omnes contrahendos sedandosque, excitandamque animadversionem et diligentiam, ut ne quid temere ac fortuitu, inconsiderate, negligenterque agamus. Neque enim ita generati a natura sumus, ut ad ludum et jocum facti esse videamur, sed ad severitatem potius, et ad quædam studia graviora atque majora. Ludo autem et joco uti illo quidem licet; sed sicut somno, et quietibus ceteris, tum quum gravibus seriisque rebus satisfecerimus. Ipsumque genus jocandi non profusum, nec immodestum, sed ingenuum et facetum esse debet. Ut enim pueris non omnem ludendi licentiam damus, sed eam, quæ ab honestis actionibus non sit aliena : sic in ipso joco aliquod probi ingenii lumen eluceat.

Duplex omnino est jocandi genus : unum illiberale, petulans, flagitiosum, obscœnum; alterum, elegans, urbanum, ingeniosum, facetum : quo genere non modo Plautus noster, et Atticorum antiqua comœdia, sed etiam philosophorum Socraticorum libri referti sunt; multaque multorum facete dicta, ut ea, quæ a sene Catone collecta sunt; quæ vocant ἀποφθέγματα. Facilis igitur est distinctio ingenui et illiberalis joci. Alter est, si tempore fit, ac remisso animo, libero dignus; alter ne homine quidem, si rerum turpitudini adhibetur verborum obscœnitas. Ludendi etiam est quidam modus retinendus, ut ne nimis omnia profundamus, elatique voluptate in aliquam turpitudinem delabamur. Suppeditant autem et campus noster, et studia venandi, honesta exempla ludendi.

nir aux règles du devoir, qu'il faut réprimer, calmer nos passions, et mettre notre attention et nos soins à ne rien faire inconsidérément, au hasard, avec légèreté et négligence; car la nature ne nous a pas mis au jour pour les amusemens et les folâtres jeux, mais pour des habitudes sérieuses, pour des goûts plus graves et plus relevés. Ce n'est pas que les amusemens nous soient interdits; mais il faut en user avec la même mesure que du sommeil et de tout autre délassement, après avoir satisfait aux graves et sérieux travaux. Même dans ces sortes de plaisirs, mettons de la retenue et de la modération; sachons les assaisonner par une gaîté décente et pleine de grâces. Il est des jeux que nous interdisons à l'enfance, pour ne lui permettre que ceux dont l'honnêteté n'est point choquée: ainsi les plaisirs d'un homme de bien doivent briller d'un rayon de vertu.

Distinguons deux genres de plaisanteries: l'une grossière, effrontée, déshonnête, obscène; l'autre délicate, polie, spirituelle, piquante. Ce dernier genre caractérise non-seulement notre Plaute et l'ancienne comédie d'Athènes, mais encore les traités des philosophes de l'école de Socrate, et une multitude de saillies heureuses, réunies par Caton l'Ancien dans son Recueil d'apophthegmes. La limite est donc facile à tracer entre la plaisanterie noble et celle du vulgaire: l'une, faite à propos, sans prétention, est digne d'un homme libre; l'autre est indigne même du dernier des hommes, si à la turpitude des choses vient se joindre l'obscénité des paroles. Les divertissemens même ont leurs bornes, qu'il faut respecter, pour éviter l'excès de la dissipation, et l'ivresse des plaisirs, qui pourrait nous faire tomber dans quelque faute honteuse. Le champ de Mars et la chasse nous offrent des exemples d'amusemens honnêtes.

XXX. Sed pertinet ad omnem officii quæstionem, semper in promptu habere, quantum natura hominis pecudibus reliquisque belluis antecedat. Illæ nihil sentiunt, nisi voluptatem, ad eamque feruntur omni impetu; hominis autem mens discendo alitur, et cogitando, semper aliquid aut anquirit, aut agit, videndique et audiendi delectatione ducitur. Quin etiam, si quis est paulo ad voluptates propensior, modo ne sit ex pecudum genere (sunt enim quidam homines non re, sed nomine), sed si quis est paulo erectior, quamvis voluptate capiatur, occultat et dissimulat appetitum voluptatis, propter verecundiam. Ex quo intelligitur, corporis voluptatem non satis esse dignam hominis præstantia, eamque contemni et rejici oportere; sin sit quispiam, qui aliquid tribuat voluptati, diligenter ei tenendum esse ejus fruendæ modum. Itaque victus cultusque corporis ad valitudinem referantur, et ad vires, non ad voluptatem. Atque etiam, si considerare volumus, quæ sit in natura excellentia et dignitas, intelligemus, quam sit turpe, diffluere luxuria, et delicate ac molliter vivere; quamque honestum, parce, continenter, severe, sobrie.

Intelligendum est etiam, duabus quasi nos a natura indutos esse personis : quarum una est communis, ex eo, quod omnes participes sumus rationis, præstantiæque ejus, qua antecellimus bestiis, a qua omne honestum decorumque trahitur, et ex qua ratio inveniendi officii exquiritur; altera autem, quæ proprie singulis est tributa. Ut enim in corporibus magnæ dissimilitudines

XXX. Dans toute question sur nos devoirs, il est bon de ne perdre jamais de vue l'énorme distance qui sépare l'homme du reste des animaux. L'unique sentiment de la brute est celui des plaisirs sensuels; elle s'élance vers eux avec toute l'impétuosité de sa nature. L'esprit de l'homme, au contraire, se nourrit de connaissances; la pensée est son action, et le plaisir de voir, d'entendre a toujours pour lui un nouvel attrait. Celui même sur qui la volupté a quelque empire, pourvu qu'il ne se soit pas abaissé jusqu'à la brute, comme certains êtres qui portent bien gratuitement le nom d'hommes, pourvu enfin qu'il ait l'âme tant soit peu élevée, celui-là, bien que dominé par les appétits grossiers, les cache, les dissimule, par respect pour soi-même. Preuve évidente que les plaisirs charnels ne sont pas dignes de l'excellence de l'homme; que c'est un devoir de les mépriser et de les proscrire; qu'au moins il faut apporter toute son attention à en user avec mesure, si l'on ne peut s'en détacher entièrement: aussi, dans la nourriture, dans les soins que nous donnons au corps, il faut chercher, non la volupté, mais la santé et la vigueur. Il suffit même de réfléchir sur l'excellence et la dignité de l'homme, pour sentir l'opprobre d'une vie molle, efféminée, passée dans les délices, et tout ce qu'il y a d'honorable dans des mœurs chastes, frugales et austères.

Considérons encore que la nature nous a donné comme deux caractères: le premier, commun à tous les hommes, nous fait participer à cette raison, à cette dignité qui nous élève au dessus des animaux, d'où émanent toute honnêteté, toute bienséance, et dont le flambeau nous éclaire dans la recherche de nos devoirs; l'autre est un attribut propre à chacun de nous. S'il existe en effet de

sunt (alios enim videmus velocitate ad cursum, alios viribus ad luctandum valere; itemque in formis aliis dignitatem inesse, aliis venustatem), sic in animis exsistunt etiam majores varietates. Erat in L. Crasso, et in L. Philippo multus lepos; major etiam, magisque de industria, in C. Cæsare, L. F. At iisdem temporibus in M. Scauro, et in M. Druso adolescente, singularis severitas; in C. Lælio multa hilaritas; in ejus familiari Scipione ambitio major, vita tristior. De Græcis autem, dulcem et facetum, festivique sermonis, atque in omni oratione simulatorem, quem εἴρωνα Græci nominaverunt, Socratem accepimus : contra, Pythagoram et Periclem summam auctoritatem consecutos, sine ulla hilaritate. Callidum Hannibalem, ex Pœnorum; ex nostris ducibus Q. Maximum accepimus : facile celare, tacere, dissimulare, insidiari, præcipere hostium consilia. In quo genere Græci Themistoclem, et Pheræum Jasonem ceteris anteponunt : in primisque versutum et callidum factum Solonis; qui, quo et tutior vita ejus esset, et plus aliquando reipublicæ prodesset, furere se simulavit. Sunt his alii multum dispares, simplices et aperti; qui nihil ex occulto, nihil ex insidiis agendum putant, veritatis cultores, fraudis inimici. Itemque alii, qui quidvis perpetiantur, cuivis deserviant, dum, quod velint, consequantur : ut Sullæ M. Crassum videbamus. Quo in genere versutissimum et patientissimum Lacedæmonium Lysandrum accepimus; contraque Callicratidam, qui præfectus classi proximus post Lysandrum fuit. Itemque in sermonibus alium, quamvis præpotens sit, efficere, ut unus de multis esse videatur :

grandes différences entre les corps, si les uns sont plus agiles à la course, les autres plus forts à la lutte, ceux-ci plus nobles, ceux-là plus gracieux; il y a entre les esprits une diversité plus sensible encore. L. Crassus et L. Philippus avaient beaucoup de grâce; C. César, fils de Lucius, les surpassa en y mettant plus d'art. Au contraire, leurs contemporains, M. Scaurus et le jeune Drusus, étaient singulièrement graves. C. Lélius était fort gai; Scipion, son ami, joignait à plus d'ambition des habitudes plus austères. Parmi les Grecs, Socrate, nous dit-on, était doux, enjoué, d'une conversation divertissante, où il se plaisait à employer ce tour figuré qui le fit surnommer l'*Ironique*. Mais Pythagore et Périclès acquirent une très-grande autorité sans dérider leurs fronts. Nous savons qu'entre les généraux carthaginois, Annibal était le plus rusé, et, parmi les nôtres, Q. Maximus: habiles tous deux à cacher, à dissimuler leurs desseins, à tendre des piéges à l'ennemi, et à déconcerter ses projets. Dans cet art, la Grèce met au premier rang l'Athénien Thémistocle et Jason de Phères. Une ruse des plus insignes est celle de Solon, qui contrefit l'insensé pour mieux servir sa patrie, sans exposer ses jours[13]. D'autres, bien différens de ces derniers, se montrent simples et ouverts: attachés à la vérité, ennemis de la fraude, ils condamnent tout déguisement, toute attaque insidieuse. Il en est d'autres qui, pour arriver à leurs fins, se dévoueraient à tout souffrir d'un homme, à fléchir devant toutes ses volontés. Ainsi nous avons vu Crassus ramper devant Sylla; ainsi jamais homme ne fut plus souple et plus patient que le lacédémonien Lysandre; tandis que Callicratidas, qui prit après lui le commandement de la flotte, fut précisément tout le contraire. On voit de même des hommes

quod in Catulo, et in patre, et in filio; idemque in Q. Mucio Mancia vidimus. Audivi ex majoribus natu, hoc idem fuisse in P. Scipione Nasica; contraque patrem ejus, illum, qui Tib. Gracchi conatus perditos vindicavit, nullam comitatem habuisse sermonis : ne Xenocratem quidem, severissimum philosophorum, ob eamque rem ipsam magnum clarumque fuisse. Innumerabiles aliæ dissimilitudines sunt naturæ morumque, minime tamen vituperandorum.

XXXI. Admodum autem tenenda sunt sua cuique, non vitiosa, sed tamen propria, quo facilius decorum illud, quod quærimus, retineatur. Sic enim est faciendum, ut contra universam naturam nihil contendamus; ea tamen conservata, propriam naturam sequamur : ut, etiam si sint alia graviora atque meliora, tamen nos studia nostra nostræ naturæ regula metiamur. Neque enim attinet repugnare naturæ, nec quidquam sequi, quod assequi nequeas. Ex quo magis emergit, quale sit decorum illud, ideo, quia nihil decet invita (ut aiunt) Minerva, id est, adversante et repugnante natura. Omnino si quidquam est decorum, nihil est profecto magis, quam æquabilitas universæ vitæ, tum singularum actionum : quam conservare non possis, si, aliorum naturam imitans, omittas tuam. Ut enim sermone eo debemus uti, qui notus est nobis, ne, ut quidam, græca verba inculcantes jure optimo irrideamur : sic in actiones, omnemque vitam, nullam discrepantiam conferre debemus. Atque hæc differentia naturarum tantam habet vim, ut nonnunquam mortem sibi ipse consciscere alius

tout-puissans par l'éloquence descendre, par la simplicité de leur conversation, au niveau du vulgaire; c'est ce que nous avons observé dans les deux Catulus, le père et le fils, et dans Q. Mucius Mancia. Des vieillards m'ont dit pareille chose de P. Scipion Nasica; ils ajoutaient que son père, celui qui étouffa les complots de Tib. Gracchus, manquait au contraire de simplicité et de douceur dans l'entretien. Tel fut encore Xénocrate, le plus grave des philosophes, et que son austérité même a rendu célèbre. Il est encore un nombre infini de mœurs et de caractères différens, sans être pour cela condamnables.

XXXI. Le moyen le plus facile de conserver cette bienséance que nous cherchons, c'est de vouloir être soi-même, et de ne retrancher de son cœur que les inclinations vicieuses. Ne luttons jamais contre le caractère général de l'homme; mais, tout en le respectant, conformons-nous à notre caractère particulier; et, bien que d'autres soient livrés à des occupations plus hautes et plus brillantes, renfermons les nôtres dans le cercle tracé à notre esprit. Vainement nous voudrions nous roidir contre la nature, et courir après l'impossible. Ceci nous explique plus complètement en quoi consiste la bienséance; on y manque, en voulant, comme dit un adage, agir *en dépit de Minerve*, c'est-à-dire lutter contre la nature. S'il est quelque chose de décent, c'est sans doute une conduite uniforme dans toutes ses parties; et le moyen d'observer cette uniformité, si l'on abandonne sa manière d'être pour copier celle d'autrui? Comme nous devons parler notre langue, qui nous est familière, pour éviter le ridicule trop mérité dont se couvrent ces gens qui hérissent leur langage de mots grecs, ainsi nos actions, notre vie entière ne doivent offrir aucune disparate. Telle est l'étonnante influence de

debeat, alius in eadem causa non debeat. Num enim alia in causa M. Cato fuit, alia ceteri, qui se in Africa Cæsari tradiderunt? Atqui ceteris forsitan vitio datum esset, si se interemissent, propterea quod eorum vita lenior, et mores fuerant faciliores: Catoni autem quum incredibilem tribuisset natura gravitatem, eamque ipse perpetua constantia roboravisset, semperque in proposito susceptoque consilio permansisset, moriundum potius, quam tyranni vultus adspiciendus fuit. Quam multa passus est Ulysses in illo errore diuturno, quum et mulieribus (si Circe et Calypso mulieres appellandæ sunt) inserviret, et in omni sermone omnibus affabilem se esse vellet! Domi vero etiam contumelias servorum ancillarumque pertulit, ut ad id aliquando, quod cupiebat, perveniret. At Ajax, quo animo traditur, millies oppetere mortem, quam illa perpeti, maluisset. Quæ contemplantes expendere oportebit, quid quisque habeat sui; eaque moderari, nec velle experiri, quam se aliena deceant: id enim maxime quemque decet, quod est cujusque maxime suum. Suum igitur quisque noscat ingenium, acremque se et bonorum et vitiorum suorum judicem præbeat: ne scenici plus, quam nos, videantur habere prudentiæ. Illi enim non optimas, sed sibi accommodatissimas fabulas eligunt. Qui voce freti sunt, Epigonos, Medumque; qui gestu, Menalippam, Clytæmnestram; semper Rupilius, quem ego memini, Antiopam; non sæpe Æsopus Ajacem. Ergo histrio hoc videbit in scena, non videbit vir sapiens in vita? Ad quas igitur res aptissimi erimus, in iis potissimum elaborabimus. Sin aliquando necessitas nos ad ea detruserit,

la diversité des caractères, qu'il y a des circonstances où l'un devra se donner la mort, tandis que le suicide serait condamnable dans un autre. La fortune de Caton n'était-elle pas la même que celle de tous les Romains qui, en Afrique, se rendirent à César? Eh bien! on les eût blâmés d'attenter à leurs jours, parce que leur vie avait été moins austère, et leur caractère plus souple; mais Caton, dont l'inflexibilité naturelle passait toute croyance, et avait été fortifiée par une constance continuelle, Caton, qui, dans ses principes, dans ses déterminations, ne s'était pas démenti un seul jour, Caton dut mourir plutôt que de supporter la vue d'un tyran. Esclave de deux femmes (si Calypso et Circé méritent ce nom), s'étudiant dans tous ses discours à complaire à tout le monde, que de maux souffrit Ulysse dans les longues erreurs de sa navigation! Dans son palais même, il n'est pas jusqu'à ses esclaves dont il n'ait dévoré les outrages, pour parvenir un jour au but de ses vœux. Ajax, au contraire, tel qu'on le dépeint, aurait préféré mille morts à tant d'affronts. Frappé de ces différences, il faudra que chaque homme étudie avec soin ce qui lui est personnel, et qu'il règle son caractère, sans chercher à essayer le caractère d'autrui. Rien ne nous sied si bien que ce qui fait partie de nous-mêmes. Que chacun connaisse donc son naturel, et juge avec une impartialité sévère ses bonnes et ses mauvaises qualités. Qu'il ne soit pas dit que des comédiens nous surpassent en discernement. Ils ne choisissent pas les plus beaux rôles, mais ceux qui leur conviennent davantage. L'acteur qui a la voix forte, joue les Épigones et Médus; celui qui brille par le geste, Ménalippe et Clytemnestre. Je me souviens de Rupilius: il paraissait toujours dans Antiope; Ésopus rarement

quæ nostri ingenii non erunt : omnis adhibenda erit cura, meditatio, diligentia, ut ea, si non decore, at quam minimum indecore facere possimus. Nec tam est enitendum, ut bona, quæ nobis data non sint, sequamur, quam ut vitia fugiamus.

XXXII. Ac duabus iis personis, quas supra dixi, tertia adjungitur, quam casus aliqui, aut tempus imponit; quarta etiam, quam nobismet ipsi judicio nostro accommodamus. Nam regna, imperia, nobilitates, honores, divitiæ, opes, eaque, quæ sunt his contraria, in casu sita, temporibus gubernantur : ipsi autem gerere quam personam velimus, a nostra voluntate proficiscitur. Itaque se alii ad philosophiam, alii ad jus civile, alii ad eloquentiam applicant; ipsarumque virtutum in alia alius mavult excellere. Quorum vero patres, aut majores aliqua gloria præstiterunt, ii student plerumque eodem in genere laudis excellere : ut Q. Mucius, P. F., in jure civili; Paulli filius Africanus in re militari. Quidam autem ad eas laudes, quas a patribus acceperunt, addunt aliquam suam : ut hic idem Africanus eloquentia cumulavit bellicam gloriam. Quod idem fecit Timotheus, Cononis filius, qui, quum belli laude non inferior fuisset, quam pater, ad eam laudem, doctrinæ et ingenii gloriam adjecit. Fit autem interdum, ut nonnulli, omissa imitatione majorum, suum quoddam institutum consequantur : maximeque in eo plerumque elaborant

dans Ajax. Quoi! l'acteur, sur un théâtre, saura ce qu'il peut jouer; et le sage, sur la scène de la vie, ne saura ce qu'il peut faire! Que les choses pour lesquelles nous avons le plus d'aptitude soient donc le but principal de nos efforts. S'il arrive que les circonstances nous jettent dans des occupations étrangères à notre génie, redoublons de soins, d'attention, d'activité, pour en sortir, je ne dis pas avec gloire, du moins sans déshonneur. Il s'agit moins alors d'atteindre à une perfection que la nature nous a refusée, que d'éviter les fautes.

XXXII. Aux deux caractères de l'homme, dont j'ai parlé plus haut, il s'en joint un troisième, qui lui est imposé par quelque circonstance, ou par le temps; et nous en ajoutons encore un quatrième de notre choix. Ainsi, les trônes, les commandemens, les illustrations, les honneurs, les richesses, le crédit, et leurs contraires, sont soumis à l'empire du hasard, au pouvoir du temps. Mais, seuls, nous décidons du rôle que nous voulons remplir dans le monde. Tel est philosophe, tel jurisconsulte, tel autre orateur. Parmi les vertus mêmes, il en est que l'on cultive avec prédilection. Ceux dont les pères se sont illustrés dans quelque genre de gloire travaillent pour la plupart à se distinguer dans la même carrière. Tels furent, dans le droit civil, Q. Mucius, fils de Publius; et Scipion l'Africain, fils de Paul-Émile, dans l'art militaire. Il est des hommes qui, à la gloire transmise par leurs aïeux, ajoutent leur propre gloire, comme ce même Scipion, en qui les talens de l'orateur étaient unis aux qualités guerrières. Ainsi Timothée, fils de Conon : aussi grand homme de guerre que son père, il associa la gloire des lettres et des talens à celle des armes. Quelquefois, au contraire, on sort de la route

ii, qui magna sibi proponunt, obscuris orti majoribus. Hæc igitur omnia, quum quærimus quid deceat, complecti animo et cogitatione debemus.

In primis autem constituendum est, quos nos, et quales esse velimus, et in quo genere vitæ: quæ deliberatio est omnium difficillima. Ineunte enim adolescentia; quum est maxima imbecillitas consilii, tum id sibi quisque genus ætatis degendæ constituit, quod maxime adamavit. Itaque ante implicatur aliquo certo genere cursuque vivendi, quam potuit, quod optimum esset judicare. Nam quod Herculem Prodicium dicunt, ut est apud Xenophontem, quum primum pubesceret (quod tempus a natura ad deligendum, quam quisque viam vivendi sit ingressurus, datum est), exisse in solitudinem, atque ibi sedentem, diu secum multumque dubitasse, quum duas cerneret vias, unam Voluptatis, alteram Virtutis, utram ingredi melius esset: hoc Herculi, Jovis satu edito, potuit fortasse contingere; nobis non item, qui imitamur, quos cuique visum est, atque ad eorum studia institutaque impellimur. Plerique autem parentum præceptis imbuti, ad eorum consuetudinem moremque deducimur. Alii multitudinis judicio feruntur, quæque majori parti pulcherrima videntur, ea maxime exoptant. Nonnulli tamen sive felicitate quadam, sive bonitate naturæ, sive parentum disciplina, rectam vitæ secuti sunt viam..

XXXIII. Illud autem maxime rarum genus est eorum, qui aut excellentis ingenii magnitudine, aut præclara

tracée par ses ancêtres, pour s'ouvrir une carrière nouvelle. C'est là surtout le but des travaux des hommes qui, malgré leur obscure naissance, se destinent aux grandes choses. Ce sont autant de considérations qu'il faut embrasser par la pensée lorsque nous cherchons ce que prescrit la bienséance.

Avant tout, déterminons ce que nous voulons devenir, quelle sera notre profession. Ici, rien de plus difficile que de bien choisir. Bien jeune encore, avec une raison faible et sans appui, chacun adopte la façon de vivre qui lui plaît le plus. On se trouve donc engagé dans un certain train de vie, avant d'avoir pu discerner quel est le meilleur. Que, selon le récit de Prodicus, cité par Xénophon, Hercule, dès qu'il eut atteint l'âge de puberté, époque destinée par la nature au choix d'un genre de vie, se soit retiré dans un désert, et que là, s'abandonnant à ses réflexions, il ait long-temps balancé dans son esprit s'il devait suivre la route de la Volupté ou celle de la Vertu, qui se présentaient également à ses yeux; je n'en suis pas étonné, c'était le fils de Jupiter. Il n'en est pas ainsi de nous : imitateurs de ceux que notre fantaisie prend pour modèles, nous nous sentons poussés à adopter leurs goûts et leur conduite. Le plus souvent même, imbus des préceptes de nos parens, nous copions leurs habitudes et leurs mœurs. D'autres sont entraînés par le torrent de l'opinion : ce qui a les suffrages du plus grand nombre devient l'objet favori de leur ambition. Quelques-uns cependant, soit bonheur, soit favorable impulsion de la nature, soit éducation, se sont placés dans la sphère qui leur convient.

XXXIII. Mais, parmi les hommes qui ont eu le plus de génie, ou le plus de savoir, et même l'un et l'autre,

eruditione atque doctrina, aut utraque re ornati, spatium deliberandi habuerunt, quem potissimum vitæ cursum sequi vellent : in qua deliberatione ad suam cujusque naturam consilium est omne revocandum. Nam quum in omnibus, quæ aguntur, ex eo modo, quo quisque natus est (ut supra dictum est), quid deceat, exquirimus; tum in tota vita constituenda, multo est cura major adhibenda; ut constare in vitæ perpetuitate possimus nobismet ipsis, nec in ullo officio claudicare. Ad hanc autem rationem quoniam maximam vim natura habet, fortuna proximam : utriusque omnino ratio habenda est in deligendo genere vitæ, sed naturæ magis. Multo enim et firmior est, et constantior; ut fortuna nonnunquam, tanquam ipsa mortalis, cum immortali natura pugnare videatur. Qui igitur ad naturæ suæ non vitiosæ genus consilium vivendi omne contulerit, is constantiam teneat. Id enim maxime decet : nisi forte se intellexerit errasse in deligendo genere vitæ. Quod si acciderit (potest autem accidere), facienda morum institutorumque mutatio est. Eam mutationem, si tempora adjuvabunt, facilius commodiusque faciemus; sin minus, sensim erit, pedetentimque facienda : ut amicitias, quæ minus delectent, et minus probentur, magis decere censent sapientes sensim dissuere, quam repente præcidere. Commutato autem genere vitæ, omni ratione curandum est, ut id bono consilio fecisse videamur.

Sed quoniam paullo ante dictum est, imitandos esse majores : primum illud exceptum sit, ne vitia sint imitanda; deinde, si natura non feret, ut quædam imitari possint, ut superioris Africani filius, qui hunc Paullo

il en est bien peu qui aient pris leur temps pour réfléchir sur le choix d'un genre de vie. Dans cette délibération importante on doit ramener tout aux dispositions de la nature. Car, si nous cherchons, suivant le principe déjà établi, la convenance de toute action dans le caractère des personnes, nous devons apporter un soin bien plus grand dans une résolution qui embrasse le cours entier de la vie, afin d'être toujours d'accord avec nous-mêmes, et d'éviter les faux pas dans la route du devoir. Pour arriver au but, la nature la première est capable de nous conduire; la fortune ne vient qu'après elle. En nous confiant à la fois à ces deux guides de la vie, attachons-nous surtout à la nature : son pas est plus ferme, plus égal; même quand elle est aux prises avec la fortune, on dirait une divinité luttant contre un être mortel. Celui donc qui aura embrassé un genre de vie analogue à ses qualités naturelles, abstraction faite du vice, doit y persévérer constamment. La bienséance lui en fait une loi, à moins qu'il ne vienne à reconnaître qu'il s'est trompé dans son choix. En cas d'erreur, et l'erreur est possible, il faut changer de plan. Ce changement est aisé quand les circonstances le favorisent; mais, si elles le rendent difficile, il faut reculer lentement et pas à pas. Ainsi les sages aiment mieux délier insensiblement les nœuds d'une amitié qui cesse de plaire ou de faire honneur, que de les rompre avec violence. Le changement fait, soyez très-attentif à montrer que vous avez agi par de bonnes raisons.

Nous l'avons dit plus haut, imitez vos ancêtres; j'ajoute, n'imitez pas leurs défauts, ni certaines choses à l'imitation desquelles votre nature se refuse. Ainsi la santé faible du fils du premier des Scipions le dispensa

patum adoptavit, propter infirmitatem valetudinis non tam potuit patris similis esse, quam ille fuerat sui. Si igitur non poterit sive causas defensitare, sive populum concionibus tenere, sive bella gerere : illa tamen præstare debebit, quæ erunt in ipsius potestate, justitiam, fidem, liberalitatem, modestiam, temperantiam, quo minus ab eo id, quod desit, requiratur. Optima autem hereditas a patribus traditur liberis, omnique patrimonio præstantior, gloria virtutis, rerumque gestarum : cui dedecori esse, nefas et impium judicandum est.

XXXIV. Et quoniam officia non eadem disparibus ætatibus tribuuntur, aliaque sunt juvenum, alia seniorum : aliquid etiam de hac distinctione dicendum est. Est igitur adolescentis, majores natu vereri, exque his deligere optimos et probatissimos, quorum consilio atque auctoritate nitatur. Ineuntis enim ætatis inscitia, senum constituenda et regenda prudentia est. Maxime autem hæc ætas a libidinibus arcenda est, exercendaque in labore patientiaque animi et corporis : ut eorum et in bellicis, et in civilibus officiis vigeat industria. Atque etiam quum relaxare animos, et dare se jucunditati volent, caveant intemperantiam, meminerint verecundiæ : quod erit facilius, si in ejusmodi quidem rebus majores natu inter esse velint.

Senibus autem labores corporis minuendi, exercitationes animi etiam augendæ videntur; danda vero opera, ut et amicos, et juventutem, et maxime rempublicam consilio et prudentia quam plurimum adjuvent. Nihil autem magis cavendum est senectuti, quam ne languori se desidiæque dedat. Luxuria vero quum omni ætati

d'être son imitateur, tandis que le fils de Paul-Émile, qu'il adopta, marcha sur les traces de son père. Ne pouvez-vous plaider, haranguer le peuple, porter les armes? pratiquez au moins les vertus qui dépendent de vous, la justice, la bonne foi, la libéralité, la modération, la tempérance, et faites oublier par là ce qui peut vous manquer. Le plus bel héritage, le plus riche patrimoine que les pères puissent laisser à leurs enfans, c'est la gloire de leurs vertus et de leurs belles actions : en flétrir l'éclat est un crime, un sacrilège.

XXXIV. Il y a des devoirs propres à chaque âge; ceux des jeunes gens ne sont pas ceux des vieillards : il est donc à propos de dire quelque chose de cette différence. Un jeune homme doit respecter les gens plus âgés que lui, choisir les plus vertueux et les plus estimés, pour s'étayer de leurs conseils et de leur autorité. L'inexpérience de la jeunesse a besoin d'être éclairée, dirigée par la prudence des vieillards. Le jeune homme se prémunira surtout contre les passions, il exercera au travail, à la patience et son esprit et son corps, afin de déployer leur double activité dans les emplois civils et militaires. Dans les plaisirs mêmes, et lorsqu'il voudra se délasser, qu'il évite l'intempérance, et ne sorte pas d'une gaîté décente : il y parviendra s'il met des hommes plus âgés de la partie.

Pour les vieillards, on exige d'eux moins de travaux corporels, mais ils doivent les remplacer par une âme plus agissante. Qu'ils soient les conseillers, les sages directeurs de leurs amis, de la jeunesse, surtout de la république. Il n'est rien que la vieillesse doive fuir autant qu'une langueur inactive. La volupté, qui déshonore à

turpis, tum senectuti fœdissima est. Sin autem libidinum etiam intemperantia accesserit, duplex malum est; quod et ipsa senectus concipit dedecus, et facit adolescentium impudentiorem intemperantiam.

Ac ne illud quidem alienum est, de magistratuum, de privatorum, de civium, de peregrinorum officiis dicere. Est igitur proprium munus magistratus, intelligere, se gerere personam civitatis, debereque ejus dignitatem et decus sustinere, servare leges, jura describere, ea fidei suæ commissa meminisse. Privatum autem oportet æquo et pari cum civibus jure vivere, neque submissum et abjectum, neque se efferentem; tum in republica ea velle, quæ tranquilla et honesta sint. Talem enim et sentire bonum civem, et dicere solemus. Peregrini autem et incolæ officium est, nihil præter suum negotium agere, nihil de alieno anquirere, minimeque in aliena esse republica curiosum. Ita fere officia reperientur, quum quæretur, quid deceat, et quid aptum sit personis, temporibus, ætatibus. Nihil est autem, quod tam deceat, quam in omni re gerenda, consilioque capiendo servare constantiam.

XXXV. Sed quoniam decorum illud in omnibus factis et dictis, in corporis denique motu et statu cernitur, idque positum est in tribus rebus, formositate, ordine, ornatu ad actionem apto, difficilibus ad eloquendum; sed satis erit intelligi; in his autem tribus continetur cura etiam illa, ut probemur iis, quibuscum, apud quosque vivamus: his quoque de rebus pauca dicantur.

tout âge, rend la vieillesse hideuse; si elle va jusqu'à se plonger dans la débauche, elle devient deux fois coupable, et par l'infamie dont elle se couvre, et par la licence effrénée que son exemple inspire à la jeunesse.

Il n'est pas hors de mon sujet de placer quelques mots sur les devoirs des magistrats et des particuliers, des citoyens et des étrangers. L'obligation du magistrat est de bien comprendre qu'il représente l'état, qu'il en doit soutenir l'honneur et la dignité, veiller au maintien des lois et des droits des citoyens, trésor dont il se souviendra qu'il est dépositaire. Dans une condition privée, il faut vivre avec ses concitoyens, suivant les lois de l'égalité, sans bassesse comme sans orgueil, et ne désirer que l'honneur et la tranquillité de la république. A ces traits nous réconnaissons le véritable citoyen. Pour l'étranger, le simple habitant, son devoir se réduit à se borner à ses propres affaires, sans se mêler de celles des autres, sans jamais porter un regard curieux sur une république où il n'est rien. Ainsi l'on découvrira la nature du devoir, si on recherche ce qui convient aux personnes, aux temps, aux âges. Mais dans toutes nos actions; dans tous nos projets, rien ne sied mieux qu'une marche ferme et invariable.

XXXV. La décence qui brille dans toutes les actions et dans tous les discours paraît même dans les attitudes du corps, dans le maintien; et ici elle consiste dans la grâce, la régularité des mouvemens, et la manière convenable de s'habiller. Ces trois choses supposent encore le désir de plaire à ceux avec qui et chez qui nous vivons. J'en parlerai succinctement; et, comme il est difficile de les exprimer, il suffira de me faire entendre.

Principio, corporis nostri magnam natura ipsa videtur habuisse rationem: quæ formam nostram, reliquamque figuram, in qua esset species honesta, eam posuit in promtu; quæ partes autem corporis, ad naturæ necessitatem datæ, adspectum essent deformem habituræ atque turpem, eas contexit atque abdidit. Hanc naturæ tam diligentem fabricam imitata est hominum verecundia. Quæ enim natura occultavit, eadem omnes, qui sana mente sunt, removent ab oculis; ipsique necessitati, dant operam, ut quam occultissime pareant: quarumque partium corporis usus sunt necessarii, eas neque partes, neque earum usus suis nominibus appellant: quodque facere turpe non est, modo occulte; id dicere obscœnum est. Itaque nec aperta actio rerum illarum petulantia vacat, nec orationis obscœnitas. Nec vero audiendi sunt cynici, aut si qui fuerunt stoici pæne cynici, qui reprehendunt et irrident, quod ea, quæ turpia re non sint, nominibus ac verbis flagitiosa ducamus; illa autem, quæ turpia sint, nominibus appellemus suis. Latrocinari, fraudare, adulterare, re turpe est; sed dicitur non obscœne: liberis dare operam, re honestum est, nomine obscœnum: pluraque in eam sententiam ab eisdem contra verecundiam disputantur. Nos autem naturam sequamur, et ab omni, quod abhorret ab oculorum auriumque approbatione, fugiamus. Status, incessus, sessio, accubitio, vultus, oculi, manuum motus, teneant illud decorum.

Quibus in rebus duo maxime sunt fugienda: ne quid effeminatum, aut molle, et ne quid durum, aut rusticum sit. Nec vero histrionibus oratoribusque conceden-

Observons d'abord quelle attention la nature a apportée dans l'ordonnance du corps humain : elle a mis en évidence le visage et toutes les parties dont la vue est décente; pour celles qui ne sont destinées qu'à nos besoins naturels, et dont l'aspect blesserait la délicatesse et l'honnêteté, elle les a voilées et reculées des yeux. La pudeur humaine a suivi en cela les institutions et le travail de la nature. Les hommes modestes dérobent à la vue ces parties qu'elle a cachées, et ne s'en permettent l'usage par nécessité qu'avec le plus grand mystère; ils se refusent à prononcer leur nom, et celui de leurs fonctions. Ce qu'il n'est pas honteux de faire, pourvu que ce soit sans témoins, il serait obscène d'en parler. Ainsi l'impudence consiste dans la publicité de l'action, et l'obscénité dans la liberté des paroles. N'écoutons pas ces philosophes cyniques, ou ces stoïciens, leurs dignes émules, qui s'écrient avec ironie : quoi! attacher de la honte à des mots dont le sens est innocent! et, par un préjugé contraire, appeler par leurs noms des actions réellement honteuses! Le vol, la fraude, l'adultère sont de véritables turpitudes; mais pour les désigner, le langage ne cesse point d'être chaste, tandis que l'acte de la génération, chose honnête en soi, blesse la pudeur des mots! C'est par de semblables paradoxes qu'ils combattent le sentiment de la pudeur. Pour nous, suivons la nature, évitons ce qui peut offenser les yeux et les oreilles. Debout ou en marche, assis ou couchés, que la décence respire dans notre visage, nos gestes, nos regards.

Il est en ceci deux excès à fuir, les airs efféminés et languissans, l'extérieur rustique et sauvage. Ne croyez pas que ce qui est leçon de bienséance sur la scène comme à la tribune, soit indifférent pour nous. D'après l'an-

dum est, ut iis hæc apta sint, nobis dissoluta. Scenicorum quidem mos tantam habet veteri disciplina verecundiam, ut in scenam sine subligaculo prodeat nemo: verentur enim, ne, si quo casu evenerit, ut corporis partes quædam aperiantur, adspiciantur non decore. Nostro quidem more cum parentibus puberes filii, cum soceris generi non lavantur. Retinenda est igitur hujus generis verecundia, præsertim natura ipsa magistra et duce.

XXXVI. Quum autem pulchritudinis duo genera sint, quorum in altero venustas sit, in altero dignitas; venustatem muliebrem ducere debemus, dignitatem virilem. Ergo et a forma removeatur omnis viro non dignus ornatus; et huic simile vitium in gestu motuque caveatur. Nam et palæstrici motus sæpe sunt odiosiores; et histrionum nonnulli gestus inepti non vacant offensione: et in utroque genere, quæ sunt recta et simplicia, laudantur. Formæ autem dignitas, coloris bonitate tuenda est; color, exercitationibus corporis. Adhibenda est præterea munditia non odiosa, neque exquisita nimis; tantum quæ fugiat agrestem et inhumanam negligentiam. Eadem ratio est habenda vestitus; in quo, sicut in plerisque rebus, mediocritas optima est. Cavendum est autem, ne aut tarditatibus utamur in gressu mollioribus, ut pomparum ferculis similes esse videamur; aut in festinationibus suscipiamus nimias celeritates, quæ quum fiunt, anhelitus moventur, vultus mutantur, ora torquentur: ex quibus magna significatio fit, non adesse constantiam. Sed multo etiam magis elaborandum est, ne animi motus a natura recedant: quod assequemur, si cavebimus, ne in perturbationes, atque

cienne discipline du théâtre, les comédiens même montent sur la scène vêtus de telle sorte que, si la partie extérieure de leur habillement venait à se détacher, il ne paraisse rien qui puisse blesser les regards du public. Dans nos mœurs, un père ne se baigne point avec son fils parvenu à l'adolescence, ni un beau-père avec son gendre. Il faut donc se conformer à ces règles d'honnêteté, surtout quand la nature est notre guide, quand on les puise à son école.

XXXVI. Il y a deux sortes de beauté, la grâce et la dignité. La grâce est l'apanage de la femme; la dignité appartient à l'homme. Celui-ci rejetera donc toute parure indigne de lui; il évitera l'affectation aussi ridicule des gestes et des manières. Le lutteur, par certains mouvemens, déplaît beaucoup quelquefois; il est des gestes faux qui nous choquent dans un acteur : mais l'un et l'autre montrent-ils une belle simplicité, nous applaudissons. La dignité de la figure se maintient par un teint animé, qui est le fruit de l'exercice. Ajoutez à tout cela de la propreté sans affectation, sans recherche, et seulement pour fuir une négligence grossière et choquante. Il faut suivre la même règle pour ses vêtemens : en cela, comme presque en toute chose, un juste milieu est le meilleur. Qu'il n'y ait dans la démarche ni cette molle lenteur qui approche de la gravité de nos pompes religieuses, ni cette précipitation étourdie qui met un homme hors d'haleine, change le visage, décompose les traits, signes d'un esprit évaporé. Mais travaillons avec bien plus d'ardeur encore à empêcher les mouvemens de l'âme de s'écarter de la nature. Le moyen d'y parvenir est de la rendre inaccessible au trouble, à l'abattement, et attentive à observer la bienséance au dehors. Or, l'âme a

exanimationes incidamus; et si attentos animos ad decoris conservationem tenebimus. Motus autem animorum duplices sunt : alteri, cogitationis; alteri, appetitus. Cogitatio in vero exquirendo maxime versatur; appetitus impellit ad agendum. Curandum est igitur, ut cogitatione ad res quam optimas utamur; appetitum rationi obedientem præbeamus.

XXXVII. Et quoniam magna vis orationis est, eaque duplex, altera contentionis, altera sermonis : contentio disceptationibus tribuatur judiciorum, concionum, senatus; sermo in circulis, disputationibus, congressionibus familiarium versetur, persequatur etiam convivia. Contentionis præcepta rhetorum sunt; nulla sermonis : quanquam haud scio, an possint hæc quoque esse. Sed discentium studiis inveniuntur magistri : huic autem qui studeant, sunt nulli. Rhetorum turba referta omnia : quanquam quæ verborum sententiarumque præcepta sunt, eadem ad sermonem pertinebunt. Sed quum orationis indicem, vocem habeamus; in voce autem duo sequamur, ut clara sit, ut suavis : utrumque omnino a natura petendum est; verum alterum exercitatio augebit, alterum imitatio presse loquentium, et leniter. Nihil aliud fuit in Catulis, ut eos exquisito judicio putares uti litterarum : quanquam erant litterati : sed et alii; hi autem optime uti lingua latina putabantur. Sonus erat dulcis; litteræ neque expressæ, neque oppressæ, ne aut obscurum esset, aut putidum; sine contentione vox, nec languens, nec canora. Uberior oratio L. Crassi, nec minus faceta; sed bene loquendi de Catulis opinio non minor. Sale vero et facetiis Cæsar, Catuli patris frater,

deux mouvemens, la pensée et le désir : la pensée nous porte principalement à la recherche du vrai, le désir nous porte à l'action. Le devoir est donc d'exercer notre pensée sur les plus dignes objets, et de soumettre nos désirs à l'empire de la raison.

XXXVII. La parole exerce une grande influence : on la considère sous deux rapports, la discussion contentieuse et la conversation. La première appartient au barreau, à la tribune, aux séances du sénat ; la seconde est réservée pour les cercles, les entretiens, les assemblées d'amis ; elle doit aussi trouver sa place dans les repas. La rhétorique, qui donne les règles du discours public, n'en a aucune pour la conversation : peut-être serait-il possible de lui en tracer. Mais, pour trouver des maîtres, il faut des disciples, et personne n'étudie l'art de converser. Les rhéteurs abondent en tous lieux, et leurs préceptes sur les mots et les pensées pourraient convenir au discours familier. Comme la voix est l'organe de la parole, on y exige deux choses, la netteté et l'agrément. Ces qualités sont un don de la nature : néanmoins l'une se perfectionne par l'exercice, et l'autre en imitant ceux qui prononcent avec grâce et douceur. Il n'en fallut pas davantage aux deux Catulus pour obtenir la réputation de littérateurs d'un goût exquis. Ils avaient pourtant des connaissances ; mais tant d'autres en avaient aussi ! eh bien, c'était eux que l'on citait pour la pureté du langage. Leur voix était douce, l'articulation n'en était ni trop, ni trop peu marquée : de là, une prononciation qui n'avait rien d'obscur ou de mauvais goût. Exempt de tout effort, leur ton n'était ni languissant, ni sonore à l'excès,

vicit omnes; ut in ipso illo forensi genere dicendi contentiones aliorum sermone vinceret.

In omnibus igitur his elaborandum est, si in omni re, quid deceat, exquirimus. Sit igitur hic sermo, in quo Socratici maxime excellunt, lenis, minimeque pertinax: insit in eo lepos. Nec vero, tanquam in possessionem suam venerit, excludat alios; sed quum reliquis in rebus, tum in sermone communi, vicissitudinem non iniquam putet. Ac videat in primis, quibus de rebus loquatur: si seriis, severitatem adhibeat; si jocosis, leporem. In primisque provideat, ne sermo vitium aliquod indicet inesse in moribus: quod maxime tum solet evenire, quum studiose de absentibus, detrahendi causa, aut per ridiculum, aut severe, maledice contumelioseque dicitur. Habentur autem plerumque sermones aut de domesticis negotiis, aut de republica, aut de artium studiis atque doctrina. Danda igitur opera est, ut etiam si aberrare ad alia cœperit, ad hæc revocetur oratio: sed, utcumque aderunt; neque enim omnes iisdem de rebus, nec omni tempore, nec similiter delectamur. Animadvertendum est etiam, quatenus sermo delectationem habeat; et, ut incipiendi ratio fuerit, ita sit desinendi modus.

XXXVIII. Sed quomodo in omni vita rectissime præcipitur, ut perturbationes fugiamus, id est, motus animi nimios, rationi non obtemperantes: sic ejusmodi moti-

La diction de L. Crassus était plus riche et non moins agréable; mais elle ne fit point baisser la réputation des deux Catulus. César, frère de Catulus le père [14], les surpassa tous pour les grâces et la fine plaisanterie; au barreau même, son élégance familière confondait l'éloquence véhémente de ses rivaux.

Il faut donc chercher la perfection dans tous ces objets, si l'on vise toujours à la bienséance. Causons avec cette douceur, cet abandon pour lesquels l'école de Socrate nous offre nos premiers modèles; que la grâce assaisonne notre langage. Ne nous emparons pas exclusivement de la conversation, comme d'un domaine qui serait à nous. Là, comme ailleurs, souffrons que chacun ait son tour. Voyons, avant tout, de quoi l'on parle: dans les matières sérieuses, mettons de la gravité; mettons de l'enjouement dans le badinage. Surtout ne laissons rien échapper qui décèle un vice de caractère, ce qui n'arrive que trop souvent quand on prend plaisir à parler des absens pour les déprimer, les tourner en ridicule, se livrer sans pitié à la censure et à la médisance. Le sujet ordinaire des entretiens est tantôt une affaire de famille, tantôt la politique, tantôt l'étude des sciences et des arts. Voilà trois objets auxquels on tâchera de ramener la conversation, si elle s'en est écartée. Que ce soit du moins à propos; car non-seulement les mêmes choses ne plaisent pas à tout le monde, mais elles ne plaisent pas à tous les instans, et au même degré. Apprenons aussi à saisir le moment où la conversation cesse d'intéresser; sachons commencer, sachons finir.

XXXVIII. La loi si sage qui nous interdit les agitations tumultueuses, c'est-à-dire les mouvemens désordonnés du cœur en révolte contre la raison, ne règle

bus sermo debet vacare, ne aut ira exsistat, aut cupiditas aliqua, aut pigritia, aut ignavia, aut tale aliquid appareat. Maximeque curandum est, ut eos, quibuscum sermonem conferimus, et vereri, et diligere videamur. Objurgationes etiam nonnunquam incidunt necessariæ, in quibus utendum est fortasse et vocis contentione majore, et verborum gravitate acriore. Id agendum etiam, ut ne ea facere videamur irati : sed, ut ad urendum, et secandum, sic et ad hoc genus castigandi, raro invitique veniemus, nec unquam, nisi necessario, si nulla reperietur alia medicina. Sed tamen ira procul absit, cum qua nihil recte fieri, nihil considerate potest. Magna autem parte clementi castigatione licet uti, gravitate tamen adjuncta, ut et severitas adhibeatur, et contumelia repellatur. Atque etiam illud ipsum, quod acerbitatis habet objurgatio, significandum est, ipsius causa, qui objurgetur, susceptum esse. Rectum est autem, etiam in illis contentionibus, quæ cum inimicissimis fiunt, etiam si nobis indigna audiamus, tamen gravitatem retinere, iracundiam repellere : quæ enim cum aliqua perturbatione fiunt, nec constanter fieri possunt, nec ab iis, qui adsunt, probari. Deforme etiam est, de se ipso prædicare, falsa præsertim, et, cum irrisione audientium, imitari militem gloriosum.

XXXIX. Et quoniam omnia persequimur, volumus quidem certe, dicendum est etiam, qualem hominis honorati et principis domum placeat esse : cujus finis est usus; ad quem accommodanda est ædificandi descriptio; et tamen adhibenda dignitatis commoditatisque diligentia. Cn. Octavio, qui primus ex illa familia consul fac-

pas seulement toute notre conduite; elle met encore un frein à nos paroles, elle en bannit la colère, les passions en général, l'indolence, la lâcheté, et tout autre défaut semblable. Apportons tous nos soins à témoigner du respect et de l'amitié aux personnes avec qui nous conversons. Mais parfois les reproches sont nécessaires. Il faut peut-être alors élever la voix, et se servir d'expressions plus vives, sans toutefois laisser échapper des signes de colère. Ce sont des remèdes violens, comme le fer et le feu, dont il ne faut user que rarement, malgré soi, jamais sans nécessité, et seulement quand il ne reste plus d'autre ressource. Mais, je le répète, loin de vous la colère : avec elle, on ne fait rien de juste, rien de mesuré. En général, on peut recourir à quelque douce réprimande, mais d'un air qui en impose et admet la sévérité, tout en repoussant l'outrage. Faisons plus, montrons que l'amertume de nos reproches n'a été provoquée que par l'intérêt du coupable. Même dans les contestations qu'on peut avoir avec son plus grand ennemi, il est beau, si l'on est indignement outragé, de garder un noble sang-froid et d'étouffer sa colère; car rien de ce qu'on fait dans l'emportement ne conserve le caractère de la constance, ne peut obtenir l'approbation de ceux qui sont présens. C'est encore un défaut de faire son propre éloge, surtout si cet éloge est une imposture, et de s'exposer à la risée des auditeurs en imitant le soldat fanfaron.

XXXIX. Parcourant, ou, du moins, voulant parcourir tous les détails de la bienséance, nous devons dire comment doit être la maison d'un homme distingué, qui tient un rang dans l'état. Faite pour le besoin, le plan de sa construction y répondra. Il faut toutefois qu'elle soit commode et digne du propriétaire. Cn. Octavius,

tus est, honori fuisse accepimus, quod præclaram ædificasset in Palatio, et plenam dignitatis domum: quæ quum vulgo viseretur, suffragata domino, novo homini, ad consulatum putabatur. Hanc Scaurus demolitus, accessionem adjunxit ædibus. Itaque ille in suam domum consulatum primus attulit; hic, summi et clarissimi viri filius, in domum multiplicatam, non repulsam solum retulit, sed ignominiam, etiam calamitatem. Ornanda est enim dignitas domo, non ex domo tota quærenda; nec domo dominus, sed domino domus honestanda est. Et ut in ceteris habenda ratio non sua solum, sed etiam aliorum: sic in domo clari hominis, in quam et hospites multi recipiendi, et admittenda hominum cujusque modi multitudo, adhibenda est cura laxitatis. Aliter ampla domus dedecori domino sæpe fit, si est in ea solitudo; et maxime, si aliquando, alio domino, solita est frequentari. Odiosum est enim, quum a prætereuntibus dicitur:

O domus antiqua, heu, quam dispari
Dominare domino!

quod quidem his temporibus in multis licet dicere.

Cavendum autem est, præsertim si ipse ædifices, ne extra modum sumtu et magnificentia prodeas: quo in genere multum mali etiam in exemplo est. Studiose enim plerique, præsertim in hanc partem, facta principum imitantur: ut L. Luculli, summi viri, virtutem, quis? at quam multi villarum magnificentiam imitati sunt? quarum quidem certe est adhibendus modus, ad medio-

qui fut le premier consul de ce nom, se rendit célèbre par le beau palais qu'il fit élever sur le mont Palatin. On courait le voir, et l'on pensait que cet édifice avait gagné à son maître, homme nouveau, les suffrages qui l'élevèrent au consulat. Scaurus le démolit pour ajouter à l'étendue de ses bâtimens. Ainsi l'un fut le premier de sa famille qui fit entrer le consulat dans sa maison, et l'autre, fils d'un père si noble et si illustre, apporta dans la sienne, ainsi agrandie, l'affront d'un refus, l'ignominie et le malheur. Il faut que la dignité soit rehaussée par la maison, et non qu'elle en dépende. C'est le maître qui doit honorer la demeure, loin d'emprunter d'elle son éclat. De plus, comme, en tout, il ne faut pas avoir les autres moins en vue que soi-même, la maison d'un citoyen distingué, qui doit être ouverte à un grand nombre d'hôtes, à une foule d'hommes de tout rang, sera spacieuse. D'un autre côté, ses vastes appartemens tourneront à sa honte, s'il en fait une solitude, surtout s'ils étaient fréquentés lorsqu'un autre les habitait. Qu'il est pénible, en effet, d'entendre les passans s'écrier :

Palais respecté par le temps,
Hélas! que tu perdis quand tu changeas de maître [15]!

Il en est beaucoup aujourd'hui à qui ces paroles pourraient s'adresser.

Si vous bâtissez vous-même, ne poussez pas le luxe jusqu'à l'excès; l'exemple en ce genre est pernicieux. Surtout en fait de constructions, une foule de particuliers s'appliquent à rivaliser avec les principaux citoyens. Les vertus de notre grand Lucullus ont-elles un seul imitateur? Le luxe de ses maisons de plaisance n'a-t-il pas fait mille émules? Il faut, n'en doutons point, mettre

critatemque revocandus. Eademque mediocritas ad usum cultumque vitæ transferenda est. Sed hæc hactenus.

In omni autem actione suscipienda, tria sunt tenenda: primum, ut appetitus rationi pareat; quo nihil est ad officia conservanda accommodatius : deinde, ut animadvertatur, quanta illa res sit, quam efficere velimus; ut neve major, neve minor cura et opera suscipiatur, quam causa postulet : tertium est, ut caveamus, ut ea, quæ pertinent ad liberalem speciem et dignitatem, moderata sint. Modus autem est optimus, decus ipsum tenere, de quo ante diximus, nec progredi longius. Horum tamen trium præstantissimum est, appetitum obtemperare rationi.

XL. Deinceps de ordine rerum, et temporum opportunitate dicendum est. Hac autem scientia continetur ea, quam Græci εὐταξίαν nominant, non hæc, quam interpretamur modestiam; quo in verbo modus inest : sed illa est εὐταξία, in qua intelligitur ordinis conservatio. Itaque, ut eamdem nos modestiam appellemus, sic definitur a stoicis, ut modestia sit scientia earum rerum, quæ agentur, aut dicentur, loco suo collocandarum. Itaque videtur eadem vis ordinis et collocationis fore. Nam et ordinem sic definiunt, compositionem rerum aptis et accommodatis locis. Locum autem actionis, opportunitatem temporis esse dicunt. Tempus autem actionis opportunum, græce εὐκαιρία, latine appellatur occasio. Sic fit, ut modestia hæc, quam ita interpretamur, ut dixi, scientia sit opportunitatis idoneorum

de la mesure dans ces dépenses, et se renfermer dans la médiocrité. Que la même modération s'attache à tout ce qui est besoin ou luxe dans la vie. Je n'en dirai pas davantage sur ce sujet.

Avant de rien entreprendre, suivez ces trois règles : d'abord, soumettez vos désirs à la raison, moyen infaillible de ne pas s'écarter du devoir; ensuite, appréciez la véritable importance de ce que vous voulez exécuter, pour n'y pas dépenser trop ni trop peu de soins; enfin, évitez l'excès dans ce qui est de dignité et de représentation. Or, la mesure la plus juste consiste à se renfermer dans les limites de cette bienséance tant recommandée, sans jamais les franchir. Mais faire plier nos désirs sous le joug de la raison est la plus importante de ces trois maximes.

XL. Je dois traiter maintenant de l'ordre de nos actions et de l'à propos. La théorie de ces convenances renferme ce que les Grecs appellent εὐταξία, et non point ce que nous entendons par *modestia*, terme qui embrasse l'idée de mesure, tandis que le nom grec de cette vertu indique proprement le maintien de l'ordre. Mais nommons-la modération, à l'exemple du Portique, qui appelle ainsi l'art de ne rien dire et de ne rien faire qui ne soit à sa place. Ainsi l'ordre et l'arrangement auront pour nous ici le même sens : car, disent encore les stoïciens, mettre de l'ordre, c'est ranger chaque chose à la place la plus convenable. Le lieu le mieux choisi pour une action est, selon les mêmes philosophes, l'à propos, en grec εὐκαιρία, en latin *occasio*. Il suit de là que la modération, dans le sens que nous venons d'expliquer, est l'art d'agir lorsqu'il faut agir. La même définition

ad agendum temporum. Sed potest eadem esse prudentiæ definitio, de qua principio diximus : hoc autem loco de moderatione et temperantia, et earum similibus virtutibus quærimus. Itaque, quæ erant prudentiæ propria, suo loco dicta sunt : quæ autem harum virtutum, de quibus jamdiu loquimur, quæ pertinent ad verecundiam, et ad eorum approbationem, quibuscum vivimus, nunc dicenda sunt.

Talis est igitur ordo actionum adhibendus, ut, quemadmodum in oratione constanti, sic in vita omnia sint apta inter se et convenientia. Turpe est enim, valdeque vitiosum, in re severa convivii dicta, aut delicatum aliquem inferre sermonem. Bene Pericles, quum haberet collegam in prætura Sophoclem poëtam, hique de communi officio convenissent, et casu formosus puer præteriret, dixissetque Sophocles, O puerum pulchrum, Pericle! At enim prætorem, Sophocle, decet non solum manus, sed etiam oculos abstinentes habere. Atqui hoc idem Sophocles si in athletarum probatione dixisset, justa reprehensione caruisset : tanta vis est et loci, et temporis. Ut si quis, quum causam sit acturus, in itinere, aut in ambulatione secum ipse meditetur, aut si quid aliud attentius cogitet, non reprehendatur : at hoc idem si in convivio faciat, inhumanus videatur, inscientia temporis. Sed ea, quæ multum ab humanitate discrepant, ut, si quis in foro cantet, aut si qua est alia magna perversitas, facile apparent, nec magnopere admonitionem et præcepta desiderant. Quæ autem parva videntur esse delicta, neque a multis intelligi possunt, ab iis est diligentius declinandum : ut in fidibus, aut

peut s'appliquer à la prudence, dont nous avons parlé d'abord; mais il ne s'agit ici que de la modération, de la tempérance, et des autres vertus de cette classe. Ce qui concerne la prudence a eu sa place; et il nous reste à montrer ce qui, de ces belles qualités dont nous parlons depuis long-temps, se rattache à la retenue et aux moyens de gagner les suffrages des hommes avec qui nous vivons.

Tel est donc l'ordre que réclament nos actions, que toutes doivent être en harmonie les unes avec les autres, comme les diverses parties d'un discours régulier. A travers une affaire sérieuse, par exemple, quelle grave impertinence de jeter des propos de buveurs, ou des plaisanteries légères! On connaît la belle réponse de Périclès à Sophocle. Ce poète commandait l'armée avec lui; un jour, comme ils conféraient sur leurs communes fonctions, Sophocle voyant passer un jeune homme d'une grande beauté, s'écria : « O le bel adolescent, Périclès! — Sophocle, répondit son collègue, un homme public doit commander à ses yeux aussi bien qu'à ses mains. » Si toutefois Sophocle eût laissé échapper cette parole pendant l'examen des athlètes, il n'eût pas été répréhensible; tant il fait bon venir à propos! Qu'un homme, en marchant, en se promenant, rêve à une cause qu'il doit plaider bientôt, ou se livre à quelque autre méditation, on ne le blâmera point; mais qu'il apporte la même contenance à un repas, on l'accusera d'impolitesse, parce qu'il aura mal pris son temps. Les travers qui blessent évidemment la bienséance, comme de chanter sur la place publique, ou de faire toute autre extravagance, sont si choquans qu'ils ne demandent ni conseils ni le-

in tibiis, quamvis paullum discrepent, tamen id a sciente animadverti solet; sic videndum est in vita, ne forte quid discrepet, vel multò etiam magis, quo major et melior actionum, quam sonorum concentus est.

XLI. Itaque, ut in fidibus musicorum aures vel minima sentiunt; sic nos, si acres ac diligentes esse volumus animadversores vitiorum, magna sæpe intelligemus ex parvis. Ex oculorum obtutu, ex superciliorum aut remissione, aut contractione, ex mœstitia, ex hilaritate, ex risu, ex locutione, ex reticentia, ex contentione vocis, ex submissione, ex ceteris similibus, facile judicabimus, quid eorum apte fiat, quid ab officio naturaque discrepet. Quo in genere non est incommodum, quale quodque eorum sit, ex aliis judicare: ut, si quid dedeceat in illis, vitemus et ipsi. Fit enim, nescio quo modo, ut magis in aliis cernamus, quam in nobismet ipsis, si quid delinquitur. Itaque facillime corriguntur in discendo, quorum vitia imitantur, emendandi causa, magistri.

Nec vero alienum est, ad ea eligenda, quæ dubitationem afferunt, adhibere doctos homines, vel etiam usu peritos, et, quid his de quoque officii genere placeat, exquirere. Major enim pars eo fere deferri solet, quo a natura ipsa deducitur. In quibus videndum est, non modo quid quisque loquatur, sed etiam, quid quisque

çons. Pour les fautes légères en apparence, qui échappent aux yeux vulgaires, il faut les repousser avec plus de soin. Dans une symphonie de lyres ou de flûtes, une discordance, bien que peu sensible, n'échappe pas au connaisseur : de même dans la vie ne mettons rien de dissonnant, d'autant plus que l'harmonie qui résulte de l'accord de nos actions est plus ravissante que celle des instrumens de musique.

XLI. Ainsi, puisque, dans un concert, la plus légère faute se fait sentir à l'oreille des musiciens, nous, à notre tour, si nous voulons être des juges attentifs, pénétrans et sévères de tout ce qui est mal, nous tirerons quelquefois une révélation importante de l'indice le plus léger. Quelle est la direction du regard? voyez-vous le front s'éclaircir ou se rider, s'attrister ou s'épanouir? le rire est-il sur les lèvres? parle-t-on? garde-t-on le silence? la voix s'élève ou s'abaisse-t-elle? quel est enfin tout l'extérieur d'un homme? étudions-le, et nous allons juger si l'on se conforme à la bienséance; en quoi l'on s'éloigne du devoir ou de la nature. Il n'est pas inutile de faire ces observations sur autrui : par là nous éviterons ce qui nous choque dans nos semblables. Car il arrive, je ne sais comment, que nous apercevons mieux le mal ailleurs qu'en nous-mêmes. Aussi les maîtres ne corrigent jamais mieux leurs élèves qu'en contrefaisant leurs défauts.

Lorsqu'on se trouve dans l'incertitude, il est prudent de consulter les hommes qui ont des lumières et de l'expérience, et de prendre leur avis sur chaque partie de nos devoirs. L'homme, en général, suit l'impulsion de la nature. En recevant des avis, il sera encore bon d'en approfondir les motifs, et même de connaître l'esprit de

sentiat, atque etiam, qua de causa quisque sentiat. Ut enim pictores, et ii, qui signa fabricantur, et vero etiam poetæ, suum quisque opus a vulgo considerari vult, ut, si quid reprehensum sit a pluribus, id corrigatur; hique et secum, et cum aliis, quid in eo peccatum sit, exquirunt : sic aliorum judicio permulta nobis et facienda, et non facienda, et mutanda, et corrigenda sunt. Quæ vero more aguntur, institutisque civilibus, de iis nihil est præcipiendum. Illa enim ipsa præcepta sunt : nec quemquam hoc errore duci oportet, ut, si quid Socrates aut Aristippus contra morem consuetudinemque civilem fecerint, locutive sint, idem sibi arbitretur licere : magnis illi et divinis bonis hanc licentiam assequebantur. Cynicorum vero ratio tota est ejicienda : est enim inimica verecundiæ, sine qua nihil rectum esse potest, nihil honestum. Eos autem, quorum vita perspecta in rebus honestis atque magnis est, bene de republica sentientes, ac bene meritos, aut merentes, sic ut aliquo honore, aut imperio affectos, observare et colere debemus; tribuere etiam multum senectuti; cedere iis, qui magistratum habebunt; habere delectum civis et peregrini; in ipsoque peregrino, privatimne an publice venerit : ad summam, ne agam de singulis, communem totius generis hominum conciliationem et consociationem colere, tueri, servare debemus.

XLII. Jam de artificiis et quæstibus, qui liberales habendi, qui sordidi sint, hæc fere accepimus. Primum improbantur ii quæstus, qui in odia hominum incurrunt, ut portitorum, ut fœneratorum. Illiberales autem et sordidi quæstus mercenariorum, omniumque, quorum

celui qui les donne. Les peintres, les sculpteurs, les poètes même veulent que le public voie et juge leurs ouvrages, afin de corriger ce qui aura été censuré par le plus grand nombre; non contens de se critiquer eux-mêmes, ils se soumettent à la critique des autres : à leur exemple, nous devons sans cesse, et d'après les conseils d'autrui, faire ou nous abstenir, changer ou corriger. A l'égard des coutumes et des institutions civiles, il n'y a point de précepte à donner; elles sont elles-mêmes des préceptes; et ce serait une erreur de croire que, parce qu'un Socrate, un Aristippe, s'en sont quelquefois écartés, soit dans leurs actions, soit dans leurs paroles, vous puissiez les imiter : leur mérite presque divin autorisait cette liberté. La doctrine des cyniques doit être ici proscrite car elle conspire la perte de la pudeur, hors de laquelle il n'y a ni bien, ni honnêteté possible. Il est des hommes qui brillent sur le théâtre de la vertu et de la gloire, attachés à leur patrie, qui méritent ou qui ont bien mérité de la république; il en est d'autres qui se sont élevés aux dignités et à la puissance : voilà ceux que nous devons honorer et respecter. Ayons encore beaucoup de déférence pour la vieillesse; obéissons aux magistrats; ne confondons pas le citoyen avec l'étranger, ni l'étranger simple particulier avec celui qui est revêtu d'un caractère public. J'abrège, et je le répète en deux mots : respectons, protégeons, maintenons le contrat social, et la grande famille du genre humain.

XLII. Voici comment on distingue parmi les professions et les diverses manières de s'enrichir, celles qui sont libérales, et celles qui sont serviles. D'abord on méprise tout gain odieux, tel est celui des exacteurs, des usuriers. Ensuite on regarde comme ignoble celui

operæ, non artes, emuntur : est enim illis ipsa merces auctoramentum servitutis. Sordidi etiam putandi, qui mercantur a mercatoribus, quod statim vendant : nihil enim proficiunt, nisi admodum mentiantur; nec vero quidquam est turpius vanitate. Opificesque omnes in sordida arte versantur : nec enim quidquam ingenuum potest habere officina. Minimeque artes hæ probandæ, quæ ministræ sunt voluptatum,

Cetarii, lanii, coqui, fartores, piscatores,

ut ait Terentius. Adde huc, si placet, unguentarios, saltatores, totumque ludum talarium. Quibus autem artibus aut prudentia major inest, aut non mediocris utilitas quæritur, ut medicina, ut architectura, ut doctrina rerum honestarum; hæ sunt iis, quorum ordini conveniunt, honestæ. Mercatura autem, si tenuis est, sordida putanda est : sin magna et copiosa, multa undique apportans, multisque sine vanitate impartiens; non est admodum vituperanda. Atque etiam, si satiata quæstu, vel contenta potius, ut sæpe ex alto in portum, ex ipso portu in agros se possessionesque contulerit, videtur jure optimo posse laudari. Omnium autem rerum, ex quibus aliquid acquiritur, nihil est agricultura melius, nihil uberius, nihil dulcius, nihil homine libero dignius. De qua quoniam in Catone majore satis multa diximus, illinc assumes, quæ ad hunc locum pertinebunt.

XLIII. Sed ab iis partibus, quæ sunt honestatis, que-

des mercenaires, et de tout ouvrier dont on paie le travail, et non le talent. Leur salaire est le prix d'une servitude. On doit aussi faire peu de cas de revendeurs en détail; leurs bénéfices se fondent sur le mensonge. Or, la fausseté est ce qu'il y a de plus bas au monde. L'artisan, en général, exerce un métier servile : une boutique est-elle un objet digne d'un homme libre? Mais la honte doit s'attacher surtout aux commerçans dont la marchandise est un aliment pour la volupté : tels sont, suivant Térence,

Bouchers et cuisiniers, charcutiers et pêcheurs.

Mettez, si vous voulez, dans leur compagnie, les parfumeurs, les baladins, et tout ce qui vit des jeux de hasard. L'exercice des professions savantes, dont la société retire beaucoup d'avantages, comme la médecine, l'architecture, l'enseignement des arts libéraux, est honorable pour ceux au rang de qui elles conviennent. Méprisons le commerce, s'il se fait en petit; mais est-il étendu; par d'utiles échanges verse-t-il l'abondance, en faisant circuler les richesses d'une contrée dans une autre; la bonne foi préside-t-elle à ses transactions, il ne mérite plus nos dédains. Si même le négociant, content de sa fortune plutôt qu'insatiable, se retire du port dans ses terres, comme auparavant il se retirait de la mer dans le port, il a des droits incontestables à notre estime. Mais de tous les moyens d'acquérir, l'agriculture est le meilleur, le plus fécond, le plus doux, le plus digne d'un homme libre. Je l'ai vantée suffisamment dans mon livre de *Caton l'Ancien* : c'est là que vous pourrez trouver le complément de ce chapitre.

XLIII. Il me semble que j'ai assez démontré comment

admodum officia ducerentur, satis expositum videtur. Eorum autem ipsorum, quæ honesta sunt, potest incidere sæpe contentio et comparatio; de duobus honestis utrum honestius : qui locus a Panætio est prætermissus. Nam quum omnis honestas manet a partibus quatuor, quarum una sit cognitionis; altera, communitatis; tertia, magnanimitatis; quarta, moderationis : hæ in deligendo officio sæpe inter se comparentur, necesse est. Placet igitur, aptiora esse naturæ ea officia, quæ ex communitate, quam ea, quæ ex cognitione ducantur : idque hoc argumento confirmari potest, quod, si contigerit ea vita sapienti, ut in omnium rerum affluentibus copiis, quamvis omnia, quæ cognitione digna sint, summo otio secum ipse consideret et contempletur; tamen, si solitudo tanta sit, ut hominem videre non possit, excedat è vita. Princepsque omnium virtutum est illa sapientia, quam σοφίαν Græci vocant : prudentiam enim, quam Græci φρόνησιν dicunt, aliam quamdam intelligimus; quæ est rerum expetendarum fugiendarumque scientia. Illa autem sapientia, quam principem dixi, rerum est divinarum atque humanarum scientia : in qua continetur deorum et hominum communitas et societas inter ipsos. Ea si maxima est, ut est certe; necesse est, quod a communitate ducatur officium, id esse maximum. Etenim cognitio contemplatioque naturæ manca quodam modo atque inchoata sit, si nulla actio rerum consequatur. Ea autem actio in hominum commodis tuendis maxime cernitur. Pertinet igitur ad societatem generis humani. Ergo hæc cognitioni anteponenda est. Atque id optimus quisque re ipsa ostendit, et judicat. Quis enim

des quatre branches de la vertu dérivent les devoirs. Ce n'est pas tout : on peut comparer deux choses honnêtes, et discuter laquelle l'est davantage. Panétius n'a point traité cette matière. Toute honnêteté, nous l'avons dit, descend de quatre principes, d'une prudence éclairée, de la justice, de la grandeur d'âme, de la modération : il faut donc souvent les mettre en parallèle pour choisir entre les devoirs. On pense, par exemple, que les devoirs dont la justice est la base méritent la prééminence sur ceux qui tiennent à la recherche de la vérité, et ce sentiment peut être justifié par une hypothèse. Figurez-vous un philosophe abondamment pourvu des biens de la fortune, et livré, dans le plus grand loisir, aux plus hautes méditations de la vie contemplative : eh bien! interdisez absolument à ce solitaire la vue d'un homme, il n'aura dès lors qu'à mourir. La première vertu est la sagesse, la *σοφία* des Grecs. Nous attachons un sens différent au mot *φρόνησις*, qui signifie, la prudence, l'art de distinguer ce qu'il faut fuir ou désirer. Mais la sagesse, que j'ai appelée la première des vertus, est la science des choses divines et humaines, et elle embrasse les rapports des hommes entre eux, et avec la divinité. Si ces rapports sont de la plus haute importance, et l'on n'en saurait douter, les devoirs qui en sont la suite méritent le premier rang; car l'étude et la contemplation de la nature semblent imparfaites et encore éloignées du but, si elles ne sont suivies d'aucune action. Or, cette action consiste principalement à maintenir les avantages que la société procure; elle a donc pour objet l'intérêt public, et mérite le pas sur toute science purement spéculative. Telle est l'opinion de tout homme de bien, et sa conduite en fait foi. Car, je vous

est tam cupidus in perspicienda cognoscendaque rerum natura, ut, si ei, tractanti contemplantique res cognitione dignissimas, subito sit allatum periculum discrimenque patriæ, cui subvenire opitularique possit, non illa omnia relinquat atque abjiciat, etiam si dinumerare se stellas, aut metiri mundi magnitudinem posse arbitretur? atque hoc idem in parentis, in amici re aut periculo fecerit. Quibus rebus intelligitur, studiis officiisque scientiæ præponenda esse officia justitiæ, quæ pertinent ad hominum utilitatem; qua nihil homini esse debet antiquius.

XLIV. Atque illi, quorum studia vitaque omnis in rerum cognitione versata est, tamen ab augendis hominum utilitatibus et commodis non recesserunt. Nam et erudiverunt multos, quo meliores cives, utilioresque rebus suis publicis essent; ut Thebanum Epaminondam Lysis Pythagoreus, Syracusium Dionem Plato, multique multos : nosque ipsi, quidquid ad rempublicam attulimus (si modo aliquid attulimus), a doctoribus, atque a doctrina instructi ad eam, et ornati accessimus. Neque solum vivi atque præsentes studiosos discendi erudiunt atque docent; sed hoc idem etiam post mortem monumentis litterarum assequuntur. Nec enim locus ullus prætermissus est ab iis, qui ad leges, qui ad mores, qui ad disciplinam reipublicæ pertineret: ut otium suum ad nostrum negotium contulisse videantur.

Ita illi ipsi doctrinæ studiis et sapientiæ dediti, ad hominum utilitatem suam intelligentiam prudentiamque potissimum conferunt. Ob eamque causam eloqui copiose, modo prudenter, melius est, quam vel acutissime

le demande, quel est le philosophe si avide d'approfondir les secrets de la nature, si absorbé dans les réflexions les plus sublimes, qui, apprenant tout d'un coup que sa patrie, que la vie, la fortune d'un père, d'un ami, sont en danger, ne laisse là son ouvrage pour voler à leur défense, fût-il assuré de pouvoir compter les étoiles, et mesurer l'immensité de l'univers? Ceci nous indique clairement combien les devoirs de la justice, qui appartiennent à l'amour de l'humanité, que nous devons chérir avant tout, sont préférables à ceux qui ont la science pour objet.

XLIV. Les hommes qui ont consacré leur vie à l'étude n'ont pas laissé de contribuer au bonheur de leurs semblables. Ils leur ont appris à devenir de bons citoyens, des bienfaiteurs de la patrie. Lysis le Pythagoricien éleva Épaminondas de Thèbes; Dion de Syracuse était disciple de Platon. Combien a-t-on vu de pareils maîtres et de pareils élèves? Et moi, si j'ai rendu quelques services à la république, j'en fais honneur aux savans et aux philosophes qui m'ont formé une âme capable de la défendre. Eux seuls instruisent, non-seulement pendant leur vie et au milieu des écoles, mais encore après leur mort, par les monumens qu'ils ont élevés à la science. Ils n'ont rien omis de ce qui intéresse la législation, la morale, la constitution des états; et, du sein de leur loisir, ils semblent alimenter nos travaux.

Ainsi, ces amans passionnés de la philosophie et de la science font tourner à l'utilité commune tout ce qu'il y a en eux de lumières, de prudence et de sagesse. Voilà pourquoi une éloquence abondante, et toutefois réglée,

sine eloquentia cogitare : quod cogitatio in se ipsa vertitur; eloquentia complectitur eos, quibuscum communitate juncti sumus.

Atque ut apum examina non fingendorum favorum causa congregantur, sed, quum congregabilia natura sint, fingunt favos : sic homines, ac multo etiam magis, natura congregati, adhibent agendi cogitandique solertiam. Itaque nisi ea virtus, quæ constat ex hominibus tuendis, id est, ex societate generis humani, attingat cognitionem rerum, solivaga cognitio et jejuna videatur. Itemque magnitudo animi, remota communitate conjunctioneque humana, feritas sit quædam et immanitas. Ita fit, ut vincat cognitionis studium consociatio hominum atque communitas. Nec verum est, quod dicitur a quibusdam, propter necessitatem vitæ, quod ea, quæ natura desideraret, consequi sine aliis, atque efficere non possemus, idcirco istam esse cum hominibus communitatem et societatem : quod si omnia nobis, quæ ad victum cultumque pertinent, quasi virgula divina, ut aiunt, suppeditarentur; tum optimo quisque ingenio, negotiis omnibus omissis, totum se in cognitione et scientia collocaret. Non est ita : nam et solitudinem fugeret, et socium studii quæreret; tum docere, tum discere vellet, tum audire, tum dicere. Ergo omne officium, quod ad conjunctionem hominum, et ad societatem tuendam valet, anteponendum est illi officio, quod cognitione et scientia continetur.

XLV. Illud forsitan quærendum sit, num hæc communitas, quæ maxime est apta naturæ, sit etiam mode-

les sert mieux que des pensées spirituelles, dénuées d'éloquence; car la pensée demeure ensevelie dans le sein qui l'a conçue; la parole seule l'étend à tous ceux avec qui nous sommes en société.

Les abeilles ne s'assemblent pas dans le dessein de faire du miel; mais elles travaillent par suite de cette réunion qui appartient à leur nature : tels, et plus sociables encore, les hommes agissent et pensent de concert. Dès lors, si les devoirs prescrits pour le bien de nos semblables, ou plutôt de toute l'espèce humaine, n'influent pas sur l'amour des connaissances, cette passion demeure vague et sans consistance. Il en est de même de la force : si elle ne se rapporte à la société humaine, elle n'est plus que brutale et féroce. Ainsi tout ce qui tend à resserrer les nœuds de la société est préférable à l'ardeur de s'instruire. Non, la sociabilité n'a pas sa source, comme on l'a prétendu, dans les besoins de la vie, dans l'impuissance où serait l'homme isolé de se suffire à soi-même. Quoi! si d'un seul coup de baguette, un dieu nous donnait à la fois le vivre et le couvert, l'homme de génie pourrait, débarrassé de tous soins, s'abandonner entièrement à l'étude et à la science! Loin de là, vous le verriez fuir la solitude, chercher un compagnon de ses veilles; il voudrait tantôt enseigner, tantôt apprendre, écouter et parler tour-à-tour. Concluons que tous les devoirs qui ont rapport au maintien de la société sont préférables à ceux qui se renferment dans des études spéculatives.

XLV. L'intérêt de la société, dont le principe est dans la nature même, doit-il toujours, dira-t-on peut-

rationi modestiæque semper anteponenda. Non placet: sunt enim quædam partim ita fœda, partim ita flagitiosa, ut ea, ne conservandæ quidem patriæ causa, sapiens facturus sit. Ea Posidonius collegit permulta, sed ita tetra quædam, ita obscœna, ut dictu quoque videantur turpia. Hæc igitur non suscipiet reipublicæ causa; ne res quidem publica pro se suscipi volet. Sed hoc commodius se res habet, quod non potest accidere tempus, ut intersit reipublicæ, quidquam illorum facere sapientem.

Quare hoc quidem effectum sit, in officiis deligendis id genus officiorum excellere, quod teneatur hominum societate. Etenim cognitionem prudentiamque sequitur considerata actio. Ita fit, ut agere considerate pluris sit, quam cogitare prudenter. Atque hæc quidem hactenus: patefactus est enim locus ipse, ut non sit difficile in exquirendo officio, quod cuique sit præponendum, videre. In ipsa autem communitate sunt gradus officiorum; ex quibus quid cuique præstet, intelligi possit: ut prima diis immortalibus; secunda, patriæ; tertia, parentibus, deinceps gradatim reliquis debeantur. Quibus ex rebus breviter disputatis intelligi potest, non solum id homines solere dubitare, honestumne an turpe sit; sed etiam, duobus propositis honestis, utrum honestius. Hic locus a Panætio est, ut supra dixi, prætermissus. Sed jam ad reliqua pergamus.

être, prévaloir sur la modestie et la pudeur? Je ne le pense pas. Il est, en effet, des actions si honteuses, il en est de si infâmes que le sage se les interdira, lors même que le salut de sa patrie devrait en être le prix. Posidonius a donné à peu près le dénombrement de ces crimes, mais il y en a de si odieux, de si obscènes, que le nom seul en fait horreur. Que l'intérêt de la chose publique n'engage donc jamais à les commettre : la patrie elle-même le défend. La nature en a bien mieux ordonné, puisqu'il n'est pas possible que le bien-être de l'état résulte jamais du déshonneur d'un sage citoyen.

Il est donc constant que, dans le choix des devoirs, il faut regarder comme primordiaux ceux qui maintiennent la société humaine. On n'estime la sagesse et les lumières que parce qu'elles conduisent à bien agir; d'où il résulte que bien agir vaut mieux que bien penser. N'allons pas plus loin sur ce sujet. Voilà tous les doutes éclaircis, et, dans la recherche du devoir, l'on sait à présent quel est celui qu'il faut préférer. Toutefois ceux même que la société nous impose n'obligent pas au même degré; ainsi nous sommes, avant tout, redevables aux dieux, ensuite à la patrie, puis aux auteurs de nos jours, et enfin au reste des hommes, mais en mesure différente. Cette courte discussion montre clairement qu'on peut non-seulement rechercher si une chose est honnête ou vicieuse, mais de deux choses honnêtes, celle qui l'est davantage, article omis, je le répète, par Panétius. Mais poursuivons.

---

tendarum cupidos, incidisset! Primum enim, ut stante republica facere solebamus, in agendo plus quam in scribendo, operæ poneremus; deinde ipsis scriptis non ea, quæ nunc, sed actiones nostras mandaremus, ut sæpe fecimus. Quum autem respublica, in qua omnis mea cura, cogitatio, opera poni solebat, nulla esset omnino, illæ scilicet litteræ conticuerunt forenses et senatoriæ. Nihil agere autem quum animus non posset, in his studiis ab initio versatus ætatis, existimavi, honestissime molestias posse deponi, si me ad philosophiam retulissem. Cui quum multum adolescens, discendi causa, temporis tribuissem : postea quam honoribus inservire cœpi, meque totum reipublicæ tradidi; tantum erat philosophiæ loci, quantum superfuerat amicorum et reipublicæ temporibus. Id autem omne consumebatur in legendo : scribendi otium non erat.

II. Maximis igitur in malis hoc tamen boni assecuti videmur, ut ea litteris mandaremus, quæ nec satis erant nota nostris, et erant cognitione dignissima. Quid est enim, per deos! optabilius sapientia? quid præstantius? quid homini melius? quid homine dignius? Hanc igitur qui expetunt, philosophi nominantur : nec quidquam aliud est philosophia, si interpretari velis, quam studium sapientiæ. Sapientia autem est (ut a veteribus philoso-

ma ferme résistance; je ne me suis pas livré non plus à des plaisirs indignes d'un homme qui pense. Plût au ciel que la république, maintenue dans son premier état, ne fût pas devenue la proie d'hommes moins avides de réformes que de bouleversemens! Alors, comme au temps où elle était encore debout, ce serait plutôt à agir qu'à écrire que je mettrais tous mes soins; et j'écrirais, non un traité de morale, mais mes discours publics : tel fut souvent le choix de mes travaux. Mais depuis qu'elle fut anéantie, cette république, objet sacré de toutes mes pensées, de toutes mes laborieuses fatigues, sur le forum, dans le sénat, l'éloquence demeura muette. Cependant mon esprit était incapable d'inaction : je crus donc que la philosophie, dont j'avais fait l'étude de mes premières années, me présentait une occupation noble et consolante. Dans ma jeunesse, je lui avais consacré beaucoup de temps pour m'instruire; mais dès que je fus entré dans l'esclavage des honneurs, dès que je me fus dévoué sans réserve au gouvernement de l'état, je n'accordais plus à la philosophie que le peu de loisir que me laissaient les affaires publiques et celles de mes amis. Encore, ces courts momens étaient-ils absorbés par la lecture : je n'avais pas assez de temps pour composer.

II. Ainsi, du sein de nos malheurs extrêmes, j'ai du moins tiré l'avantage d'écrire des vérités trop peu connues parmi nous, et qui cependant sont bien dignes de l'être. Qu'y a-t-il, en effet, grands dieux! de plus désirable, de plus excellent que la sagesse? Où trouver une étude plus utile à l'homme, plus digne de sa nature? Or, le nom de philosophes est donné à ceux qui la recherchent; et la philosophie, si on consulte l'analogie du mot, est-elle autre chose que l'amour de la sagesse? Et

phis definitum est), rerum divinarum et humanarum, causarumque, quibus hæ res continentur, scientia: cujus studium qui vituperat, haud sane intelligo, quidnam sit, quod laudandum putet. Nam sive oblectatio quæritur animi, requiesque curarum: quæ conferri cum eorum studiis potest, qui semper aliquid anquirunt, quod spectet et valeat ad bene beateque vivendum? sive ratio constantiæ virtutisque ducitur: aut hæc ars est, aut nulla omnino, per quam eas assequamur. Nullam dicere maximarum rerum artem esse, quum minimarum sine arte nulla sit, hominum est parum considerate loquentium, atque in maximis rebus errantium. Si autem est aliqua disciplina virtutis, ubi ea quæretur, quum ab hoc discendi genere discesseris? Sed hæc, quum ad philosophiam cohortamur, accuratius disputari solent: quod alio quodam libro fecimus. Hoc autem tempore tantum nobis declarandum fuit, cur orbati reipublicæ muneribus, ad hoc nos studium potissimum contulissemus.

Occurritur autem nobis, et quidem a doctis et eruditis, quærentibus, satisne constanter facere videamur, qui, quum percipi nihil posse dicamus, tamen et aliis de rebus disserere soleamus, et hoc ipso tempore præcepta officii persequamur. Quibus vellem satis cognita esset nostra sententia. Non enim sumus ii, quorum vagetur animus errore, nec habeat unquam, quid sequatur. Quæ enim esset ista mens, vel quæ vita potius, non modo disputandi, sed vivendi ratione sublata? Nos autem, ut ceteri alia certa, alia incerta esse dicunt; sic ab his dissentientes, alia probabilia, contra, alia non pro-

qu'est-ce que la sagesse? C'est, répondent les anciens philosophes, la science des choses divines et humaines, et des principes sur lesquels elles reposent. S'il est un homme qui blâme un goût si noble, je ne saurais comprendre ce qu'il peut y avoir de louable à ses yeux. En effet, voulez-vous délasser votre esprit, et oublier les peines de la vie? quelle ressource est comparable à une science qui n'a pour objet que le bien et le bonheur? Cherchez-vous des principes de force et de vertu? la philosophie en est le dépôt, ou ces principes ne sont nulle part. Dire qu'il n'est point de méthode pour les plus grandes choses, tandis que les petites ont la leur, c'est parler sans penser, c'est se tromper dans les matières les plus importantes. Or, s'il y a l'art de la vertu, où le trouvera celui qui ne le cherche pas dans la philosophie? Mais c'est un point que nous traitons avec plus de soin, lorsque nous exhortons à cette étude, et c'est ce que nous avons fait dans un autre ouvrage[1]. Il me suffit en ce moment d'avoir expliqué pourquoi, arraché au service de la république, je m'étais réfugié plutôt vers la philosophie.

Ici j'entends une objection : quoi! s'écrient des hommes dont j'honore les lumières, pouvez-vous, sans inconséquence, lorsque vous ne reconnaissez rien de certain, raisonner sur diverses matières, et dicter maintenant des préceptes sur le devoir? Je voudrais que ces personnes connussent mieux les véritables sentimens des académiciens : car nous ne sommes pas de ces hommes qui flottent sans cesse d'erreur en erreur, et ne savent jamais à quoi s'arrêter. Quelle folie qu'un système qui rend la raison nulle! Comment peut-on, je ne dis pas philosopher, mais vivre sans elle? Nous ne différons des

babilia esse dicimus. Quid est igitur, quod me impediat, ea, quæ mihi probabilia videantur, sequi; quæ contra, improbare; atque affirmandi arrogantiam vitantem, fugere temeritatem, quæ a sapientia dissidet plurimum? Contra autem omnia disputatur a nostris, quod hoc ipsum probabile elucere non posset, nisi ex utraque parte, causarum esset facta contentio. Sed hæc explanata sunt in Academicis nostris satis, ut arbitror, diligenter. Tibi autem, mi Cicero, quanquam in antiquissima nobilissimaque philosophia, Cratippo auctore, versaris, iis simillimo, qui ista præclara pepererunt: tamen hæc nostra, finitima vestris, ignota esse nolui. Sed jam ad instituta pergamus.

III. Quinque igitur rationibus propositis officii persequendi, quarum duæ ad decus honestatemque pertinent; duæ ad commoda vitæ, copias, opes, facultates; quinta ad eligendi judicium, si quando ea, quæ dixi, pugnare inter se viderentur: honestatis pars confecta est, quam quidem tibi cupio esse notissimam. Hoc autem, de quo nunc agimus, id ipsum est, quod utile appellatur. In quo lapsa consuetudo deflexit de via, sensimque eo deducta est, ut honestatem ab utilitate secernens, constitueret, et honestum esse aliquid, quod utile non esset, et utile, quod non honestum: qua nulla pernicies major hominum vitæ potuit afferri. Summa quidem auctoritate philosophi, severe sane atque honeste, hæc tria genera confusa, cogitatione distinguunt. Quidquid enim justum sit, id etiam utile esse censent;

autres philosophes, qu'en ce que les choses qui, dans leur langage, sont certaines ou incertaines, se distinguent, suivant le nôtre, en probables et non probables. Ne puis-je donc suivre ce qui me paraît probable, rejeter ce qui n'a pas à mes yeux ce caractère, et éviter, en n'affirmant rien d'un ton décisif, la présomption, si contraire à la sagesse? Si l'Académie dispute sur toutes les propositions, c'est qu'on ne peut faire jaillir la probabilité que du choc des raisonnemens. Mais je crois avoir traité à fond cet objet dans mes questions académiques. Pour vous, mon cher Cicéron, bien que vous soyez initié dans la philosophie la plus ancienne et la plus noble, par un maître tel que Cratippe, digne émule des fondateurs de cette admirable science, je n'ai pas voulu vous laisser ignorer nos principes, si voisins des vôtres. Je reviens à mon sujet.

III. J'ai donc établi cinq divisions dans ce traité des devoirs : les deux premières concernent l'honneur et la vertu; les deux suivantes se rapportent aux commodités de la vie, aux richesses, aux biens, à la fortune; la cinquième au choix à faire entre l'honnête et l'utile, quand ils semblent se combattre. J'ai traité la partie qui concerne l'honnête, puisse-t-elle vous être parfaitement connue! Nous allons parler maintenant de ce qu'on nomme l'utile. Remarquez ici comme l'usage a égaré les hommes : il les a conduits insensiblement jusqu'à séparer l'honnête de l'utile, et à s'imaginer que l'honnête pouvait exister sans l'utile, et l'utile sans l'honnête : système funeste, s'il en fut jamais! Des philosophes d'une grande autorité ont une morale plus sévère et plus saine; ils ne désunissent que par la pensée trois choses qui en effet se confondent : Tout ce qui est juste, disent-ils est aussi

itemque quod honestum, idem justum : ex quo efficitur, ut, quidquid honestum sit, idem sit utile. Quod qui parum perspiciunt, hi sæpe, versutos homines et callidos admirantes, malitiam, sapientiam judicant : quorum error eripiendus est, opinioque omnis ad eam spem traducenda, ut honestis consiliis, justisque factis, non fraude et malitia, se intelligant ea, quæ velint, consequi posse.

Quæ ergo ad vitam hominum tuendam pertinent, partim sunt inanima, ut aurum, argentum, ut ea, quæ gignuntur e terra, ut alia ejusdem generis; partim animalia, quæ habent suos impetus, et rerum appetitus. Eorum autem alia rationis expertia sunt, alia ratione utentia. Expertes rationis, equi, boves, reliquæ pecudes, apes, quarum opere efficitur aliquid ad hominum usum, atque vitam. Ratione autem utentium duo genera ponentur : unum, deorum; alterum, hominum. Deos placatos pietas efficiet et sanctitas : proxime autem, et secundum deos, homines hominibus maxime utiles esse possunt. Earumque item rerum, quæ noceant et obsint, eadem divisio est. Sed quia deos nocere non putant, his exceptis, homines hominibus obesse plurimum, arbitrantur. Ea enim ipsa, quæ inanima diximus, pleraque sunt hominum operis effecta, quæ nec haberemus, nisi manus et ars accessissent; nec his sine hominum administratione uteremur. Neque enim valitudinis curatio, neque navigatio, neque agricultura, neque frugum fructuumque reliquorum perceptio et conservatio, sine hominum opera, ulla esse potuisset. Jam vero et earum rerum, quibus abundaremus, exportatio, et earum, qui-

utile; tout ce qui est honnête est juste; d'où il suit que tout ce qui est honnête est utile. C'est faute de comprendre cette vérité, que certaines personnes admirent des hommes fourbes et adroits, et prennent leurs artifices pour de la sagesse. Il faut leur arracher le bandeau de l'erreur, et les convaincre qu'avec des vues honnêtes et des actions justes elles parviendront à leur but, plutôt que par la ruse et l'artifice.

Les êtres qui servent à l'entretien de notre existence sont de deux sortes : des êtres inanimés, tels que l'or, l'argent, les productions de la terre, et les autres de même nature : des êtres animés qui ont eux-mêmes leurs passions et leurs appétits. Ce qui vit est ou raisonnable ou brute. Les brutes sont le cheval, le bœuf, le reste des quadrupèdes, les abeilles dont les travaux paient un tribut aux besoins et à la vie de l'homme. Nous distinguerons deux espèces d'êtres raisonnables : les dieux et les hommes. On mérite la faveur des dieux par l'innocence et la piété; mais, après les dieux, rien n'est plus utile à l'homme que l'homme même. On divise également en deux espèces les objets qui peuvent nuire. Si les philosophes ne croient pas que les dieux nous fassent aucun mal, ils pensent aussi que l'homme est le plus dangereux ennemi de l'homme. Parmi les choses même inanimées, la plupart sont l'ouvrage de nos mains. On ne les doit qu'à son industrie; nous ne pourrions en faire usage, si l'homme ne nous prêtait son secours. Médecine, navigation, agriculture, récolte des grains et des fruits, art de les conserver, sans son industrie, nous n'aurions rien de tout cela. S'il ne s'acquittait de ce soin, plus de commerce qui exporte au loin notre superflu, qui nous

bus egeremus, invectio, certe nulla esset, nisi his muneribus homines fungerentur. Eademque ratione nec lapides e terra exciderentur ad usum nostrum necessarii,

Nec ferrum, æs, aurum, argentum effoderetur penitus abditum,

sine hominum labore et manu.

IV. Tecta vero, quibus et frigorum vis pelleretur, et calorum molestiæ sedarentur, unde aut initio generi humano dari potuissent, aut postea subveniri, si aut vi tempestatis, aut terræ motu, aut vetustate cecidissent, nisi communis vita ab hominibus harum rerum auxilia petere didicisset? Adde ductus aquarum, derivationes fluminum, agrorum irrigationes, moles oppositas fluctibus, portus manu factos, quæ unde sine hominum opera habere possemus? Ex quibus, multisque aliis perspicuum est, qui fructus, quæque utilitates ex rebus iis, quæ sunt inanimæ, percipiantur, eas nos nullo modo sine hominum manu atque opera capere potuisse. Qui denique ex bestiis fructus, aut quæ commoditas, nisi homines adjuvarent, percipi posset? Nam et qui principes inveniendi fuerunt, quam ex quaque bellua usum habere possemus, homines certe fuerunt; nec hoc tempore sine hominum opera aut pascere eas, aut domare, aut tueri, aut tempestivos fructus ex his capere possemus: ab eisdemque et eæ, quæ nocent, interficiuntur; et quæ usui possunt esse, capiuntur. Quid enumerem artium multitudinem, sine quibus vita omnino nulla esse potuisset? Quis enim ægris subveniret, quæ esset oblectatio valentium, qui victus, aut cultus, nisi tam

amène les produits de l'étranger. C'est encore le bras de l'homme qui arrache à la terre les pierres nécessaires à notre usage. Enfin,

L'argent, le fer et l'or ne verraient point le jour,

sans le travail et la main des hommes.

IV. Et ces asiles sous lesquels nous bravons la violence du froid et de la chaleur, quelle autre puissance les aurait donnés d'abord au genre humain? Qui les aurait ensuite relevés, lorsque le temps, un orage, ou un tremblement de terre les aurait renversés, si l'existence sociale n'avait appris aux hommes à en chercher les moyens dans les ressources d'une assistance mutuelle? Il en est de même de l'art de construire des aquéducs, de détourner des fleuves, de féconder les champs, d'opposer des digues aux flots, et de creuser des ports; à qui en serions-nous redevables, si ce n'est au travail de l'homme? Par ces exemples et par une infinité d'autres, on voit que tous les fruits, que tous les avantages que nous retirons des choses inanimées seraient nuls sans l'assistance et les travaux de nos semblables. Enfin, sans le secours de l'homme, quelle utilité, quels services pourrions-nous retirer des animaux? Sans doute, ceux qui les premiers ont découvert à quel usage chaque animal était propre étaient des hommes; et, même encore aujourd'hui, nous serait-il possible de les nourrir, de les dompter, de les conserver et de les employer à propos, sans le secours de ces hommes qui exterminent les animaux malfaisans, et qui prennent ceux dont on peut se servir? Faut-il énumérer cette multitude d'arts, sou-

multæ nobis artes ministrarent? Quibus rebus exculta hominum vita tantum distat a victu et cultu bestiarum. Urbes vero sine hominum cœtu non potuissent nec ædificari, nec frequentari : ex quo leges, moresque constituti; tum juris æqua descriptio, certaque vivendi disciplina. Quas res et mansuetudo animorum consecuta, et verecundia est : effectumque, ut esset vita munitior; atque ut dando, et accipiendo, mutandisque facultatibus et commodis, nulla re egeremus.

V. Longiores hoc loco sumus, quam necesse est. Quis est enim, cui non perspicua sint illa, quæ pluribus verbis a Panætio commemorantur, neminem neque ducem bello, nec principem domi, magnas res, et salutares sine hominum studiis gerere potuisse? Commemoratur ab eo Themistocles, Pericles, Cyrus, Agesilaus, Alexander, quos negat sine adjumentis hominum tantas res efficere potuisse. Utitur in re non dubia testibus non necessariis. Atque ut magnas utilitates adipiscimur conspiratione hominum atque consensu : sic nulla tam detestabilis pestis est, quæ non homini ab homine nascatur. Est Dicæarchi liber de interitu hominum, peripatetici magni et copiosi : qui, collectis ceteris causis, eluvionis, pestilentiæ, vastitatis, belluarum etiam repentinæ multitudinis, quarum impetu docet quædam hominum genera esse consumta; deinde comparat, quanto plures deleti sint homines hominum impetu, id est, bellis, aut seditionibus, quam omni reliqua calamitate.

tiens indispensables de la vie? Quels soulagemens aurions-nous dans la maladie? quels plaisirs dans la santé? quelle nourriture? quel vêtement? si un aussi grand nombre d'arts ne nous offraient leur secours? Ce sont pourtant ces mêmes arts qui mettent une différence si prodigieuse entre notre civilisation et l'état sauvage des animaux. Si les hommes ne s'étaient réunis, les villes n'auraient pu être ni bâties ni peuplées. De là les lois, les coutumes, le droit, le savoir-vivre. A leur suite viennent la douceur et l'humanité : on vit dans une sécurité profonde; et, heureux effet d'un mutuel échange de biens et de services, on ne sent plus l'aiguillon du besoin!

V. C'est trop m'étendre sur cette matière; car qui ne comprend de suite une vérité que Panétius démontre par de longs raisonnemens? Qui ne voit que jamais ni capitaine ni magistrat n'a pu faire rien de grand ni d'utile sans le concours de ses semblables? Il nous cite Thémistocle, Périclès, Cyrus, Agésilas, Alexandre. Il soutient que s'ils n'avaient été secondés par les hommes, jamais ils n'auraient fait de si grandes choses. Dans une question si évidente, tant d'autorités étaient inutiles. Mais si les hommes peuvent recueillir les plus grands avantages de leur accord et de leur union, il n'est point d'un autre côté de fléaux si terribles que ceux qu'ils savent se susciter les uns aux autres. Il existe, sur la destruction de l'espèce humaine, un livre de Dicéarque, éloquent et célèbre péripatéticien. Après avoir passé en revue les différentes causes de destruction, telles que les inondations, la peste, les dévastions, les irruptions soudaines d'un grand nombre de bêtes féroces qui, comme il les représente, accourant par milliers, ont fait quel-

Quum igitur hic locus nihil habeat dubitationis, quin homines plurimum hominibus et prosint, et obsint: proprium hoc statuo esse virtutis, conciliare animos hominum, et ad usus suos adjungere. Itaque, quæ in rebus inanimis, quæque in usu et tractatione belluarum fiunt utiliter ad hominum vitam, artibus ea tribuuntur operosis; hominum autem studia ad amplificationem nostrarum rerum prompta ac parata, virorum præstantium sapientia et virtute excitantur.

Etenim virtus omnis tribus in rebus fere vertitur: quarum una est in perspiciendo, quid in quaque re verum sincerumque sit, quid consentaneum cuique, quid consequens, ex quo quæque gignantur, quæ cujusque rei causa sit; alterum, cohibere motus animi turbatos, quos Græci πάθη nominant, appetitionesque, quas illi ὁρμὰς obedientes efficere rationi; tertium, iis, quibuscum congregamur, uti moderate, et scienter, quorum studiis ea, quæ natura desiderat, expleta cumulataque habeamus; per eosdemque, si quid importetur nobis incommodi, propulsemus, ulciscamurque eos, qui nocere nobis conati sint, tantaque pœna afficiamus, quantam æquitas humanitasque patiatur.

VI. Quibus autem rationibus hanc facultatem assequi possimus, ut hominum studia complectamur, eaque

quefois disparaître des générations entières, il montre ensuite, par la comparaison, combien il a péri plus d'hommes par la fureur des hommes mêmes, c'est-à-dire, par les guerres ou les révolutions, que par tous les autres fléaux ensemble.

Ainsi, puisqu'il est incontestable que rien ne saurait faire tant de bien ni tant de mal à l'homme que l'homme même, j'établirai d'abord que le propre de la vertu, c'est de se concilier l'esprit des hommes et de tourner leur attachement à son avancement. Disposer des choses inanimées et de l'usage des animaux pour l'utilité générale, c'est le partage du vulgaire et des arts pénibles. Maîtriser l'homme, et exciter ses dispositions et son inclination naturelle à augmenter la masse de nos biens, c'est le privilège des lumières et de la vertu.

En général toute vertu se réduit à peu près à trois points : d'abord à démêler dans chaque chose sa véritable nature, ses rapports, ses conséquences, son origine, ses effets ; ensuite à réprimer les mouvemens déréglés de l'âme, que les Grecs appellent πάθη, et à soumettre au joug de la raison ces appétits qu'ils nomment ὁρμὰς ; enfin à en user avec tant de modération et de prudence à l'égard de ceux qui nous entourent, que nous puissions par leur secours satisfaire abondamment à tout ce que demande la nature, et même emprunter leurs forces pour repousser l'injure, et tirer de ceux qui ont essayé de nous nuire, la vengeance que permettent les lois de la justice et de l'humanité.

VI. Quant à l'art de gagner la bienveillance des hommes et de la conserver, nous en parlerons tout à

teneamus, dicemus; neque ita multo post : sed pauca ante dicenda sunt. Magnam vim esse in fortuna in utramque partem, vel secundas ad res, vel adversas, quis ignorat? nam et quum prospero flatu ejus utimur, ad exitus pervehimur optatos; et quum reflavit, affligimur. Hæc igitur ipsa fortuna ceteros casus rariores habet, primum ab inanimis procellas, tempestates, naufragia, ruinas, incendia; deinde, a bestiis ictus, morsus, impetus. Hæc ergo, ut dixi, rariora. At vero interitus exercituum, ut proxime trium, sæpe multorum; clades imperatorum, ut nuper summi ac singularis viri; invidiæ præterea multitudinis, atque ob eas bene meritorum sæpe civium expulsiones, calamitates, fugæ; rursusque secundæ res, honores, imperia, victoriæ, quanquam fortuita sunt, tamen sine hominum opibus et studiis neutram in partem effici possunt.

Hoc igitur cognito, dicendum est, quonam modo hominum studia ad utilitates nostras allicere atque excitare possimus. Quæ si longior fuerit oratio, cum magnitudine utilitatis comparetur : ita fortassis brevior videbitur.

Quæcumque igitur homines homini tribuunt ad eum augendum atque honestandum, aut benivolentiæ gratia faciunt, quum aliqua de causa quempiam diligunt; aut honoris, si cujus virtutem suspiciunt, quemque dignum fortuna quam amplissima putant; aut cui fidem habent, et bene rebus suis consulere arbitrantur; aut cujus opes

l'heure; mais il n'est pas inutile de faire ici quelques réflexions préliminaires. La fortune exerce despotiquement son empire, et distribue à son gré les biens et les maux : qui pourrait l'ignorer? Son souffle nous est-il favorable? nous sommes portés au but de nos désirs. Est-il contraire? nous échouons. La fortune a ses coups extraordinaires, dont les instrumens sont parfois ou des choses inanimées, telles que les tempêtes, les naufrages, les écroulemens, les incendies, ou des animaux, dont elle emploie les attaques, les morsures, les violences. Comme je l'ai dit, ces calamités sont rares. Mais la destruction des armées, revers cruel qui vient d'en accabler trois des nôtres, et se répéta souvent davantage, la mort violente des généraux, comme celle qui enleva naguère un grand homme à notre admiration, les haines populaires, et à cause d'elles, les proscriptions, les disgrâces et l'exil, dont les meilleurs citoyens sont fréquemment victimes; et, d'un autre côté, les succès, les honneurs, les commandemens, les victoires, tout cela dépend bien de la fortune; mais ce sont toujours les hommes qui la décident.

Cette vérité reconnue, nous allons expliquer les moyens de nous concilier la bienveillance des hommes, et de la faire tourner à notre avantage. Si ce préambule paraît trop long, qu'on songe à l'importance du sujet, alors on le trouvera peut-être encore trop court.

Tout ce que les hommes font en faveur d'un autre homme pour l'honorer et l'élever en dignités, ils le font ou par bienveillance, lorsqu'ils ont quelque motif de le chérir, ou par estime, lorsque, frappés de sa vertu, ils la jugent digne de la plus haute fortune, ou parce qu'ils ont confiance en lui, et qu'ils sont persuadés qu'il saura

metuunt; aut contra, a quibus aliquid exspectant, ut quum reges, popularesve homines, largitiones aliquas proponunt; aut postremo, pretio ac mercede ducuntur: quæ sordidissima est illa quidem ratio, et inquinatissima, et his, qui ea tenentur, et illis, qui ad eam confugere conantur. Malè enim se res habet, quum, quod virtute effici debet, id tentatur pecunia. Sed quoniam nonnunquam hoc subsidium necessarium est: quemadmodum sit utendum eo, dicemus, si prius iis de rebus, quæ virtuti propiores sunt, dixerimus. Atque etiam subjiciunt se homines imperio alterius et potestati de causis pluribus: ducuntur enim aut benivolentia, aut beneficiorum magnitudine, aut dignitatis præstantia; aut spe, sibi id utile futurum; aut metu, ne vi parere cogantur; aut spe largitionis, promissisque capti; aut postremo, ut sæpe in nostra republica videmus, mercede conducti.

VII. Omnium autem rerum nec aptius est quidquam ad opes tuendas ac tenendas, quam diligi; nec alienius, quam timeri. Præclare enim Ennius:

Quem metuunt, oderunt; quem quisque odit, periisse expetit.

Multorum autem odiis nullas opes posse obsistere, si antea fuit ignotum, nuper est cognitum. Nec vero hujus tyranni solum, quem armis oppressa pertulit civitas, paretque quum maxime mortuo, interitus declarat,

défendre leurs intérêts, ou parce qu'ils redoutent sa puissance, ou parfois qu'ils en attendent quelque chose, comme quand des rois ou des hommes populaires proposent des largesses; ou enfin parce qu'ils sont entraînés par la séduction de l'or et des récompenses, mobile sordide et non moins déshonorant pour celui qui cède à son impulsion que pour celui qui est réduit à y recourir. Que penser, en effet, lorsqu'on voit marchander, au prix de l'or, la récompense due à la vertu?

Comme néanmoins c'est un ressort qu'il est quelquefois nécessaire de faire jouer, nous dirons de quelle manière il faut l'employer, après avoir parlé d'abord des moyens qui tiennent de plus près à la vertu. Les hommes ont plusieurs motifs qui les déterminent à se soumettre à l'empire et au pouvoir d'un autre homme : un sentiment de bienveillance, des bienfaits signalés, une éminente dignité, l'espoir des avantages qu'ils peuvent en retirer, la crainte d'être obligés de plier sous la force, l'attrait des largesses ou des promesses, ou enfin, comme nous le voyons trop souvent dans notre république, le trafic de leur liberté.

VII. De tous les moyens de soutenir sa puissance, il n'en est pas de meilleur que de se faire aimer, ni de plus mauvais que de se faire craindre. Ennius a fort bien dit :

> Craindre, c'est détester : sur l'objet de sa haine
> L'homme, en ses vœux cruels, appelle le trépas.

Si jamais on a ignoré que nulle puissance n'est assez forte pour tenir contre la haine publique, nous devons aujourd'hui en être convaincus! et la fin tragique du tyran dont les armes avaient imposé à la république un joug que sa mort n'a fait qu'aggraver, n'est pas le seul

quantum odium hominum valeat ad pestem; sed reliquorum similes exitus tyrannorum : quorum haud fere quisquam interitum talem effugit. Malus enim custos diuturnitatis metus; contraque, benivolentia fidelis est vel ad perpetuitatem. Sed iis, qui vi oppressos imperio coercent, sit sane adhibenda sævitia, ut heris in famulos, si aliter teneri non possunt : qui vero in libera civitate ita se instruunt, ut metuantur; his nihil esse potest dementius. Quamvis enim demersæ sint leges alicujus opibus, quamvis timefacta libertas, emergunt tamen hæc aliquando aut judiciis tacitis, aut occultis de honore suffragiis. Acriores autem morsus sunt intermissæ libertatis, quam retentæ. Quod igitur latissime patet, neque ad incolumitatem solum, sed etiam ad opes et potentiam valet plurimum, id amplectamur, ut metus absit, caritas retineatur. Ita facillime, quæ volemus, et privatis in rebus, et in republica consequemur. Etenim, qui se metui volent, a quibus metuentur, eosdem metuant ipsi, necesse est. Quid enim censemus superiorem illum Dionysium, quo cruciatu timoris angi solitum? qui cultros metuens tonsorios, candenti carbone sibi adurebat capillum. Quid? Alexandrum Pheræum, quo animo vixisse arbitramur? qui, ut scriptum legimus, quum uxorem Theben admodum diligeret, tamen ad eam ex epulis in cubiculum veniens, barbarum, et eum quidem, ut scriptum est, compunctum notis Threiciis, destricto gladio jubebat anteire; præmittebatque de stipatoribus suis, qui scrutarentur arculas muliebres, et, ne quod in vestimentis occultaretur telum, exquirerent. O miserum, qui fideliorem et barbarum et

exemple qui prouve combien cette haine est fatale. Bien peu de tyrans ont évité le même sort. La terreur est une escorte peu sûre, tandis que l'amour reste fidèle et veille sans cesse près de nous. Que ceux dont la force seule fait tous les droits usent de rigueur, comme un maître envers ses esclaves, lorsqu'ils ne peuvent autrement contenir les vaincus. Mais, dans une ville libre, chercher à se faire craindre, c'est le comble de la démence. Vainement le pouvoir foule aux pieds la loi et intimide la liberté; tôt ou tard elles se relèvent, et s'expriment ou par de sourds murmures, ou par des suffrages secrets, au rang suprême. La liberté, lorsqu'on ne l'a pas étouffée, n'en mord qu'avec plus de fureur quand elle s'échappe. Suivons donc de préférence la voie la plus large, qui promet non-seulement plus de sûreté, mais encore plus de succès et de puissance. Éloignons de nous la crainte, et retenons l'amour : c'est le moyen le plus facile de parvenir à notre but, dans la vie privée comme dans la carrière des honneurs. On craint nécessairement ceux dont on se fait craindre. Que penser d'un Denys l'Ancien? A quelles affreuses tortures n'était-il pas en proie, lui qui, redoutant la main du barbier, se brûlait lui-même la barbe avec un charbon ardent? Que penser d'Alexandre de Phères? Quelle misérable existence que la sienne! Les historiens nous disent qu'il aimait tendrement sa femme. Et cependant, lorsque le soir il passait de la salle du festin dans son appartement, il faisait marcher devant lui un soldat de Thrace, le front couvert de stigmates, selon la coutume de sa nation, et tenant un glaive nu à la main. Il se faisait même précéder de quelques-uns de ses satellites, chargés de visiter les coffres de son épouse, de peur qu'il n'y eût un poignard

stigmatiam putaret, quam conjugem! nec eum fefellit: ab ea enim est ipse, propter pellicatus suspicionem, interfectus. Nec vero ulla vis imperii tanta est, quæ, premente metu, possit esse diuturna. Testis est Phalaris, cujus est præter ceteros nobilitata crudelitas: qui non ex insidiis interiit, ut is, quem modo dixi, Alexander; non a paucis, ut hic noster; sed in quem universa Agrigentinorum multitudo impetum fecit. Quid? Macedones nonne Demetrium reliquerunt, universique se ad Pyrrhum contulerunt? Quid? Lacedæmonios injuste imperantes, nonne repente omnes fere socii deseruerunt, spectatoresque se otiosos præbuerunt Leuctricæ calamitatis?

VIII. Externa libentius in tali re, quam domestica, recordor. Verumtamen quamdiu imperium populi romani beneficiis tenebatur, non injuriis, bella aut pro sociis, aut de imperio gerebantur: exitus erant bellorum aut mites, aut necessarii. Regum, populorum, nationum portus erat et refugium, senatus. Nostri autem magistratus imperatoresque ex hac una re maximam laudem capere studebant, si provincias, si socios æquitate et fide defendissent. Itaque illud patrocinium orbis terræ verius, quam imperium poterat nominari. Sensim hanc consuetudinem et disciplinam jam antea minuebamus; post vero Sullæ victoriam penitus amisimus. Desitum est enim videri quidquam in socios iniquum,

caché dans ses habits. Malheureux! qui se confiait plutôt à la fidélité d'un barbare, d'un esclave mutilé, qu'à celle de sa femme! Et il ne se trompait pas : car Thébé, sur un soupçon d'infidélité, le tua par vengeance. Il n'est aucun pouvoir, quelque grand qu'il soit, qui puisse durer, s'il est fondé sur la crainte. Voyez Phalaris, ce monstre auquel la cruauté donna sur tous les autres une horrible supériorité. Il ne périt pas dans un piège, comme cet Alexandre dont je viens de parler; il ne tomba point sous les coups d'un petit nombre de conjurés, comme notre dernier tyran. Il périt, assailli à la fois par toute la ville d'Agrigente. Que dis-je? ne vit-on pas les Macédoniens abandonner Démétrius pour se ranger tous sous les étendards de Pyrrhus? Et Lacédémone, dès qu'elle voulut exercer une domination tyrannique, ne fut-elle pas tout d'un coup abandonnée de presque tous ses alliés, qui demeurèrent spectateurs immobiles de son désastre de Leuctres?

VIII. J'aime mieux ici prendre des exemples chez les étrangers que parmi nous. Je rappellerai cependant que tant que le peuple romain signala son empire par des bienfaits, et non par des injustices, tant que nous combattîmes pour notre empire ou pour nos alliés, des actes de clémence ou une sévérité nécessaire terminaient la guerre. Le sénat était comme le port et le refuge des rois et des nations. Nos magistrats et nos généraux mettaient toute leur gloire à défendre avec justice et fidélité nos provinces et nos alliés. Ainsi Rome méritait plutôt le nom de protectrice que de maîtresse du monde. Depuis long-temps ces usages et ces manières dégénéraient par degrés. Après le triomphe de Sylla, elles disparurent tout-à-fait. Rien ne parut injuste envers les

quum exstitisset in cives tanta crudelitas. Ergo in illo secuta est honestam causam non honesta victoria : est enim ausus dicere, hasta posita, quum bona in foro venderet et bonorum virorum, et locupletum, et certe civium, prædam suam se vendere. Secutus est, qui in causa impia, victoria etiam fœdiore, non singulorum civium bona publicaret, sed universas provincias regionesque uno calamitatis jure comprehenderet. Itaque, vexatis et perditis exteris nationibus, ad exemplum amissi imperii portari in triumpho Massiliam vidimus, et ex ea urbe triumphari, sine qua nunquam nostri imperatores ex Transalpinis bellis triumpharunt. Multa præterea commemorarem nefaria in socios, si hoc uno sol quidquam vidisset indignius. Jure igitur plectimur : nisi enim multorum impunita scelera tulissemus, nunquam ad unum tanta pervenisset licentia : a quo quidem rei familiaris, ad paucos; cupiditatum, ad multos improbos venit hereditas. Nec vero unquam bellorum civilium semen et causa deerit, dum homines perditi hastam illam cruentam et meminerint, et sperabunt; quam P. Sulla quum vibrasset, dictatore propinquo suo, idem, sexto tricesimo anno post, a sceleratiore hasta non recessit. Alter autem, qui in illa dictatura scriba fuerat, in hac fuit quæstor urbanus. Ex quo debet intelligi, talibus præmiis propositis, nunquam defutura bella civilia. Itaque parietes urbis modo stant et manent, iique ipsi jam extrema scelera metuentes; rem vero publicam penitus amisimus.

alliés, quand on eut déployé tant de cruauté contre les citoyens. Ainsi, il souilla la justice de sa cause par l'injustice de son triomphe. Le vainqueur arbora la pique sur le forum; et lorsqu'il vendait à l'encan les dépouilles des Romains les plus vertueux et les plus riches, à qui du moins l'on ne pouvait contester le titre de citoyens, il osa dire qu'il ne vendait que son butin! Après lui parut un homme qui, dans une cause impie et une victoire encore plus honteuse, ne se contenta pas de confisquer les biens des citoyens, mais enveloppa dans la même calamité des provinces et des nations entières. Après avoir désolé et ruiné les peuples étrangers, nous l'avons vu traîner en triomphe l'image de Marseille, comme pour annoncer l'anéantissement de la république, par cette insulte faite à une ville sans le secours de laquelle jamais nos généraux ne triomphèrent dans les guerres transalpines. Je pourrais rappeler une foule d'autres injustices commises envers nos alliés, si le soleil en avait pu éclairer quelqu'une plus indigne que celle-là. Mais nous méritons nos malheurs. Si les crimes d'un grand nombre de scélérats n'étaient restés impunis, un seul homme ne se serait jamais porté à un tel excès de licence. Ce tyran a laissé peu d'héritiers de ses biens, mais beaucoup de son ambition. Non, jamais le germe des guerres civiles ne sera étouffé tant que des scélérats conserveront le souvenir et l'espérance de cette pique sanglante que P. Sylla arbora sous la dictature de son parent, et que, trente-six ans après, il releva pour des spoliateurs plus infâmes encore! Ce Sylla qui ne fut que greffier sous la première dictature, était questeur de Rome sous la seconde. Sans doute, avec l'appât de telles récompenses, les guerres civiles ne manqueront jamais.

Atque in has clades incidimus (redeundum est enim ad propositum), dum metui, quam cari esse et diligi maluimus. Quæ si populo romano injuste imperanti accidere potuerunt, quid debent putare singuli?

Quod quum perspicuum sit, benivolentiæ vim esse magnam; metus, imbecillam : sequitur, ut disseramus, quibus rebus possimus facillime eam, quam volumus, adipisci cum honore et fide caritatem. Sed ea non pariter omnes egemus. Nam ad cujusque vitam institutam accommodandum est, a multisne opus sit, an satis, a paucis diligi. Certum igitur hoc sit, idque et primum et maxime necessarium, familiaritates habere fidas amantium nos amicorum, et nostra mirantium. Hæc enim est una res prorsus, ut non multum differat inter summos et mediocres viros; eaque utrisque est propemodum comparanda. Honore et gloria, et benivolentia civium fortasse non æque omnes egent; sed tamen si cui hæc suppetunt, adjuvant aliquantum quum ad cetera, tum ad amicitias comparandas.

IX. Sed de amicitia alio libro dictum est, qui inscribitur Lælius. Nunc dicamus de gloria : quanquam ea quoque de re duo sunt nostri libri; sed attingamus, quandoquidem ea in rebus majoribus administrandis adjuvat plurimum.

Aussi les murs de Rome sont-ils encore debout, il est vrai, n'attendant aujourd'hui même, pour s'écrouler, qu'un dernier attentat : mais notre république! elle est anéantie.

Cependant, afin d'en revenir à notre proposition, pourquoi sommes-nous tombés dans cet abîme? parce que nous avons mieux aimé nous faire craindre que nous faire aimer. Si une domination injuste a été pour Rome la source de tant de maux, à quoi ne doivent pas s'attendre les particuliers?

Puisqu'on ne peut douter que l'amour soit le soutien le plus ferme, et la crainte l'appui le plus fragile, il nous reste à développer par quels moyens nous pourrons le plus facilement nous acquérir cette bienveillance si désirée, sans blesser les lois de l'honneur et de l'équité. Mais nous n'en avons pas tous également besoin. C'est notre position sociale qui décide s'il nous faut beaucoup d'amis ou s'il nous suffit d'un petit nombre. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il est très-essentiel et très-nécessaire de posséder quelques vrais amis qui nous chérissent et nous considèrent. En cela, il n'y a guère de différence entre les grands et les petits. Les uns et les autres ont à peu près le même intérêt. Mais les honneurs, la gloire et la bienveillance des citoyens ne sont peut-être pas également indispensables à tous. Cependant celui qui en jouit peut y trouver parfois des secours pour se faire des amis comme pour tout le reste.

IX. Mais j'ai parlé de l'amitié dans un autre traité intitulé *Lélius*. Parlons maintenant de la gloire. Quoique j'aie écrit aussi deux livres sur cette matière, j'en dirai encore ici quelques mots, puisqu'elle a une influence si puissante sur des affaires d'une plus haute importance.

Summa igitur et perfecta gloria constat ex tribus his : si diligit multitudo; si fidem habet; si cum admiratione quadam honore dignos putat. Hæc autem, si est simpliciter breviterque dicendum, quibus rebus parantur a singulis, eisdem fere a multitudine. Sed est alius quoque quidam aditus ad multitudinem, ut in universorum animos tanquam influere possimus.

Ac primum de illis tribus, quæ ante dixi, benivolentiæ præcepta videamus : quæ quidem beneficiis capitur maxime; secundo autem loco benefica voluntate benivolentia movetur, etiam si res forte non suppetit. Vehementer autem amor multitudinis commovetur ipsa fama et opinione liberalitatis, beneficentiæ, justitiæ, fidei, omniumque earum virtutum, quæ pertinent ad mansuetudinem morum, ac facilitatem. Etenim illud ipsum, quod honestum decorumque dicimus, quia per se nobis placet, animosque omnium natura et specie sua commovet, maximeque quasi perlucet ex eis, quas commemoravi, virtutibus : idcirco illos, in quibus eas virtutes esse remur, a natura ipsa diligere cogimur. Atque hæ quidem causæ diligendi gravissimæ : possunt enim præterea nonnullæ esse leviores.

Fides autem ut habeatur, duabus rebus effici potest : si existimabimur adepti conjunctam cum justitia prudentiam. Nam et iis fidem habemus, quos plus intelligere, quam nos, arbitramur, quosque et futura prospicere credimus, et quum res agatur, in discrimenque ventum sit, expedire rem, et consilium ex tempore capere posse : hanc enim utilem omnes existimant veram-

La gloire suprême et parfaite consiste dans ces trois points : être cher à la multitude, avoir sa confiance, et lui inspirer cette sorte d'admiration qui produit le respect. Au reste, pour le dire simplement et en peu de mots, l'affection de la multitude se gagne par les mêmes voies que celle des particuliers. Il est néanmoins encore une autre route à suivre à l'égard de la multitude, pour s'insinuer dans son esprit.

Voyons d'abord, au sujet de ces trois sources de la gloire, dont j'ai parlé, comment on se concilie la bienveillance. Le premier moyen de l'acquérir, ce sont les bienfaits; le second, c'est la volonté d'obliger. On nous en sait gré, même lorsqu'elle est impuissante. Un charme encore bien fort pour captiver la multitude, c'est la réputation même de générosité, de bienfaisance, de justice, de bonne foi, enfin de toutes ces vertus qui tiennent à la douceur et à la facilité du caractère. En effet, ce que nous appelons honnêteté, bienséance, nous plaît par soi-même, touche les cœurs par sa nature et son éclat; et comme elles empruntent surtout de ces vertus que je viens de nommer, ce qui les rend aimables, nous sommes forcés par la nature même de chérir les hommes en qui nous croyons les trouver. Tels sont les principaux moyens de nous gagner la bienveillance publique; car il peut y en avoir quelques autres moins importans.

La confiance, nous l'obtiendrons si nous paraissons réunir la justice et la prudence. En effet, nous nous laissons guider par ceux que nous jugeons plus éclairés, que nous croyons plus prévoyans, plus habiles à tirer d'embarras dans les momens critiques, et à prendre quand il le faut conseil des évènemens. Car c'est là ce que tout le monde regarde comme l'utile et véritable pru-

que prudentiam. Justis autem et fidis hominibus, id est, bonis, ita fides habetur, ut nulla sit in his fraudis injuriæque suspicio. Itaque his salutem nostram, his fortunas, his liberos, rectissime committi arbitramur. Harum igitur duarum ad fidem faciendam justitia plus pollet : quippe quum ea sine prudentia satis habeat auctoritatis, prudentia sine justitia nihil valeat ad faciendam fidem. Quo enim quis versutior et callidior est; hoc invisior, et suspectior, detracta opinione probitatis. Quamobrem intelligentiæ justitia conjuncta, quantum volet, habebit ad faciendam fidem virium : justitia sine prudentia multum poterit; sine justitia nihil valebit prudentia.

X. Sed, ne quis sit admiratus, cur, quum inter omnes philosophos constet, a meque ipso sæpe disputatum sit, qui unam haberet, omnes habere virtutes, nunc ita sejungam, quasi possit quisquam, qui non idem prudens sit, justus esse : alia est illa, quum veritas ipsa limatur in disputatione, subtilitas; alia, quum ad opinionem communem omnis accommodatur oratio. Quamobrem, ut vulgus, ita nos hoc loco loquimur, ut alios fortes, alios bonos viros, alios prudentes dicamus : popularibus enim verbis est agendum, et usitatis, quum loquimur de opinione populari, idque eodem modo fecit Panætius. Sed ad propositum revertamur.

Erat igitur ex tribus, quæ ad gloriam pertinent, hoc tertium, ut cum admiratione hominum, honore ab iis digni judicaremur. Admirantur igitur communiter illi quidem omnia, quæ magna, et præter opinionem suam

dence. L'homme juste et sincère, c'est-à-dire l'honnête homme, nous inspire une telle confiance, que notre esprit rejette même le plus léger soupçon de mauvaise foi et d'injustice. Voilà les hommes auxquels nous confions volontiers notre vie, notre fortune, nos enfans. De ces deux qualités, qui gagnent la confiance, la justice est la plus puissante. Si elle a du pouvoir sans le secours de la prudence, la prudence sans la justice est nulle pour inspirer la confiance. Enfin, ôtez à un homme sa réputation de probité, plus il est fin et adroit, plus il est odieux et suspect. Ainsi la justice, unie aux lumières, captivera à son gré la confiance. La justice sans la prudence fera encore beaucoup; mais, sans la justice, la prudence ne pourra rien.

X. Et qu'on ne s'étonne pas si, malgré la maxime reçue chez tous les philosophes, malgré le principe souvent avancé par nous-mêmes, que celui qui possède une vertu possédait toutes les autres, je les sépare ainsi maintenant, comme si quelqu'un pouvait être juste sans être prudent. Autre chose est la subtilité de ces discussions philosophiques, où la vertu même est mise au creuset; autre chose est de conformer tous ses discours à l'opinion commune. Nous parlons donc ici comme le public, et nous classons à part les hommes magnanimes, les hommes vertueux, les hommes prudens. Car il faut bien se servir de façons de parler populaires et usitées, lorsqu'on parle d'une opinion populaire. C'est ainsi que fit Panétius. Mais revenons à notre sujet.

Des trois points qui mettent le sceau à la perfection de la gloire, le dernier est cette admiration des hommes qui produit le respect. Or les hommes admirent en général tout ce qu'ils voient de grand et qui dépasse leurs

animadverterunt; separatim autem in singulis, si perspiciunt nec opinata quædam bona. Itaque eos viros suspiciunt, maximisque efferunt laudibus, in quibus existimant se excellentes quasdam et singulares virtutes perspicere; despiciunt autem eos, et contemnunt, in quibus nihil virtutis, nihil animi, nihil nervorum putant. Non enim omnes eos contemnunt, de quibus male existimant : nam quos improbos, maledicos, fraudulentos putant, et ad faciendam injuriam instructos, eos contemnunt quidem neutiquam, sed de his male existimant. Quamobrem, ut ante dixi, contemnuntur ii, qui nec sibi, nec alteri, ut dicitur; in quibus nullus labor, nulla industria, nulla cura est. Admiratione afficiuntur ii, qui anteire ceteros virtute putantur, et quum omni carere dedecore, tum vero iis vitiis, quibus alii non facile possunt obsistere. Nam et voluptates, blandissimæ dominæ, majores partes animi a virtute detorquent; et dolorum quum admoventur faces, præter modum plerique exterrentur : vita, mors, divitiæ, paupertas, omnes homines vehementissime permovent. Quæ qui in utramque partem excelso animo magnoque despiciunt, quumque aliqua his ampla et honesta res objecta est, totos ad se convertit et rapit, tum quis non admiretur splendorem pulchritudinemque virtutis?

XI. Ergo et hæc animi despicientia admirabilitatem magnam facit; et maxime justitia (ex qua una virtute viri boni appellantur) mirifica quædam multitudini vide-

idées; et en particulier, dans chacun, certaines bonnes qualités qu'ils ne s'attendaient pas à y trouver. Ainsi, ils contemplent avec admiration, ils élèvent jusqu'aux nues certaines vertus éminentes et rares. Ils regardent, au contraire, avec dédain et mépris, ceux auxquels ils ne croient ni vertu, ni âme, ni énergie. Car ils sont loin de mépriser tous ceux dont ils ont mauvaise opinion. Ceux qu'ils jugent méchans, trompeurs, médisans, toujours prêts à commettre une injustice, ils ne les méprisent pas, mais ils en ont mauvaise opinion. Leur mépris ne s'attache qu'à ces êtres qui, comme on dit, ne sont bons ni pour eux, ni pour les autres, et qui végètent, incapables d'aucune activité, d'aucune espèce de soin. Nous accordons notre admiration à ceux qui nous semblent surpasser les autres par leurs vertus. Pour cela ils doivent être exempts, non-seulement de toute infamie, mais même de ces faiblesses desquelles les autres hommes ont tant de peine à se garantir. En effet, d'une part, les voluptés, tyrans enchanteurs, ravissent à la vertu la plus belle partie de notre âme; de l'autre, l'aiguillon de la douleur fait reculer d'effroi la plupart des mortels : la vie, le trépas, les richesses, la pauvreté, tout nous présente des sujets d'alarmes. S'il se trouve donc des âmes fortes et élevées qui envisagent ces objets d'un œil dédaigneux, et qui, lorsqu'il se présente à leurs regards quelque entreprise grande et vertueuse, s'y livrent tout entiers, et n'ont de passion que pour elle, quel est l'homme que l'éclat et la beauté de leur vertu ne frapperait pas d'admiration?

XI. Cette supériorité d'âme inspire donc une grande admiration aux hommes. Mais la justice, cette vertu par excellence qui donne son nom aux gens de bien, paraît

tur : nec injuria. Nemo enim justus esse potest, qui mortem, qui dolorem, qui exsilium, qui egestatem timet, aut qui ea, quæ his sunt contraria, æquitati anteponit. Maximeque admirantur eum, qui pecunia non movetur : quod in quo viro perspectum sit, hunc igni spectatum arbitrantur. Itaque illa tria, quæ proposita sunt ad gloriam, omnia justitia conficit : et benivolentiam, quod prodesse vult plurimis; et ob eamdem causam, fidem; et admirationem, quod eas res spernit et negligit, ad quas plerique inflammati aviditate rapiuntur.

Ac mea quidem sententia omnis ratio atque institutio vitæ adjumenta hominum desiderat; in primisque, ut habeas, quibuscum possis familiares conferre sermones : quod est difficile, nisi speciem præ te boni viri feras. Ergo etiam solitario homini, atque in agro vitam agenti, opinio justitiæ necessaria est : eoque etiam magis, quod si eam non habebunt, injusti habebuntur; nullis præsidiis septi, multis afficientur injuriis. Atque iis etiam, qui vendunt, emunt, conducunt, locant, contrahendisque negotiis implicantur, justitia ad rem gerendam necessaria est. Cujus tanta vis est, ut ne illi quidem, qui maleficio et scelere pascuntur, possint sine ulla particula justitiæ vivere. Nam qui eorum cuipiam, qui una latrocinantur, furatur aliquid, aut eripit; is sibi ne in latrocinio quidem relinquit locum : ille autem, qui archipirata dicitur, nisi æquabiliter prædam dispertiat, aut interficiatur a sociis, aut relinquatur. Quin etiam leges

surtout admirable aux yeux de la multitude. Et ce n'est pas sans raison ; car, pour être juste, il faut ne craindre ni la mort, ni la douleur, ni l'exil, ni l'indigence, et ne pas préférer leurs contraires à l'équité. On admire principalement celui sur qui l'or est sans empire. Lorsqu'on a découvert dans un homme cette précieuse qualité, on peut le regarder comme aussi pur que l'or qui a subi l'épreuve du feu. Ainsi, les trois conditions fondamentales de la gloire sont toutes renfermées dans la justice : la bienveillance, parce que l'homme juste cherche à être utile au plus grand nombre ; la confiance, pour le même motif ; et l'admiration, parce qu'il voit d'un œil dédaigneux ou indifférent ce qui enflamme la cupidité du vulgaire.

Je ne vois ni état ni condition où le secours des hommes soit inutile. C'est un grand besoin surtout d'en avoir quelques-uns à qui l'on puisse librement ouvrir son cœur, avantage difficile à obtenir, si l'on ne passe point pour homme de bien. Oui, l'homme même qui vit solitaire, et qui passe ses jours retiré dans les champs, a besoin de cette réputation de justice. Elle lui est d'autant plus nécessaire qu'il ne peut la perdre sans acquérir celle de méchant ; et qu'alors, privé de tout appui, il restera en butte à tous les traits de la haine. Qu'on vende, qu'on achète, qu'on donne ou qu'on prenne à loyer, qu'on se livre enfin à quelque genre de commerce, on ne peut jamais réussir sans la justice. Elle est si indispensable que ceux même qui ne vivent que de crimes et de brigandages ne peuvent subsister sans conserver quelque trace de justice. Qu'un voleur dérobe ou arrache quelque chose à un de ses compagnons de crime, il n'est pas même supporté dans une bande de brigands. Le chef de pirates

latronum esse dicuntur, quibus pareant, quas observent. Itaque propter æquabilem prædæ partitionem, et Bardylis Illyrius latro, de quo est apud Theopompum, magnas opes habuit; et multo majores Viriatus Lusitanus : cui quidem etiam exercitus nostri imperatoresque cesserunt; quem C. Lælius, is, qui sapiens usurpatur, prætor fregit, et comminuit; ferocitatemque ejus ita repressit, ut facile bellum reliquis traderet. Quum igitur tanta vis justitiæ sit, ut ea etiam latronum opes firmet atque augeat, quantam ejus vim inter leges et judicia, in constituta republica fore putamus?

XII. Mihi quidem non apud Medos solum, ut ait Herodotus, sed etiam apud majores nostros, justitiæ fruendæ causa videntur olim bene morati reges constituti. Nam quum premeretur inops multitudo ab iis, qui majores opes habebant, ad unum aliquem confugiebant, virtute præstantem; qui quum prohiberet injuria tenuiores, æquitate constituenda summos cum infimis pari jure retinebat. Eademque constituendarum legum fuit causa, quæ regum. Jus enim semper quæsitum est æquabile : neque enim aliter esset jus. Id si ab uno justo et bono viro consequebantur, eo erant contenti. Quum id minus contingeret, leges sunt inventæ, quæ cum omnibus semper una atque eadem voce loquerentur. Ergo hoc quidem perspicuum est, eos ad imperandum deligi solitos, quorum de justitia magna esset opinio multitudinis. Adjuncto vero, ut ii-

qui ne partage pas les prises avec équité est tué ou abandonné. C'est peu : on dit que les voleurs ont des lois auxquelles ils se soumettent et s'assujétisent. Ce fut par sa fidélité dans la distribution du butin que Bardylis, fameux brigand d'Illyrie, dont il est parlé dans Théopompe, amassa de si grandes richesses, et Viriatus de Lusitanie de plus considérables encore. Long-temps même nos généraux et nos légions cédèrent à ses armes; jusqu'à ce que Lélius, surnommé le Sage, étant préteur, réprima son audace, affaiblit son pouvoir, si bien qu'il ne laissa plus à ses successeurs qu'une guerre facile. Si donc la puissance de la justice est telle qu'elle affermit et fait prospérer une société de voleurs, quelle influence ne doit-elle pas avoir à l'ombre des lois et des tribunaux sur la constitution d'une république?

XII. Les Mèdes, selon Hérodote, et, selon moi, nos ancêtres aussi, n'élevèrent sur le trône des hommes vertueux que pour jouir de la justice. La multitude, faible et foulée par les grands, dut avoir recours à la protection de quelque homme vertueux qui, garantissant les plus faibles de l'oppression, tenait la balance égale entre les grands et les petits. La même cause qui établit la royauté donna aussi naissance aux lois. On a toujours cherché à assurer à tous un droit égal; car sans cette égalité point de droit. Tant qu'il se maintint par la justice et la probité d'un seul homme, on s'en contenta. Comme cet homme ne se trouvait que rarement, on créa des lois qui devaient toujours avoir pour tous les citoyens un même langage. Il est donc évident que ce qui décidait ordinairement dans le choix des chefs, ce fut la réputation de justice dont ils jouissaient auprès de la multitude. Si à cette vertu ils joignaient la prudence,

dem etiam prudentes haberentur, nihil erat, quod homines, his auctoribus, non posse consequi se arbitrarentur. Omni igitur ratione colenda et retinenda justitia est, tum ipsa propter sese; nam aliter justitia non esset: tum propter amplificationem honoris et gloriæ. Sed ut pecuniæ non quærendæ solum ratio est, sed etiam collocandæ, quæ perpetuos sumtus suppeditet, nec solum necessarios, sed etiam liberales : sic gloria et quærenda, et collocanda ratione est. Quanquam præclare Socrates, hanc viam ad gloriam proximam, et quasi compendiariam dicebat esse, si quis id ageret, ut, qualis haberi vellet, talis esset. Quod si qui simulatione et inani ostentatione, et ficto non modo sermone, sed etiam vultu, stabilem se gloriam consequi posse rentur vehementer, errant. Vera gloria radices agit, atque etiam propagatur : ficta omnia celeriter, tanquam flosculi, decidunt, nec simulatum potest quidquam esse diuturnum. Testes sunt permulti in utramque partem; sed brevitatis causa, familia erimus contenti una. Tib. enim Gracchus, P. F., tamdiu laudabitur, dum memoria rerum romanarum manebit : at ejus filii nec vivi probabantur bonis, et mortui numerum obtinent jure cæsorum.

XIII. Qui igitur adipisci veram gloriam volet, justitiæ fungatur officiis. Ea quæ essent, dictum est libro superiore. Sed, ut facillime, quales simus, tales esse videamur, etsi in eo ipso vis maxima est, ut simus ii, qui haberi velimus, tamen quædam præcepta danda

il n'était pas d'espérance qu'on ne fondât sur leur gouvernement. Ainsi nous devons nous attacher uniquement à la justice, d'abord pour elle-même, autrement ce ne serait plus la justice, et ensuite parce qu'elle nous ouvre le chemin aux honneurs et à la gloire. Mais comme il ne suffit pas d'amasser de l'argent, et qu'il faut aussi savoir le placer, afin d'avoir des revenus fixes qui fournissent aux dépenses de nécessité et de générosité; de même nous ne devons pas nous contenter d'acquérir de la gloire, nous devons aussi la faire fructifier. Socrate disait avec raison que le chemin le plus court et le plus assuré pour aller à la gloire était d'être tel qu'on voudrait paraître. C'est s'abuser étrangement que de croire qu'avec la dissimulation, une vaine ostentation, des discours mensongers et des gestes étudiés, on peut s'acquérir une gloire solide. La vraie gloire jette des racines et s'étend : tout ce qui est emprunté tombe bientôt comme une fleur passagère, et rien de faux ne peut être durable. Une foule d'exemples nous attestent cette double vérité. Pour être plus courts, nous nous bornerons à la famille des Gracques. La gloire de Tiberius, fils de Publius, vivra aussi long-temps que le souvenir de Rome; tandis que ses enfans, désapprouvés des gens de bien pendant leur vie, sont comptés après leur mort au nombre des séditieux justement immolés à la patrie.

XIII. Que celui qui voudra acquérir la vraie gloire remplisse les devoirs de la justice. Nous les avons indiqués dans le livre précédent. Pour paraître aisément ce que nous sommes, l'essentiel est sans doute d'être tels que nous voulons paraître. Néanmoins il y a encore quelques règles à tracer. Si un jeune homme, dès sa nais-

sunt. Nam si quis ab ineunte ætate habet causam celebritatis et nominis, aut a patre acceptam (quod tibi, mi Cicero, arbitror contigisse), aut aliquo casu atque fortuna : in hunc oculi omnium conjiciuntur, atque in eum, quid agat, quemadmodum vivat, inquiritur; et, tanquam in clarissima luce versetur, ita nullum obscurum potest nec dictum ejus esse, nec factum. Quorum autem prima ætas propter humilitatem et obscuritatem in hominum ignoratione versatur: hi simul ac juvenes esse cœperunt magnas pectare, et ad ea rectis studiis debent contendere; quod eo firmiore animo facient, quia non modo non invidetur illi ætati, verum etiam favetur. Prima igitur est adolescenti commendatio ad gloriam, si qua ex bellicis rebus comparari potest; in qua multi apud majores nostros exstiterunt: semper enim fere bella gerebantur. Tua autem ætas incidit in id bellum, cujus altera pars sceleris nimium habuit; altera felicitatis parum. Quo tamen in bello, quum te Pompeius alæ alteri præfecisset, magnam laudem et a summo viro, et ab exercitu consequebare equitando, jaculando, omni militari labore tolerando. Atque ea quidem tua laus pariter cum republica cecidit. Mihi autem hæc oratio suscepta non de te est, sed de genere toto : quamobrem pergamus ad ea quæ restant.

Ut igitur in reliquis rebus multo majora sunt opera animi, quas corporis : sic hæ res, quas persequimur ingenio ac ratione, graviores sunt, quam illæ, quam viribus. Prima igitur commendatio proficiscitur a modestia, tum pietate in parentes, tum in suos benivolen-

sance a des titres à la gloire et à la célébrité, qu'il les ait reçus de son père (comme vous, je pense, mon cher Cicéron), ou qu'il les doive au hasard ou à la fortune, tous les yeux se portent sur lui, et le suivent dans ses actions et dans sa conduite. Il est comme entouré d'une vaste lumière qui ne laisse dans l'obscurité aucune de ses paroles, aucune de ses démarches. Pour celui dont le premier âge est ignoré des hommes à cause de son rang humble et obscur, que dès sa jeunesse il élève ses regards vers les grandes choses, et tende à ce but par des études bien dirigées : il marchera d'un pas d'autant plus sûr, que non-seulement l'envie respecte cet âge, mais qu'il trouve partout la faveur. La première recommandation à la gloire, pour un jeune homme, c'est de se distinguer dans les armes. Combien de jeunes citoyens se signalèrent ainsi dans l'ancienne Rome, quand les guerres étaient presque continuelles! Vous, mon fils, vous êtes né au milieu de cette guerre, où l'excès du crime fut d'un côté, et l'excès du malheur de l'autre. Mis par Pompée à la tête d'un corps de cavalerie, vous vous êtes distingué dans cette guerre aux yeux de ce grand homme et à ceux de l'armée, par votre adresse à manier un cheval ou un javelot, et par votre courage à supporter tous les travaux guerriers. Hélas! cette gloire que vous vous êtes acquise alors est tombée avec la république. Cependant je n'écris point pour vous seul, mais pour tous les hommes, et je dois poursuivre.

Autant les facultés de l'âme sont au dessus de celles du corps, autant les objets auxquels nous appliquons notre génie et notre raison l'emportent sur ceux qui n'exercent que nos forces. Les premiers titres à l'estime sont la modestie, la piété filiale, l'attachement à sa fa-

tia. Facillime autem et in optimam partem cognoscuntur adolescentes, qui se ad claros et sapientes viros, bene consulentes reipublicæ, contulerunt : quibuscum si frequentes sunt, opinionem afferunt populo, eorum fore similes, quos sibi ipsi delegerint ad imitandum. P. Rutilii adolescentiam ad opinionem et innocentiæ, et juris scientiæ, P. Mucii commendavit domus. Nam L. quidem Crassus, quum esset admodum adolescens, non aliunde mutuatus est, sed sibi ipse peperit maximam laudem ex illa accusatione nobili et gloriosa; et, qua ætate qui exercentur, laude affici solent, ut de Demosthene accepimus, ea ætate L. Crassus ostendit, id se in foro optime jam facere, quod etiam tum poterat domi cum laude meditari.

XIV. Sed quum duplex ratio sit orationis, quarum in altera sermo sit, in altera contentio : non est id quidem dubium, quin contentio orationis majorem vim habeat ad gloriam (ea est enim, quam eloquentiam dicimus); sed tamen difficile dictu est, quantopere conciliet animos hominum comitas affabilitasque sermonis. Exstánt epistolæ, et Philippi ad Alexandrum, et Antipatri ad Cassandrum, et Antigoni ad Philippum filium, trium prudentissimorum (sic enim accepimus), quibus præcipiunt, ut oratione benigna multitudinis animos ad benivolentiam alliciant, militesque blande appellando deleniant. Quæ autem in multitudine cum contentione habetur oratio, ea sæpe universam excitat. Magna est enim admiratio copiose sapienterque dicentis : quem qui audiunt, intelligere etiam, et sapere plus, quam ceteros, arbitrantur. Si vero inest in oratione mixta mo-

mille. La jeunesse a encore un moyen facile de se faire connaître avantageusement, c'est de s'attacher à des hommes sages, distingués et zélés défenseurs de la république. Cette liaison promet au peuple de dignes imitateurs des citoyens qu'elle s'est choisis pour modèles. P. Rutilius, dans sa jeunesse, dut à la maison de P. Mucius qu'il fréquentait, la réputation d'homme intègre et d'habile jurisconsulte. L. Crassus, à peine sorti de l'adolescence, n'alla pas chercher sa gloire au loin : il en fut lui-même l'artisan, et s'annonça par une accusation aussi noble que glorieuse; et à l'âge où c'est un mérite de s'essayer, Crassus, nouveau Démosthène, montra une éloquence à laquelle il lui eût été même honorable de se préparer dans le silence du cabinet.

XIV. Il y a deux sortes de discours, le discours familier, et le discours oratoire. Il n'est pas douteux que ce dernier ne soit un puissant moyen de parvenir à la gloire. C'est là en effet ce que nous nommons l'éloquence. Cependant on ne saurait dire combien la douceur et l'affabilité dans la conversation nous concilient l'esprit des hommes. Il nous reste des lettres de Philippe à Alexandre, d'Antipater[3] à Cassandre, et d'Antigonus[4] à Philippe son fils. Ces trois princes, dont l'histoire vanta la prudence, recommandent à leurs fils de capter la bienveillance de la multitude par l'affabilité de leurs discours, et d'adresser à leurs troupes des paroles flatteuses. Mais l'éloquence surtout a souvent assez de force pour transporter un peuple tout entier. Car la multitude ne peut refuser son admiration à l'homme qui parle avec fécondité et sagesse, persuadée qu'il surpasse le reste des hommes en intelligence et en lumières. Si, en outre,

destiæ gravitas, nil admirabilius fieri potest; eoque magis, si ea sunt in adolescente. Sed, quum sint plura causarum genera, quæ eloquentiam desiderant, multique in nostra republica adolescentes et apud judices, et apud senatum dicendo laudem assecuti sint; maxima admiratio est in judiciis : quorum ratio duplex est. Nam ex accusatione et defensione constat : quarum etsi laudabilior est defensio, tamen etiam accusatio probata persæpe est. Dixi paullo ante de Crasso. Idem fecit adolescens M. Antonius. Etiam P. Sulpicii eloquentiam accusatio illustravit, quum seditiosum et inutilem civem, C. Norbanum, in judicium vocavit. Sed hoc quidem non est sæpe faciendum, nec unquam, nisi aut reipublicæ causa, ut ii, quos ante dixi, aut ulciscendi, ut duo Luculli; aut patrocinio, ut nos pro Siculis; pro Sardis, pro M. Albucio Julius. In accusando etiam M'. Aquillio L. Fufii cognita industria est. Semel igitur, aut non sæpe certe. Sin erit, cui faciendum sit sæpius, reipublicæ tribuat hoc muneris, cujus inimicos ulcisci sæpius, non est reprehendendum. Modus tamen adsit: duri enim hominis, vel potius vix hominis videtur, periculum capitis inferre multis. Id quum periculosum ipsi est, tum etiam sordidum ad famam, committere, ut accusator nominere : quod contigit M. Bruto, summo genere nato, illius filio, qui juris civilis in primis peritus fuit. Atque etiam hoc præceptum officii diligenter tenendum est, ne quem unquam innocentem judicio capitis arcessas : id enim sine scelere fieri nullo pacto potest. Nam quid est tam inhumanum, quam eloquentiam, a natura ad salutem hominum, et ad conserva-

l'orateur sait unir la dignité à la modestie, l'admiration est alors au comble, surtout quand ce mérite se rencontre dans un jeune homme. Il y a plusieurs genres de causes où l'éloquence est nécessaire, et beaucoup de jeunes Romains se sont distingués parmi nous en parlant devant le sénat ou devant les juges. Mais c'est dans cette dernière fonction qu'on brille le plus. On y peut jouer deux rôles : celui d'accusateur et celui de défenseur. Et quoique la défense soit plus estimable, l'accusation a quelquefois été très-applaudie. J'ai cité tout-à-l'heure Crassus. Le jeune M. Antoine l'imita. Ce fut aussi par une accusation que P. Sulpicius fit admirer son talent oratoire, lorsqu'il appela en jugement C. Norbanus, citoyen dangereux et intrigant. Mais n'accusez pas souvent. Ne le faites même jamais, si ce n'est pour l'intérêt de la chose publique, comme ceux que j'ai nommés; ou pour vous venger, comme les deux Lucullus; ou pour défendre des opprimés, comme je le fis en faveur des Siciliens, et Jules César pour les Sardes et pour M. Albucius. Ce fut aussi en accusant Aquilius que L. Fufius mit au jour son éloquence. Mais n'accusons qu'une fois, ou du moins bien rarement; et si l'on se trouve réduit à le faire plus souvent, que ce soit au nom de la république, dont il est toujours honorable de poursuivre les ennemis. Encore doit-on se prescrire des bornes. Car il est d'un homme cruel, ou plutôt il n'est pas d'un homme, de chercher tant de victimes à la justice. C'est compromettre non-seulement sa personne, mais même sa réputation, que de s'exposer à porter le nom d'accusateur. C'est ce qui arriva à M. Brutus, citoyen d'une haute naissance, fils de celui qui fut si savant dans le droit civil. Un principe qu'il faut soigneusement obser-

tionem datam, ad bonorum pestem perniciemque convertere? Nec tamen, ut hoc fugiendum est, ita habendum est religioni, nocentem aliquando, modo ne nefarium impiumque defendere. Vult hoc multitudo, patitur consuetudo, fert etiam humanitas. Judicis est semper in causis verum sequi; patroni, nonnunquam verisimile, etiam si minus sit verum, defendere : quod scribere (præsertim quum de philosophia scriberem) non auderem, nisi idem placeret gravissimo stoicorum Panætio. Maxime autem et gloria paritur et gratia defensionibus, eoque major, si quando accidit, ut ei subveniatur, qui potentis alicujus opibus circumveniri urgerique videatur. Ut nos et sæpe alias, et adolescentes, contra L. Sullæ dominantis opes pro S. Roscio Amerino fecimus: quæ, ut scis, exstat oratio.

XV. Sed expositis adolescentium officiis, quæ valeant ad gloriam adipiscendam, deinceps de beneficentia ac liberalitate dicendum est. Cujus est ratio duplex. Nam aut opera benigne fit indigentibus, aut pecunia. Facilior est hæc posterior, locupleti præsertim : sed illa lautior ac splendidior, et viro forti claroque dignior. Quanquam enim in utroque inest gratificandi liberalis voluntas, tamen altera ex arca, altera ex virtute depromitur, lar-

ver, c'est de ne jamais intenter une accusation capitale contre un innocent : on ne peut le faire sans crime. En effet, quelle inhumanité que d'employer à la perte et à la ruine des gens de bien cette arme de la parole qui nous a été donnée par la nature pour protéger et pour défendre les hommes ! Mais, s'il faut éviter d'accuser un innocent, il ne faut pas avoir tant de scrupules quand il s'agit de défendre un coupable, pourvu que ce ne soit pas un scélérat, un impie. La multitude l'approuve, l'usage le tolère, l'humanité même l'autorise. Le devoir d'un juge est de n'écouter dans toute cause que la vérité. L'avocat peut quelquefois soutenir ce qui est vraisemblable, ce qui même s'écarte de la vérité. Je n'oserais avancer cette maxime, surtout dans un ouvrage de morale, si je n'avais pour garant Panétius, le plus grave des stoïciens. La gloire et la bienveillance sont donc surtout le prix de celui qui défend les accusés, surtout s'il vient au secours des victimes opprimées par un homme puissant. C'est ce que j'ai fait plus d'une fois, et même dans ma jeunesse, lorsque je défendis S. Roscius d'Amérie contre le crédit de Sylla, qui était alors maître à Rome : vous savez que j'ai publié ce discours.

XV. Après avoir tracé à la jeunesse les routes de la gloire, il nous reste à parler de la bienveillance et de la générosité. Cette vertu s'exerce de deux manières, par l'argent ou par les services. La première est plus facile, surtout quand on est riche, mais l'autre plus pure, plus noble et plus digne d'une âme élevée. C'est toujours la même intention libérale de faire du bien. Mais l'une part du coffre-fort, l'autre émane de la vertu. D'ailleurs les largesses qu'on tire de son patrimoine taris-

gitioque, quæ fit ex re familiari, fontem ipsum benignitatis exhaurit : ita benignitate benignitas tollitur; qua quo in plures usus sis, eo minus in multos uti possis. At qui opera, id est, virtute et industria, benefici et liberales erunt, primum, quo pluribus profuerint, eo plures ad benigne faciendum adjutores habebunt : deinde consuetudine beneficentiæ paratiores erunt, et tanquam exercitatiores ad bene de multis promerendum. Præclare epistola quadam Alexandrum filium Philippus accusat, quod largitione benivolentiam Macedonum consectetur. « Quæ te, malum, inquit, ratio in istam spem induxit, ut eos tibi fideles putares fore, quos pecunia corrupisses? An tu id agis, ut Macedones non te regem suum, sed ministrum et præbitorem sperent fore? » Bene ministrum et præbitorem; quia sordidum regi : melius etiam, quod largitionem, corruptelam esse dixit. Fit enim deterior, qui accipit, atque ad idem semper exspectandum paratior. Hoc ille filio; sed præceptum putemus omnibus.

Quamobrem id quidem non dubium est, quin illa benignitas, quæ constet ex opera et industria, et honestior sit, et latius pateat, et possit prodesse pluribus: nonnunquam tamen est largiendum, nec hoc benignitatis genus omnino repudiandum est, et sæpe idoneis hominibus indigentibus de re familiari impertiendum; sed diligenter, atque moderate. Multi enim patrimonia effuderunt, inconsulte largiendo. Quid autem est stultius, quam quod libenter facias, curare, ut id diutius

sent la source de la bienfaisance. Ainsi la bienfaisance s'éteint par elle-même, et à force d'agir elle devient impuissante. Ceux au contraire qui exercent leur générosité par leurs bons offices, c'est-à-dire par leur vertu et leur talent, acquièrent dans ceux qu'ils obligent de nouveaux moyens d'obliger encore : l'habitude de la bienfaisance leur en fait un besoin, et leur donne plus d'expérience. C'est avec justice que Philippe, dans une certaine lettre à son fils Alexandre, lui reproche de chercher à captiver par ses largesses la bienveillance des Macédoniens : « Quelle folie, lui dit-il, de vous imaginer que vous trouverez de la fidélité dans ceux que vous aurez corrompus! Voulez-vous que les Macédoniens vous appellent un jour, non leur roi, mais leur intendant et leur trésorier? » Il avait raison de dire que c'était là l'office d'un intendant, d'un trésorier, et une action indigne d'un roi. Mais il avait encore plus de raison de dire que de telles largesses sont une source de corruption. En effet, celui qui les reçoit se dégrade et est toujours prêt à recevoir. Cet avis que le roi de Macédoine donnait à son fils, est une leçon qui, selon moi, peut s'adresser à tout le monde.

Il est donc indubitable que la bienfaisance qui s'exerce par les talens et les bons offices a plus de mérite, d'étendue et de ressources. Il y a pourtant des cas où les largesses sont utiles, et où il ne faut pas refuser de recourir à ce genre de bienfaisance. Ouvrez donc alors votre bourse au mérite indigent; mais avec mesure et circonspection. Car plusieurs ont dissipé leur patrimoine par des profusions inconsidérées. Quelle folie cependant que de ne pas se ménager les moyens de faire plus longtemps ce qu'on fait avec plaisir! D'ailleurs les dépréda-

facere non possis? Atque etiam sequuntur largitionem rapinæ : quum enim dando egere cœperint, alienis bonis manus afferre coguntur. Ita, quum benivolentiæ comparandæ causa benefici esse velint; non tanta studia assequuntur eorum, quibus dederunt, quanta odia eorum, quibus ademerunt. Quamobrem nec ita claudenda est res familiaris, ut eam benignitas aperire non possit; nec ita reseranda, ut pateat omnibus. Modus adhibeatur, isque referatur ad facultates. Omnino meminisse debemus id, quod a nostris hominibus sæpissime usurpatum, jam in proverbii consuetudinem venit, largitionem fundum non habere. Etenim quis potest modus esse, quum et idem qui consuerunt, et idem illud alii desiderent?

XVI. Omnino duo sunt genera largorum : quorum alteri, prodigi; alteri, liberales. Prodigi, qui epulis, et viscerationibus, et gladiatorum muneribus, ludorum venationumque apparatu, pecunias profundunt in eas res, quarum memoriam aut brevem, aut nullam omnino sint relicturi. Liberales autem, qui suis facultatibus aut captos a prædonibus redimunt, aut æs alienum suscipiunt amicorum, aut in filiarum collocatione adjuvant, aut opitulantur vel in re quærenda, vel augenda. Itaque miror, quid in mentem venerit Theophrasto, in eo libro, quem de divitiis scripsit : in quo multa præclare; illud absurde. Est enim multus in laudanda, magnificentia, et apparatione popularium munerum; taliumque sumtuum facultatem, fructum divitiarum putat. Mihi autem ille fructus liberalitatis, cujus exempla pauca posui, multo et major videtur, et certior.

tions suivent souvent les largesses : celui que sa prodigalité a appauvri est réduit à porter la main sur le bien des autres. Ainsi, tout en cherchant à se faire des amis par sa bienfaisance, il recueille moins de reconnaissance pour ses bienfaits que de haine pour ses injustices. Il ne faut donc ni fermer sa bourse si impitoyablement que la bienfaisance ne puisse y puiser, ni l'ouvrir si largement que tout le monde puisse en abuser. Donnons avec mesure et d'une manière proportionnée à nos facultés. Souvenons-nous de ce mot qui a passé en proverbe : « La prodigalité est un gouffre sans fond. » Où peut-elle s'arrêter en effet, si de nouveau-venus se joignent sans cesse à ceux qui sont habitués à nos largesses?

XVI. Il existe deux classes bien différentes d'hommes généreux : l'une comprend les prodigues, l'autre les personnes libérales. Le prodigue épuise sa fortune en festins, en distributions publiques, en spectacles de gladiateurs, en jeux superbes, en chasses magnifiques, futilités qui ne laissent après elles qu'un faible souvenir, si toutefois elles en laissent. Mais employer son or à racheter les captifs des mains des pirates, payer les dettes de ses amis, les aider à doter leurs filles, leur créer une fortune, augmenter celle qu'ils possèdent : telles sont les jouissances de l'homme libéral. A quoi pensait donc Théophraste, lorsqu'il écrivait son traité *des Richesses*, où, parmi tant de belles maximes, il a laissé se glisser une absurdité? Il ne tarit point sur les louanges du magnifique appareil des fêtes qu'on donne au peuple; et une telle somptuosité est à ses yeux le plus digne fruit de l'opulence. Pour moi, le fruit de la libéralité dont

Quanto Aristoteles gravius, et verius nos reprehendit, qui has pecuniarum effusiones non admiremur, quæ fiunt ad multitudinem deleniendam! At ii, qui ab hoste obsidentur, si emere aquæ sextarium mina cogantur, hoc primo incredibile nobis videri, omnesque mirari; sed, quum attenderint, veniam necessitati dare : in his immanibus jacturis, infinitisque sumtibus, nihil nos magnopere mirari; quum præsertim nec necessitati subveniatur, nec dignitas augeatur; ipsaque illa delectatio multitudinis sit ad breve exiguumque tempus; eaque a levissimo quoque : in quo tamen ipso, una cum satietate, memoria quoque moriatur voluptatis. Bene etiam colligit, hæc pueris, et mulierculis, et servis, et servorum simillimis liberis, esse grata; gravi vero homini, et ea, quæ fiant, judicio certo ponderanti, probari posse nullo modo. Quanquam intelligo, in nostra civitate inveterasse jam a bonis temporibus, ut splendor ædilitatum ab optimis viris postuletur. Itaque et P. Crassus, quum cognomine dives, tum copiis, functus est ædilitio maximo munere. Et paullo post L. Crassus cum omnium hominum moderatissimo Q. Mucio, magnificentissima ædilitate functus est; deinde C. Claudius, Appii filius; multi post, Luculli, Hortensius, Silanus. Omnes autem P. Lentulus, me consule, vicit superiores. Hunc est Scaurus imitatus. Magnificentissima vero nostri Pompeii munera secundo consulatu : in quibus omnibus quid mihi placeat, vides.

j'ai offert quelques exemples, me paraît et plus noble, et mieux assuré. Ah! qu'il y a plus de sagesse et de vérité dans le reproche que nous fait Aristote de ne pas nous récrier à la vue de toutes les profusions destinées à flatter le peuple! Que les habitans d'une ville assiégée soient réduits à payer une mine le setier d'eau, un tel fait nous paraît d'abord incroyable, la surprise est générale; mais, bientôt, à l'aide de la réflexion, nous trouvons une excuse dans la nécessité : et tant de prodigalités extravagantes, tout ce luxe effréné, n'ont rien qui nous effraie! Cependant quelle nécessité fait une loi de ces profusions? A la dignité de qui ajoutent-elles? Le plaisir même qu'en ressent la multitude ne passe-t-il point comme l'éclair? n'est-il pas produit par les objets les plus minces? ne s'éteint-il point par la satiété, sans laisser aucun souvenir? Il remarque très-bien que ces spectacles ne plaisent qu'aux enfans, aux femmes, aux esclaves, et aux hommes libres qui leur ressemblent, et qu'ils ne sauraient obtenir le suffrage de l'homme sensé, juste appréciateur des choses. Je sais qu'un usage, qui date même des beaux jours de la république, fait une loi aux édiles de donner des fêtes brillantes, et les meilleurs citoyens s'y sont conformés. P. Crassus, surnommé *le Riche*, et qui l'était en effet, signala son avènement à l'édilité par la plus grande magnificence. L. Crassus, qui lui succéda peu de temps après, quoiqu'il eût pour collègue Q. Mucius, le plus modéré des hommes, remplit cette charge avec beaucoup de splendeur. Ensuite, C. Claudius, fils d'Appius, les imita, de même que plusieurs autres après lui, les Lucullus, Hortensius, Silanus; sous mon consulat, P. Lentulus effaça tous ses devanciers. Scaurus marcha sur ses traces; et notre

XVII. Vitanda tamen est suspicio avaritiæ. Mamerco, homini divitissimo, prætermissio ædilitatis consulatus repulsam attulit. Quare et, si postulatur a populo, bonis viris si non desiderantibus, attamen approbantibus, faciendum est, modo pro facultatibus; nos ipsi ut fecimus : et, si quando aliqua res major atque utilior populari largitione acquiritur; ut Oresti nuper prandia in semitis decumæ nomine magno honori fuerunt. Ne M. quidem Seio vitio datum est, quod in annonæ caritate asse modium populo dedit : magna enim se, et inveterata invidia, nec turpi jactura, quando erat ædilis, nec maxima liberavit. Sed honori summo nuper nostro Miloni fuit, quod gladiatoribus emtis reipublicæ causa, quæ salute nostra continebatur, omnes P. Clodii conatus furoresque compressit. Causa igitur largitionis est, si aut necesse est, aut utile. In is autem ipsis mediocritatis regula optima est. L. quidem Philippus, Q. F., magno vir ingenio, in primisque clarus, gloriari solebat, se sine ullo munere adeptum esse omnia, quæ haberentur amplissima. Dicebat idem C. Curio. Nobis quoque licet in hoc quodam modo gloriari : nam pro amplitudine honorum, quos cunctis suffragiis adepti sumus, nostro quidem anno, quod contigit eorum nemini, quos modo nominavi, sane exiguus sumtus ædilitatis fuit.

Pompée montra une magnificence sans bornes dans son second consulat. En voilà assez pour vous faire connaître, sur tout cela, quel est mon sentiment.

XVII. Toutefois, évitez le soupçon d'avarice : l'opulent Mamercus, en refusant l'édilité, se ferma le chemin du consulat. Si le peuple demande une chose, et que les bons citoyens, sans la désirer, l'approuvent cependant, contentez-le, du moins, selon vos facultés, comme je le fis moi-même; surtout quand une largesse faite au peuple peut produire un résultat utile et important. Ainsi, de nos jours, Orestès s'est fait un grand honneur par ces festins qu'il donna au peuple à titre de dîmes[5]. Personne ne blâma M. Seius d'avoir, dans un temps de disette, vendu du blé au peuple à un as le boisseau. Il se racheta ainsi de l'envie aussi forte qu'invétérée qui, depuis long-temps, se déchaînait contre lui, par une dépense qui ne fut ni blâmable pour un édile, ni ruineuse pour sa fortune. Milon, notre ami, s'est couvert de gloire, lorsque, pour le salut de la république, dont le sort tenait au mien, il acheta des gladiateurs, et fit ainsi avorter les attentats et les fureurs de Clodius. Ce qui justifie donc ces sortes de largesses, c'est la nécessité ou l'utilité. Mais ici la modération est encore la meilleure règle à observer. L. Philippus, fils de Quintus, homme célèbre par son génie et sa naissance, aimait à se glorifier d'être parvenu aux charges les plus éminentes, sans les avoir achetées par aucune largesse. Curion en disait autant. Moi aussi, je puis m'en applaudir. J'ai même sur eux un avantage particulier : c'est que, pour tous les honneurs brillans qu'on m'a déférés à l'unanimité des suffrages, les dépenses que j'ai faites pendant l'année de mon édilité n'ont été que très-médiocres.

Atque etiam illæ impensæ meliores, muri, navalia, portus, aquarum ductus, omniaque, quæ ad usum reipublicæ pertinent. Quanquam quod præsens tanquam in manum datur, jucundius est : tamen hæc in posterum gratiora. Theatra, porticus, nova templa, verecundius reprehendo, propter Pompeium : sed doctissimi non probant, ut et hic ipse Panætius, quem multum in his libris secutus sum, non interpretatus; et Phalereus Demetrius, qui Periclem, principem Græciæ, vituperat, quod tantam pecuniam in præclara illa propylæa conjecerit. Sed de hoc genere toto, in iis libris, quos de Republica scripsi, diligenter est disputatum. Tota igitur ratio talium largitionum, genere, vitiosa est; temporibus, necessaria; et tum ipsa et ad facultates accommodanda, et mediocritate moderanda est.

XVIII. In illo autem altero genere largiendi, quod a liberalitate proficiscitur, non uno modo in disparibus causis affecti esse debemus. Alia causa est ejus, qui calamitate premitur, et ejus, qui res meliores quærit, nullis suis rebus adversis. Propensior benignitas esse debebit in calamitosos, nisi forte erunt digni calamitate. In his tamen, qui se adjuvari volent, non ut ne affligantur, sed ut altiorem gradum adscendant, restricti omnino esse nullo modo debemus; sed in deligendis idoneis judicium et diligentiam adhibere. Nam præclare Ennius :

Benefacta male locata, malefacta arbitror.

Les dépenses les plus honorables sont celles que l'on consacre aux établissemens utiles à l'état, tels que les murs, les chantiers, les ports, les aquéducs. Il est vrai que les dons qui, pour ainsi dire, se mettent dans la main, font plus de plaisir. Mais ces monumens ont plus de droits à la reconnaissance de la postérité. Quant aux théâtres, aux portiques, aux temples, je n'ose les condamner avec trop de sévérité, à cause de Pompée. Cependant les philosophes les plus éclairés ne les approuvent pas; tel est Panétius, que j'ai suivi beaucoup dans cet ouvrage, mais sans le traduire; tel est Démétrius de Phalère, qui fait un reproche à Périclès, le plus grand homme de la Grèce, d'avoir dissipé tant d'argent dans ces magnifiques propylées. Mais j'ai traité à fond cette matière dans mes livres *de la République*. Concluons que les profusions de cette nature sont vicieuses en elles-mêmes, que les circonstances les rendent parfois nécessaires, mais qu'il faut toujours les mesurer à ses facultés et à la règle de la modération.

XVIII. Dans cette autre sorte de largesses, dont la générosié est le principe, les circonstances doivent restreindre nos sentimens. Il ne faut pas regarder du même œil l'homme qu'accable l'adversité et celui qui, sans être malheureux, cherche seulement à augmenter son bien-être. Nous devons être plus portés à tendre la main aux infortunés, à moins peut-être qu'ils ne méritent leur sort. Pour ceux qui implorent nos secours, non pour se soutenir, mais pour s'élever plus haut, nous ne devons pas la leur retirer absolument. Mais il faut apporter du soin et du discernement dans le choix de ceux qui sont dignes de nos secours. Ennius dit fort bien :

Mal placé, le bienfait devient crime à mes yeux.

Quod autem tributum est bono viro et grato, in eo quum ex ipso fructus est, tum etiam ex ceteris. Temeritate enim remota, gratissima est liberalitas; eoque eam studiosius plerique laudant, quod summi cujusque bonitas commune perfugium est omnium. Danda igitur opera est, ut his beneficiis quam plurimos afficiamus, quorum memoria liberis posterisque prodatur, ut iis ingratis esse non liceat. Omnes enim immemorem beneficii oderunt eamque injuriam in deterrenda liberalitate sibi etiam fieri, eumque, qui faciat, communem hostem tenuiorum putant. Atque hæc benignitas etiam reipublicæ utilis est, redimi e servitute captos, locupletari tenuiores : quod quidem vulgo solitum fieri ab ordine nostro in oratione Crassi scriptum copiose videmus. Hanc ergo consuetudinem benignitatis largitioni munerum longe antepono. Hæc est gravium hominum, atque magnorum : illa quasi assentatorum populi, multitudinis levitatem voluptate quasi titillantium.

Conveniet autem, quum in dando munificum esse, tum in exigendo non acerbum; in omnique re contrahenda, vendendo, emendo, conducendo, locando, vicinitatibus et confiniis, æquum et facilem; multa multis de jure suo cedentem; a litibus vero, quantum liceat, et nescio an paullo plus etiam, quam liceat, abhorrentem. Est enim non modo liberale, paullum nonnunquam de suo jure decedere, sed interdum etiam fructuosum. Habenda autem est ratio rei familiaris, quam quidem dilabi si-

L'intérêt des services rendus à un homme vertueux et reconnaissant se multiplie, parce qu'il n'est pas seul à le payer. Car la libéralité, lorsqu'elle s'exerce avec prudence, est la plus attrayante des vertus; et l'on est d'autant plus porté à la louer, que la puissance bienfaisante est un asile ouvert à tout le monde. Il faut donc s'appliquer à répandre abondamment cette espèce de bienfaits dont le souvenir se transmette aux fils et aux descendans, et leur fasse une loi de n'être pas ingrats. Car tout le monde déteste l'ingratitude, et s'y croit intéressé, parce qu'elle décourage la bienfaisance. On regarde les ingrats comme les ennemis des malheureux. Une générosité qui est encore utile à la république, c'est de racheter les prisonniers, de tirer les citoyens les plus pauvres de la misère. Elle a généralement distingué l'ordre des sénateurs, comme la harangue de Crassus en fournit mille preuves. Combien je la préfère à ce fastueux étalage de largesses! Elle est digne des âmes grandes et vertueuses. Tandis que ces profusions n'annoncent qu'un adulateur du peuple, qui ne cherche qu'à provoquer, si l'on peut s'exprimer ainsi, la légèreté de la multitude par les chatouillemens du plaisir.

Ne nous bornons pas à être généreux dans nos dons; appliquons-nous encore à exiger sans dureté ce qui nous est dû. Dans toutes les espèces de transactions, dans les ventes, les achats, les locations avec nos voisins de ville ou de campagne, soyons équitables et faciles, sachons souvent relâcher de nos droits, et faire tout ce que nous pouvons, même l'impossible, pour éviter les procès. Car il est toujours généreux, et même quelquefois utile de céder de ses prétentions. Je ne prétends pas cependant qu'on abandonne le soin de ses affaires do-

nere, flagitiosum est; sed ita, ut illiberalitatis avaritiæque absit suspicio. Posse enim liberalitate uti, non spoliantem se patrimonio, nimirum is est pecuniæ fructus maximus.

Recte etiam a Theophrasto est laudata hospitalitas. Est enim, ut mihi quidem videtur, valde decorum, patere domos hominum illustrium illustribus hospitibus; idque etiam reipublicæ est ornamento, homines externos hoc liberalitatis genere in urbe nostra non egere. Est autem etiam vehementer utile iis, qui honeste posse multum volunt, per hospites apud externos populos valere opibus et gratia. Theophrastus quidem scribit, Cimonem Athenis etiam in suos curiales Laciadas hospitalem fuisse: ita enim instituisse, et villicis imperavisse, ut omnia præberentur, quicumque Laciades in villam suam divertisset.

XIX. Quæ autem opera, non largitione, beneficia dantur, hæc tum in universam rempublicam, tum in singulos cives conferuntur. Nam in jure cavere, consilio juvare, atque hoc scientiæ genere prodesse quam plurimis, vehementer et ad opes augendas pertinet, et ad gratiam. Itaque quum multa præclara majorum, tum quod optime constituti juris civilis summo semper in honore fuit cognitio atque interpretatio: quam quidem ante hanc confusionem temporum in possessione sua principes retinuerunt; nunc ut honores, ut omnes dignitatis gradus, sic hujus scientiæ splendor deletus est; idque eo indignius, quod eo tempore hoc contigit, quum is esset, qui omnes superiores, quibus honore par es-

mestiques, qu'il serait honteux de laisser échapper de ses mains. Mais ne nous exposons jamais au soupçon de petitesse et d'avarice. Pouvoir faire du bien sans se dépouiller de son patrimoine, c'est le plus bel avantage de la richesse.

Que j'aime à entendre Théophraste louer l'hospitalité! Quel plus beau spectacle que de voir les citoyens les plus distingués ouvrir leurs maisons à des hôtes illustres? Honneur à la république dans laquelle les étrangers trouvent une si noble libéralité! Il est même très-utile au citoyen, qui veut acquérir un crédit légitime, de se recommander chez les nations étrangères par des procédés généreux envers leurs hôtes. Théophraste rapporte que Cimon, à Athènes même, exerçait encore l'hospitalité envers ses compatriotes du bourg de Lacia, et qu'il avait commandé à ses fermiers de fournir aux besoins de tous ceux d'entre eux qui se présenteraient dans sa maison de campagne.

XIX. Quant au bien que l'on fait par son travail, et non par ses largesses, il sert le corps entier de l'état aussi bien que chaque citoyen en particulier : connaître la jurisprudence, donner d'utiles consultations, se mettre, par ce genre d'études, à portée de rendre service à un grand nombre de citoyens, sont autant de moyens puissans pour augmenter son crédit et sa fortune. Aussi, parmi beaucoup d'autres coutumes qui honorent nos ancêtres, voyons-nous qu'ils accordaient une estime particulière à la science et à l'interprétation du droit civil. Avant ces derniers temps de trouble et de confusion, la noblesse s'était réservé cette charge. Aujourd'hui, partageant le sort de toutes les distinctions, de toutes les hautes magistratures, elle a perdu son

set, scientia facile vicisset. Hæc igitur opera, grata multis, et ad beneficiis obstringendos homines accommodata.

Atque huic arti finitima est dicendi gravior facultas, et gratior, et ornatior. Quid enim eloquentia præstabilius, vel admiratione audientium, vel spe indigentium, vel eorum, qui defensi sunt, gratia? Huic quoque ergo a majoribus nostris est in toga dignitatis principatus datus. Diserti igitur hominis, et facile laborantis, quodque in patriis est moribus, multorum causas, et non gravate, et gratuito defendentis, beneficia et patrocinia late patent. Admonebat me res, ut hoc quoque loco intermissionem eloquentiæ, ne dicam interitum, deplorarem: ni vererer, ne de me ipso aliquid viderer queri. Sed tamen videmus, quibus exstinctis oratoribus, quam in paucis spes, quanto in paucioribus facultas, quam in multis sit audacia.

Quum autem omnes non possint, ne multi quidem, aut jurisperiti esse, aut diserti: licet tamen opera prodesse multis, beneficia petentem, commendantem judicibus et magistratibus, vigilantem pro re alterius, eos ipsos, qui aut consuluntur, aut defendunt, rogantem: quod qui faciunt, plurimum gratiæ consequuntur, latissimeque eorum manat industria. Jam illud non sunt admonendi (est enim in promptu), ut animum adver-

éclat; malheur d'autant plus déplorable qu'à cette époque vivait un personnage illustre, égal par son rang, et de beaucoup supérieur par ses lumières, à tous les jurisconsultes qui l'avaient précédé! Voilà donc une profession utile à la société, qui nous en attache les membres par la reconnaissance.

Une autre science, voisine de celle-là, c'est la faculté de bien dire; mais elle est plus importante et offre plus d'agrément et d'éclat. En effet, qu'y a-t-il de plus beau que l'éloquence? Quel art sait mieux charmer les esprits, consoler l'infortune, et nous attacher par la reconnaissance ceux que nous avons défendus? Nos pères la regardaient comme la première fonction de la robe. Un homme éloquent et ami du travail, qui se charge gratuitement et avec plaisir, selon l'usage de nos ancêtres, de la défense d'un grand nombre de causes, pourra donc multiplier beaucoup sa protection et ses services. Ce serait ici le lieu de déplorer la décadence, pour ne pas dire la chute totale de l'éloquence, si je ne craignais pas de paraître déplorer mon propre malheur. Cependant, que d'orateurs célèbres nous avons perdus! Combien peu d'espérances nous donnent ceux qui les remplacent! Quelle rareté de talent, et pourtant quelle présomption!

Tout le monde ne peut être orateur ou jurisconsulte; ce sont même des talens rares. Mais il est d'autres moyens de se rendre utile à ses semblables : on peut solliciter des grâces pour eux, les recommander aux juges et aux magistrats, veiller à leurs intérêts, implorer en leur faveur leurs conseillers et leurs défenseurs, services qui nous acquièrent beaucoup de crédit et beaucoup de partisans. Il est inutile de vous avertir, je crois,

tant, quum juvare alios velint, ne quos offendant. Sæpe enim aut eos lædunt, quos non debent, aut eos, quos non expedit. Si imprudentes, negligentiæ est; si scientes, temeritatis. Utendum etiam est excusatione adversus eos, quos invitus offendas, quacumque possis, quare id, quod feceris, necesse fuerit, nec aliter facere potueris; ceterisque operis et officiis erit, quod violatum est, compensandum.

XX. Sed quum in hominibus juvandis aut mores spectari, aut fortuna soleat: dictu quidem est proclive, itaque vulgo loquuntur, se in beneficiis collocandis mores hominum, non fortunam sequi. Honesta oratio est. Sed quis est tandem, qui inopis, et optimi viri causæ non anteponat, in opera danda, gratiam fortunati, et potentis? A quo enim expeditior, et celerior remuneratio fore videtur, in eum fere est voluntas nostra propensior. Sed animadvertendum est diligentius, quæ natura rerum sit. Nimirum enim inops ille, si bonus est vir, etiam si referre gratiam non potest, habere certe potest. Commode autem, quicumque dixit, pecuniam qui habeat, non reddidisse; qui reddiderit, non habere: gratiam autem et qui retulerit habere; et qui habeat, retulisse. At, qui se locupletes, honoratos, beatos putant, hi ne obligari quidem beneficio volunt. Quin etiam beneficium se dedisse arbitrantur, quum ipsi quamvis magnum aliquod acceperint: atque etiam a se postulari, aut exspectari aliquid suspicantur; patrocinio vero se usos, et clientes appellari, mortis instar putant. At vero ille tenuis, quum, quidquid factum sit, se spectatum, non fortunam putet, non modo illi, qui est meritus, sed

d'éviter de nuire aux uns, pour servir les autres. On blesse souvent des hommes qu'il faut ménager; si c'est par imprudence, on est coupable de négligence; si c'est à dessein, on l'est de témérité. Il faudra même s'excuser auprès de ceux qu'on a involontairement choqués, sur la nécessité d'agir comme on a fait, sur l'impossibilité de se conduire autrement, et chercher à réparer par d'autres services le tort qu'on aura commis.

XX. En général, lorsqu'on rend service, on a égard aux mœurs ou à la fortune. On aime à dire, et on dit communément que, pour placer ses bienfaits, on a considéré les mœurs et non la richesse. Ce langage est beau : mais enfin quel est celui qui ne préfère pas la reconnaissance de l'homme riche et puissant, à celle du citoyen pauvre et vertueux? C'est toujours vers celui dont nous attendons une récompense plus prompte, que notre affection penche de préférence. Mais ouvrons les yeux, et voyons la chose en elle-même : cet homme pauvre, s'il est vertueux, quoiqu'il ne puisse pas s'acquitter, peut avoir de la reconnaissance. Quelqu'un a dit ingénieusement : « L'argent gardé n'est pas rendu, l'argent rendu n'est pas gardé. » Mais la reconnaissance reste quand on a payé, et on a payé quand elle reste. Les riches, les grands, les heureux, ne veulent pas même être liés par un bienfait. Que dis-je? ils croient encore rendre service en recevant les vôtres, persuadés qu'ils ne doivent être imputés qu'à des espérances ou à des vues intéressées. L'idée d'un protecteur, le titre de client, leur semblent plus redoutables que la mort. Au contraire, ce citoyen pauvre, qui sait que, dans tout ce qu'on a fait pour lui, on a eu égard à sa personne et non à sa for-

etiam illis, a quibus exspectat (eget enim multis), gratum se videri studet. Neque vero verbis auget suum munus, si quo forte fungitur, sed etiam extenuat. Videndumque illud est, quod si opulentum, fortunatumque defenderis, in illo uno, aut forte in liberis ejus manet gratia; sin autem inopem, probum tamen et modestum, omnes non improbi humiles (quæ magna in populo multitudo est) præsidium sibi paratum vident. Quamobrem melius apud bonos, quam apud fortunatos, beneficium collocari puto. Danda omnino opera est, ut omni generi satisfacere possimus. Sed si res in contentionem veniet, nimirum Themistocles est auctor adhibendus; qui quum consuleretur, utrum bono viro pauperi, an minus probato diviti filiam collocaret: «Ego vero, inquit, malo virum, qui pecunia egeat, quam pecuniam, quæ viro.» Sed corrupti mores depravatique sunt admiratione divitiarum: quarum magnitudo quid ad unumquemque nostrum pertinet? Illum fortasse adjuvat, qui habet; ne id quidem semper: sed fac juvare: utentior sane sit; honestior vero quomodo? Quod si etiam bonus erit vir, ne impediant divitiæ, quo minus juvetur, modo ne adjuvent; sitque omne judicium, non quam locuples, sed qualis quisque sit. Extremum autem præceptum in beneficiis, operaque danda est, ne quid contra æquitatem contendas, ne quid per injuriam. Fundamentum enim perpetuæ commendationis et famæ, est justitia; sine qua nihil potest esse laudabile.

tune, s'étudie à se montrer reconnaissant, non-seulement à son bienfaiteur, mais encore à tous ceux dont il attend des secours; car il a besoin de beaucoup d'amis; et s'il parvient à s'acquitter, il atténue ses services, loin de les exagérer par ses discours. Considérez encore que si vous défendez les intérêts d'un homme opulent et fortuné, lui seul, ou tout au plus ses enfans, vous en seront reconnaissans; si c'est au contraire un citoyen pauvre, mais vertueux et modeste, tous les citoyens honnêtes de la même condition, qui forment une grande partie du peuple, voient en vous un protecteur commun. Je crois donc qu'un bienfait est mieux placé dans le sein de la vertu que dans celui de l'opulence. Au reste, il faut s'appliquer à étendre ses bienfaits sur toutes sortes de personnes : s'il se présente un choix à faire, suivons l'exemple de Thémistocle. On lui demandait à qui il donnerait plutôt sa fille en mariage, d'un homme qui aurait du mérite et point de fortune, ou d'un autre qui aurait de la fortune et point de mérite. « J'aimerais mieux, dit-il, un homme sans argent, que de l'argent sans homme. » C'est notre admiration pour les richesses qui a corrompu et dépravé nos mœurs. Cependant, que nous en revient-il? Elles font peut-être le bonheur de celui qui les possède : encore cela est-il rare. Mais qu'il soit plus puissant, je le veux bien : en sera-t-il pour cela plus honnête? Au reste, s'il est homme de bien, on peut lui rendre service, quoiqu'il soit riche, mais non parce qu'il est riche. Ne demandez pas, est-il opulent? mais, est-il vertueux? Enfin, le dernier précepte à observer dans les services que nous rendons, c'est qu'ils soient conformes à l'équité. Car le fondement d'une réputation

XXI. Sed quoniam de eo genere beneficiorum dictum est, quæ ad singulos spectant : deinceps de iis, quæ ad universos, quæque ad rempublicam pertinent, disputandum est. Eorum autem ipsorum partim ejusmodi sunt, ut ad universos cives pertineant, partim singulos ut attingant, quæ sunt etiam gratiora. Danda est opera omnino, si possit, utrisque, nec minus, ut etiam singulis consulatur; sed ita, ut ea res aut prosit, aut certe non obsit reipublicæ. C. Gracchi frumentaria magna largitio; exhauriebat igitur ærarium : modica M. Octavii, et reipublicæ tolerabilis, et plebi necessaria; ergo et civibus, et reipublicæ salutaris. In primis autem videndum erit ei, qui rempublicam administrabit, ut suum quisque teneat, neque de bonis privatorum publice deminutio fiat. Perniciose enim Philippus in tribunatu, quum legem agrariam ferret, quam tamen antiquari facile passus est, et in eo vehementer se moderatum præbuit; sed quum in agendo multa populariter, tum illud male: « non esse in civitate duo millia hominum, qui rem haberent. » Capitalis oratio, et ad æquationem bonorum pertinens : qua peste quæ potest esse major? Hanc enim ob causam maxime, ut sua tenerent, respublicæ civitatesque constitutæ sunt. Nam etsi, duce natura, congregabantur homines, tamen, spe custodiæ rerum suarum, urbium præsidia quærebant.

et d'une gloire solide, c'est la justice. Sans elle, rien ne peut être louable.

XXI. Après avoir parlé de ce genre de bienfaits qui regardent les particuliers, nous allons nous occuper de ceux qui se rapportent au corps des citoyens et à la chose publique. Dans cette dernière espèce même, il en est qui se répandent sur tous les citoyens en général, et d'autres sur chacun en particulier. Ceux-ci sont les plus agréables. Tâchons, autant que possible, de nous occuper des uns et des autres, et de ne pas consulter le moins les intérêts des particuliers; mais que la chose soit utile ou ne nuise pas du moins à la république. Caïus Gracchus, en distribuant le blé sans mesure, épuisait le trésor de l'état. M. Octavius, par des largesses plus modérées, sut satisfaire aux besoins du peuple sans être à charge au trésor. Il concilia donc les intérêts du citoyen et de l'état. Le premier devoir de celui qui gouverne la chose publique sera de veiller à ce que chacun conserve sa propriété, et à ce qu'il ne soit porté aucune atteinte publique aux biens des particuliers. Le tribun Philippus donna un exemple pernicieux en proposant la loi agraire. Il est vrai qu'il la laissa rejeter sans s'y obstiner, et en cela il montra une modération bien honorable. Mais dans le discours tout populaire qu'il prononça, il eut tort de dire qu'il n'y avait pas dans Rome deux mille propriétaires : langage séditieux, puisqu'il tendait à établir l'égalité des biens! Peut-on imaginer une calamité plus funeste? Les états et les cités ne se sont établis surtout que pour la conservation des droits de propriété. C'est la nature sans doute qui a rassemblé les hommes : mais l'espérance de mettre en sûreté le fruit de leurs travaux les engagea seule à bâtir des villes.

Danda etiam opera est, ne (quod apud majores nostros sæpe fiebat, propter ærarii tenuitatem, assiduitatemque bellorum) tributum sit conferendum; idque ne eveniat, multo ante erit providendum. Sin qua necessitas hujus muneris alicui reipublicæ obvenerit (malo enim alteri, quam nostræ, ominari; neque tamen de nostra, sed de omni republica disputo): danda erit opera, ut omnes intelligant, si salvi esse velint, necessitati esse parendum. Atque etiam omnes, qui rempublicam gubernabunt, consulere debebunt, ut earum rerum copia sit, quæ sunt necessariæ. Quarum qualis comparatio fieri soleat, et debeat, non est necesse disputare; est enim in promtu : tantum locus attingendus fuit.

Caput autem est in omni procuratione negotii et muneris publici, ut avaritiæ pellatur etiam minima suspicio. « Utinam, inquit C. Pontius Samnis, ad illa tempora me fortuna reservasset, et tum essem natus, si quando Romani dona accipere cœpissent! non essem passus diutius eos imperare. » Næ illi multa sæcula exspectanda fuerunt : modo enim hoc malum in hanc rempublicam invasit. Itaque facile patior tum potius Pontium fuisse, siquidem in illo tantum fuit roboris. Nondum centum et decem anni sunt, quum de pecuniis repetundis a L. Pisone lata est lex, nulla antea quum fuisset. At vero postea tot leges, et proximæ quæque duriores; tot rei, tot damnati, tantum italicum bellum propter judiciorum metum excitatum; tanta, sublatis legibus et judiciis, expilatio direptioque sociorum, ut imbecillitate aliorum, non nostra virtute valeamus.

Il faut encore éviter avec soin d'avoir recours aux impôts, nécessité à laquelle nos pères étaient souvent réduits par l'épuisement du trésor, et la continuité des guerres. Prenons nos mesures long-temps à l'avance pour éviter ce mal. Si le malheur des temps réduit une république à la nécessité (car j'aime mieux présager ce malheur à d'autres qu'à nous; d'ailleurs j'écris pour tout le monde), on aura soin de faire comprendre aux citoyens que leur salut dépend de ce sacrifice. Enfin les chefs de l'état doivent prendre soin d'y entretenir l'abondance des choses nécessaires à la vie. Quels sont les moyens qu'il faut employer? Je n'ai pas besoin de les expliquer en détail : tout le monde le sait. Il me suffisait d'indiquer ce devoir.

Un point essentiel dans toute fonction publique, c'est de se mettre au dessus du plus léger soupçon d'avarice. Plût au ciel, disait le Samnite C. Pontius, que la fortune m'eût fait naître aux jours où les Romains auraient commencé à accepter des présens! je ne leur aurais pas long-temps laissé l'empire. Il aurait eu quelques siècles à attendre; car ce mal vient à peine de se glisser dans la république. Mais je regrette peu que Pontius ait vécu plus tôt, tant c'était un homme redoutable. Il n'y a pas encore cent dix ans que Pison porta une loi contre les concussions, et c'était la première. Depuis, ces lois se sont succédées en grand nombre, plus sévères chaque jour; et quand je considère la foule des coupables et des condamnés, une si grande guerre allumée en Italie par ceux qui craignaient le même sort, les lois étouffées, le glaive de la justice immobile, les déprédations et les rapines exercées contre nos alliés, je ne puis m'empêcher de m'écrier que, si nous sommes encore les maîtres du monde,

XXII. Laudat Africanum Panætius, quod fuerit abstinens. Quid ni laudet? sed in illo alia majora. Laus abstinentiæ, non hominis est solum, sed etiam temporum illorum. Omni Macedonum gaza, quæ fuit maxima, potitus est Paullus: tantum in ærarium pecuniæ invexit, ut unius imperatoris præda finem attulerit tributorum. At hic nihil domum suam præter memoriam nominis sempiternam detulit. Imitatus patrem Africanus, nihilo locupletior Carthagine eversa. Quid? qui ejus collega in censura fuit L. Mummius, numquid copiosior, quum copiosissimam urbem funditus sustulisset? Italiam ornare, quam domum suam, maluit: quanquam Italia ornata, domus ipsa mihi videtur ornatior. Nullum igitur vitium tetrius (ut eo, unde degressa est, referat se oratio), quam avaritia, præsertim in principibus rempublicam gubernantibus. Habere enim quæstui rempublicam non modo turpe est, sed sceleratum etiam, et nefarium. Itaque quod Apollo Pythius oraculo edidit, Spartam nulla re alia, nisi avaritia perituram, id videtur non solum Lacedæmoniis, sed et omnibus opulentis populis, prædixisse. Nulla autem re conciliare facilius benivolentiam multitudinis possunt ii, qui reipublicæ præsunt, quam abstinentia et continentia. Qui vero se populares volunt, ob eamque causam aut agrariam rem tentant, ut possessores suis sedibus pellantur, aut pecunias creditas debitoribus condonandas putant: ii labefactant fundamenta reipublicæ; concordiam primum, quæ esse non potest, quum aliis adimuntur, aliis condonantur pecuniæ; de-

nous le devons à la faiblesse des autres, et non à notre vertu.

XXII. Panétius loue Scipion l'Africain de son désintéressement. Cet éloge est mérité sans doute; mais il y avait en lui de plus grandes choses à louer. Cette vertu n'était pas seulement la sienne, elle était le caractère de son siècle. Paul-Émile s'empara de tous les trésors de la Macédoine, qui étaient immenses, et il en remplit si bien les coffres de l'état, que le butin d'un seul général suffit pour mettre fin aux impôts. Mais il n'en rapporta rien dans sa maison, si ce n'est la gloire d'un nom immortel. L'Africain imita son père, et ne fut pas plus riche après avoir renversé Carthage; et le collègue de ce même Scipion dans la censure, L. Mummius fut-il plus opulent après avoir détruit de fond en comble la plus opulente des cités[6]? Il aima mieux décorer l'Italie que sa maison, quoiqu'à la vérité sa demeure me paraisse plus ornée elle-même par les ornemens qu'il répandit dans l'Italie. Pour revenir à notre sujet, il n'est aucun vice plus odieux que l'avarice, surtout dans les grands qui sont à la tête du gouvernement; car il n'est pas seulement honteux de trafiquer de la chose publique, c'est un crime, un sacrilège. Quand Apollon Pythien prédit à Sparte qu'elle ne périrait que par l'avarice, il semble que cet oracle s'adresse à tous les peuples opulens aussi bien qu'aux Lacédémoniens. Il n'est pas pour ceux qui gouvernent un état de moyen plus facile de se concilier la bienveillance de la multitude que la retenue et le désintéressement. Les intrigans qui cherchent à être populaires et qui, dans ce dessein, proposent des lois agraires dont le but est de chasser de leurs foyers les anciens possesseurs, ou qui opinent pour l'abolition des créan-

inde æquitatem, quæ tollitur omnis, si habere suum cuique non licet. Id enim est proprium (ut supra dixi) civitatis atque urbis, ut sit libera, et non sollicita suæ rei cujusque custodia. Atque in hac pernicie reipublicæ ne illam quidem consequuntur, quam putant, gratiam: nam cui res erepta est, est inimicus; cui data, etiam dissimulat se accipere voluisse; et maxime in pecuniis creditis occultat suum gaudium, ne videatur non fuisse solvendo. At vero ille, qui accipit injuriam, et meminit, et præ se fert dolorem suum; nec, si plures sunt ii, quibus improbe datum est, quam illi, quibus injuste ademtum est, idcirco plus etiam valent: non enim numero hæc judicantur, sed pondere. Quam autem habet æquitatem, ut agrum multis annis, aut etiam sæculis ante possessum, qui nullum habuit, habeat; qui autem habuit, amittat?

XXIII. Ac propter hoc injuriæ genus Lacedæmonii Lysandrum ephorum expulerunt; Agin regem (quod nunquam antea apud eos acciderat) necaverunt; ex eoque tempore tantæ discordiæ secutæ sunt, ut et tyranni exsisterent, et optimates exterminarentur, et præclarissime constituta respublica dilaberetur. Nec vero solum ipsa cecidit, sed etiam reliquam Græciam evertit contagionibus malorum, quæ, a Lacedæmoniis profectæ, manarunt latius. Quid? nostros Gracchos, Tib. Gracchi, summi viri, filios, Africani nepotes, nonne agrariæ contentiones perdiderunt? At vero Aratus Sicyonius jure

ces, sapent les deux fondemens de la république : la concorde, qui ne peut exister lorsqu'on prend aux uns pour donner aux autres; et l'équité, qui est anéantie, si chacun ne peut conserver sa propriété. Je le répète, on n'a élevé les cités et les villes que pour se garantir la jouissance libre et paisible de son bien. Il y a plus : en ruinant ainsi la république, ils n'obtiennent pas même, comme ils se l'imaginent, la faveur du peuple. Le malheureux qu'ils ont dépouillé devient leur ennemi, celui même qu'ils ont enrichi dissimule son contentement. Le débiteur surtout cache sa joie, de peur de témoigner qu'il était insolvable. Celui qui a été victime de l'injustice en conserve le souvenir, et concentre en lui-même son ressentiment. Et quand ceux que l'injustice a enrichis seraient plus nombreux que ceux qu'elle a dépouillés, ils n'en seraient pas plus forts; car alors on ne compte pas, on pèse. L'équité peut-elle jamais permettre qu'on ôte un champ à celui dont les titres de possession remontent à plusieurs années, ou même à plusieurs siècles, pour en faire la proie d'un nouveau venu?

XXIII. C'est pour avoir tenté une injustice de ce genre que les Lacédémoniens chassèrent l'éphore Lysandre, et mirent à mort le roi Agis, attentat jusqu'alors inconnu avant eux. Ces temps furent suivis de tant de troubles, que les tyrans se multiplièrent. Les plus nobles têtes furent frappées, et cette république si bien constituée s'écroula. Mais elle ne tomba pas seule. Le fléau qui la détruisit étendit ses ravages sur le reste de la Grèce, et la contagion, née à Lacédémone, se répandit au loin. Eh quoi! nos Gracques, fils de l'illustre Tiberius, et petits-fils de Scipion l'Africain, ne furent-ils pas victimes des troubles de la loi agraire? Aratus de Sicyone

laudatur : qui, quum ejus civitas quinquaginta annos a tyrannis teneretur, profectus Argis Sicyonem, clandestino introitu urbe est potitus ; quumque tyrannum Nicoclem improviso oppressisset, sexcentos exsules, qui fuerant ejus civitatis locupletissimi, restituit, remque publicam adventu suo liberavit. Sed quum magnam animadverteret in bonis et possessionibus difficultatem, quod et eos, quos ipse restituerat, quorum bona alii possederant, egere iniquissimum arbitrabatur, et quinquaginta annorum possessiones moveri non nimis æquum putabat, propterea quod tam longo spatio multa hereditatibus, multa emtionibus, multa dotibus tenebantur sine injuria: judicavit, neque illis adimi, neque his non satisfieri, quorum illa fuerant, oportere. Quum igitur statuisset, opus esse ad eam rem constituendam pecunia, Alexandriam se proficisci velle dixit, remque integram ad reditum suum jussit esse: isque celeriter ad Ptolemæum, suum hospitem, venit, qui tum regnabat alter post Alexandriam conditam; cui quum exposuisset, patriam se liberare velle, causamque docuisset, a rege opulento vir summus facile impetravit, ut grandi pecunia adjuvaretur. Quam quum Sicyonem attulisset, adhibuit sibi in consilium quindecim principes, cum quibus causas cognovit et eorum, qui aliena tenebant, et eorum, qui sua amiserant; perfecitque æstimandis possessionibus, ut persuaderet aliis, ut pecuniam accipere mallent, possessionibus cederent; aliis, ut commodius putarent, numerari sibi, quod tanti esset, quam suum recuperare. Ita perfectum est, ut omnes, concordia constituta, sine querela discederent. O virum magnum, di-

mérite au contraire nos éloges. Voyant que depuis cinquante ans sa patrie subissait le joug de la tyrannie, il partit d'Argos pour Sicyone, s'introduisit secrètement dans la ville, et s'en rendit maître. Après avoir surpris et tué le tyran Nicoclès, il rappela six cents exilés qui avaient été les plus riches de la ville, et rendit la liberté à sa patrie. Mais bientôt il s'aperçut des difficultés que lui suscitaient les biens et les possessions de ces citoyens. D'un côté il lui paraissait très-injuste que leurs biens restassent entre des mains étrangères, tandis qu'ils gémiraient eux-mêmes dans l'indigence. D'un autre, il croyait qu'il n'était pas plus équitable de revenir sur des possessions d'un demi-siècle, puisqu'après un si long espace de temps plusieurs de ces biens étaient passés à des propriétaires qui les possédaient de bonne foi à titre d'héritage, de dot ou d'achat. Il jugea qu'il fallait respecter la propriété des uns, et dédommager les autres. Convaincu que l'argent était nécessaire pour concilier ces intérêts, il annonça qu'il partait pour Alexandrie, et ordonna que jusqu'à son retour on ne changeât rien à l'ordre des choses. Il vole chez Ptolémée son hôte, le second roi d'Égypte depuis la fondation d'Alexandrie; il lui expose le dessein qu'il avait de rendre la liberté à sa patrie, et l'instruit de l'état des choses. Le grand homme obtient aisément de l'opulent monarque une somme considérable. Il retourne alors à Sicyone, rassemble autour de lui les quinze principaux citoyens, et cherche avec eux à démêler les intérêts et de ceux qui avaient été dépouillés, et des nouveaux possesseurs. Après l'évaluation de ces biens, il parvient à persuader aux uns de recevoir l'argent et de rendre leurs possessions, et aux autres d'accepter l'indemnité, et de renoncer

gnumque, qui in nostra republica natus esset! Sic par est agere cum civibus, non, ut bis jam vidimus, hastam in foro ponere, et bona civium voci subjicere præconis. At ille Græcus (id quod fuit sapientis et præstantis viri) omnibus consulendum putavit : eaque est summa ratio et sapientia boni civis, commoda civium non divellere, atque omnes æquitate eadem continere. Habitent gratis in alieno? Quid ita? Ut, quum ego emerim, ædificarim, tuear, impendam, tu, me invito, fruare meo? Quid est aliud, aliis sua eripere, aliis dare aliena? Tabulæ vero novæ quid habent argumenti, nisi, ut emas mea pecunia fundum; eum tu habeas, ego non habeam pecuniam?

XXIV. Quamobrem ne sit æs alienum, quod reipublicæ noceat, providendum est; quod multis rationibus caveri potest : non, si fuerit, ut locupletes suum perdant, debitores lucrentur alienum. Nec enim ulla res vehementius rempublicam continet, quam fides : quæ esse nulla potest, nisi erit necessaria solutio rerum creditarum. Nunquam vehementius actum est, quam me consule, ne solveretur. Armis et castris tentata res est ab omni genere hominum et ordine : quibus sic restiti, ut hoc tantum malum de republica tolleretur. Nunquam nec majus æs alienum fuit; nec melius, nec facilius dissolutum est.

à leurs droits. Ainsi il fit cesser toute contestation, et la concorde fut rétablie. O grand homme! que n'as-tu reçu le jour dans notre république! Voilà comme il faut en agir avec des concitoyens, et non pas, comme nous l'avons déjà vu deux fois, élever la pique dans le forum, et faire crier leurs biens à l'encan. Aratus, au contraire, en homme aussi sage que grand, crut devoir ménager les intérêts de tous. La saine politique et la sagesse d'un bon citoyen consistent à ne pas séparer les intérêts des particuliers, et à avoir pour tous une même balance. Quoi! vous habiterez ma maison sans la payer? Qu'est-ce à dire donc? j'aurai acheté, bâti, entretenu, dépensé; et vous, vous viendrez jouir malgré moi de ma propriété? Qu'est-ce autre chose que ravir aux uns ce qui leur appartient, pour donner aux autres ce qui ne leur appartient pas? Et toutes ces nouvelles lois, à quoi tendent-elles, si ce n'est à permettre que vous achetiez un fonds avec mon argent; enfin que vous jouissiez de votre acquisition, tandis que mon argent est perdu pour moi?

XXIV. La sagesse consiste à prévenir cet excès de dettes nuisible à la république, et il est plusieurs moyens d'atteindre ce but; mais non à guérir ce mal, en dépouillant les riches pour enrichir les débiteurs. Le plus ferme soutien de la chose publique, c'est la confiance, et elle ne peut exister lorsque la loi n'oblige point à payer ses dettes. Jamais leur abolition ne fut poursuivie plus vivement que sous mon consulat. Des hommes de toute condition et de tout rang se réunirent, et la demandèrent l'épée à la main, enseignes déployées. Ma résistance sauva la république du coup fatal qui la menaçait. Jamais les dettes n'avaient été plus considérables, et n'a-

Fraudandi enim spe sublata, solvendi necessitas consecuta est. At vero hic nunc victor, tum quidem victus, quæ cogitarat, ea perfecit, quum ejus jam nihil interesset. Tanta in eo peccandi libido fuit, ut hoc ipsum eum delectaret, peccare, etiam si causa non esset.

Ab hoc igitur genere largitionis, ut aliis detur, aliis auferatur, aberunt ii, qui rempublicam tuebuntur; in primisque operam dabunt, ut juris, ut judiciorum æquitate suum quisque teneat, et neque tenuiores propter humilitatem circumveniantur, neque locupletibus ad sua vel tenenda, vel recuperanda obsit invidia; præterea quibuscumque rebus vel belli, vel domi poterunt, rempublicam augeant imperio, agris, vectigalibus. Hæc magnorum hominum sunt; hæc apud majores nostros factitata : hæc genera officiorum qui persequuntur, cum summa utilitate reipublicæ magnam ipsi adipiscentur et gratiam, et gloriam.

In his autem utilitatum præceptis Antipater Tyrius, stoicus, qui Athenis nuper est mortuus, duo præterita censet esse a Panætio, valitudinis curationem, et pecuniæ. Quas res a summo philosopho præteritas arbitror, quod essent faciles : sunt certe utiles. Sed valitudo sustentatur notitia sui corporis; et observatione, quæ res aut prodesse soleant, aut obesse; et continentia in victu omni, atque cultu, corporis tuendi causa; et prætermittendis voluptatibus; postremo arte eorum, quorum ad scientiam hæc pertinent. Res autem familiaris quæri

vaient été si promptement, si aisément payées. Le débiteur déchu de l'espérance de frustrer les créanciers se vit contraint de les payer. Mais le tyran, aujourd'hui triomphant et autrefois vaincu, a consommé son projet lorsqu'il n'y avait plus aucun intérêt. Tel fut son penchant au mal, qu'il le fit pour le plaisir de le faire.

Ceux qui gouvernent la république s'abstiendront donc de ce genre de libéralité qui enlève aux uns pour donner aux autres. Ils commenceront par mettre les propriétés de chacun sous la protection des lois et des magistrats. Ils garantiront les pauvres des pièges qu'on tend à leur faiblesse, et les riches des atteintes que l'envie voudrait porter à leurs possessions et à leurs droits. Enfin, qu'ils agrandissent la république par tous les moyens possibles, soit en guerre, soit en paix; qu'ils étendent son empire, son territoire et ses tributs. Telle est la tâche d'un grand homme; telle est celle qu'ont remplie nos ancêtres : c'est par l'accomplissement de ce genre de devoirs qu'on procure les plus grands avantages à la république, et qu'on s'élève au comble de la faveur et de la gloire.

Parmi les préceptes qui ont rapport à l'utile, Antipater de Tyr, philosophe stoïcien qui vient de mourir à Athènes, observe que Panétius en a omis deux : le soin de la santé, et celui de la fortune; sans doute ce judicieux moraliste ne les a passés sous silence que parce qu'ils sont connus de tout le monde. Connaître son tempérament; observer ce qui peut lui être favorable ou nuisible, savoir se régler dans la manière de se nourrir et de se vêtir, ne point se livrer à la volupté, voilà les principes généraux qu'on doit suivre pour la santé. Sur le reste, interrogez l'art des médecins. Quant à la for-

debet iis rebus, a quibus abest turpitudo; conservari autem diligentia et parcimonia; iisdem etiam rebus augeri. Has res commodissime Xenophon Socraticus persecutus est in eo libro, qui Œconomicus inscribitur; quem nos, ista fere ætate quum essemus, qua es tu nunc, e græco in latinum convertimus.

XXV. Sed utilitatum comparatio, quoniam hic locus erat quartus a Panætio prætermissus, sæpe est necessaria. Nam et corporis commoda cum externis, et externa cum corporis, et ipsa inter se corporis, et externa cum externis comparari solent. Cum externis, corporis hoc modo comparantur : Valere ut malis, quam dives esse. Cum corporis, externa, hoc modo : Dives esse potius, quam maximis corporis viribus. Ipsa inter se corporis sic : Ut bona valitudo voluptati anteponatur, vires celeritati. Externorum autem, ut gloria divitiis, vectigalia urbana rusticis. Ex quo genere comparationis illud est Catonis senis : a quo quum quæreretur, quid maxime in re familiari expediret, respondit, Bene pascere. Quid secundum? Satis bene pascere. Quid tertium? Male pascere. Quid quartum? Arare. Et, quum ille, qui quæsierat, dixisset, Quid fœnerari? Tum Cato, Quid hominem, inquit, occidere? Ex quo, et multis aliis, intelligi debet, utilitatum comparationes fieri solere, recteque hoc adjunctum esse quartum exquirendorum officiorum genus.

Sed toto hoc de genere, de quærenda, de collocanda

tune, il faut la chercher par des voies honnêtes, la conserver et l'augmenter par l'activité et l'économie. Xénophon, disciple de Socrate, a fort bien traité cette matière dans son livre intitulé l'*Économique*, qu'à l'âge où vous êtes je traduisis du grec en latin.

XXV. Il est quelquefois nécessaire de comparer plusieurs choses utiles entre elles. C'est un quatrième rapport, dont Panétius n'a rien dit. Ainsi on peut comparer les biens corporels avec les biens extérieurs, les biens extérieurs avec les biens corporels, les biens extérieurs entre eux, et les biens corporels avec les biens corporels. On compare les biens corporels avec les biens extérieurs en disant : je préfère la santé à la richesse; les biens extérieurs avec les corporels, de cette manière : la richesse est préférable à une santé robuste. Les biens du corps se pèsent ainsi entre eux : la santé est-elle préférable à la volupté, la force à l'agilité? Enfin comparez entre eux les avantages extérieurs, vous préférerez la gloire aux richesses, des revenus en ville à des revenus à la campagne. On peut rapporter à ce genre de comparaison ces mots de Caton l'Ancien. On lui demandait un jour quelle est la première richesse? De bons pâturages, dit-il. — Ensuite? — Des pâturages moins bons. — Après? — De mauvais pâturages. — Après ces pâturages? — Des terres labourables. — Eh! mais, ajouta le questionneur, pourquoi pas le prêt à usure? — Et pourquoi pas l'assassinat? reprit Caton. Cet exemple et mille autres prouvent que l'on compare souvent entre elles les choses utiles, et que ce quatrième rapport méritait une place dans nos recherches sur les devoirs.

Mais pour tout ce qui regarde l'art d'amasser, de pla-

pecunia, etiam de utenda, commodius a quibusdam optimis viris, ad medium Janum sedentibus, quam ab ullis philosophis ulla in schola disputatur. Sunt tamen ea cognoscenda: pertinent enim ad utilitatem, de qua hoc libro disputatum est. Reliqua deinceps persequemur.

cer et de faire valoir l'argent, vous en apprendrez beaucoup plus de ces honnêtes citoyens qui se tiennent vers le milieu des portiques de Janus, que de toutes les écoles de philosophes. Quoi qu'il en soit, ce sont des choses qu'il est bon de connaître. Elles se rapportent à l'utile objet de ce second livre. Nous verrons le reste dans le troisième.

LIBER TERTIUS.

I. Publium Scipionem, Marce fili, eum, qui primus Africanus appellatus est, dicere solitum, scripsit Cato, qui fuit fere ejus æqualis, nunquam se minus otiosum esse, quam quum otiosus; nec minus solum, quam quum solus esset. Magnifica vero vox, et magno viro ac sapiente digna: quæ declarat, illum et in otio de negotiis cogitare, et in solitudine secum loqui solitum; ut neque cessaret unquam, et interdum colloquio alterius non egeret. Itaque duæ res, quæ languorem afferunt ceteris, illum acuebant, otium et solitudo. Vellem nobis hoc idem vere dicere liceret; sed si minus imitatione tantam ingenii præstantiam consequi possumus, voluntate certe proxime accedimus : nam et a republica forensibusque negotiis, armis impiis, vique prohibiti, otium persequimur; et ob eam causam, urbe relicta, rura peragrantes, sæpe soli sumus. Sed nec otium hoc cum Africani otio, nec hæc solitudo cum illa comparanda. Ille enim requiescens a reipublicæ pulcherrimis muneribus otium sibi sumebat aliquando, et a cœtu hominum frequentiaque interdum, tanquam in portum, se in solitudinem recipiebat : nostrum autem otium negotii inopia, non requiescendi studio, constitutum est. Exstincto enim senatu, deletisque judiciis, quid est, quod dignum nobis aut in

LIVRE TROISIÈME.

I. P. Scipion, mon cher Marcus, Scipion qu'on a appelé le premier Africain, avait coutume de dire, au rapport de Caton, qui fut presque son contemporain, que jamais il n'était moins oisif que lorsqu'il n'avait rien à faire, ni moins seul que dans la solitude : parole admirable et bien digne d'un héros et d'un sage! Elle nous apprend que, même dans ses heures de loisirs, il méditait sur les affaires, et savait, au sein de la solitude, converser avec lui-même, remplir tous ses momens et se passer quelquefois de l'entretien d'autrui. Ainsi, deux choses qui engourdissent l'esprit des autres hommes, l'inaction et la solitude, donnaient au contraire au sien une nouvelle activité. Je voudrais pouvoir dire de moi avec vérité la même chose. Mais, si je ne puis atteindre par l'imitation à la hauteur d'un génie aussi élevé, je m'en rapproche du moins par le désir. En effet, arraché à la république et au barreau par la violence et par des armes sacrilèges, je poursuis un loisir utile. C'est pour le trouver que j'abandonnai Rome, et que je vins me retirer à la campagne, où souvent je suis dans la solitude. Mais mon loisir n'est pas celui de Scipion, et ma solitude est bien différente de la sienne. Lui, pour se reposer des plus belles fonctions de la république, cherchait quelquefois le loisir. Loin de la foule et du tumulte, il se réfu-

curia, aut in foro agere possimus? Itaque qui in maxima celebritate, atque in oculis civium quondam viximus, nunc fugientes conspectum sceleratorum, quibus omnia redundant, abdimus nos, quantum licet, et sæpe soli sumus. Sed quia sic ab hominibus doctis accepimus, non solum ex malis eligere minima oportere; sed etiam excerpere ex his ipsis, si quid inesset boni : propterea et otio fruor, non illo quidem, quo debeat is, qui quondam peperisset otium civitati; nec eam solitudinem languere patior, quam mihi affert necessitas, non voluntas. Quanquam Africanus majorem laudem vel meo judicio assequebatur. Nulla enim ejus ingenii monumenta mandata litteris, nullum opus otii, nullum solitudinis munus exstat : ex quo intelligi debet, illum mentis agitatione, investigationeque earum rerum, quas cogitando consequebatur, nec otiosum, nec solum unquam fuisse. Nos autem, qui non tantum roboris habemus, ut cogitatione tacita a solitudine abstrahamur, ad hanc scribendi operam omne studium curamque convertimus. Itaque plura brevi tempore, eversa, quam multis annis, stante republica, scripsimus.

II. Sed quum tota philosophia, mi Cicero, frugifera et fructuosa, nec ulla pars ejus inculta ac deserta sit :

giait dans la solitude comme dans un port tranquille. Au contraire, mon loisir est impuissance, et non délassement. Le sénat est anéanti, le barreau fermé[1]. Quelle occupation digne de moi peuvent m'offrir encore le sénat ou le forum? Aussi, moi qui vivais autrefois entouré de la célébrité la plus brillante, exposé aux regards de mes concitoyens, je me vois aujourd'hui contraint à fuir la vue des méchans dont Rome est inondée, forcé de me cacher autant que je le puis, et souvent dans la solitude la plus retirée. Mais des hommes éclairés m'ont appris que ce n'est pas assez, entre les maux, de choisir les moins accablans; qu'il faut encore en retirer tout le bien qu'ils peuvent renfermer. Je mets donc à profit ma retraite. Quelle retraite cependant? Ce repos n'est pas celui, sans doute, auquel aurait dû s'attendre celui qui autrefois avait assuré le repos des citoyens. Néanmoins je saurai garantir des langueurs de l'oisiveté cette solitude que m'impose la nécessité, et non ma volonté. Scipion, je l'avoue, s'est acquis une gloire encore plus belle. S'il n'a laissé aux lettres aucun monument de son génie, aucune production de son loisir, aucun fruit de sa solitude; c'est que l'activité de son âme et la recherche des vérités que ses méditations lui faisaient découvrir lui suffisaient pour n'être jamais ni seul ni oisif. Pour moi, qui n'ai pas assez de vigueur d'esprit pour m'élever par des méditations intérieures au dessus de ma solitude, je me livre à l'art d'écrire, et cette étude seule attire tous mes soins. Aussi, dans le peu de temps qui s'est écoulé depuis la chute de la république, j'ai plus écrit que pendant les longues années de sa splendeur.

II. Tout le domaine de la philosophie, mon cher Cicéron, est fécond et cultivé. On n'y voit aucune partie

tum nullus feracior in ea locus est, nec uberior, quam de officiis, a quibus constanter honesteque vivendi præcepta ducuntur. Quare quanquam a Cratippo nostro, principe hujus memoriæ philosophorum, hæc te assidue audire atque accipere confido : tamen conducere arbitror, talibus aures tuas vocibus undique circumsonare; nec eas, si fieri possit, quidquam aliud audire. Quod quum omnibus est faciendum, qui vitam honestam ingredi cogitant, tum haud scio, an nemini potius, quam tibi. Sustines enim non parvam exspectationem imitandæ industriæ nostræ, magnam honorum, nonnullam fortasse nominis. Suscepisti onus præterea grave et Athenarum, et Cratippi : ad quos quum tanquam ad mercaturam bonarum artium sis profectus, inanem redire turpissimum est, dedecorantem et urbis auctoritatem, et magistri. Quare quantum conniti animo potes, quantum labore contendere (si discendi labor est potius, quam voluptas), tantum, fac, ut efficias; neve committas, ut, quum omnia suppeditata sint a nobis, tute tibi defuisse videare. Sed hæc hactenus : multa enim sæpe ad te cohortandi gratia scripsimus. Nunc ad reliquam partem propositæ divisionis revertamur.

Panætius igitur, qui sine controversia de officiis accuratissime disputavit, quemque nos, correctione quadam adhibita, potissimum secuti sumus, tribus generibus propositis, in quibus deliberare homines et consultare de officio solerent, uno, quum dubitarent, honestumne

inculte et abandonnée. Mais nulle n'est plus riche que celle des devoirs, d'où l'on tire les préceptes d'une vie régulière et honnête. Je ne doute pas que Cratippe, notre ami et le plus illustre philosophe de ce siècle, ne vous les rappelle sans cesse, et n'insiste sur ce sujet. Mais je pense qu'il est utile pour vous que de semblables leçons retentissent de toutes parts autour de vous; et je voudrais, s'il était possible, que vos oreilles ne fussent frappées d'aucune autre parole. Ce sont des leçons que doit pratiquer quiconque se propose d'entrer dans une carrière honorable, et vous plus que tout autre. Les talens d'un père, les hautes dignités dont il fut revêtu, je dirai presque sa gloire, appellent sur vous de grandes espérances. D'ailleurs Athènes et Cratippe vous imposent encore une obligation bien importante. Vous êtes allé vers eux afin de vous approvisionner, pour ainsi dire, de sagesse. Quelle honte ce serait pour vous de revenir les mains vides! quel affront à la réputation de la ville, et à celle du maître! Recueillez donc toutes les forces de votre âme, travaillez avec une ardeur persévérante, si toutefois s'instruire n'est pas un plaisir plutôt qu'un travail. N'épargnez aucun effort pour réussir. Qu'on ne vous reproche pas de vous être manqué à vous-même, lorsqu'aucun secours ne vous a manqué. Mais en voici assez sur ce point : je vous ai souvent écrit pour vous exhorter au travail. Revenons maintenant à la dernière division de notre sujet.

Panétius donc, qui sans contredit a le mieux traité la question des devoirs, et dont, à quelques corrections près, j'ai adopté la méthode, détermine les trois espèces de considérations que les hommes font ordinairement lorsqu'ils délibèrent et s'interrogent sur le devoir. D'a-

id esset, de quo ageretur, an turpe; altero, utilene, an inutile; tertio, si id, quod speciem haberet honesti, pugnaret cum eo, quod utile videretur, quomodo ea discerni oporteret : de duobus generibus primis, tribus libris explicavit; de tertio autem genere deinceps se scripsit dicturum, nec exsolvit quod promiserat. Quod eo magis miror, quia scriptum a discipulo ejus Posidonio est, triginta annis vixisse Panætium, posteaquam eos libros edidisset. Quem locum miror a Posidonio breviter esse tactum in quibusdam commentariis; præsertim quum scribat, nullum esse locum in tota philosophia tam necessarium. Minime vero assentior iis, qui negant, eum locum a Panætio prætermissum, sed consulto relictum, nec omnino scribendum fuisse, quia nunquam posset utilitas cum honestate pugnare : de quo alterum potest habere dubitationem, adhibendumne fuerit hoc genus, quod in divisione Panætii tertium est, an plane omittendum; alterum dubitari non potest, quin a Panætio susceptum sit, sed relictum. Nam qui e divisione tripartita duas partes absolverit, huic necesse est restare tertiam. Præterea in extremo libro tertio de hac parte pollicetur se deinceps esse dicturum. Accedit eodem testis locuples, Posidonius, qui etiam scribit in quadam epistola, P. Rutilium Rufum dicere solere, qui Panætium audierat, ut nemo pictor esset inventus, qui Coæ Veneris eam partem, quam Apelles inchoatam reliquisset, absolveret (oris enim pulchritudo reliqui corporis imitandi spem auferebat) : sic ea, quæ Panætius prætermisisset, et non perfecisset, propter eorum, quæ perfecisset, præstantiam, neminem esse persecutum.

bord ce dont il s'agit est-il honnête ou honteux? Ensuite est-il utile ou nuisible? Enfin, si ce qui paraît honnête est en opposition avec ce qui semble utile, comment peut-on discerner la vérité? Il développe les deux premiers points dans trois livres, et promet d'éclaircir le troisième dans la suite; mais il n'a pas rempli sa promesse. Chose étonnante pour moi! Car Posidonius, son disciple, nous apprend qu'il vécut encore trente ans après la publication de son ouvrage. Je ne suis pas moins surpris que cette partie n'ait été qu'effleurée très-légèrement par Posidonius dans quelques-unes de ses réflexions, puisqu'il avoue lui-même qu'il n'y en a pas de plus importante dans toute la philosophie. Je ne suis pas du tout de l'avis de ceux qui disent que cette partie n'a pas été négligée par Panétius, mais qu'il l'a laissée à dessein, et qu'il n'a point dû la traiter, parce que l'utile ne peut jamais être en opposition avec l'honnête. Ce point, qui forme la troisième division de Panétius, devait-il être traité ou rejeté? On peut en douter. Mais ce qu'on ne peut révoquer en doute, c'est que Panétius l'a rejeté. Si des trois points d'une division vous ne traitez que les deux premiers, il vous restera nécessairement le troisième. D'ailleurs ce philosophe, à la fin de son troisième livre, promet formellement de développer par la suite cette dernière partie. A cette preuve se joint le précieux témoignage de Posidonius, qui, dans une de ses lettres, écrit que P. Rutilius Rufus, disciple comme lui de Panétius, disait souvent que, de même qu'il ne s'était pas trouvé de peintre assez habile pour achever la Vénus de Cos qu'Apelle avait laissée imparfaite, et que la beauté du visage décourageait tous ceux qui étaient tentés de finir l'ouvrage, ainsi personne n'avait osé sup-

III. Quamobrem de judicio Panætii dubitari non potest : rectene autem hanc tertiam partem ad exquirendum officium adjunxerit, an secus, de eo fortasse disputari potest. Nam sive honestum solum bonum est, ut stoicis placet; sive quod honestum est, id ita summum bonum est, quemadmodum peripateticis nostris videtur, ut omnia ex altera parte collocata, vix minimi momenti instar habeant : dubitandum non est, quin nunquam possit utilitas cum honestate contendere. Itaque accepimus, Socratem exsecrari solitum eos, qui primum hæc, natura cohærentia, opinione distraxissent. Cui quidem ita sunt stoici assensi, ut, quidquid honestum esset, id utile esse censerent; nec utile quidquam, quod non honestum. Quod si is esset Panætius, qui virtutem propterea colendam diceret, quod ea efficiens utilitatis esset; ut ii, qui res expetendas vel voluptate, vel indolentia metiuntur : liceret ei dicere, utilitatem aliquando cum honestate pugnare. Sed, quum sit is, qui id solum bonum judicet, quod honestum sit; quæ autem huic repugnent specie quadam utilitatis, eorum neque accessione meliorem vitam fieri, nec decessione pejorem : non videtur ejusmodi debuisse deliberationem introducere, in qua, quod utile videretur, cum eo, quod honestum esset, compararetur.

Etenim quod summum bonum a stoicis dicitur, convenienter naturæ vivere : id habet hanc, ut opinor, sententiam, cum virtute congruere semper; cetera autem,

pléer à ce que Panétius a omis et n'a pas achevé, à cause de la perfection des parties qu'il avait terminées.

III. On ne peut donc douter de l'intention de ce philosophe. Mais aurait-il fait bien ou mal d'ajouter cette troisième question à son *Traité des Devoirs?* Voilà un point que l'on peut contester; car, soit que vous souteniez avec les stoïciens que l'honnête est le seul bien, soit que vous prétendiez avec nos péripatéticiens qu'il est un bien si grand que, mis en balance avec tous les autres, ces derniers sont à peine de quelque poids, il reste certain que jamais l'utile ne peut entrer en concurrence avec l'honnête. Aussi apprenons-nous que Socrate maudissait les hommes qui les premiers osèrent établir une distinction entre des qualités unies par la nature. Les stoïciens ont si bien adopté son opinion, que, suivant eux, tout ce qui est honnête est utile, et qu'il n'y a rien d'utile que ce qui est honnête. Si Panétius était de ces philosophes qui pensent qu'on doit pratiquer la vertu pour les avantages qu'elle procure, qui font de la volupté ou de l'exemption de la douleur la mesure des biens, il pourrait dire que l'utile est quelquefois en opposition avec l'honnête. Mais, puisqu'il pense qu'il n'y a d'autre bien que ce qui est honnête; que ce qui répugne à l'honnêteté n'a qu'une apparence d'utilité, et que la jouissance de ces biens ne saurait rendre la vie plus douce, comme leur privation ne la rend point plus douloureuse, il semble qu'il ne devrait pas proposer un doute qui met ce qui est honnête en parallèle avec ce qui paraît utile.

En effet, quand les stoïciens disent que vivre conformément à la nature est le souverain bien, le sens de cette maxime est, sans doute, de se conformer à la vertu

quæ secundum naturam essent, ita legere, si ea virtuti non repugnarent. Quod quum ita sit, putant quidam, hanc comparationem non recte introductam, nec omnino de eo genere quidquam præcipiendum fuisse. Atque illud quidem honestum, quod proprie vereque dicitur, id in sapientibus est solis, neque a virtute divelli unquam potest; in iis autem, in quibus sapientia perfecta non est, ipsum illud quidem perfectum honestum nullo modo, similitudines honesti esse possunt. Hæc enim omnia officia, de quibus his libris disputamus (media stoici appellant), ea communia sunt, et late patent; quæ et ingenii bonitate multi assequuntur, et progressione discendi : illud autem officium, quod rectum iidem appellant, perfectum atque absolutum est, et, ut iidem dicunt, omnes numeros habet; nec, præter sapientem, cadere in quemquam potest.

Quum autem aliquid actum est, in quo media officia compareant, id cumulate videtur esse perfectum : propterea quod vulgus, quid absit a perfecto, non fere intelligit; quatenus autem intelligit, nihil putat prætermissum. Quod item in poematibus, et picturis usu venit, in aliisque compluribus, ut delectentur imperiti, laudentque ea, quæ laudanda non sint; ob eam, credo, causam, quod insit in his aliquid probi, quod capiat ignaros, qui iidem, quid in unaquaque re vitii sit, nequeant judicare. Itaque quum sunt docti a peritis, facile desistunt a sententia.

IV. Hæc igitur officia, de quibus his libris disserimus, quasi secunda quædam honesta esse dicunt, non sapien-

et de suivre la nature tant qu'elle ne répugne pas aux lois de la vertu. C'est sur ce fondement que se sont appuyés tous ceux qui pensent que la comparaison dont nous parlons est illégitime, et que sur ce point il n'y avait point de règles à donner. Mais l'honnêteté proprement dite, la vraie honnêteté ne se trouve que dans les sages. Toujours inséparable de la vertu, ce caractère de perfection ne peut appartenir aux âmes dont la sagesse n'est point parfaite. Elles ne sauraient tout au plus avoir que l'image de l'honnêteté. Tous les devoirs dont nous traitons ici sont ceux que les stoïciens appellent *devoirs moyens*; ils sont d'un usage très-étendu, et à la portée de tout le monde. Avec du bon sens et de la réflexion, plusieurs personnes y atteignent et s'en font aisément une habitude. Quant au devoir que ces mêmes philosophes appellent *droit*, c'est la perfection absolue; et, comme ils le disent, il a sa plénitude, et nul autre que le sage ne saurait y atteindre.

Une action revêtue des caractères du devoir moyen semble être souverainement parfaite aux yeux du vulgaire, qui ne sent nullement ce qui peut manquer à la perfection, et qui n'imagine rien au-delà de l'idée qu'il s'en est faite. Ainsi, nous voyons tous les jours l'ignorance, dans les poëmes, les tableaux et d'autres ouvrages, admirer avec délices et combler d'éloges ce qui n'en mérite pas. L'erreur vient, je crois, de ce qu'il y a dans tout l'ouvrage quelque chose de bon qui fait illusion à des yeux grossiers, incapables de voir les défauts qui s'y trouvent. Aussi, qu'un connaisseur vienne éclairer leur ignorance, ils abandonnent facilement leur opinion.

IV. Ainsi les devoirs dont nous parlons ici forment une honnêteté secondaire qui n'est pas seulement le par-

tum modo propria, sed cum omni hominum genere communia. Itaque his omnes, in quibus est virtutis indoles, commoventur. Nec vero quum duo Decii, aut duo Scipiones, fortes viri commemorantur, aut quum Fabricius, Aristidesve justus nominatur, aut ab illis, fortitudinis, aut ab his, justitiæ, tanquam a sapientibus, petitur exemplum. Nemo enim horum sic sapiens est, ut sapientem volumus intelligi; nec ii, qui sapientes habiti sunt, et nominati, M. Cato, et C. Lælius, sapientes fuerunt; ne illi quidem septem : sed ex mediorum officiorum frequentia similitudinem quamdam gerebant speciemque sapientum. Quocirca nec id, quod vere honestum est, fas est cum utilitatis repugnantia comparari; nec id, quod communiter appellamus honestum, quod colitur ab iis, qui bonos se viros haberi volunt, cum emolumentis unquam est comparandum : tamque id honestum, quod in nostram intelligentiam cadit, tuendum conservandumque est nobis, quam id, quod proprie dicitur, vereque est honestum, sapientibus. Aliter enim teneri non potest, si qua est ad virtutem facta progressio.

Sed hæc quidem de iis, qui conservatione officiorum existimantur boni. Qui autem omnia metiuntur emolumentis et commodis, neque ea volunt præponderari honestate, hi solent in deliberando honestum cum eo, quod utile putant, comparare : boni viri non solent. Itaque existimo, Panætium, quum dixerit, homines solere in hac comparatione dubitare, hoc ipsum sensisse, quod dixerit, solere modo, non etiam oportere. Etenim non modo pluris putare, quod utile videatur, quam quod

tage de la sagesse, mais qui est commune à tous les hommes, et qu'aiment nécessairement ceux qui ont le germe de la vertu. Lorsqu'on cite les deux Décius et les deux Scipions comme des héros, ou Fabricius et Aristide comme des hommes justes, on ne cite pas l'héroïsme des uns et l'équité des autres comme des exemples donnés par des sages. Aucun d'eux ne s'est élevé à cette sublimité de sagesse que nous demandons. Il en est de même de ceux qui ont passé pour sages, et qu'on a honorés de ce nom, de Caton, de Lélius, je dirai même des sept sages de la Grèce. Mais ils empruntaient de l'accomplissement habituel des devoirs moyens l'apparence, l'image de la sagesse. Il n'est donc pas permis de comparer avec la vraie honnêteté l'utile qui lui est opposé, ni même de mettre en parallèle cette honnêteté commune que pratiquent ceux qui veulent être regardés comme gens de bien, avec un vil intérêt. Cette honnêteté, qui est à la portée de notre faible intelligence, doit être pour nous un devoir sacré, comme l'honnêteté proprement dite, la vraie honnêteté en est un pour le sage. C'est le seul moyen de juger de nos progrès dans la vertu.

Mais nous n'avons parlé jusqu'à présent que de ceux qui, par l'observation des devoirs, méritent le nom de gens de bien. Quant aux hommes qui pèsent tout dans la balance de l'intérêt, et qui refusent de reconnaître la prépondérance de l'honnêteté, ils ont coutume, dans leur délibération, de mettre l'honnête en comparaison avec ce qu'ils croient l'utile. L'homme de bien n'agit pas ainsi. Je pense donc que Panétius, en disant que les hommes balançaient ordinairement dans cette comparaison, n'a point prétendu donner à ses expressions un

honestum; sed hæc etiam inter se comparare, et in his addubitare, turpissimum est.

Quid est ergo, quod nonnunquam dubitationem afferre soleat, considerandumque videatur? Credo, si quando dubitatio accidit, quale sit id, de quo consideretur. Sæpe enim tempore fit, ut, quod plerumque turpe haberi soleat, inveniatur non esse turpe. Exempli causa ponatur aliquid, quod pateat latius. Quod potest majus esse scelus, quam non modo hominem, sed etiam familiarem hominem occidere? Num igitur se adstrinxit scelere, si quis tyrannum occidit, quamvis familiarem? Populo quidem romano non videtur, qui ex omnibus præclaris factis illud pulcherrimum existimat. Vicit ergo utilitas honestatem? imo vero honestatem utilitas est consecuta.

Itaque, ut sine ullo errore dijudicare possimus, si quando cum illo, quod honestum intelligimus, pugnare id videbitur, quod appellamus utile, formula quædam constituenda est: quam si sequemur in comparatione rerum, ab officio nunquam recedemus. Erit autem hæc formula, stoicorum rationi disciplinæque maxime consentanea: quam quidem in his libris propterea sequimur, quod, quanquam a veteribus academicis, et peripateticis nostris, qui quondam iidem erant, qui academici, quæ honesta sunt, anteponuntur iis, quæ videntur utilia: tamen splendidius hæc ab eis disseruntur, quibus, quidquid honestum est, idem utile videtur, nec

sens plus étendu que celui qu'elles présentent strictement, et qu'il a voulu dire que c'était un usage, et non pas un devoir. Car il est honteux, je ne dis pas de préférer ce qui paraît utile à ce qui est honnête, mais même de comparer l'un avec l'autre, et de balancer sur le choix.

Quelle est donc la circonstance dans laquelle on est quelquefois embarrassé, et qui semble mériter notre examen? C'est, je crois, lorsque le doute roule sur la nature de l'objet de la délibération. Car il arrive souvent que ce qui passe ordinairement pour honteux change de caractère, et cesse d'être honteux. Choisissons un exemple qui mette ma pensée dans toute son étendue. Peut-il y avoir un plus grand crime que d'assassiner non-seulement un homme, mais son ami? Et celui qui, dans un tyran, a tué son ami, ne s'est-il pas rendu coupable? Le peuple romain ne le croit certainement pas, puisque des actions les plus illustres, celle-ci lui paraît la plus belle[2]. L'utile l'a donc emporté sur l'honnête? Dites plutôt qu'il l'a fait passer de son côté.

Ainsi donc, pour juger sans erreur dans cette opposition apparente entre ce qu'on regarde comme honnête et ce que nous appelons utile, il faut établir une règle qui, observée dans cette comparaison, nous retienne toujours dans les limites du devoir. Cette règle sera conforme à la doctrine et aux principes des stoïciens. Nous adopterons ici leur morale, parce que, bien que l'ancienne académie et vos péripatéticiens, deux écoles qui n'en faisaient autrefois qu'une, préfèrent ce qui est honnête à ce qui paraît utile, cependant ces principes sont établis avec plus de dignité par ceux qui prétendent que tout ce qui est honnête est aussi utile, et qu'il n'y a rien d'utile qui ne soit honnête, que par ceux qui reconnais-

utile quidquam, quod non honestum, quam ab his, quibus aut honestum aliquid non utile, aut utile non honestum. Nobis autem nostra academia magnam licentiam dat, ut, quodcumque maxime probabile occurrat, id nostro jure liceat defendere. Sed redeo ad formulam.

V. Detrahere igitur aliquid alteri, et hominem hominis incommodo suum augere commodum, magis est contra naturam, quam mors, quam paupertas, quam dolor, quam cetera, quæ possunt aut corpori accidere, aut rebus externis. Nam principio tollit convictum humanum, et societatem. Si enim sic erimus affecti, ut propter suum quisque emolumentum spoliet, aut violet alterum, disrumpi necesse est eam, quæ maxime est secundum naturam, humani generis societatem. Ut, si unumquodque membrum sensum hunc haberet, ut posse putaret, se valere, si proximi membri valitudinem ad se traduxisset; debilitari et interire totum corpus necesse esset: sic, si unusquisque nostrum rapiat ad se commoda aliorum, detrahatque, quod cuique possit, emolumenti sui gratia; societas hominum, et communitas evertatur necesse est. Nam, sibi ut quisque malit, quod ad usum vitæ pertineat, quam alteri, acquirere, concessum est, non repugnante natura. Illud natura non patitur, ut aliorum spoliis nostras facultates, copias, opes augeamus. Neque vero hoc solum natura, id est, jure gentium, sed etiam legibus populorum, quibus in singulis civitatibus respublica continetur, eodem modo constitutum est; ut non liceat sui commodi causa nocere alteri. Hoc enim spectant leges, hoc volunt, incolumem esse civium conjunctionem: quam qui dirimunt,

sent quelque chose d'honnête qui ne soit pas utile, ou quelque chose d'utile qui ne soit pas honnête. Au reste, notre académie nous laisse pleine liberté d'adopter et de défendre toute opinion à laquelle nous trouvons les caractères de la probabilité. Mais je reviens à la règle.

V. Enlever à quelqu'un ses biens, faire son profit des préjudices portés à ses semblables, est une chose plus contraire à la nature que la mort, l'indigence, la douleur, et tous les autres maux corporels ou extérieurs. Car d'abord des abus semblables renversent la loi d'union, et brisent les liens de la société; et si l'intérêt de chaque particulier l'autorisait à dépouiller son semblable, à lui faire violence, ce désordre entraînerait nécessairement la dissolution de ce qu'il y a de plus conforme à la nature, la société humaine. Si chaque membre de notre corps était organisé de manière à pouvoir penser qu'il acquerrait plus de vigueur en attirant à lui la substance de son voisin, il faudrait bientôt que tout le corps languît et mourût. De même, si chacun de nous, n'écoutant que son intérêt personnel, tire à lui les biens des autres et leur enlève ce qu'il peut, nécessairement la société humaine sera anéantie. Que chaque homme, il est vrai, travaille à acquérir pour lui de préférence ce qui est nécessaire à la vie, c'est un droit que la nature ne lui conteste point. Mais ce qu'elle condamne, c'est que nous augmentions des dépouilles d'autrui notre fortune, notre pouvoir, nos richesses. Une telle injustice est contraire, je ne dis pas seulement à la nature, c'est-à-dire au droit des gens, mais encore aux lois des peuples, qui dans chaque cité régissent la chose publique, puisque toutes elles s'accordent à défendre qu'un citoyen nuise à autrui pour son propre avantage. Or, le seul but des lois, leur

eos morte, exsilio, vinculis, damno coercent. Atque hoc multo magis exigit ipsa naturæ ratio, quæ est lex divina, et humana : cui parere qui velit (omnes autem parebunt, qui secundum naturam volent vivere), nunquam committet, ut alienum appetat, et id, quod alteri detraxerit, sibi assumat. Etenim multo magis est secundum naturam excelsitas animi et magnitudo, itemque comitas, justitia, liberalitas, quam voluptas, quam vita, quam divitiæ : quæ quidem contemnere, et pro nihilo ducere, comparantem cum utilitate communi, magni animi et excelsi est. Detrahere autem alteri sui commodi causa, magis est contra naturam, quam mors, quam dolor, quam cetera generis ejusdem.

Itemque, magis est secundum naturam, pro omnibus gentibus, si fieri possit, conservandis aut juvandis maximos labores molestiasque suscipere, imitantem Herculem illum, quem hominum fama, beneficiorum memor, in concilio cœlestium collocavit, quam vivere in solitudine, non modo sine ullis molestiis, sed etiam in maximis voluptatibus, abundantem omnibus copiis, ut excellas etiam pulchritudine, et viribus. Quocirca optimo quisque et splendidissimo ingenio longe illam vitam huic anteponit. Ex quo efficitur, hominem naturæ obedientem, homini nocere non posse.

Deinde, qui alterum violat, ut ipse aliquid commodi

unique intention, c'est de maintenir l'union entre les citoyens; et, si l'on y porte atteinte, elles répriment cette audace par la mort, l'exil, les fers, les amendes pécuniaires. Il est même une défense plus rigoureuse encore : celle que nous dicte la raison naturelle, cette loi en même temps divine et humaine. L'homme qui voudra lui obéir (et c'est lui obéir que de vivre selon la nature) ne convoitera jamais le bien d'autrui, et ne s'enrichira pas des dépouilles de ses semblables. En effet, la grandeur d'âme, la noblesse de sentimens, ainsi que la douceur, la justice, la libéralité, sont des choses beaucoup plus conformes à la nature que la volupté, que la vie, que les richesses; jouissances que nous devons mépriser et compter pour rien au prix de l'intérêt public, si nous avons une âme grande et élevée. Au contraire, enlever à autrui ses biens pour s'en enrichir répugne plus à la nature que la mort, la douleur et les autres maux semblables.

Ainsi, il est encore bien plus conforme à la nature de se vouer à des travaux difficiles, de braver des fatigues innombrables pour protéger, pour secourir toutes les nations, s'il nous est possible, et de suivre les traces de cet Hercule que la postérité reconnaissante plaça dans le conseil céleste, que de vivre dans la solitude, je ne dis pas seulement affranchi de toute fatigue, mais même plongé dans les délices, nageant dans l'abondance, plein de vigueur et brillant de beauté. Aussi tout homme doué d'un esprit juste et d'une âme élevée mettra le premier genre de vie beaucoup au dessus du second. Il est donc vrai que l'homme qui obéit à la nature ne peut nuire à son semblable.

Enfin, l'homme qui fait violence à un autre, poussé

consequatur, aut nihil se existimat contra naturam facere, aut magis fugiendam censet mortem, paupertatem, dolorem, amissionem etiam liberorum, propinquorum, amicorum, quam facere cuipiam injuriam. Si nihil existimat contra naturam fieri hominibus violandis: quid cum eo disseras, qui omnino hominem ex homine tollat? Sin fugiendum id quidem censet, sed et multo illa pejora, mortem, paupertatem, dolorem: errat in eo, quod ullum aut corporis, aut fortunæ vitium, animi vitiis gravius existimat.

VI. Ergo unum debet esse omnibus propositum, ut eadem sit utilitas uniuscujusque, et universorum: quam si ad se quisque rapiat, dissolvetur omnis humana consortio. Atque si etiam hoc natura præscribit, ut homo homini, quicumque sit, ob eam ipsam causam, quod is homo sit, consultum velit: necesse est secundum eamdem naturam omnium utilitatem esse communem. Quod si ita est, una continemur omnes, et eadem lege naturæ: idque ipsum si ita est, certe violare alterum lege naturæ prohibemur. Verum autem primum: verum igitur et extremum. Nam illud quidem absurdum est, quod quidam dicunt, parenti se aut fratri nihil detracturos, commodi sui causa; aliam rationem esse civium reliquorum. Hi sibi nihil juris, et nullam societatem, communis utilitatis causa, statuunt esse cum civibus: quæ sententia omnem societatem distrahit civitatis. Qui autem civium rationem dicunt habendam, externorum negant, hi dirimunt communem humani generis societatem: qua sublata, beneficentia, liberalitas, bonitas, justitia funditus

par l'intérêt personnel, ou croit ne point agir contre la nature, ou pense qu'il vaut mieux éviter la mort, la pauvreté, la douleur, la perte de ses enfans, de ses proches, de ses amis, que de faire du tort à son prochain. S'il croit n'avoir pas enfreint les lois de la nature en faisant violence à ses semblables, que servirait-il de discuter avec un être qui dépouille ainsi l'homme de tout ce qu'il a d'humain? S'il convient que c'est un mal à éviter, mais qu'il en est encore de plus grands à fuir, tels que la mort, la pauvreté, la douleur; son erreur vient de ce qu'il met les maux du corps et ceux de la fortune avant ceux de l'âme.

VI. Le seul but que nous devons donc tous nous proposer, c'est de concilier l'intérêt particulier et l'intérêt public. Rapporter tout à soi, c'est briser les liens de la société. D'ailleurs si telle est la loi de la nature, que tout homme, par cela même qu'il est homme, doive à son semblable appui et protection, cette même loi exige nécessairement que l'intérêt de chacun se trouve dans l'intérêt de tous. S'il en est ainsi, la nature nous lie par une loi commune, et si cela est vrai, il nous est défendu évidemment de porter atteinte aux droits d'autrui. Mais le principe est vrai, la conséquence est donc vraie aussi. Qu'elle est fausse la pensée de ces gens qui disent : « Jamais je ne dépouillerai mon père ou mon frère pour mon intérêt propre. Mais la loi n'est plus la même à l'égard des autres citoyens. » Ils croient donc qu'ils ne sont liés au reste des citoyens par aucun droit, par aucune communauté d'intérêts. Un tel système détruit toute société civile. Pour ceux qui disent qu'il faut tenir compte des citoyens, et nullement des étrangers, ils brisent les liens de la société universelle du genre humain, qui en-

tollitur; quæ qui tollunt, etiam adversus deos immortales impii judicandi sunt. Ab iis enim constitutam inter homines societatem evertunt; cujus societatis arctissimum vinculum est, magis arbitrari esse contra naturam, hominem homini detrahere, sui commodi causa, quam omnia incommoda subire vel externa, vel corporis, vel etiam ipsius animi, quæ vacent justitia. Hæc enim una virtus omnium est domina et regina virtutum.

Forsitan quispiam dixerit: Nonne igitur sapiens, si fame ipse conficiatur, abstulerit cibum alteri homini ad nullàm rem utili? Minime vero: non enim mihi est vita mea utilior, quam animi talis affectio, neminem ut violem commodi mei gratia. Quid? si Phalarim, crudelem tyrannum et immanem, vir bonus, ne ipse frigore conficiatur, vestitu spoliare possit, nonne faciat? Hæc ad judicandum sunt facillima. Nam, si quid ab homine ad nullam partem utili, tuæ utilitatis causa detraxeris, inhumane feceris, contraque naturæ legem: sin autem is tu sis, qui multam utilitatem reipublicæ atque hominum societati, si in vita remaneas, afferre possis, si quid ob eam causam alteri detraxeris; non sit reprehendendum. Sin autem id non sit ejusmodi, suum cuique incommodum ferendum est potius, quam de alterius commodis detrahendum. Non igitur magis est contra naturam morbus, aut egestas, aut quid hujusmodi, quam detractio aut appetitio alieni.

traîne dans sa chute bienfaisance, libéralité, bonté, justice. Et vouloir étouffer ces vertus, c'est se rendre coupable d'impiété envers les dieux immortels. N'est-ce pas renverser en effet la société que ces dieux ont établie entre les hommes, et dont le lien le plus fort est de penser qu'il est plus contraire à la nature de dépouiller son semblable pour son propre avantage, que de s'exposer à tous les maux de la fortune, du corps, je dirai même à ceux de l'âme, qui sont étrangers à la justice : car cette vertu est la maîtresse et la reine de toutes les vertus.

Mais quoi? me dira-t-on peut-être, le sage, près de mourir de faim, ne pourra pas enlever le pain d'un homme qui n'est bon à rien? Non certes; car ma vie n'est pas plus précieuse pour moi que la disposition de mon cœur à ne dépouiller personne pour mon propre intérêt. Quoi donc? Un homme de bien, pour s'empêcher de mourir de froid, s'il peut dépouiller de son manteau un tyran aussi cruel, aussi inhumain que Phalaris, ne le ferait-il point? Questions faciles à résoudre. Un homme, fût-il absolument inutile à la société, si vous le dépouillez pour votre avantage particulier, vous agissez contre les lois de l'humanité et de la nature. Seulement, si vous êtes homme à ce que la conservation de vos jours importe au plus haut degré aux intérêts de la république et de la société humaine, et que dans ce motif vous dépouilliez votre semblable, on pourrait vous excuser. Hors cette seule circonstance, chacun doit supporter ses privations, plutôt que de s'en tirer aux dépens du bonheur d'autrui. La maladie, la pauvreté et tous les autres maux de cette espèce répugnent moins à la nature que la rapine et les injustes désirs.

Sed communis utilitatis derelictio contra naturam est; est enim injusta. Itaque lex ipsa naturæ, quæ utilitatem hominum conservat et continet, decernit profecto, ut ab homine inerti atque inutili, ad sapientem, bonum fortemque virum transferantur res ad vivendum necessariæ; qui si occiderit, multum de communi utilitate detraxerit: modo hoc ita faciat, ut ne ipse de se bene existimans, seseque diligens, hanc causam habeat ad injuriam. Ita semper officio fungetur, utilitati consulens hominum, et ei, quam sæpe commemoro, humanæ societati. Nam quod ad Phalarim attinet, perfacile judicium est. Nulla enim nobis societas cum tyrannis, sed potius summa distractio est; neque est contra naturam, spoliare eum, si possis, quem honestum est necare; atque hoc omne genus pestiferum atque impium, ex hominum communitate exterminandum est. Etenim, ut membra quædam amputantur, si et ipsa sanguine, et tanquam spiritu carere cœperunt, et nocent reliquis partibus corporis: sic ista in figura hominis feritas et immanitas belluæ, a communi tanquam humanitate corporis segreganda est. Hujus generis sunt quæstiones omnes eæ, in quibus ex tempore officium exquiritur.

VII. Ejusmodi igitur credo res Panætium persecuturum fuisse, nisi aliqui casus, aut occupatio consilium ejus peremisset: ad quas ipsas consultationes ex superioribus libris satis multa præcepta sunt quibus perspici possit, quid sit propter turpitudinem fugiendum; quid, quod idcirco fugiendum non sit, quia omnino turpe non sit. Sed quoniam operi inchoato, et prope jam ab-

Au reste on la violerait également en abandonnant l'utilité commune, parce que c'est une injustice. Aussi la loi naturelle, ce soutien protecteur de l'utilité publique, ordonne-t-elle expressément qu'on prenne sur l'homme lâche et inutile ce qu'il faut pour la subsistance du citoyen sage, honnête et courageux, dont la mort est une perte importante pour le bien public, pourvu qu'il n'abuse pas de ce droit pour s'enorgueillir et pour insulter aux autres. Ainsi, dans l'accomplissement de ses devoirs, il consultera toujours les intérêts de ses semblables et de cette société commune que je ne saurais trop rappeler. Quant à l'objection qui concerne Phalaris, la solution est facile. Entre nous et les tyrans il n'existe point de société, mais bien plutôt une grande séparation, et il n'est pas contre la nature de dépouiller, si vous le pouvez, un homme qu'il est beau de mettre à mort. C'est une race pestilentielle et impie, qu'il faut extirper du sein de la société humaine. De même que l'on coupe les membres dans lesquels le sang et les esprits vitaux ont cessé de circuler, parce qu'ils corrompent les autres parties du corps; de même il faut retrancher du corps social ces monstres qui, sous une forme humaine, cachent toute la férocité et la cruauté d'une bête farouche. Telles sont à peu près les questions dans lesquelles le devoir dépend des circonstances.

VII. C'est ainsi, je pense, que Panétius aurait envisagé son sujet, si quelque incident ou quelque occupation particulière n'avait arrêté l'exécution de son plan. On trouvera dans les livres précédens assez de préceptes d'après lesquels il sera facile de voir ce que l'honneur nous interdit, ce que la vertu nous permet. Mais je veux maintenant, avant de poser, pour ainsi dire, le cou-

soluto, tamquam fastigium imponimus: ut geometræ solent non omnia docere, sed postulare, ut quædam sibi concedantur, quo facilius, quæ velint, explicent; sic ego a te postulo, mi Cicero, ut mihi concedas, si potes, nihil, præter id, quod honestum sit, propter se esse expetendum. Sin hoc non licet per Cratippum; at illud certe dabis, quod honestum sit, id esse maxime propter se expetendum. Mihi utrumvis satis est; et quum hoc, tum illud probabilius videtur, nec præterea quidquam probabile.

Ac primum Panætius in hoc defendendus est, quod non utilia cum honestis pugnare aliquando posse dixerit (neque enim ei fas erat), sed ea, quæ viderentur utilia. Nihil vero utile, quod non idem honestum, nihil honestum, quod non idem utile sit, sæpe testatur: negatque, ullam pestem majorem in vitam hominum invasisse, quam eorum opinionem, qui ista distraxerint. Itaque non, ut aliquando anteponeremus utilia honestis, sed ut ea sine errore dijudicaremus, si quando incidissent, induxit eam, quæ videretur esse, non quæ esset, repugnantiam. Hanc igitur partem relictam explebimus, nullius adminiculis, sed, ut dicitur, Marte nostro. Neque enim quidquam de hac parte post Panætium explicatum est, quod quidem mihi probaretur, de iis, quæ in manus meas venerunt.

VIII. Quum igitur aliqua species utilitatis objecta est, commoveri necesse est. Sed si, quum animum attende-

ronnement, le faîte de mon édifice presque achevé, suivre l'exemple des géomètres qui se font concéder certains principes au lieu de tout démontrer, afin d'établir plus facilement les vérités qu'ils veulent prouver. Je vous demande donc, mon cher Cicéron, de m'accorder, si vous le pouvez, que l'honnête seul doit être recherché pour lui-même. Si cela n'est point dans les principes de Cratippe, vous m'accorderez sans doute que l'honnête est le bien le plus désirable pour lui-même. L'une de ces propositions me suffit. La dernière est probable; mais la première me le paraît encore davantage, et ailleurs il n'y a plus de probabilité.

Et d'abord je dois défendre Panétius en ce qu'il a dit, non que l'utile pût jamais entrer en concurrence avec l'honnête (ce qui ne lui était pas permis), mais simplement ce qui paraît utile. Rien n'est utile qui ne soit en même temps honnête, et rien n'est honnête qui ne soit utile. Lui-même, il l'assure en plusieurs endroits; et il soutient qu'il n'y a jamais eu un fléau plus funeste à la société que l'opinion de ceux qui ont séparé ces deux principes. Ce n'est donc pas que nous devions jamais préférer l'utile à l'honnête; mais c'est pour nous apprendre à les discerner sans erreur, en cas de rencontre, qu'il a supposé cette opposition moins réelle qu'apparente. Cette tâche, qu'il a laissée imparfaite, nous allons la remplir sans le secours de personne, et en volant, comme on dit, de nos propres ailes. Car de tous les écrits qui, depuis Panétius, ont paru sur cette matière, aucun ne m'a satisfait, du moins parmi ceux qui sont tombés entre mes mains.

VIII. Lorsqu'un objet se présente à nous avec une apparence d'utilité, il nous frappe nécessairement. Mais

ris, turpitudinem videas adjunctam ei rei, quæ speciem utilitatis attulerit; tum non utilitas relinquenda est, sed intelligendum, ubi turpitudo sit, ibi utilitatem esse non posse. Quod si nihil est tam contra naturam, quam turpitudo (recta enim, et convenientia, et constantia natura desiderat, aspernaturque contraria), nihilque tam secundum naturam, quam utilitas: certe in eadem re utilitas et turpitudo esse non potest. Itemque, si ad honestatem nati sumus, eaque aut sola expetenda est, ut Zenoni visum est; aut certe omni pondere gravior habenda, quam reliqua omnia, quod Aristoteli placet: necesse est, quod honestum sit, id esse aut solum, aut summum bonum: quod autem bonum, id certe utile; ita quidquid honestum, id utile.

Quare error hominum non proborum, quum aliquid, quod utile visum est, arripuit, id continuo secernit ab honesto. Hinc sicæ, hinc venena, hinc falsa testamenta nascuntur; hinc furta, peculatus, expilationes, direptionesque sociorum et civium; hinc opum nimiarum potentiæ non ferendæ; postremo etiam in liberis civitatibus regnandi exsistunt cupiditates, quibus nihil nec tetrius, nec fœdius excogitari potest. Emolumenta enim rerum fallacibus judiciis vident: pœnam, non dico legum, quas sæpe perrumpunt, sed ipsius turpitudinis, quæ acerbissima est, non vident. Quamobrem hoc quidem deliberantium genus pellatur e medio (est enim totum sceleratum et impium), qui deliberant, utrum id sequantur,

si la réflexion nous fait découvrir la honte à côté de cette utilité apparente, alors il faut non pas renoncer à l'utile, mais se persuader que là où se trouve la honte, là ne saurait exister l'utilité. S'il est vrai qu'il n'y a rien de plus conforme à la nature que la honte (car elle aime l'équité, la décence, la constance, et abhorre leurs contraires); s'il est vrai aussi qu'il n'y a rien de plus conforme à la nature que l'utilité, on ne peut douter que l'utilité et la honte soient incompatibles. Ainsi, que nous soyons nés pour la vertu, et qu'elle doive être le seul bien digne de nos désirs, comme le pense Zénon, ou que nous devions simplement la préférer à tous les autres, selon Aristote, il en résulte toujours que l'honnête est ou le seul bien, ou le bien suprême. Or, ce qui est un bien est certainement utile; donc tout ce qui est honnête est utile. L'erreur des méchans consiste donc à n'être frappés que de ce qui leur semble utile, et à le détacher de l'honnête.

De là naissent les assassinats, les empoisonnemens, les testamens supposés, le brigandage, le péculat, les pillages, les vexations exercées sur les alliés et sur les citoyens, ces élévations révoltantes fondées sur des richesses excessives, enfin cette passion de régner au sein d'une ville libre, la passion la plus criminelle et la plus infâme qu'on puisse imaginer. Leur raison aveuglée ne voit que l'intérêt, et nullement la peine, je ne dis pas des lois qu'ils violent souvent, mais celle de l'infamie, le plus cruel des supplices. Loin de nous cette race d'hommes toute criminelle et impie qui balancent s'ils suivront le parti honnête qu'ils reconnaissent, ou s'ils se jetteront sciemment dans le crime. Car on est déjà coupable d'avoir hésité lors même qu'on ne commettrait pas le mal.

quod honestum esse videant, an se scientes scelere contaminent: in ipsa enim dubitatione facinus inest, etiamsi ad id non pervenerint. Ergo ea deliberanda omnino non sunt, in quibus est turpis ipsa deliberatio. Atque etiam ex omni deliberatione celandi et occultandi spes, opinioque removenda est. Satis enim nobis (si modo in philosophia aliquid profecimus) persuasum esse debet, si omnes deos hominesque celare possimus, nihil tamen avare, nihil injuste, nihil libidinose, nihil incontinenter esse faciendum.

IX. Hinc ille Gyges inducitur a Platone : qui, quum terra discessisset magnis quibusdam imbribus, in illum hiatum descendit, æneumque equum, ut ferunt fabulæ, animadvertit, cujus in lateribus fores essent : quibus apertis, hominis mortui vidit corpus magnitudine inusitata, annulumque aureum in digito; quem ut detraxit, ipse induit (erat autem regius pastor); tum in concilium pastorum se recepit. Ibi quum palam ejus annuli ad palmam converterat, a nullo videbatur, ipse autem omnia videbat : idem rursus videbatur, quum in locum annulum inverterat. Itaque hac opportunitate annuli usus, reginæ stuprum intulit, eaque adjutrice regem dominum interemit, sustulitque, quos obstare arbitrabatur : nec in his eum quisquam facinoribus potuit videre. Sic repente annuli beneficio rex exortus est Lydiæ. Hunc igitur ipsum annulum si habeat sapiens, nihilo plus sibi licere putet peccare, quam si non haberet : honesta enim bonis viris, non occulta quæruntur.

Ainsi, ne mettez jamais en délibération des choses sur lesquelles il est honteux de délibérer. On doit encore écarter de toute délibération l'idée et l'espoir qu'elle restera secrète et cachée. Pour peu que nous soyons avancés dans la philosophie, nous devons être suffisamment persuadés que, quand même nous pourrions tromper les regards des hommes et des dieux, nous ne devrions cependant pas nous livrer à aucun acte d'avarice, d'iniquité et d'intempérance.

IX. A ce sujet Platon raconte l'aventure de Gygès. De grandes pluies avaient entr'ouvert la terre. Gygès descendit dans le gouffre, et y aperçut, selon la tradition, un cheval d'airain dans les flancs duquel étaient pratiquées des portes. Il les ouvrit, et vit le cadavre d'un homme d'une taille gigantesque, qui avait au doigt un anneau d'or. Il le lui ôta, et le mit à son doigt. Ce Gygès, qui était un berger du roi, retourna ensuite vers les autres pasteurs. Là, il s'aperçut que toutes les fois qu'il retournait le chaton de l'anneau en dedans de sa main, il voyait et n'était vu de personne, et que quand il le tournait en dehors, il redevenait visible comme auparavant. Par l'usage qu'il fit des propriétés de cet anneau, il s'introduisit dans la couche de la reine; et, secondé par elle, il mit à mort le roi son maître, et se défit de tous ceux qu'il redoutait, sans que, sur ces entrefaites, il pût être vu de personne. Ainsi, par le moyen de cet anneau, Gygès se vit soudain roi de Lydie. Si un sage possédait cet anneau, il ne croirait pas qu'il lui fût plus permis de faire le mal que s'il ne l'avait pas. Car l'homme de bien cherche non l'impunité, mais la vertu.

Atque hoc loco philosophi quidam, minime mali illi quidem, sed non satis acuti, fictam et commentitiam fabulam dicunt prolatam a Platone: quasi vero ille, aut factum id esse, aut fieri potuisse defendat. Hæç est vis hujus annuli, et hujus exempli: si nemo sciturus, nemo ne suspicaturus quidem sit, quum aliquid, divitiarum, potentiæ, dominationis, libidinis causa, feceris; si id diis hominibusque futurum sit semper ignotum; sisne facturus. Negant id fieri posse: quanquam potest id quidem. Sed quæro, quod negant posse, id si posset, quidnam facerent? Urgent rustice sane. Negant enim posse, et in eo perstant: hoc verbum quid valeat, non vident. Quum enim quærimus, si possint celare, quid facturi sint; non quærimus, possintne celare: sed tanquam tormenta quædam adhibemus, ut, si responderint, se, impunitate proposita, facturos, quod expediat, facinorosos se esse fateantur; si negent, omnia turpia per se ipsa fugienda esse concedant. Sed jam ad propositum revertamur.

X. Incidunt sæpe multæ causæ, quæ conturbent animos utilitatis specie; non, quum hoc deliberetur, relinquendane sit honestas propter utilitatis magnitudinem (nam id quidem improbum est); sed illud, possitne id, quod utile videatur, fieri non turpiter. Quum Collatino collegæ Brutus imperium abrogabat, poterat videri facere id injuste: fuerat enim in regibus expellendis so-

Ici quelques philosophes plus simples que mal intentionnés disent que ce récit n'est qu'une fable, une histoire controuvée, comme Platon avait voulu en prouver la vérité ou la vraisemblance. C'est une allégorie, une manière ingénieuse de leur adresser la question suivante: Si vous pouviez, sans vous exposer aux regards et même aux moindres soupçons des autres, satisfaire votre amour des richesses, du pouvoir de la domination, de la débauche, en vous couvrant d'un voile impénétrable aux regards des hommes et des dieux, le feriez-vous? Ces philosophes nient que la chose soit possible. A eux permis. Mais je leur demande, si la chose était possible, que feriez-vous? Ils s'obstinent fort sottement, nient la possibilité de la chose, et se retranchent constamment dans cette allégation. Ils ne voient pas la portée de cette question. Quand nous leur demandons ce qu'ils feraient s'ils pouvaient se cacher, nous ne demandons point si la chose est possible. C'est une espèce de torture à laquelle nous les soumettons; car, s'ils venaient à répondre qu'assurés de l'impunité, ils satisferaient leurs passions, ils avoueraient par là qu'ils sont criminels dans le cœur; et s'ils faisaient une réponse contraire, ils nous accorderaient qu'on doit fuir l'infamie pour elle-même. Mais revenons à notre sujet.

X. Il se présente souvent des cas où l'esprit est séduit par une apparence d'utilité. Je ne veux point parler ici de celui où l'on délibère si pour une chose d'une grande utilité on abandonnera la voie de la justice, délibération qui seule est un crime; mais du cas où l'on est en doute si une action qui paraît utile pourra se faire sans crime. Lorsque Brutus dépouillait du consulat Collatin son collègue, on pouvait l'accuser d'injustice;

cius Bruti, consiliorum etiam adjutor. Quum autem consilium hoc principes cepissent, cognationem Superbi, nomenque Tarquiniorum, et memoriam regni esse tollendam: quod erat utile, patriæ consulere; id erat ita honestum, ut etiam ipsi Collatino placere deberet. Itaque utilitas valuit propter honestatem: sine qua ne utilitas quidem esse potuisset. At in eo rege, qui urbem condidit, non ita. Species enim utilitatis animum pepulit ejus: cui quum visum esset utilius, solum, quam cum altero regnare, fratrem interemit. Omisit hic et pietatem, et humanitatem, ut id, quod utile videbatur, neque erat, assequi posset: et tamen muri causam opposuit, speciem honestatis neque probabilem, neque satis idoneam. Peccavit igitur; pace vel Quirini, vel Romuli dixerim.

Nec tamen nostræ nobis utilitates omittendæ sunt, aliisque tradendæ, quum his ipsi egemus; sed suæ cuique utilitati, quod sine alterius injuria fiat, serviendum est. Scite Chrysippus, ut multa: Qui stadium, inquit, currit, eniti et contendere debet, quam maxime possit, ut vincat; supplantare eum, quicum certet, aut manu depellere, nullo modo debet. Sic in vita sibi quemque petere, quod pertineat ad usum, non iniquum est; alteri deripere, jus non est.

Maxime autem perturbantur officia in amicitiis: quibus et non tribuere, quod recte possis, et tribuere, quod non sit æquum, contra officium est. Sed hujus generis

car Collatin avait participé à l'expulsion des rois, et avait aidé Brutus de ses conseils. Mais les principaux citoyens avaient résolu de proscrire tout ce qui tenait à la famille du Superbe, d'effacer le nom des Tarquins et d'anéantir jusqu'au souvenir de la royauté. Et cette résolution, aussi utile à la patrie que conforme à la justice, devait plaire à Collatin lui-même. Ainsi l'utilité prévalut, à cause de l'honnêteté sans laquelle elle n'aurait pu même exister. Le fondateur de Rome agit bien différemment. Son esprit se laissa séduire par une apparence d'utilité. Lorsqu'il crut qu'il serait plutôt dans ses intérêts de régner seul que de partager son trône, il assassina son frère, oubliant les devoirs d'un homme et d'un frère, pour obtenir un avantage purement illusoire. L'honneur de ses murailles, qu'il allégua pour se couvrir d'une justice apparente, était un prétexte frivole et insuffisant. Il fut donc coupable, si je puis le dire sans offenser Quirinus ou Romulus.

Il ne faut pas pourtant négliger nos propres intérêts, ni abandonner aux autres ce qui nous est nécessaire; nous devons nous en occuper sans porter préjudice à autrui. Chrysippe a dit avec cette sagesse qui lui est ordinaire: Tout athlète qui se présente dans le stade doit faire tous ses efforts, employer toute son adresse pour remporter la victoire; mais il lui est absolument défendu de tendre sa jambe à son rival, et de le repousser de la main. Ainsi dans la vie chacun peut, sans crime, rechercher son intérêt, mais il lui est défendu de l'enlever à son semblable.

C'est surtout dans l'amitié qu'il est malaisé de démêler les devoirs, puisqu'ils défendent également et le refus en ce qui est juste, et la complaisance en ce qui est

totius, breve, et non difficile præceptum est. Quæ enim videntur utilia, honores, divitiæ, voluptates, cetera generis ejusdem, hæc amicitiæ nunquam anteponenda sunt. At neque contra rempublicam, neque contra jusjurandum ac fidem, amici causa, vir bonus faciet; ne si judex quidem erit de ipso amico : ponit enim personam amici, quum induit judicis. Tantum dabit amicitiæ, ut veram amici causam esse malit; ut orandæ litis tempus, quoad per leges liceat, accommodet. Quum vero jurato sententia dicenda sit, meminerit, deum se adhibere testem, id est (ut arbitror) mentem suam, qua nihil homini dedit deus ipse divinius. Itaque præclarum a majoribus accepimus morem rogandi judicis, si eum teneremus, « Quæ salva fide facere possit. » Hæc rogatio ad ea pertinet, quæ paullo ante dixi honeste amico a judice posse concedi : nam, si omnia facienda sint, quæ amici velint, non amicitiæ tales, sed conjurationes putandæ sint. Loquor autem de communibus amicitiis : nam in sapientibus viris, perfectisque, nihil potest esse tale. Damonem et Phintiam, pythagoreos, ferunt hoc animo inter se fuisse, ut quum eorum alteri Dionysius tyrannus diem necis destinavisset, et is, qui morti addictus esset, paucos sibi dies commendandorum suorum causa postulavisset, vas factus sit alter ejus sistendi; ut, si ille non revertisset, moriendum esset ipsi. Qui quum ad diem se recepisset, admiratus eorum fidem tyrannus, petivit, ut se ad amicitiam tertium adscriberent. Quum igitur id, quod utile videtur in amicitia, cum eo, quod honestum est, comparatur; jaceat utilitatis species, valeat honestas. Quum autem in amicitia, quæ honesta non sunt,

injuste. Il existe cependant, pour tout ce qui concerne l'amitié, une règle courte et facile à observer. Honneurs, richesses, plaisirs, enfin tous ces avantages apparens, ne les préférez jamais à l'amitié; mais aussi ne lui sacrifiez jamais la patrie, les sermens et la justice, quand même vous seriez appelé à être le juge d'un ami; car vous dépouillez le caractère d'ami en prenant le rôle de juge. Tout ce que vous pourrez encore accorder à l'amitié, c'est de désirer que la cause de votre ami soit la meilleure, et de lui donner pour la défendre tout le temps accordé par la loi. Mais lorsque, lié par le serment, il devra prononcer la sentence, l'homme de bien n'oubliera point que c'est Dieu, c'est-à-dire sa propre conscience, qu'il vient de prendre à témoin, car la conscience est ce que Dieu a donné à l'homme de plus divin. Ce serait une formule admirable pour les placets que celle que nous ont transmise nos pères, si nous l'observions: Nous prions le magistrat de nous accorder ce qu'il peut faire en conscience. Cette demande ne concerne que ce qui peut être, comme je l'ai dit, accordé honnêtement par un juge à son ami, car s'il fallait tout plier à ses volontés, ce ne serait plus une amitié, mais une conjuration. Je parle ici des amitiés communes, car chez des hommes sages et vertueux, jamais on ne voit de tels abus. Entre Damon et Phintias, disciples de Pythagore, régnait, dit-on, une amitié si étroite, que l'un d'eux, condamné à mort par Denys le Tyran, ayant demandé quelques jours pour mettre ordre à ses affaires, son ami se rendit caution, et promit de mourir s'il ne revenait point. Mais le condamné reparut au jour indiqué; et le tyran fut si vivement ému d'une telle fidélité, qu'il leur demanda d'être admis en tiers dans leur amitié. Ainsi, lorsque dans l'a-

postulabuntur; religio et fides anteponantur amicitiæ: sic habebitur is, quem exquirimus, delectus officii.

XI. Sed utilitatis specie in republica sæpissime peccatur, ut in Corinthi disturbatione nostri. Durius etiam Athenienses, qui sciverunt, ut Æginetis, qui classe valebant, pollices præciderentur. Hoc visum est utile; nimis enim imminebat, propter propinquitatem, Ægina Piræeo: sed nihil, quod crudele, utile. Est enim hominum naturæ, quam sequi debemus, maxime inimica crudelitas. Male etiam, qui peregrinos urbibus uti prohibent, eosque exterminant, ut Pennus apud patres nostros, Papius nuper. Nam esse pro cive, qui civis non sit, rectum est non licere; quam tulerunt legem sapientissimi consules, Crassus et Scævola: usu vero urbis prohibere peregrinos, sane inhumanum est. Illa præclara, in quibus publicæ utilitatis species præ honestate contemnitur. Plena exemplorum est nostra respublica, quum sæpe, tum maxime bello Punico secundo; quæ, Cannensi calamitate accepta, majores animos habuit, quam unquam rebus secundis: nulla timoris significatio, nulla mentio pacis. Tanta vis est honesti, ut speciem utilitatis obscuret. Athenienses quum Persarum impetum nullo modo possent sustinere, statuerentque, ut, urbe relicta, conjugibus et liberis Trœzene depositis, naves conscenderent, libertatemque Græciæ classe defen-

mitié une apparence d'utilité se trouve comparée avec la justice, dédaignons cet intérêt apparent pour n'écouter que l'honneur ; et, quand l'amitié exigera de nous des choses contraires à la justice, mettons au dessus de tout la conscience et la religion. C'est ainsi que nous ferons entre les devoirs ce choix légitime, but de nos recherches.

XI. C'est surtout dans le gouvernement qu'une apparence d'utilité fait commettre bien des fautes ; telle fut de notre part la ruine de Corinthe. Les Athéniens se sont montrés encore plus cruels, en faisant couper le pouce aux habitans d'Égine, marins très-redoutables. Ils y virent de l'utilité, parce que le voisinage de ces insulaires menaçait le Pirée. Mais la cruauté ne saurait être utile ; car rien ne répugne tant à la nature, qui doit toujours être notre guide. C'est encore une grande injustice que la rigueur de ceux qui chassent et proscrivent les étrangers de leurs villes, comme fit Pennus chez nos pères et Papius de nos jours. Certes, c'est une mesure très-équitable que d'exclure du rang de citoyen ceux qui ne sont pas citoyens ; nous avons à ce sujet une loi portée par deux consuls très-sages, Crassus et Scévola ; mais interdire aux étrangers l'entrée d'une ville, c'est blesser l'humanité. Il est beau de sacrifier à l'honnête une apparence d'utilité publique ; c'est un glorieux exemple que nous offre très-souvent notre histoire, et surtout dans la seconde guerre punique. Accablée du funeste revers de la journée de Cannes, Rome se montra plus fière que durant le cours de sa plus grande prospérité. Aucun signe d'épouvante, aucune proposition de paix. O vertu, ton éclat fait évanouir toutes ces lueurs d'une utilité apparente ! Les Athéniens ne pouvant résister au torrent

derent: Cyrsilum quemdam, suadentem, ut in urbe manerent, Xerxemque reciperent, lapidibus obruerunt. Atque ille utilitatem sequi videbatur; sed ea nulla erat, repugnante honestate. Themistocles post victoriam ejus belli, quod cum Persis fuit, dixit in concione, Se habere consilium reipublicæ salutare, sed id sciri, opus non esse: postulavit, ut aliquem populus daret, quicum communicaret. Datus est Aristides. Huic ille, Classem Lacedæmoniorum, quæ subducta esset ad Gytheum, clam incendi posse; quo facto frangi Lacedæmoniorum opes necesse esset. Quod Aristides quum audisset, in concionem magna exspectatione venit; dixitque, Perutile esse consilium, quod Themistocles afferret, sed minime honestum. Itaque Athenienses, quod honestum non esset, id ne utile quidem putaverunt; totamque eam rem, quam ne audierant quidem, auctore Aristide repudiaverunt. Melius hi, quam nos, qui piratas immunes, socios vectigales habemus.

XII. Maneat ergo, quod turpe sit, id nunquam esse utile, ne tum quidem, quum id, quod esse utile putes, adipiscare. Hoc enim ipsum, utile putare, quod turpe sit, calamitosum est.

Sed incidunt (ut supra dixi) sæpe causæ, quum repugnare utilitas honestati videtur, ut animadvertendum sit, repugnetne plane, an possit cum honestate conjungi.

de la puissance des Perses, résolurent d'abandonner leur ville, de déposer à Trézène leurs femmes et leurs enfans, de monter ensuite dans leurs vaisseaux et de défendre sur leur flotte la liberté de la Grèce. Un certain Cyrsile, qui leur conseillait de rester dans Athènes, et d'ouvrir les portes à Xerxès, fut lapidé par le peuple. Cette proposition semblait utile. Mais elle ne pouvait l'être, puisqu'elle répugnait à l'honnêteté. Thémistocle, après la victoire remportée par les Grecs contre les Perses, dit dans une assemblée publique qu'il avait conçu un projet important pour la chose publique, mais qu'il ne pouvait le divulguer. Il demanda que le peuple lui donnât un citoyen auquel il pût le communiquer. Aristide fut choisi. Thémistocle lui dit qu'il était possible d'aller en secret incendier la flotte des Lacédémoniens, alors retirés dans le golfe de Gythée, et que par ce coup de main on anéantissait infailliblement la puissance de Lacédémone. Aristide, après l'avoir écouté, rentra dans l'assemblée où il était attendu avec impatience, et déclara que le projet de Thémistocle était très-utile, mais contraire à l'honnêteté. Les Athéniens pensèrent que ce qui est injuste ne saurait être avantageux; et, sur la parole d'Aristide, ils rejetèrent ce projet sans l'avoir entendu. Ils agirent plus sagement que nous, qui accordons des privilèges aux pirates, et surchargeons d'impôts nos alliés.

XII. Qu'il reste donc constant que ce qui est honteux n'est jamais utile, pas même lorsqu'il paraît nous procurer quelque avantage; car c'est déjà un malheur de regarder comme utile ce qui est honteux.

Cependant, comme je l'ai dit plus haut, il survient souvent des circonstances où l'utile semble en opposition avec l'honnête. Alors il faut examiner si cette opposi-

Ejus generis hæ sunt quæstiones : Si, exempli gratia, vir bonus Alexandria Rhodum magnum frumenti numerum advexerit in Rhodiorum inopia et fame, summaque annonæ caritate; si idem sciat, complures mercatores Alexandria solvisse, navesque in cursu, frumento onustas, petentes Rhodum, viderit, dicturusne sit id Rhodiis, an silentio suum quam plurimo venditurus? Sapientem et bonum virum fingimus; de ejus deliberatione et consultatione quærimus, qui celaturus Rhodios non sit, si id turpe judicet, sed dubitet, turpe sit, an non sit. In hujusmodi causis aliud Diogeni Babylonio videri solet, magno et gravi stoico; aliud Antipatro, discipulo ejus, homini acutissimo. Antipatro, omnia patefacienda, ut ne quid omnino, quod venditor norit, emtor ignoret; Diogeni, venditorem, quatenus jure civili constitutum sit, dicere vitia oportere; cetera sine insidiis agere, et quoniam vendat, velle quam optime vendere. Advexi, exposui, vendo meum non pluris, quam ceteri; fortasse etiam minoris, quum major est copia : cui fit injuria? Exoritur Antipatri ratio ex altera parte : Quid ais? tu, quum hominibus consulere debeas, et servire humanæ societati, eaque lege natus sis, et ea habeas principia naturæ, quibus parere, et quæ sequi debeas, ut utilitas tua, communis utilitas sit, vicissimque communis utilitas, tua sit; celabis homines, quid iis adsit commoditatis et copiæ? Respondebit Diogenes fortasse sic : Aliud est celare, aliud tacere; neque ego nunc te celo, si tibi non dico, quæ natura deorum sit, qui sit finis bonorum; quæ tibi plus prodessent cognita, quam tritici vilitas: sed non, quidquid tibi audire utile est, id mihi dicere

tion est réelle, ou si l'utile peut s'allier avec l'honnête. De cette nature sont les questions suivantes : Un honnête marchand est venu à Rhodes avec une grosse cargaison de blé ; il trouve cette île pressée de la disette et de la famine : les grains s'y vendent extrêmement cher ; mais il sait que plusieurs marchands sont partis d'Alexandrie, et il a rencontré dans son trajet des vaisseaux qui, chargés de blé, se dirigeaient vers Rhodes. En avertira-t-il les Rhodiens, ou gardera-t-il le silence afin de tirer meilleur parti de sa marchandise. Nous supposons un sage, un homme vertueux, un homme qui avertira les Rhodiens, s'il juge honteux de ne pas le faire. Mais qui doute si le silence est coupable ou non? Dans les questions de ce genre, Diogène de Babylone, grave et célèbre stoïcien, est d'un avis tout différent de celui d'Antipater son disciple, homme de beaucoup d'esprit. Antipater veut qu'on dise tout, et que rien de ce que connaît le vendeur ne soit caché à l'acheteur. Diogène soutient que le vendeur est tenu d'avouer les défauts de sa marchandise, en tant que la loi civile l'ordonne, et de s'abstenir pour le reste de tout artifice, et qu'il doit, puisqu'il vend, vouloir vendre le mieux qu'il peut. J'ai apporté, j'ai étalé ma marchandise, je ne la vends pas plus cher que les autres, peut-être moins, quand il y a abondance. A qui fais-je tort? D'un autre côté, Antipater répond : Que dites-vous? Lorsque vous devez concourir au bonheur des hommes, et vous rendre utile à la société, lorsque vous avez reçu le jour sous les conditions de suivre et d'observer les principes de la nature, de chercher votre intérêt dans l'intérêt commun, et de faire de l'intérêt commun votre propre intérêt, vous cacherez aux hommes l'approche des ressources et de l'abondance? Mais,

necesse est. Imo vero, inquiet ille, necesse est, si quidem meministi, esse inter homines natura conjunctam societatem. Memini, inquiet ille, sed num ista societas talis est, ut nihil suum cujusque sit? Quod si ita est, ne vendendum quidem quidquam est, sed donandum.

XIII. Vides in hac tota disceptatione non illud dici, Quamvis hoc turpe sit, tamen, quoniam expedit, faciam; sed ita expedire, ut turpe non sit: ex altera autem parte, ea re, quia turpe sit, non esse faciendum. Vendat ædes vir bonus propter aliqua vitia, quæ ipse norit, ceteri ignorent: pestilentes sint, et habeantur salubres; ignoretur, in omnibus cubiculis apparere serpentes; male materiatæ, ruinosæ : sed hoc, præter dominum, nemo sciat. Quæro, si hoc emtoribus venditor non dixerit, ædesque vendiderit pluris multo, quam se venditurum putarit, num id injuste, an improbe fecerit. Ille vero, inquit Antipater : quid enim est aliud, erranti viam non monstrare (quod Athenis exsecrationibus publicis sancitum est), si hoc non est, emtorem pati ruere, et per errorem in maximam fraudem incurrere? Plus etiam est, quam viam non monstrare : nam est scientem in errorem alterum inducere. Diogenes contra : Num te emere coegit, qui ne hortatus quidem est? ille, quod non placebat, proscripsit; tu, quod placebat, emisti. Quod si

répliquera peut-être Diogène, il y a de la différence entre cacher et taire; je ne vous cache rien maintenant, bien que je ne vous dise pas quelle est la nature des dieux, quel est le souverain bien : connaissances qui vous seraient plus utiles que le vil prix du blé. Certes, tout ce qu'il vous importerait de savoir, je ne suis pas obligé de vous l'apprendre. Pardonnez-moi, reprendra l'autre; vous y êtes obligé, si vous vous rappelez que la nature a uni étroitement tous les hommes. Je me le rappelle, dira Diogène; mais cette union exclut-elle la propriété? S'il en est ainsi, il n'est pas même permis de vendre, il faut donner.

XIII. Vous voyez que dans toute cette dispute on ne dit pas : Quoique la chose soit honteuse, puisqu'elle est utile, je la ferai pourtant; mais que l'on dit : Elle est utile sans être honteuse, il ne faut point la faire. Un honnête homme met en vente sa maison à cause de certains défauts qui ne sont connus que de lui seul; elle est malsaine, on la croit salubre. On ignore que dans toutes les chambres il paraît des serpens. La charpente est mauvaise, et menace ruine; mais il n'y a que le propriétaire qui le sache. Je demande si le vendeur qui n'en dirait rien aux acheteurs, et qui tirerait de sa maison un prix beaucoup au dessus de son attente, ferait une chose juste ou injuste. Certes, dit Antipater, il ferait mal. N'est-ce pas, en effet, ne pas montrer le chemin au voyageur égaré, refus que les Athéniens frappaient d'un anathème public, que de laisser l'acheteur tomber ou se jeter dans un piège? C'est plus encore que de ne pas montrer le chemin; car c'est induire sciemment un homme dans l'erreur. Diogène répond : Vous a-t-on forcé d'acheter? On ne vous y a même pas engagé! Cet homme a mis en vente

qui proscribunt, *villam bonam, beneque ædificatam*, non existimantur fefellisse, etiam si illa nec bona est, nec ædificata ratione; multo minus, qui domum non laudarunt. Ubi enim judicium emtoris est, ibi fraus venditoris quæ potest esse? Sin autem dictum non omne præstandum est, quod dictum non est, id præstandum putas? Quid vero est stultius, quam venditorem, ejus rei, quam vendat, vitia narrare? Quid autem tam absurdum, quam si domini jussu ita præco prædicet, *domum pestilentem vendo?*

Sic ergo in quibusdam causis dubiis ex altera parte defenditur honestas, ex altera ita de utilitate dicitur, ut id, quod utile videatur, non modo facere honestum sit; sed etiam, non facere, turpe. Hæc est illa, quæ videtur utilium fieri cum honestis sæpe dissensio. Quæ dijudicanda sunt: non enim, ut quæreremus, exposuimus, sed ut explicaremus. Non igitur videtur nec frumentarius ille Rhodios, nec hic ædium venditor celare emtores debuisse. Neque enim id est celare, quidquid reticeas; sed quum, quod tu scias, id ignorare emolumenti tui causa velis eos, quorum intersit id scire: hoc autem celandi genus quale sit, et cujus hominis, quis non videt? Certe non aperti, non simplicis, non ingenui, non justi, non viri boni; versuti potius, obscuri, astuti, fallacis, malitiosi, callidi, veteratoris, vafri. Hæc tot, et alia plura, nonne inutile est vitiorum subire nomina?

ce qui ne lui plaisait plus, et vous avez acheté ce qui vous plaisait. D'autres font afficher : *Maison de campagne, belle et bien bâtie;* passent-ils pour des fripons parce qu'elle n'est pas bien bâtie? Celui-là le sera donc encore moins qui n'a point vanté sa maison. Où est la fraude du vendeur, si l'acheteur a jugé par lui-même? Si l'on n'est pas responsable de tout ce qu'on a dit, voulez-vous qu'on le soit de ce que l'on n'a pas dit? Qu'y aurait-il de plus ridicule qu'un vendeur qui publierait les défauts de la chose qu'il mettrait en vente? Quoi de plus absurde que de voir un crieur qui par ordre du maître crierait ainsi : *Maison malsaine à vendre?*

C'est ainsi que, dans certains cas douteux, on prend d'un côté la défense de l'honnête, et que de l'autre on plaide si bien pour l'utile que l'on peut croire non-seulement honnête de faire la chose qui paraît utile, mais même honteux de s'en abstenir. C'est dans ce sens que l'honnête et l'utile semblent quelquefois être en opposition. Il faut prononcer sur ces questions; car nous ne les avons pas proposées pour les laisser indécises, mais pour les résoudre. Il nous semble donc que ni le marchand de blé, ni le vendeur de la maison n'ont dû rien cacher aux acheteurs. Sans doute, le silence n'est pas toujours dissimulation; mais, lorsque, pour votre propre avantage, vous laissez dans l'ignorance de ce que vous savez ceux qui auraient intérêt à le savoir, qui ne voit quel est ce genre de réticence, et quelles sortes de personnes se le permettent? Certainement ce ne sera pas un homme ouvert, simple, ingénu, juste et honnête, mais plutôt un homme double, ténébreux, subtil, trompeur, méchant, rusé, artificieux et vieilli dans la fourberie. Or, peut-il être utile de s'exposer à mériter ces titres et tant d'autres semblables?

XIV. Quod si vituperandi sunt, qui reticuerunt, quid de iis existimandum est, qui orationis vanitatem adhibuerunt? C. Canius, eques romanus, nec infacetus, et satis literatus, quum se Syracusas otiandi (ut ipse dicere solebat), non negotiandi causa, contulisset, dictitabat, se hortulos aliquos velle emere, quo invitare amicos, et ubi se oblectare sine interpellatoribus posset. Quod quum percrebruisset, Pythius ei quidam, qui argentariam faceret Syracusis, dixit, venales quidem se hortos non habere, sed licere uti Canio si vellet, ut suis: et simul ad cœnam hominem in hortos invitavit in posterum diem. Quum ille promisisset, tum Pythius, qui esset, ut argentarius, apud omnes ordines gratiosus, piscatores ad se convocavit, et ab his petivit, ut ante suos hortulos postridie piscarentur; dixitque, quid eos facere vellet. Ad cœnam tempore venit Canius; opipare a Pythio apparatum convivium; cymbarum ante oculos multitudo. Pro se quisque quod ceperat, afferebat; ante pedes Pythii pisces abjiciebantur. Tum Canius, Quæso, inquit, quid est hoc, Pythi? tantumne piscium? tantumne cymbarum? Et ille, Quid mirum? inquit; hoc loco est, Syracusis quidquid est piscium; hæc aquatio; hac villa isti carere non possunt. Incensus Canius cupiditate, contendit a Pythio, ut venderet. Gravate ille primo. Quid multa? impetrat; emit homo cupidus, et locuples, tanti, quanti Pythius voluit, et emit instructos; nomina facit, negotium conficit. Invitat Canius postridie familiares suos. Venit ipse mature: scalmum nullum videt. Quærit ex proximo vicino, num feriæ quædam piscatorum essent, quod eos nullos vide-

XIV. S'il faut blâmer ceux qui font de telles réticences, que doit-on penser de ceux qui parlent pour tromper? C. Canius, chevalier romain, qui ne manquait point d'enjouement, et dont l'esprit était assez orné, alla passer quelque temps à Syracuse, où son unique affaire, disait-il, était de ne rien faire. Là, il parlait souvent d'acheter une maison de plaisance où il pût, loin des importuns, avoir ses amis, et se réjouir avec eux. Sur ce bruit, un banquier syracusain, nommé Pythius, vient lui dire qu'il a des jardins qui ne sont pas à vendre, mais dont il le prie d'user comme s'ils étaient à lui. Il invite en même temps son homme à y souper le lendemain. Canius accepte. Pythius, à qui sa caisse gagnait la complaisance des gens de toutes les professions, fait venir des pêcheurs, les prie d'aller jeter leurs filets le lendemain devant sa maison de campagne, et leur trace leur rôle. Canius est exact au rendez-vous. Il voit une table magnifiquement servie, une multitude de barques frappe ses regards. Chacun apporte sa pêche; les poissons tombent en tas aux pieds de Pythius. «Eh! s'écrie Canius, qu'est ceci? Comment Pythius! tant de poissons! tant de barques! — Faut-il, dit le banquier, que cela vous étonne? Tout le poisson de Syracuse est ici; on ne pêche que dans ces eaux; ces braves gens ne sauraient se passer de cette maison.» Alors Canius s'enflamme; il presse, il sollicite Pythius de la lui vendre. D'abord le banquier se défend, il cède enfin. Le chevalier, riche et poussé par un violent désir, achète la campagne à toutes conditions; il l'achète avec les meubles; il passe le contrat, l'affaire est conclue. Ses amis sont invités pour le lendemain. Il vient lui-même dès le matin : pas le plus le léger esquif! «D'où vient, dit-il au

ret? Nullæ, quod sciam, inquit ille: sed hic piscari nulli solent; itaque heri mirabar, quid accidisset. Stomachari Canius. Sed quid faceret? nondum enim Aquillius, collega et familiaris meus, protulerat de dolo malo formulas: in quibus ipsis quum ex eo quæreretur, Quid esset dolus malus; respondebat, Quum esset aliud simulatum, aliud actum. Hoc quidem sane luculenter, ut ab homine perito definiendi. Ergo et Pythius, et omnes aliud agentes, aliud simulantes, perfidi, improbi, malitiosi sunt. Nullum igitur factum eorum potest utile esse, quum sit tot vitiis inquinatum.

XV. Quod si Aquilliana definitio vera est, ex omni vita simulatio, dissimulatioque tollenda est. Ita nec, ut emat melius, nec, ut vendat, quidquam simulabit vir bonus. Atque iste dolus malus etiam legibus erat vindicatus; ut tutela XII Tabulis, et circumscriptio adolescentium lege Lætoria; et sine lege, judiciis, in quibus additur, *ex fide bona*. Reliquorum autem judiciorum hæc verba maxime excellunt; in arbitrio rei uxoriæ, *melius*, *æquius*; in fiducia, *ut inter bonos bene agier*. Quid ergo? aut in eo, quod *melius*, *æquius*, potest ulla pars inesse fraudis? aut quum dicitur, *inter bonos bene agier*, quidquam agi dolose, aut malitiose potest? Dolus autem malus simulatione, ut ait Aquillius, continetur. Tollendum est igitur ex rebus contrahendis omne mendacium. Non illicitatorem venditor, nec qui contra se liceatur, emtor apponet: uterque, si ad eloquendum venerit, non plus, quam semel, eloquetur.

voisin, que je ne vois pas un seul pêcheur? célèbrent-ils quelque fête aujourd'hui? — Non, que je sache, répond le voisin; mais on ne pêche jamais ici, et je m'étonnais fort de ce que je voyais hier. » Voilà Canius furieux; mais quel remède? Aquillius, mon collègue et mon ami, n'avait pas encore publié ses formules contre le dol. On lui avait demandé en quoi consistait ce délit; il répond dans son ouvrage que c'est donner à entendre une chose et en faire une autre, définition digne d'un grand maître. Pythius donc et tous ceux qui feignent une chose pour en faire une autre sont des hommes perfides, injustes et dangereux. Mais leurs actions ne sauraient être utiles : elles sont infectées de trop de vices.

XV. Que si la définition d'Aquillius est juste, il faut bannir du cours de la vie la feinte et la dissimulation. Ainsi l'homme de bien n'usera jamais d'artifice ni pour acheter, ni pour vendre plus avantageusement. Cette espèce de fraude était même réprouvée par les lois; voyez celle des Douze-Tables sur la tutelle, et la loi Lætoria contre les pièges tendus aux mineurs; et, sans les lois mêmes, elle est encore condamnée dans la formule judiciaire où l'on insère ces mots : *de bonne foi.* Dans les conventions matrimoniales on lit : *en tout bien et toute justice.* Dans les fidéicommis : *comme entre honnêtes gens.* Quoi! ces mots : *en tout bien et toute justice* n'excluent-ils pas l'ombre même de la fraude? Lorsqu'on dit : *comme entre honnêtes gens,* laisse-t-on accès à la ruse ou à la duplicité? Si le dol consiste à dissimuler, selon la définition d'Aquillius, il faut bannir de nos transactions toute espèce de mensonge, que le vendeur n'aposte point d'enchérisseur, ni l'acheteur d'homme qui

Q. quidem Scævola, P. F., quum postulasset, ut sibi fundus, cujus emtor erat, semel indicaretur, idque venditor ita fecisset : dixit, se pluris æstimare; addidit centum millia. Nemo est, qui hoc boni viri fuisse neget; sapientis, negant : ut si minoris, quam potuisset, vendidisset. Hæc igitur est illa pernicies, quod alios bonos, alios sapientes existimant. Ex quo Ennius, « Nequidquam « sapere sapientem, qui sibi ipse prodesse non quiret. » Vere id quidem, si, quid esset « prodesse, » mihi cum Ennio conveniret. Hecatonem quidem Rhodium, discipulum Panætii, video in iis libris, quos de Officiis scripsit Q. Tuberoni, dicere : Sapientis esse, nihil contra mores, leges, instituta facientem, habere rationem rei familiaris. Neque enim solum nobis divites esse volumus, sed liberis, propinquis, amicis, maximeque reipublicæ : singulorum enim facultates, et copiæ, divitiæ sunt civitatis. Huic Scævolæ factum (de quo paullo ante dixi) placere nullo modo potest : etenim omnino tantum se negat facturum compendii sui causa, quod non liceat. Huic nec laus magna tribuenda, nec gratia est. Sed sive simulatio, et dissimulatio, dolus malus est; perpaucæ res sunt, in quibus dolus iste malus non versetur : sive vir bonus est is, qui prodest, quibus potest, nocet nemini, certe istum virum bonum non facile reperiemus.

Nunquam igitur est utile peccare, quia semper est turpe; et, quia semper est honestum, virum bonum esse, semper est utile.

offre moins que lui. L'un et l'autre, lorsqu'ils viennent à s'aboucher, ne doivent avoir qu'une parole.

Q. Scévola, fils de Publius, demandait le juste prix d'un fonds de terre qu'il voulait acheter, on le lui fixa; mais, dit-il, je l'estime davantage, et il en donna deux mille sesterces de plus. Tout le monde conviendra que c'est là le trait d'un honnête homme; mais on niera que ce soit celui d'un sage. C'est, dira-t-on, comme s'il eût vendu son bien au plus bas prix possible. Le mal est donc qu'on distingue la probité de la sagesse. Aussi Ennius dit : Le sage n'est pas sage qui ne sait pas tourner sa sagesse à son utilité. Je serais de l'avis d'Ennius, si nous étions d'accord sur le mot utilité. Hécaton de Rhodes, disciple de Panétius, m'apprend, dans son livre *des Devoirs* adressé à Tubéron, que le sage, sans rien faire contre les mœurs, les lois, les usages, sait prendre soin de sa fortune. En effet, nous ne voulons pas être riches pour nous seulement; nous voulons l'être encore pour nos enfans, nos proches, nos amis, et surtout pour la république; car les richesses et les biens des particuliers font la fortune de l'état. Ce philosophe n'approuverait donc pas l'action de Scévola, dont nous avons parlé un peu plus haut, puisqu'il avoue qu'il n'y a rien qu'il ne fît pour son intérêt, hors ce qui est défendu par les lois. Certes, il n'a de droit ni à nos éloges, ni à notre estime. Mais si le dol consiste dans la feinte ou la dissimulation, il est bien peu d'actes dans la vie qui soient exempts de ce délit; et si l'homme vertueux est celui qui fait tout le bien qu'il peut, l'homme vertueux n'est pas facile à trouver.

Il n'est donc jamais utile de mal faire, parce que cela est toujours honteux; et comme il est toujours honorable d'être homme de bien, la vertu est toujours utile.

XVI. Ac de jure quidem prædiorum sancitum est apud nos jure civili, ut in his vendendis vitia dicerentur, quæ nota essent venditori. Nam, quum ex XII Tabulis satis esset ea præstari, quæ essent lingua nuncupata; quæ qui inficiatus esset, dupli pœnam subiret : a jureconsultis etiam reticentiæ pœna est constituta. Quidquid enim esset in prædio vitii, id statuerunt, si venditor sciret, nisi nominatim dictum esset, præstari oportere. Ut, quum in arce augurium augures acturi essent, jussissentque T. Claudium Centumalum, qui ædes in Cœlio monte habebat, demoliri ea, quorum altitudo officeret auspiciis : Claudius proscripsit insulam, vendidit : emit P. Calpurnius Lanarius. Huic ab auguribus illud idem denuntiatum est. Itaque Calpurnius quum demolitus esset cognossetque, Claudium ædes postea proscripsisse, quam esset ab auguribus demoliri jussus, arbitrum illum adegit, quidquid sibi dare, facere oporteret *ex fide bona.* M. Cato sententiam dixit, hujus nostri Catonis pater : ut enim ceteri ex patribus, sic, qui lumen illud progenuit, ex filio est nominandus. Is igitur judex ita pronuntiavit : quum in venundando rem eam scisset, et non pronuntiasset, emtori damnum præstari oportere. Igitur ad fidem bonam statuit pertinere, notum esse emtori vitium, quod nosset venditor. Quod si recte judicavit; non recte frumentarius ille, non recte ædium pestilentium venditor tacuit. Sed hujusmodi reticentiæ jure civili omnes comprehendi non possunt : quæ autem possunt, diligenter tenentur. M. Marius Gratidianus, propinquus noster, C. Sergio Oratæ vendiderat ædes eas, quas ab eodem ipse paucis ante annis emerat. Hæ

XVI. Au sujet des biens fonds, le droit civil ordonne aujourd'hui au vendeur de déclarer les défauts qu'il connaît. La loi des Douze-Tables était moins exigeante. Elle ne le rendait responsable que de ce qu'il déclarait formellement, et le condamnait, en cas de mauvaise foi, à la peine du double. Mais les jurisconsultes sont allés plus loin : ils ont attaché une peine à la réticence, et ont statué que tout vice qui se trouverait dans un bien-fonds et qui serait connu du vendeur, serait à sa garantie s'il ne l'avait expressément déclaré. En voici un exemple : les augures ayant à exercer leurs fonctions sur le Capitole, ordonnèrent à T. Claudius Centumalus, qui avait une maison située sur le mont Célius, d'en démolir une partie dont la hauteur gênait les observations. Claudius la mit en vente; elle fut achetée par P. Calpurnius Lanarius. Les augures lui firent la même sommation. Calpurnius obéit; mais ayant reconnu que Claudius n'avait mis en vente sa maison qu'après avoir reçu des augures l'ordre de la démolir, il le traduisit en justice pour obtenir de lui des dédommagemens *de bonne foi*. L'affaire fut jugée par M. Caton, père de notre grand Caton; les hommes tirent leurs titres de leurs parens : l'auteur de celle brillante lumière de Rome doit tirer les siens de son fils. Ce juge prononça donc que le vendeur sachant l'ordre des augures et ne l'ayant pas déclaré, devait une indemnité à l'acquéreur. Ainsi il crut qu'il était de la bonne foi que l'acheteur fût instruit d'un vice connu du vendeur. Si ce jugement est équitable, la réticence du marchand de blé et de celui qui a vendu une maison malsaine est également injuste. Le droit civil ne saurait prévenir toutes les réticences de ce genre; mais on l'observe scrupuleusement dans les cas qu'il a prévus.

Sergio serviebant; sed hoc in mancipio Marius non dixerat. Adducta res in judicium est. Oratam Crassus, Gratidianum defendebat Antonius. Jus Crassus urgebat; quod vitii venditor non dixisset sciens, id oportere præstari : æquitatem Antonius; quoniam id vitium ignotum Sergio non fuisset, qui illas ædes vendidisset, nihil fuisse necesse dici; nec eum esse deceptum, qui id, quod emerat, quo jure esset, teneret. Quorsum hæc? ut illud intelligas, non placuisse majoribus nostris astutos.

XVII. Sed aliter leges, aliter philosophi tollunt astutias : leges, quatenus manu tenere possunt; philosophi, quatenus ratione et intelligentia. Ratio igitur postulat, ne quid insidiose, ne quid simulate, ne quid fallaciter. Suntne igitur insidiæ, tendere plagas, etiam si excitaturus non sis feras, nec agitaturus? ipsæ enim, nullo insequente, sæpe incidunt. Sic tu ædes proscribas, tabulam, tanquam plagam, ponas, domum propter vitia vendas, in eam aliquis incurrat imprudens. Hoc quanquam video propter depravationem consuetudinis, neque more turpe haberi, neque aut lege sanciri, aut jure civili : tamen naturæ lege sancitum est. Societas enim est (quod etsi sæpe dictum est, dicendum tamen est sæpius), latissime quidem quæ pateat, hominum inter homines : interior eorum, qui ejusdem gentis sunt : propior eorum,

M. Marius Gratidianus, notre parent, avait revendu à C. Sergius Orata une maison qu'il avait achetée de celui-ci quelques années auparavant. Elle devait à Sergius une servitude que Marius n'avait pas déclarée dans le contrat. L'affaire fut portée en jugement. Crassus défendait Orata et Antoine Gratidianus. Crassus, s'appuyant sur le droit, alléguait la loi qui condamne au dédommagement le vendeur qui ne déclare pas les défauts qu'il connaît. Antoine se fondait sur l'équité, disant que cette charge ne devait pas être inconnue à Sergius, puisqu'il avait lui-même autrefois vendu cette maison; qu'il n'était donc pas nécessaire de la déclarer, et qu'il n'y avait aucun lieu à la déception, puisque l'acquéreur devait bien connaître les charges de la propriété qu'il avait achetée. Pourquoi ces exemples? C'est pour vous faire voir combien nos ancêtres détestaient la fraude.

XVII. La loi et la philosophie la combattent toutes les deux, mais chacune avec des armes différentes. La loi frappe jusqu'où peut s'étendre son glaive. La philosophie la poursuit avec le secours de la raison et de l'intelligence. Or la raison se déclare contre toute espèce de ruse, de dissimulation et d'artifice. Quoi! me direz-vous, est-ce une fourberie que de tendre un filet dans lequel on ne pousse, on ne précipite aucune dupe? Les animaux tombent souvent dans le piège sans qu'on leur donne la chasse. Ainsi, lorsque vous mettez en vente une maison dont vous voulez vous défaire à cause de ses défauts, l'affiche est un panneau où viennent se jeter les dupes. Quoique la dépravation des mœurs admette l'usage d'une telle conduite, qu'elle n'y attache point de honte, et qu'elle ne soit formellement défendue ni par la loi, ni par le droit civil, cependant elle est réprouvée

qui ejusdem civitatis. Itaque majores aliud jus gentium, aliud jus civile esse voluerunt. Quod civile, non idem continuo gentium; quod autem gentium, idem civile esse debet. Sed nos veri juris, germanæque justitiæ solidam et expressam effigiem nullam tenemus; umbra et imaginibus utimur : eas ipsas utinam sequeremur! feruntur enim ex optimis naturæ et veritatis exemplis.

Nam quanti verba illa, *uti ne propter te, fidemve tuam captus, fraudatusve siem?* Quam illa aurea, *ut inter bonos bene agier oportet, et sine fraudatione?* Sed qui sint boni, et quid sit bene agi, magna quæstio est. Q. quidem Scævola, pontifex maximus, summam vim dicebat esse in omnibus iis arbitriis, in quibus adderetur, *ex fide bona;* fideique bonæ nomen existimabat manare latissime, idque versari in tutelis, societatibus, fiduciis mandatis, rebus emtis, venditis, conductis, locatis, quibus vitæ societas contineretur; in his magni esse judicis, statuere (præsertim quum in plerisque essent judicia contraria), quid quemque cuique præstare oporteret. Quocirca astutiæ tollendæ sunt, eaque malitia, quæ vult illa quidem videri se esse prudentiam; sed abest ab ea, distatque plurimum. Prudentia est enim locata in delectu bonorum, et malorum; malitia (si omnia, quæ turpia sunt, mala sunt) mala bonis anteponit. Nec vero in

par la loi de nature. Je l'ai dit souvent, et je ne saurais trop le répéter, il y a une société qui de toutes est la plus étendue : celle qui unit les hommes entre eux. Il en est une autre plus restreinte : c'est celle qui réunit les hommes d'une même nation; enfin celle qui forme une seule cité est plus resserrée encore. Aussi nos ancêtres ont-ils distingué le droit des gens d'avec le droit civil. Le droit civil n'est pas toujours le droit des gens; mais le droit des gens doit toujours être le droit civil. Au reste nous n'avons plus conservé du vrai droit, de la vraie justice, aucune solide et réelle représentation. Nous n'en avons qu'une ombre, une faible image. Trop heureux encore si nous la suivions! car elle émane des plus saines inspirations de la nature et de la vérité.

De quel prix, en effet, ne sont point ces paroles : *afin que de vous et de votre foi je ne reçoive ni perte, ni dommage.* Voici encore des paroles d'or : *comme il convient d'agir entre honnêtes gens, et sans aucune fraude.* Mais qu'entend-t-on par être honnêtes gens et agir comme tels? Voilà la grande question. Q. Scévola, le grand pontife, disait que les jugemens d'arbitres les plus inviolables étaient ceux qui portaient la clause : *avec bonne foi.* Il donnait à ces mots l'acception la plus étendue, et disait qu'ils se trouvaient insérés dans les tutelles, les associations, les engagemens, les mandats, les ventes, les achats, les conductions, les locations, en un mot dans tous les actes principaux de la vie civile. Il ajoutait que l'habileté du juge consistait à discerner, parmi les faces contradictoires que présentent la plupart de ces sortes d'affaires, celle qui est la vraie, afin d'en déduire le droit et les obligations de chaque partie. Il faut donc bannir tout artifice, et principalement cette

prædiis solum jus civile, ductum a natura, malitiam fraudemque vindicat; sed etiam in mancipiorum venditione fraus venditoris omnis excluditur: qui enim scire debuit, de sanitate, de fuga, de furtis, præstat edicto ædilium: heredum alia causa est. Ex quo intelligitur, quoniam juris natura fons sit, hoc secundum naturam esse, neminem id agere, ut ex alterius prædetur inscientia. Nec ulla pernicies vitæ major inveneri potest, quam in malitia simulatio intelligentiæ: ex quo ista innumerabilia nascuntur, ut utilia cum honestis pugnare videantur. Quotus enim quisque reperietur, qui impunitate, et ignoratione omnium proposita, abstinere possit injuria?

XVIII. Periclitemur, si placet, in iis quidem exemplis, in quibus peccari vulgus hominum fortasse non putat. Neque enim de sicariis, veneficis, testamentariis, furibus, peculatoribus hoc loco disserendum est; qui non verbis sunt et disputatione philosophorum, sed vinculis et carcere fatigandi: sed hæc consideremus, quæ faciunt ii, qui habentur boni. L. Minucii Basili, locupletis hominis, falsum testamentum quidam e Græcia Romam attulerunt; quod quo facilius obtinerent, scripserant heredes secum M. Crassum, et Q. Hortensium, homines ejusdem ætatis potentissimos: qui, quum illud falsum esse suspicarentur, sibi autem nullius essent conscii cul-

malicieuse subtilité qui veut usurper le nom de la prudence, et qui en est si différente et si éloignée; car la prudence consiste à distinguer le bien et le mal. La ruse, au contraire, s'il est vrai que tout ce qui est honteux soit un mal, préfère le mal au bien. Et ce n'est pas seulement à l'égard des biens-fonds que le droit civil, puisé dans la nature, interdit la ruse et la fraude, il la condamne encore dans la vente des esclaves; car une loi des édiles rend le vendeur responsable de leur santé, de leurs fautes, de leurs larcins, et de tous leurs défauts, qu'il a dû connaître. Il en est autrement, quand les esclaves proviennent d'un héritage. Cela nous prouve, puisque le droit prend sa source dans la nature, qu'il est contraire à la nature de profiter de l'ignorance d'autrui. Il n'est pas de plus grand fléau pour la société que l'artifice déguisé sous le masque de la prudence. De là cette foule de circonstances où l'utile semble en opposition avec l'honnête. Combien d'hommes trouverait-on qui, assurés du secret ou de l'impunité, fussent capables de s'abstenir d'une injustice?

XVIII. Prenez, si vous voulez, pour exemple une de ces actions où le vulgaire ne voit peut-être aucun mal; car il n'est pas question ici d'assassins, d'empoisonneurs, de faussaires, de brigands, de concussionnaires, espèce de coupables qu'il faut poursuivre, non avec les armes de la parole et des argumens philosophiques, mais avec les fers et la prison. Voyons ceux qu'on appelle honnêtes gens. On apporta de Grèce à Rome un faux testament de L. Minucius Basilus, personnage fort opulent. Pour mieux réussir, les faussaires s'étaient donnés pour cohéritiers M. Crassus et Q. Hortensius, deux hommes qui jouissaient alors d'un très-grand crédit. Ils se dou-

pæ; alieni facinoris munusculum non repudiaverunt. Quid ergo? satin' hoc est, ut non deliquisse videantur? Mihi quidem non videtur: quanquam alterum amavi vivum, alterum non odi mortuum. Sed quum Basilus M. Satrium, sororis filium, nomen suum ferre voluisset, eumque fecisset heredem, hunc dico patronum agri Piceni et Sabini (o turpem notam temporum illorum!): num erat æquum, principes cives rem habere, ad Satrium nihil præter nomen pervenire? Etenim, si is, qui non defendit injuriam, neque propulsat a suis, quum potest, injuste facit, ut in primo libro disserui: qualis habendus est is, qui non modo non repellit, sed etiam adjuvat injuriam? Mihi quidem etiam veræ hereditates, non honestæ videntur, si sint malitiosis blanditiis officiorum, non veritate, sed simulatione quæsitæ. Atqui in talibus rebus aliud utile interdum, aliud honestum videri solet. Falso; nam eadem utilitatis, quæ honestatis est regula. Qui hoc non perviderit, ab hoc nulla fraus aberit, nullum facinus. Sic enim cogitans: «Est istuc quidem honestum, verum hoc expedit;» res a natura copulatas audebit errore divellere; qui fons est fraudium, maleficiorum, scelerum omnium.

XIX. Itaque si vir bonus habeat hanc vim, ut, si digitis concrepuerit, possit in locupletium testamenta nomen ejus irrepere, hac vi non utatur, ne si exploratum quidem habeat, id omnino neminem unquam suspi-

tèrent bien que c'était une pièce supposée; mais, contens de n'en pas être complices, ils ne se refusèrent pas à partager les crimes d'autrui. Quoi donc! est-ce assez pour les justifier? Je ne le crois pas, quoique ami d'Hortensius pendant sa vie, et sans haine pour Crassus depuis sa mort. Basilus, dans son testament réel, avait légué son nom et sa fortune à M. Satrius, fils de sa sœur: ce même Satrius, qui fut protecteur de la terre Sabine et du Picénum. Était-il juste, ô souvenir déshonorant pour ce siècle! que les plus riches citoyens recueillisesnt le patrimoine de Basilus, et qu'il ne restât à Satrius que le nom du testateur? Si c'est commettre une injustice que de ne pas empêcher le mal quand on le peut, et de ne pas le repousser loin des siens, comme nous l'avons établi dans le premier livre, que dire de celui qui, loin de l'empêcher, la favorise? Pour moi, je pense qu'une hérédité, même véritable, n'est pas honnête lorsqu'elle a été captée par des caresses perfides, par des mensonges et par la dissimulation. Mais, en pareil cas, l'utile quelquefois semble tout autre chose que l'honnête. Faux principe: car l'utile et l'honnête sont soumis à une règle commune. Celui qui ne sera point prémuni par cette vérité pourra commettre toutes sortes de fraudes et de mauvaises actions. En se disant à lui-même: voilà l'honnête, mais voici l'utile, il osera, par une erreur coupable, séparer deux choses unies par la nature. Telle est la source de toutes les fraudes, de tous les crimes, de tous les forfaits.

XIX. L'homme de bien, quand même il n'aurait qu'à claquer des doigts pour glisser son nom dans les testamens des plus riches citoyens, n'usera pas de cette faculté, fût-il assuré de n'être jamais soupçonné. Mais

caturum. At dares hanc vim M. Crasso, ut digitorum percussione heres posset scriptus esse, qui re vera non esset heres: in foro, nihil crede, saltaret. Homo autem justus, isque quem sentimus virum bonum, nihil, cuiquam, quod in se transferat, detrahet. Hoc qui admiratur, is se, quid si vir bonus, nescire fateatur. At vero si quis voluerit animi sui complicatam notionem evolvere, jam se ipse doceat, eum virum bonum esse, qui prosit quibus possit; noceat nemini, nisi lacessitus injuria. Quid ergo? hic non noceat, qui quodam quasi veneno perficiat, ut veros heredes moveat, in eorum locum ipse succedat?

Non igitur faciat (dixerit quis), quod utile sit, quod expediat? Imo intelligat, nihil nec expedire, nec utile esse, quod sit injustum. Hoc qui non didicerit, bonus vir esse non poterit. Fimbriam consularem, audiebam de patre nostro puer, judicem M. Lutatio Pinthiæ fuisse, equiti romano sane honesto, quum is sponsionem fecisset, «ni bonus vir esset:» itaque ei dixisse Fimbriam, se illam rem nunquam judicaturum, ne aut spoliaret fama probatum hominem, si contra judicasset; aut statuisse videretur, virum bonum aliquem esse, quum ea res innumerabilibus officiis et laudibus contineretur. Huic igitur viro bono, quem Fimbria etiam, non modo Socrates noverat, nullo modo videri potest quidquam esse utile, quod non honestum sit. Itaque talis vir non modo facere, sed ne cogitare quidem quidquam audebit, quod non audeat prædicare. Hæc, nonne est turpe,

donnez ce même secret à un M. Crassus, et qu'il puisse, en agitant les doigts, hériter de ceux dont il n'est réellement pas l'héritier, croyez-moi, il sautera de joie sur la place publique. L'homme juste, au contraire, celui que nous pouvons véritablement appeler honnête homme, n'enlèvera rien à personne pour s'en enrichir. Se récrier sur cela d'admiration, c'est avouer qu'on ignore ce que c'est qu'un honnête homme. Descendons dans notre âme, pour en développer les notions secrètes, et nous sentirons par nous-mêmes que l'honnête homme est celui qui fait tout le bien qu'il peut, et qui ne fait de mal à personne, si ce n'est pour repousser l'injure. Quoi donc! ce n'est point faire du mal que de faire disparaître d'un testament, par une espèce de magie, le nom des héritiers légitimes pour y substituer le sien?

Mais, dira quelqu'un, il négligera donc son avantage, ses intérêts? Non; mais il faut comprendre que rien de ce qui est injuste ne saurait être utile ou avantageux. Sans ce principe, point d'honnête homme. Lorsque j'étais jeune, j'entendais souvent mon père me raconter que Fimbria, personnage consulaire, s'étant trouvé le juge de Lutatius Pinthia, chevalier romain d'une réputation intacte, qui s'était engagé à prouver en justice qu'il était honnête homme, lui dit qu'il ne prononcerait jamais dans cette affaire, pour ne pas ôter la réputation à un homme estimé s'il jugeait contre lui, ou pour ne point paraître établir qu'il existât un parfait honnête homme, lorsque ce titre supposait la réunion de tant de mérites et l'accomplissement de tant de devoirs. Or, pour cet honnête homme de Fimbria comme pour celui de Socrate, peut-il exister quelque chose d'utile qui ne soit pas honnête? Aussi un sage tellement parfait ne

dubitare philosophos, quæ ne rustici quidem dubitent? a quibus natum est id, quod jam contritum est vetustate proverbium. Quum enim fidem alicujus, bonitatemque laudant; dignum esse dicunt, quicum in tenebris mices. Hoc, quam habet vim, nisi illam, nihil expedire, quod non deceat, etiam si id possis, nullo refellente, obtinere? Videsne igitur, hoc proverbio, neque Gygi illi posse veniam dari, neque huic, quem paullo ante fingebam, digitorum percussione hereditates omnium posse convertere? Ut enim, quod turpe est, id quamvis occultetur, tamen honestum fieri nullo modo potest : sic, quod honestum non est, id utile ut sit, effici non potest, adversante et repugnante natura.

XX. At enim, quum permagna præmia sunt, est causa peccandi. C. Marius quum a spe consulatus longe abesset, et jam septimum annum post præturam jaceret, neque petiturus unquam consulatum videretur : Q. Metellum, cujus legatus erat, summum virum, et civem, quum ab eo, imperatore suo, Romam missus esset, apud populum romanum criminatus est, bellum illum ducere; si se consulem fecissent, brevi tempore, aut vivum, aut mortuum Jugurtham se in potestatem populi romani redacturum. Itaque factus est ille quidem consul; sed a fide justitiaque discessit, qui optimum et gravissimum civem, cujus legatus, et a quo missus esset, in invidiam falso crimine adduxerit. Ne noster quidem Gratidianus officio boni viri functus est tum, quum prætor esset, collegiumque prætorum tribuni plebis adhibuissent, ut res nummaria de communi sententia

dira, ne pensera même jamais rien qu'il n'osât publier hautement. N'est-il pas honteux pour des philosophes de douter d'une vérité dont ne doutent point les gens les plus grossiers ? Elle a passé en proverbe chez nos paysans. Lorsqu'ils veulent louer la bonne foi, la probité de quelqu'un, On pourrait, disent-ils, jouer avec lui sans voir clair. Que signifie cela, sinon que rien ne peut être utile qui ne soit pas honnête, même quand on pourrait impunément réussir ? Ce proverbe ne vous fait-il pas voir qu'on ne peut excuser ni Gygès, ni cet homme à qui je viens de supposer la faculté d'attirer à lui tous les héritages possibles par le mouvement de ses doigts ? Ainsi l'obscurité ne peut rendre honnête ce qui est honteux; et on ne peut faire également que ce qui n'est pas honnête soit utile; la nature y répugne et s'y oppose.

XX. Mais, dira-t-on, un grand intérêt semble autoriser quelque faiblesse. C. Marius se voyant séparé du consulat par un intervalle qu'il désespérait de franchir, enseveli depuis sept ans qu'il avait été prêteur, hors d'état même de jamais aspirer au consulat, avait été envoyé à Rome par son général, Q. Metellus dont il était le lieutenant. Là, il accusa auprès du peuple cet homme illustre, cet excellent citoyen, de traîner la guerre en longueur, et promit, si on le nommait consul, de faire tomber bientôt Jugurtha mort ou vif au pouvoir du peuple romain. Ainsi il s'éleva au consulat; mais ce fut au prix de sa conscience et de la justice, en calomniant un citoyen vertueux et intègre, en appelant la haine sur un homme dont il était le lieutenant et l'envoyé. Gratidianus, notre parent, ne manqua pas moins aux devoirs d'un honnête homme lorsque, dans sa préture, les tribuns du peuple s'assemblèrent avec le collège des pré-

constitueretur. Jactabatur enim temporibus illis nummus sic, ut nemo posset scire, quid haberet. Conscripserunt communiter edictum cum pœna atque judicio, constitueruntque, ut omnes simul in Rostra post meridiem escenderent. Et ceteri quidem alius alio : Marius a subselliis in Rostra recta, idque, quod communiter compositum fuerat, solus edixit. Et ea res (si quæris) ei magno honori fuit. Omnibus vicis statuæ; ad eas thus, et cerei. Quid multa? nemo unquam multitudini fuit carior. Hæc sunt, quæ conturbant homines in deliberatione nonnunquam, quum id, in quo violatur æquitas, non ita magnum; illud autem, quod ex eo paritur, permagnum videtur : ut Mario, præripere collegis et tribunis plebis popularem gratiam, non ita turpe; consulem ob eam rem fieri, quod sibi tunc proposuerat, valde utile videbatur. Sed omnium una regula est, quam tibi cupio esse notissimam : aut illud, quod utile videtur, turpe ne sit; aut, si turpe est, ne videatur esse utile. Quid igitur? possumusne aut illum Marium, virum bonum judicare, aut hunc? Explica, atque excute intelligentiam tuam, ut videas, quæ sit in ea species forma, et notio viri boni. Cadit ergo in virum bonum, mentiri emolumenti sui causa, criminari, præripere, fallere? nihil profecto minus. Est ergo ulla res tanti, aut commodum ullam tam expetendum, ut viri boni et splendorem, et nomen amittas? Quid est, quod afferre tantum utilitas ista, quæ dicitur, possit, quantum auferre, si boni viri nomen eripuerit? fidem justitiamque detraxerit? Quid enim interest, utrum ex homine se

teurs pour établir, d'un commun accord, un réglement sur les monnaies; car, dans ces temps-là, leur valeur variait tellement que personne ne savait ce qu'il possédait. L'édit dressé en commun, les peines et l'action judiciaire arrêtées, ils convinrent de se rendre au forum l'après-midi; puis chacun se retira de son côté : mais Gratidianus alla droit de l'assemblée à la tribune, et publia seul l'arrêt établi en commun. Qu'en arriva-t-il? Cela lui valut les plus grands honneurs. Dans toutes les rues on lui dressa des statues, et devant elles on brûla de l'encens et de la cire. En un mot il devint l'idole de la multitude. Une erreur qui souvent détermine les actions des hommes, c'est que, dans la comparaison, ils ne voient d'un côté qu'une injustice légère, et de l'autre un très-grand avantage pour eux-mêmes. C'est ainsi que Gratidianus se fit peu de scrupule d'enlever à ses collègues et aux tribuns du peuple la faveur populaire, et qu'il lui semblait fort utile de parvenir par cette voie au consulat, le but de ses désirs. Mais il y a sur cela une règle générale, et je désire qu'elle vous soit bien connue : *Qu'il n'y ait rien de honteux dans ce qui vous paraît utile; ou, si la chose est honteuse, qu'elle ne vous paraisse pas utile.* Comment donc pourrions-nous regarder comme honnête homme Marius ou Gratidianus? Descendez dans votre intelligence, sondez-en les replis. Quelle image, quelle forme, quelle idée vous donne-t-elle de l'honnête homme? Ce caractère comporte-t-il le mensonge intéressé, les délations, le vol, l'imposture? Non pas assurément. Est-il donc au monde un bien assez précieux, un avantage assez considérable pour qu'on lui sacrifie l'éclat et le titre d'homme de bien? Qu'y a-t-il, même dans cette utilité prétendue, qui puisse com-

quis conferat in belluam, an hominis figura immanitatem gerat belluæ?

XXI. Quid? qui omnia recta et honesta negligunt, dummodo potentiam consequantur, nonne idem faciunt, quod is, qui etiam socerum habere voluit eum, cujus ipse audacia potens esset? Utile ei videbatur plurimum posse alterius invidia. Id quam injustum in patriam, quam inutile, quam turpe esset, non videbat. Ipse autem socer in ore semper græcos versus de Phœnissis habebat, quos dicam ut potero, incondite fortasse, sed tamen, ut res possit intelligi:

Nam, si violandum est jus, regnandi gratia
Violandum est: aliis rebus pietatem colas.

Capitalis Eteocles, vel potius Euripides, qui id unum, quod omnium sceleratissimum fuerat, exceperit. Quid igitur minuta colligimus, hereditates, mercaturas, venditiones fraudulentas? Ecce tibi, qui rex populi romani dominusque omnium gentium esse concupierit, idque perfecerit. Hanc cupiditatem si honestam quis esse dicit, amens est: probat enim legum et libertatis interitum, earumque oppressionem tetram et destabilem, gloriosam putat. Qui autem fatetur, honestum non esse in ea civitate, quæ libera fuit, quæque esse debeat, regnare, sed ei, qui id facere possit, esse utile: qua hunc

penser ce qu'elle vous ôte, si elle vous dépouille du nom d'homme de bien, si elle vous enlève la bonne foi et la justice? Autant vaudrait se métamorphoser d'homme en bête sauvage, que d'en cacher toute la cruauté sous une figure humaine!

XXI. Que dire de ceux qui ne comptent pour rien tout ce qui est juste et honnête, pourvu qu'ils s'élèvent au pouvoir? Ne font-ils point comme cet ambitieux qui voulut avoir pour beau-père un homme dont l'audace le rendît plus puissant? Il lui semblait utile d'élever son pouvoir sur le déshonneur d'autrui. Combien cette politique était injuste envers la patrie, combien elle était périlleuse, combien criminelle! voilà ce qu'il ne voyait point. Quant au beau-père, il avait toujours à la bouche deux vers grecs des Phéniciennes[3], que je rendrai comme je pourrai, sans élégance peut-être, mais du moins de manière à en faire comprendre le sens :

S'il s'agit de régner, n'épargnons pas les crimes :
Le trône les excuse, et les rend légitimes ;
Pourvu qu'en tout le reste on soit juste, il suffit.

Malheur à Étéocle ou plutôt à Euripide, qui ose excepter de la règle le plus criminel de tous les attentats! Mais pourquoi nous arrêter à des minuties, à de faux testamens, à des marchés, à des ventes frauduleuses? Voici un homme qui eut l'ambition d'être le roi du peuple romain, le maître de toutes les nations, et qui atteignit le but de ses désirs. Pour soutenir qu'une telle ambition est conforme à la vertu, il faudrait avoir perdu la raison; car ce serait approuver le renversement des lois et de la liberté, donner le nom de gloire à l'oppression la plus infâme et la plus désestable. Si quelqu'un,

objurgatione, aut quo potius convicio a tanto errore coner avellere? Potest enim, dii immortales! cuiquam esse utile fœdissimum et teterrimum parricidium patriæ, quamvis is, qui se eo obstrinxerit, ab oppressis civibus Parens nominetur? Honestate igitur dirigenda utilitas est, et quidem sic, ut hæc duo, verbo inter se discrepare, re tamen unum sonare videantur. Non habeo, ad vulgi opinionem, quæ major utilitas, quam regnandi, esse possit: nihil contra inutilius ei, qui id injuste consecutus sit, invenio, quum ad veritatem cœpi revocare rationem. Possunt enim cuiquam esse utiles angores, sollicitudines, diurni et nocturni metus, vita insidiarum periculorumque plenissima?

Multi iniqui atque infideles regno, pauci sunt boni,

inquit Attius. At cui regno? quod a Tantalo et Pelope proditum, jure obtinebatur. Nam quanto plures ei regi putas, qui exercitu populi romani populum ipsum romanum oppressisset, civitatemque non modo liberam, sed etiam gentibus imperantem, servire sibi coegisset? Hunc tu quas conscientiæ labes in animo censes habuisse? que vulnera? Cujus autem vita ipsi potest utilis esse, quum ejus vitæ ea conditio sit, ut, qui illam eripuerit, in maxima et gratia futurus sit, et gloria? Quod si hæc utilia non sunt, quæ maxime videntur, quia plena sunt dedecoris ac turpitudinis: satis persuasum

en avouant qu'il n'est pas beau de régner dans une ville qui a toujours été libre et qui doit l'être, ajoutait qu'un tel projet est utile pour celui qui peut l'exécuter, par quels reproches, disons-mieux, par quelles invectives ne dois-je pas combattre un tel égarement? Dieux immortels! se peut-il qu'un parricide aussi noir, aussi affreux que celui de la patrie soit utile à un citoyen, lors même que l'homme qui se serait souillé d'un tel forfait, se fait nommer le père des citoyens qu'il opprime? L'honnête seul doit donc être la mesure de l'utile. Ce sont deux mots, mais la chose doit être une. Je n'adopte point l'opinion du vulgaire qui ne voit pas de plus grand bien que de régner. Loin de là, si je pèse les motifs au poids de la vérité, je trouve qu'il n'y a rien de plus funeste qu'une puissance usurpée. Quel avantage, en effet, que d'être assiégé d'angoisses et de terreurs continuelles, de trembler le jour et la nuit, de traîner une vie sans cesse entourée de pièges et de périls?

Que de grands criminels ont porté la couronne!

Telles sont les paroles d'Attius. Et à quels rois s'adresse-t-il? à l'héritier légitime de Tantale et de Pélops. Avec combien plus de raison ne pourraient-elles pas s'appliquer à ce tyran qui s'est servi de l'armée du peuple romain pour accabler Rome, pour mettre sous le joug, je ne dis pas seulement une ville libre, mais une république maîtresse de toutes les nations! A quels tourmens d'esprit, à quels remords déchirans, je vous le demande, ne devait-il pas être en proie? Quel avantage a-t-il pu trouver dans la vie, lui qui savait que la gloire et la reconnaissance publique seraient le prix de celui qui la lui arracherait? S'il est donc vrai que les choses qui parais-

esse debet, nihil esse utile, quod non idem honestum sit.

XXII. Quanquam id quidem, quum sæpe alias, tum Pyrrhi bello a C. Fabricio, consule iterum, et a senatu nostro judicatum est. Quum enim rex Pyrrhus populo romano bellum ultro intulisset, quumque de imperio certamen esset cum rege generoso ac potente; perfuga ab eo venit in castra Fabricii, eique est pollicitus, si præmium sibi proposuisset, se, ut clam venisset, sic clam in Pyrrhi castra rediturum, et eum veneno necaturum. Hunc Fabricius reducendum curavit ad Pyrrhum : idque factum ejus a senatu laudatum est. Atqui si speciem utilitatis opinionemque quærimus, magnum illud bellum perfuga unus, et gravem adversarium imperii sustulisset; sed magnum dedecus et flagitium, quicum laudis certamen fuisset, cum non virtute, sed scelere superatum. Utrum igitur utilius vel Fabricio, qui talis in hac urbe, qualis Aristides Athenis fuit, vel senatui nostro, qui nunquam utilitatem a dignitate sejunxit, armis cum hoste certare, an venenis? Si gloriæ causa imperium expetendum est, scelus absit, in quo non potest esse gloria; sin ipsæ opes expetuntur quoquo modo, non poterunt utiles esse cum infamia. Non igitur utilis illa L. Philippi, Q. F., sententia : quas civitates L. Sulla, pecunia accepta, ex senatusconsulto liberavisset, ut hæ rursus vectigales essent; neque his pecuniam, quam pro libertate dederant, redderemus. Est ei senatus assensus. Turpe imperio. Piratarum enim

sent les plus utiles ne le sont point, lorsque la honte et l'infamie les accompagnent, il doit vous être suffisamment démontré qu'il n'y a rien d'utile qui ne soit en même temps honnête.

XXII. C'est là une vérité qui a reçu chez nous de fréquens et d'illustres témoignages, et particulièrement dans la guerre de Pyrrhus, de C. Fabricius et du sénat. Pyrrhus nous avait déclaré la guerre sans motif, on combattait pour l'empire : ce prince était brave, il était puissant. Un transfuge passa de ses rangs dans le camp de Fabricius, et promit à notre général, s'il voulait lui assurer une récompense, de rentrer dans le camp de Pyrrhus aussi secrètement qu'il en était sorti, et de l'empoisonner. Pour toute réponse, Fabricius le fit reconduire à Pyrrhus, et le sénat applaudit à cette action. A consulter pourtant l'apparence d'utilité et l'opinion générale, ce transfuge seul délivrait la république d'une grande guerre et d'un ennemi redoutable. Mais quel déshonneur, quel opprobre de triompher par le crime, et non par la vertu, d'un prince avec qui nous ne combattions que pour la gloire! L'avantage de Fabricius, cet Aristide romain, et celui du sénat, qui ne sépara jamais son intérêt de son honneur, était-il de combattre l'ennemi avec le fer ou avec le poison? Est-ce la gloire qu'on cherche en ambitionnant l'empire? Qu'on s'abstienne du crime qui ne peut être le compagnon de la gloire. Est-ce une puissance quelconque? Elle est, sans utilité, achetée au prix de l'infamie. Il n'y avait donc rien d'utile dans le conseil que donna L. Philippus, fils de Quintus, de faire rentrer dans leur première condition, sans leur rendre les sommes payées pour leur délivrance, les villes que Sylla avait, à prix d'argent, affranchies par un sé-

melior fides, quam senatus. At aucta vectigalia : utile igitur. Quousque audebunt dicere quidquam utile, quod non honestum? Potest autem ulli imperio, quod gloria fultum esse debet, et benivolentia sociorum, utile esse odium et infamia? Ego etiam cum Catone meo sæpe dissensi. Nimis mihi præfracte videbatur ærarium vectigaliaque defendere, omniaque publicanis negare, multa sociis : quum in hos benefici esse deberemus; cum illis sic agere, ut cum colonis nostris solemus : eoque magis, quo illa ordinum conjunctio ad salutem reipublicæ pertinebat. Male etiam Curio, quum causam Transpadanorum æquam esse dicebat; semper autem addebat, «Vincat utilitas.» Potius diceret, non esse æquam, quia non esset utilis reipublicæ, quam, quum utilem esse diceret, non esse æquam fateretur.

XXIII. Plenus est sextus liber de Officiis Hecatonis talium quæstionum : Sitne boni viri, in maxima caritate annonæ, familiam non alere. In utramque partem disputat; sed tamen ad extremum utilitate putat officium dirigi magis, quam humanitate. Quærit, si in mari jactura facienda sit, equine pretiosi potius jacturam faciat, an servuli vilis. Hic alio res familiaris, alio ducit humanitas. Si tabulam de naufragio stultus arripuerit, extorquebitne eam sapiens, si potuerit? negat, quia sit injurium. Quid, dominus navis, eripietne suum? mi-

natus-consulte. Le sénat suivit cet avis. C'est une tache pour la république, car les pirates tiennent leur parole plus fidèlement que le sénat. Mais ce procédé grossit le trésor public; donc il nous fut utile. Eh! jusques à quand osera-t-on dire qu'il y a quelque chose d'utile qui ne soit honnête? Un empire dont la gloire et l'affection de ses alliés doivent être le fondement, peut-il trouver de l'utilité dans la haine et l'infamie? Aussi ai-je souvent combattu les avis de Caton lui-même. Il me semblait mettre trop d'âpreté à défendre le trésor public et les impôts. Il ne voulait rien accorder aux fermiers publics, et très-peu aux alliés : tandis que nous devions nous montrer nobles et généreux envers ceux-ci, et agir avec les autres comme chacun agit avec ses fermiers particuliers; d'autant plus que le salut de la république tenait à cette union des deux ordres. Je blâme aussi Curion, lorsque, tout en convenant que la cause des peuples qui sont au delà du Pô était juste, il ajoutait sans cesse que l'utilité l'emporte. Il eût mieux fait de dire que leur cause n'était pas utile à la république, que d'en reconnaître la justice, et d'y opposer l'utilité.

XXIII. Le sixième livre des devoirs d'Hécaton est rempli de questions pareilles à celle-ci : Est-il d'un honnête homme de ne pas nourrir ses esclaves dans un temps de grande disette? Il examine le pour et le contre; mais enfin il décide qu'il faut régler le devoir plutôt selon l'intérêt que selon l'humanité. Un vaisseau est en péril; il faut sacrifier une partie de la cargaison : lequel jeter à la mer, d'un cheval de grand prix, ou d'un esclave de peu de valeur? Ici l'intérêt et l'humanité parlent diversement. On fait naufrage. Un insensé se saisit d'une planche; le sage la lui arrache-t-il, s'il le peut? Non;

nime : non plus, quam si navigantem in alto ejicere de navi velit, quia sua sit. Quoad enim perventum sit eo, quo sumta navis est, non domini est navis, sed navigantium. Quid, si una tabula sit, duo naufragi, æque sapientes : sibi uterque rapiat, an alter cedat alteri? cedat vero; sed ei, cujus magis intersit, vel sua, vel reipublicæ causa, vivere. Quid, si hæc paria in utroque? nullum erit certamen, sed quasi sorte, aut micando victus, alteri cedat alter. Quid si pater fana expilet, cuniculos agat ad ærarium : indicetne id magistratibus filius? nefas id quidem est : quin etiam defendat patrem, si arguatur. Non igitur patria præstat omnibus officiis? imo vero; sed ipsi patriæ conducit, pios cives habere in parentes. Quid? si tyrannidem occupare, si patriam prodere conabitur pater? silebitne filius? imo vero obsecrabit patrem, ne id faciat; si nihil proficiet, accusabit, minabitur etiam; ad extremum si ad perniciem patriæ res spectabit, patriæ salutem anteponet saluti patris.

Quærit etiam, si sapiens adulterinos nummos acceperit imprudens pro bonis, quum id rescierit, soluturusne sit eos, si cui debeat, pro bonis. Diogenes ait; Antipater negat; cui potius assentior. Qui vinum fugiens vendat sciens, debeatne dicere? Non necesse putat Diogenes : Antipater viri boni existimat. [Hæc sunt

car cela est une injustice. Quoi! le maître du vaisseau n'aura pas le droit de reprendre son bien? Pas plus que de jeter dans la mer un passager, parce que le navire est à lui. Jusqu'à ce qu'il soit parvenu au lieu de sa destination, le vaisseau n'appartient pas au propriétaire, mais aux passagers. Mais, s'il n'y a qu'une planche pour deux naufragés, tous les deux, également sages, se l'arracheront-ils, ou l'un doit-il la céder à l'autre? Elle doit être cédée à celui dont la vie importe le plus, pour lui-même ou pour la république. Mais si les choses sont égales de part et d'autre? Alors, qu'ils évitent toute querelle. C'est au sort à décider à qui restera la victoire, et chacun doit s'y soumettre. Un père pille les temples des dieux; il pratique des souterrains pour voler le trésor public : son fils le dénoncera-t-il aux magistrats? Ce serait un crime : il y a même plus; il doit défendre son père, s'il est accusé. La patrie ne l'emporte donc pas sur tous les devoirs? Non, sans doute; mais il est de l'intérêt de la patrie même que les citoyens observent la piété filiale. Mais si le père aspire à la tyrannie, s'il cherche à trahir l'état[4]; le fils gardera-t-il le silence? Non; il emploiera les supplications pour le détourner de son projet. Si elles sont vaines; il aura recours aux reproches, aux menaces même. Enfin, s'il voit que le péril de la patrie est imminent; il sacrifiera le salut de son père à celui de sa patrie.

Le même philosophe demande encore si un sage qui, par inattention, aurait reçu des pièces fausses, pourrait, après les avoir reconnues pour telles, les donner comme bonnes en paiement à son débiteur. Diogène dit oui, Antipater dit non, et je suis de l'avis de ce dernier. Diogène vous en dispense; Antipater vous en fait

quasi controversa jura stoicorum.] In mancipio vendendo, dicendane vitia, non ea, quæ nisi dixeris, redhibeatur mancipium jure civili; sed hæc, mendacem esse, aleatorem, furacem, ebriosum? Alteri dicenda videntur, alteri non videntur. Si quis aurum vendens, orichalcum se putet vendere, indicetne ei vir bonus, aurum illud esse, an emat denario, quod sit mille denarium? Perspicuum jam est, et quid mihi videatur, et quæ sit inter eos philosophos, quos nominavi, controversia.

XXIV. Pacta et promissa semperne servanda sint, quæ nec vi, nec dolo malo (ut prætores solent) facta sint? Si quis medicamentum cuipiam dederit ad aquam intercutem, pepigeritque, ne illo medicamento unquam postea uteretur; si eo medicamento sanus factus fuerit, et annis aliquot post inciderit in eumdem morbum, nec ab eo, quicum pepigerat, impetret, ut iterum eo liceat uti: quid faciendum sit? Quum sit is inhumanus, qui non concedat uti, nec ei quidquam fiat injuriæ; vitæ et saluti consulendum. Quid? si quis sapiens rogatus sit ab eo, qui eum hæredem faciat, quum ei testamento sestertium millies relinquatur, ut ante, quam hereditatem adeat, luce palam in foro saltet, idque se facturum promiserit, quod aliter eum hæredem scripturus ille non esset: faciat, quod promiserit, necne? Promisisse nollem, et id arbitror fuisse gravitatis. Sed quoniam promisit, si saltare in foro turpe ducet, honestius mentietur, si ex hæreditate nihil ceperit; nisi forte eam pecuniam in reipublicæ magnum aliquod temous con-

un devoir. Telles sont les matières controversées dans l'école des stoïciens. En vendant un esclave, faut-il déclarer ses défauts? Je ne parle pas de ceux dont la réticence annulle le marché, selon le droit civil; mais s'il est menteur, joueur, voleur, ivrogne. L'un de ces philosophes pense qu'il faut les déclarer, et l'autre pense que non. Un homme vend de l'or pour de l'oripeau; l'honnête homme qui l'achète doit-il l'avertir de son erreur, ou bien payera-t-il un denier ce qui en vaut mille? Vous devez déjà voir quel est mon avis, quelle différence d'opinion divise les deux philosophes que j'ai nommés.

XXIV. Est-on toujours tenu d'observer les conventions et les promesses auxquelles, comme disent ordinairement les préteurs, la violence et l'artifice n'ont eu aucune part? Quelqu'un a donné un remède à un hydropique, en lui faisant promettre expressément de ne plus en faire jamais usage à l'avenir. Le malade est guéri par ce remède; mais, quelques années après, il retombe dans la même maladie, et celui qui a reçu sa parole ne veut pas s'en dégager; que doit-il faire? Comme ce refus est inhumain, et qu'on ne fait aucun tort à son auteur en l'enfreignant, l'intérêt de sa vie et de sa santé doit prévaloir. Autre question. Un sage est institué héritier d'une fortune d'un million de sesterces; mais le testateur a exigé qu'avant de se mettre en possession de l'héritage il allât en plein jour, et devant tout le monde, danser sur la place publique. Le sage a souscrit à cette condition sans laquelle il n'était pas nommé héritier; tiendra-t-il ou non sa promesse? Je voudrais qu'il n'eût pas pris cet engagement; c'eût été, je pense, plus conforme à sa gravité. Mais, puisqu'il a fait cette promesse, s'il

tulerit : ut vel saltare eum, quum patriæ consulturus sit, turpe non sit.

XXV. Ac ne illa quidem promissa servanda sunt, quæ non sunt iis ipsis utilia, quibus illa promiseris. Sol Phaethonti filio (ut redeamus ad fabulas) facturum se esse dixit, quidquid optasset : optavit, ut in currum patris tolleretur : sublatus est; atque insanus, qua constitit, ictu fulminis deflagravit. Quanto melius fuerat, in hoc, promissum patris non esse servatum? Quid, quod Theseus exegit promissum a Neptuno? cui quum tres optationes Neptunus dedisset, optavit interitum Hippolyti, filii sui, quum is patri suspectus esset de noverca : quo optato impetrato, Theseus in maximis fuit luctibus. Quid? Agamemnon quum devovisset Dianæ, quod in suo regno pulcherrimum natum esset illo anno, immolavit Iphigeniam, qua nihil erat eo quidem anno natum pulchrius : promissum potius non faciendum, quam tam tetrum facinus admittendum fuit. Ergo et promissa non facienda nonnunquam : neque semper deposita reddenda. Si gladium quis apud te sana mente deposuerit, repetat insaniens : reddere, peccatum sit; non reddere, officium. Quid? si is, qui apud te pecuniam deposuerit, bellum inferat patriæ; reddasne depositum? non, credo : facias enim contra rempublicam, quæ debet esse carissima. Sic multa, quæ honesta natura videntur esse, temporibus fiunt

trouve de la honte à danser sur la place publique, il sera plus excusable de manquer à son engagement en renonçant à la succession; à moins qu'il ne se présentât quelque grande conjoncture où, en consacrant cette somme à la chose publique, il cessât d'être honteux pour lui de danser.

XXV. On ne doit pas non plus tenir les promesses qui ne sont point utiles à ceux qui les ont reçues. Le Soleil, pour en revenir à la fable, avait promis à son fils Phaéton de lui accorder tout ce qu'il demanderait. Il demanda qu'il lui fût permis de monter sur le char de son père. Il y monta; mais à peine le jeune insensé y avait mis le pied, qu'il fut consumé par la foudre. Combien il eût mieux valu que son père n'eût pas tenu sa parole! Ne pouvons-nous pas en dire autant de celle que Thésée réclama de Neptune? Ce dieu lui ayant donné trois souhaits à former, Thésée souhaita la mort de son fils Hippolyte, qu'il soupçonnait d'un amour incestueux. Son vœu fut accompli; mais que de larmes il lui coûta! Que penser d'Agamemnon? Ayant fait vœu d'immoler à Diane ce que l'année verrait naître de plus beau dans son royaume, il sacrifia sa fille Iphigénie, qui eut ce triste avantage. Ce noir forfait était plus criminel que le parjure. Il est donc des promesses qu'on ne doit quelquefois pas tenir; comme il est aussi des dépôts qu'il ne faut pas rendre. Un homme dans son bon sens vous a confié une épée. Devenu furieux, il vous la redemande. Vous seriez coupable de la lui remettre : vous faites votre devoir en la refusant. Vous êtes dépositaire d'une somme d'argent. Celui qui vous l'a confiée prend les armes contre la patrie : rendrez-vous ce dépôt? Vous ne le devez point selon moi; car ce serait agir contre la république, qui

non honesta. Facere promissa, stare conventis, reddere deposita, commutata utilitate, fiunt non honesta. Ac de iis quidem, quæ videntur esse utilitates contra justitiam, simulatione prudentiæ, satis arbitror dictum.

Sed quoniam a quatuor fontibus honestatis primo libro officia duximus, in eisdem versabimur, quum docebimus, ea, quæ videntur esse utilia, neque sunt, quam sint virtutis inimica. Ac de prudentia quidem, quam vult imitari malitia; itemque de justitia, quæ semper est utilis, disputatum est. Reliquæ sunt duæ partes honestatis, quarum altera in animi excellentis magnitudine et præstantia cernitur; altera in conformatione et moderatione continentiæ et temperantiæ.

XXVI. Utile videbatur Ulyssi, ut quidem poetæ tragici prodiderunt (nam apud Homerum, optimum auctorem, talis de Ulysse nulla suspicio est); sed insimulant eum tragœdiæ, simulatione insaniæ militiam subterfugere voluisse. Non honestum consilium. At utile (ut aliquis fortasse dixerit) regnare, et Ithacæ vivere otiose cum parentibus, cum uxore, cum filio : ullum tu decus in quotidianis periculis et laboribus cum hac tranquillitate conferendum putas? Ego vero istam contemnendam et abjiciendam; quoniam, quæ honesta non sit, ne utilem quidem esse arbitror. Quid enim auditurum putas fuisse Ulyssem, si in illa simulatione perseveras-

doit vous être plus chère que tout au monde. Ainsi beaucoup d'actions, qui semblent honnêtes par elles-mêmes, cessent de l'être par les circonstances. Garder sa parole, remplir ses engagemens, rendre un dépôt sont autant de choses qui cessent d'être honnêtes, dès qu'elles perdent leur utilité. Je crois en avoir dit assez sur les prétendus avantages de ces injustices qu'on masque du faux nom de prudence.

Nous avons, dans le premier livre, fait découler nos différens devoirs des quatre sources de l'honnête. Ce ne sera donc pas nous écarter de notre sujet que de montrer combien ces choses qui n'ont qu'une apparence d'utilité sont contraires à la vertu. J'ai déjà parlé du voile de prudence dont cherche à se couvrir la ruse, ainsi que de la justice dont l'utilité est inséparable. Il ne reste plus alors que deux sources de l'honnête; dont l'une est la force et la grandeur d'âme, et l'autre la tempérance et la modération.

XXVI. Il semblait utile à Ulysse de contrefaire l'insensé pour ne pas aller à la guerre; du moins les poètes tragiques le représentent ainsi. Car Homère, qui est la meilleure autorité, ne jette point sur lui le moindre soupçon. Quoi qu'il en soit, une telle résolution était peu honorable. Mais, dira peut-être quelqu'un, régner et couler à Ithaque des jours paisibles avec sa famille, son épouse et son fils, c'était assurément utile. La gloire achetée par des travaux et des périls continuels, est-elle comparable à cette tranquillité? Et moi, je vous dis qu'une telle tranquillité est méprisable et abjecte. Et, parce qu'elle n'est pas honnête, je ne la crois pas même utile. A quels reproches, je vous le demande, ne se fût

set? qui quum maximas res gesserit in bello, tamen hæc audiat ab Ajace :

Cuju' ipse princeps jurisjurandi fuit,
Quod omnes scitis, solus neglexit fidem.
Furere assimulavit; ne coiret, institit.
Quod ni Palamedis perspicax prudentia
Istius percepset malitiosam audaciam,
Fide sacratum jus perpetuo falleret.

Illi vero non modo cum hostibus, verum etiam cum fluctibus, id quod fecit, dimicare melius fuit, quam deserere consentientem Græciam ad bellum barbaris inferendum. Sed dimittamus et fabulas, et externa; ad rem factam, nostraque veniamus.

XXVII. M. Attilius Regulus, quum consul iterum in Africa ex insidiis captus esset, duce Xanthippo Lacedæmonio, imperatore autem patre Annibalis, Amilcare : juratus missus est ad senatum, ut, nisi redditi essent Pœnis captivi nobiles quidam, rediret ipse Carthaginem. Is quum Romam venisset, utilitatis speciem videbat, sed eam, ut res declarat, falsam judicavit; quæ erat talis : manere in patria, esse domi suæ cum uxore, cum liberis; quam calamitatem accepisset in bello, communem fortunæ bellicæ judicantem, tenere consularis dignitatis gradum. Quis hæc neget esse utilia? quem censes? magnitudo animi et fortitudo negat. Num locupletiores quæris auctores? Harum enim est virtutum proprium, nil extimescere, omnia humana

pas exposé Ulysse, s'il eût persévéré dans ce déguisement, puisque, après s'être distingué par mille exploits glorieux, il entendit encore Ajax lui dire :

Seul, de tous les rois grecs, il voulut, parmi nous,
Violer le serment qu'il fit prêter à tous.
Vous savez qu'employant la plus basse imposture,
D'une feinte folie il couvrait son parjure ;
Et, malgré les liens d'un serment solennel,
Il serait de nos camps encore absent peut-être,
Si, pénétrant enfin ce détour criminel,
Palamède, avec art, n'eût démasqué le traître.

Il valait mieux pour Ulysse combattre non-seulement les ennemis, mais même, comme il fit, les flots et les tempêtes, que de se détacher de la Grèce conjurée pour la destruction des barbares. Mais laissons les fables et les faits étrangers ; venons à des faits véritables et à notre histoire.

XXVII. M. Attilius Regulus, consul pour la seconde fois, avait été pris en Afrique dans une embuscade par le Lacédémonien Xantippe, qui commandait sous Amilcar, père d'Annibal. On l'envoya vers le sénat après qu'il eut fait serment de revenir à Carthage, s'il n'obtenait l'échange de quelques nobles Carthaginois. Arrivé à Rome, il voyait une apparence d'utilité à réussir, à laquelle pourtant il ne crut pas, comme le prouve sa conduite. Vivre dans sa patrie, avec sa femme et ses enfans, se consoler de son revers en le rejetant sur le sort journalier des armes, tenir le rang de consulaire, qui niera que ce ne soient là de très-grands avantages ? Qui ? la grandeur d'âme et le courage. Vous faut-il des autorités plus fortes ? Le caractère de ces vertus est de ne rien craindre, de se placer au dessus de tous les événemens hu-

despicere; nihil, quod homini accidere possit, intolerandum putare. Itaque quid fecit? In senatum venit; mandata exposuit; sententiam ne diceret, recusavit : quamdiu jurejurando hostium teneretur, non esse se senatorem. Atque illud etiam (o stultum hominem, dixerit quispiam, et repugnantem utilitati suæ!), reddi captivos, negavit esse utile : illos enim adolescentes esse, et bonos duces; se jam confectum senectute. Cujus quum valuisset auctoritas, captivi retenti sunt : ipse Carthaginem rediit; neque eum caritas patriæ retinuit, nec suorum. Neque vero tum ignorabat, se ad crudelissimum hostem, et ad exquisita supplicia proficisci; sed jusjurandum conservandum putabat. Itaque tum, quum vigilando necabatur, erat in meliore causa, quam si senex captivus, perjurus consularis remansisset. At stulte, qui non modo non censuerit captivos remittendos, verum etiam dissuaserit. Quomodo stulte? etiamne si reipublicæ conducebat? potest autem, quod inutile reipublicæ sit, id cuiquam civi utile esse?

XXVIII. Pervertunt homines ea, quæ sunt fundamenta naturæ, quum utilitatem ab honestate sejungunt. Omnes enim expetimus utilitatem, ad eamque rapimur, nec facere aliter ullo modo possumus. Nam quis est, qui utilia fugiat, aut quis potius, qui ea non studiosissime persequatur? Sed quia nusquam possumus, nisi in laude, decore, honestate utilia reperire, propterea illa prima, et summa habemus : utilitatis nomen non tam splendidum, quam necessarium ducimus.

mains, et de croire qu'il n'est pas dans la vie de mal que l'homme ne puisse supporter. Que fit donc Regulus? Il vint au sénat, il exposa le sujet de sa mission, et refusa de dire son avis, croyant que ses droits de sénateur étaient suspendus tant que son serment le lierait aux Carthaginois. C'est peu (ô l'insensé, va-t-on s'écrier, ô homme ennemi de ses propres intérêts!) : il nia qu'il fût utile de rendre les prisonniers, jeunes et bons capitaines, pour racheter un vieillard accablé d'années. Son avis prévalut. On garda les prisonniers, et il reprit la route de Carthage sans que l'amour de sa patrie et de se famille pussent le retenir. Cependant il n'ignorait pas qu'il allait se remettre entre les mains d'un ennemi cruel, et se livrer à des supplices inouïs. Mais il respectait la sainteté de son serment, plus heureux mille fois dans l'agonie de ses veilles douloureuses qu'il ne l'aurait été de vieillir prisonnier de Carthage et consulaire parjure. L'insensé! dira-t-on; non content de ne point opiner pour l'échange des prisonniers, il en dissuada encore le sénat. Et comment fut-il insensé, lorsqu'il s'agissait du bien de la république? Ce qui est nuisible à la patrie pourrait-il être utile à quelque citoyen?

XXVIII. C'est renverser les fondemens de la nature que de séparer l'utile de l'honnête. Tous nous cherchons l'utile. C'est un instinct qui nous entraîne, et nous ne pouvons y résister. Où est le mortel qui fuit son intérêt? Disons mieux, où est celui qui ne le poursuit pas avec ardeur? Mais comme nous ne pouvons le trouver que dans l'honneur, la gloire et l'honnêteté, nous regardons ces vertus comme les premières et les plus grandes de toutes; et dans le mot utile nous voyons le besoin plutôt que la vertu.

Quid est igitur, dixerit quis, in jurejurando? num iratum timemus Jovem? At hoc quidem commune est omnium philosophorum, non eorum modo, qui deum nihil habere ipsum negotii dicunt, et nihil exhibere alteri; sed eorum etiam, qui deum semper agere aliquid, et moliri volunt, nunquam nec irasci deum, nec nocere. Quid autem iratus Jupiter plus nocere potuisset, quam nocuit sibi ipse Regulus? nulla igitur vis fuit religionis, quæ tantam utilitatem perverteret. An, ne turpiter faceret? Primum, minima de malis. Num igitur tantum mali turpitudo ista habebat, quantum ille cruciatus? Denique illud etiam apud Attium,

Fregisti fidem.
—Neque dedi, neque do infideli cuiquam:

quanquam ab impio rege dicitur, luculente tamen dicitur. Addunt etiam, quemadmodum nos dicamus, videri quædam utilia, quæ non sint; sic se dicere, videri quædam honesta, quæ non sint: ut hoc ipsum videtur honestum, conservandi jurisjurandi causa ad cruciatum revertisse; sed fit non honestum, quia, quod per vim hostium esset actum, ratum esse non debuit. Addunt etiam, quidquid valde utile sit, id fieri honestum, etiam si antea non videretur. Hæc fere contra Regulum. Sed prima videamus.

XXIX. Non fuit Jupiter metuendus, ne iratus noceret: qui neque irasci solet, neque nocere. Hæc quidem ratio non magis contra Regulum, quam contra omne jusjurandum valet. Sed in jurejurando, non qui metus,

Qu'y a-t-il donc, dira-t-on, de si impérieux dans le serment? Craignons-nous le courroux de Jupiter? Mais l'opinion commune de tous les philosophes, soit qu'ils disent que Dieu ne fait rien et n'exige rien, soit même qu'ils soutiennent que c'est un être sans cesse agissant, c'est que Dieu ne peut ni nuire ni s'irriter. Eh! quel plus grand mal enfin Regulus eût-il pu recevoir de Jupiter irrité, que celui qu'il se fit lui-même? La religion était donc trop faible pour contre-balancer un si grand avantage. Craignait-il l'infamie? D'abord de deux maux il faut choisir le moindre. Or la honte même était-elle un supplice aussi cruel que ces tortures? Ensuite ne pouvons-nous pas répondre avec Attius :

Tu trahis tes sermens!
— A qui manque à sa foi je ne dois point la mienne.

Voilà une vérité qui ne perd rien de sa force pour sortir de la bouche d'un roi impie. Puis on emprunte notre raisonnement, et on dit que, comme certaines choses qui semblent utiles ne le sont pas, de même certaines choses qui paraissent honnêtes ne le sont point; qu'il paraît honnête, par exemple, de retourner au supplice pour tenir un serment; mais qu'il ne l'était pas, puisque c'est ratifier une promesse extorquée par la violence. Enfin on ajoute que ce qui est très-utile, devient par cela honnête, quand même il ne le paraissait point auparavant. Voilà à peu près les objections qu'on fait contre Regulus; examinons les premières.

XXIX. Il n'y avait rien à redouter de Jupiter. Ce dieu ne se courrouce ni ne se venge. Une telle raison n'a pas plus de force contre Regulus que contre tout serment en général. Au reste, dans le serment, c'est sa

sed quæ vis sit, debet intelligi. Est enim jusjurandum, affirmatio religiosa. Quod autem affirmate, quasi deo teste, promiseris, id tenendum est. Jam enim non ad iram deorum, quæ nulla est; sed ad justitiam, et ad fidem pertinet. Nam præclare Ennius :

O fides alma, apta pinnis, et jusjurandum Jovis!

Qui jus igitur jurandum violat, is fidem violat, quam in Capitolio vicinam Jovis Optimi Maximi (ut in Catonis oratione est) majores nostri esse voluerunt. At enim ne iratus quidem Jupiter plus Regulo nocuisset, quam sibi nocuit ipse Regulus. Certe, si nihil malum esset, nisi dolere. Id autem non modo non summum malum, sed ne malum quidem esse, maxima auctoritate philosophi affirmant : quorum quidem testem non mediocrem, sed haud scio an gravissimum, Regulum, nolite, quæso, vituperare. Quem enim locupletiorem quærimus, quam principem populi romani, qui retinendi officii causa cruciatum subierit voluntarium? Nam quod aiunt, minima de malis, id est, ut turpiter potius, quam calamitose : an est ullum majus malum turpitudine? quæ si in deformitate corporis habet aliquid offensionis, quanta illa depravatio et fœditas turpificati animi debet videri? Itaque, nervosius qui ista disserunt, solum audent malum dicere id, quod turpe sit; qui autem remissius, hi tamen non dubitant summum malum dicere. Nam illud quidem,

force qu'il faut considérer, et non la crainte qu'il doit nous inspirer. Le serment est une affirmation religieuse. Or, ce que vous aurez promis affirmativement en prenant Dieu pour témoin, vous devez le tenir. Laissons la colère céleste, qui n'est qu'une chimère; mais songeons à la justice, à la bonne foi. Ennius a eu raison de s'écrier :

O foi, fille du ciel! serment de Jupiter!

Celui donc qui viole son serment, viole la foi : cette foi que nos pères, comme nous l'apprend une harangue de Caton, voulurent placer au Capitole à côté de Jupiter, le souverain des dieux. «D'ailleurs, Jupiter irrité n'aurait pas fait plus de mal à Regulus qu'il ne s'en fit lui-même.» Oui, s'il n'existait d'autre mal que la douleur; mais, loin d'être le plus grand des maux, la douleur n'est pas même un mal. Les philosophes les plus distingués l'affirment. A l'appui de cette vérité vient un témoin dont l'autorité n'est point ordinaire, mais qui, à mon avis, est le plus respectable de tous; en un mot, Regulus. Veuillez bien, je vous prie, ne pas le récuser. Quel témoin plus irréprochable pourrions-nous désirer que le premier homme de la république qui, pour demeurer fidèle à son devoir, va se présenter volontairement au supplice? On dit : de deux maux il faut choisir le moindre. J'entends, l'infamie plutôt que le malheur; et quel mal y a-t-il qui soit plus grand que l'infamie? Si la difformité du corps a pour nous quelque chose de choquant, quels sentimens doivent inspirer les souillures et la dépravation d'une âme corrompue? Aussi les philosophes qui ont traité ce sujet avec le plus de rigueur ne craignent pas de soutenir que la honte est le

Neque dedi, neque do infideli cuiquam:

idcirco recte a poeta, quia, quum tractaretur Atreus, personæ serviendum fuit. Sed si hoc sibi sumunt, nullam esse fidem, quæ infideli data sit: videant, ne quæratur latebra perjurio. Est autem jus etiam bellicum, fidesque jurisjurandi sæpe cum hoste servanda. Quod enim ita juratum est, ut mens conciperet fieri oportere, id servandum est: quod aliter; id si non feceris, nullum est perjurium. Ut, si prædonibus pactum pro capite pretium non attuleris, nulla fraus est, ne si juratus quidem id non feceris: nam pirata non est ex perduellium numero definitus, sed communis hostis omnium: cum hoc nec fides debet, nec jusjurandum esse commune. Non enim falsum jurare, perjurare est; sed, quod ex animi tui sententia juraris, sicut verbis concipitur more nostro, id non facere, perjurium est. Scite enim Euripides:

Juravi lingua, mentem injuratam gero.

Regulus vero non debuit conditiones pactionesque bellicas et hostiles perturbare perjurio. Cum justo enim et legitimo hoste res gerebatur; adversus quem et totum jus feciale, et multa sunt jura communia. Quod ni ita esset, nunquam claros viros senatus vinctos hostibus dedidisset.

XXX. At vero T. Veturius, et Sp. Postumius, quum

seul mal réel. Les moins sévères n'hésitent pas à dire qu'elle est le plus grand des maux. Quant à ce vers,

A qui manque à sa foi je ne dois point la mienne,

il est excellent chez un poète qui, ayant à faire parler Atrée, a dû s'accommoder au personnage. Mais, si l'on en tire la conclusion que l'on puisse manquer à la foi donnée à un homme qui n'en a point, qu'on prenne garde de fournir au parjure de ténébreux refuges. D'ailleurs la guerre a aussi ses lois, et il est rarement permis de violer un serment fait à l'ennemi. Le serment est un lien, lorsqu'on l'a contracté avec conviction du droit; hors de là, il n'y a point de parjure à l'enfreindre. Ainsi vous pouvez ne point apporter à des corsaires le prix convenu pour votre rançon; vous n'êtes coupable d'aucune fraude quand même vous vous seriez lié par un serment. Car un pirate ne doit pas être rangé au nombre des ennemis de guerre; c'est l'ennemi de toute la société. Entre lui et vous il ne peut y avoir de commun ni foi, ni serment : rompre un serment simulé n'est pas se parjurer; mais trahir un engagement fait selon votre conscience, comme nous disons, voilà un parjure. Euripide dit sagement:

Mes lèvres ont juré, mon cœur n'a rien promis.

Regulus n'a donc pas dû rompre par un parjure un traité de guerre, un pacte contracté avec l'ennemi, car il s'était engagé envers un ennemi légitime, avec lequel le droit fécial et plusieurs autres nous étaient communs. Sans ce principe, jamais le sénat n'aurait livré enchaînés à l'ennemi des citoyens distingués.

XXX. T. Veturius et Sp. Postumius, tous deux consuls

iterum consules essent, quia, quum male pugnatum apud Caudium esset, legionibus nostris sub jugum missis, pacem cum Samnitibus fecerant, dediti sunt his : injussu enim populi senatusque fecerant. Eodemque tempore Tib. Numicius, Q. Mælius, qui tum tribuni plebis erant, quod eorum auctoritate pax erat facta, dediti sunt, ut pax Samnitium repudiaretur. Atque hujus deditionis ipse Postumius, qui dedebatur, suasor et auctor fuit. Quod idem multis annis post C. Mancinus : qui, ut Numantinis, quibuscum sine senatus auctoritate fœdus fecerat, dederetur, rogationem suasit eam, quam L. Furius et S. Attilius ex senatusconsulto ferebant; qua accepta, est hostibus deditus. Honestius hic, quam Q. Pompeius, quo, quum in eadem causa esset, deprecante, accepta lex non est. Hic ea, quæ videbatur utilitas, plus valuit, quam honestas : apud superiores, utilitatis species falsa ab honestatis auctoritate superata est. At non debuit ratum esse, quod erat actum per vim. Quasi vero forti viro vis possit adhiberi. Cur igitur ad senatum proficiscebatur, quum præsertim de captivis dissuasurus esset? Quod maximum in eo est, id reprehenditis Non enim suo judicio stetit, sed suscepit causam, ut esset judicium senatus : cui nisi ipse auctor fuisset, captivi profecto Pœnis redditi essent.

Ita incolumis in patria Regulus restitisset. Quod quia patriæ non utile putavit, idcirco sibi honestum, et sentire illa, et pati, credidit. Nam, quod aiunt, quod valde utile

pour la seconde fois, furent remis aux Samnites, parce-qu'après avoir mal combattu aux fourches Caudines, et avoir laissé passer nos légions sous le joug, ils avaient fait la paix avec ce peuple sans l'ordre du sénat et du peuple. En même temps on livra Tib. Numicius et Q. Mélius, tribuns du peuple, les conseillers de cette paix que la république voulait rompre par ce moyen. Ce fut Postumius même qui proposa et conseilla cette mesure dont il fut victime. Plusieurs années après, son exemple fut suivi par C. Mancinus qui, pour être livré aux Numantins avec lesquels il avait conclu un traité sans l'autorisation du sénat, appuya la proposition que, d'après un sénatus-consulte, L. Furius et S. Attilius portèrent au peuple. Elle fut acceptée, et Mancinus fut livré aux ennemis. Il agit avec plus d'honneur que Q. Pompée qui, dans une circonstance semblable, fit rejeter la loi à force de prières. Pour lui, une apparence d'utilité l'emporta sur l'honnête; tandis que Postumius et Mancinus firent céder la fausse apparence de l'utilité à l'autorité de l'honnête. Mais Regulus ne devait pas remplir un serment extorqué par la violence : comme si la violence avait quelque pouvoir sur un homme de cœur! Mais pourquoi se charger auprès du sénat d'une proposition qu'il devait combattre? Ce qu'il y a de plus magnanime dans sa conduite, vous le blâmez. Il ne s'en rapporta pas à son sentiment, mais il se chargea de cette mission pour le soumettre à la décision du sénat qui, sans son autorité, aurait sans doute rendu les prisonniers aux Carthaginois.

Ainsi Regulus serait resté dans sa patrie, libre et heureux. Mais ce parti ne lui parut pas utile à sa patrie, et il crut que la vertu lui commandait de tout dé-

sit, id fieri honestum : imo vero esse, non fieri. Est enim nihil utile, quod idem non honestum sit : nec quia utile, honestum; sed quia honestum, utile. Quare ex multis mirabilibus exemplis, haud facile quis dixerit, hoc exemplo aut laudabilius, aut præstantius.

XXXI. Sed ex tota hac laude Reguli, unum illud est admiratione dignum, quod captivos retinendos censuerit. Nam quod rediit, nobis nunc mirabile videtur : illis quidem temporibus aliter facere non potuit. Itaque ista laus non est hominis, sed temporum. Nullum enim vinculum ad adstringendam fidem jurejurando majores arctius esse voluerunt. Id indicant leges in XII Tabulis, indicant sacratæ, indicant fœdera, quibus etiam cum hoste divincitur fides; indicant notiones animadversionesque censorum; qui nulla de re diligentius, quam de jurejurando, judicabant. L. Manlio, A. F., quum dictator fuisset, M. Pomponius, tribunus plebis, diem dixit, quod is paucos sibi dies ad dictaturam gerendam addidisset : criminabatur etiam, quod Titum filium, qui postea est Torquatus appellatus, ab hominibus relegasset, et ruri habitare jussisset. Quod quum audivisset adolescens filius, negotium exhiberi patri : accurrisse Romam, et cum prima luce Pomponii domum venisse dicitur. Cui quum esset nuntiatum, quod illum iratum allaturum ad se aliquid contra patrem arbitraretur : surrexit e lectulo, remotisque arbitris, ad se adolescentem jussit venire. At ille, ut ingressus est, confestim gladium destrinxit, juravitque se illum statim interfectu-

clarer et de tout souffrir. On dit qu'une chose très-utile devient honnête : elle est telle par sa nature, et ne le devient pas; car une chose ne saurait être utile, si elle n'est honnête. Loin qu'elle soit honnête parce qu'elle est utile, elle est utile parce qu'elle est honnête. Ainsi, parmi cette foule d'exemples admirables que nous ont laissés nos pères, il est difficile d'en trouver un plus éclatant et plus digne de louanges.

XXXI. Mais de tous les titres de gloire, le plus digne d'admiration, c'est d'avoir opiné pour la non délivrance des prisonniers; car son retour à Carthage nous paraît aujourd'hui une action héroïque. Mais dans ce temps-là il n'aurait pu faire autrement. C'est le mérite de son siècle, plutôt que le sien. Nos pères ont voulu que le serment fût le lien le plus indissoluble pour enchaîner la foi. C'est ce que nous prouvent les lois des Douze-Tables, les lois sacrées, les traités avec l'ennemi contractés sous la foi des sermens, les notes d'infamie, les jugemens des censeurs dont la sévérité n'était jamais plus grande que lorsqu'il s'agissait d'un serment. Le tribun du peuple, M. Pomponius, ajourna L. Manlius, fils d'Aulus, pour avoir prolongé sa dictature de quelques jours. Il l'accusait en outre d'avoir relégué loin du commerce des hommes son fils Titus, surnommé depuis Torquatus, et de le tenir comme prisonnier à la campagne. Le jeune Titus apprend le procès intenté contre son père; il accourt à Rome, et, dès le point du jour, il se présente au logis de Pomponius. On l'annonce: l'accusateur crut qu'animé par la vengeance il venait lui fournir de nouveaux moyens contre son père. Il saute aussitôt de son lit, écarte tous les témoins et ordonne qu'on introduise le jeune homme. Manlius, à peine en-

rum, nisi jusjurandum sibi dedisset, se patrem missum esse facturum. Juravit hoc coactus terrore Pomponius. Rem ad populum detulit; docuit, cur sibi causa desistere necesse esset; Manlium missum fecit. Tantum temporibus illis jusjurandum valebat. Atque hic T. Manlius is est, qui ad Anienem Galli, quem ab eo provocatus occiderat, torque detracto, cognomen invenit; cujus tertio consulatu Latini ad Veserim fusi et fugati : magnus vir in primis, et qui perindulgens in patrem, idem acerbe severus in filium.

XXXII. Sed, ut laudandus Regulus in conservando jurejurando, sic decem illi, quos post Cannensem pugnam juratos ad senatum misit Annibal, se in castra redituros ea, quorum potiti erant Pœni, nisi de redimendis captivis impetravissent, si non redierunt, vituperandi. De quibus non omnes uno modo. Nam Polybius, bonus auctor in primis, scribit, ex decem nobilissimis, qui tum erant missi, novem revertisse, a senatu re non impetrata; unum [ex decem], qui paullo post, quam egressus erat e castris, redisset, quasi aliquid esset oblitus, Romæ remansisse. Reditu enim in castra, liberatum se esse jurejurando interpretabatur : non recte. Fraus enim adstringit, non dissolvit perjurium. Fuit igitur stulta calliditas, perverse imitata prudentiam. Itaque decrevit senatus, ut ille veterator et callidus vinctus ad Annibalem duceretur. Sed illud maximum : octo hominum millia tenebat Annibal, non quos in acie cepisset, aut qui periculo mortis diffugissent, sed qui

tré, tire son épée, et jure d'en percer le tribun sur l'heure s'il ne lui fait le serment de se désister de son accusation. Pomponius, saisi de frayeur, prononce le serment. Bientôt il fit son rapport au peuple, l'instruisit de la nécessité où il était de renoncer à ses poursuites, et dégagea Manlius de toute accusation : tant le serment avait alors d'empire! Ce T. Manlius est le même qui, provoqué sur le bord de l'Anio par un Gaulois, le tua et lui enleva ce collier qui lui valut un surnom. Dans son troisième consulat, il battit et mit en fuite les Latins, près du Veseris. Ce fut un de nos plus grands hommes. Tendre et généreux envers son père, il se montra cruel et impitoyable à l'égard de son fils.

XXXII. Mais s'il faut louer Regulus d'avoir été fidèle à son serment, on doit par la même raison condamner les dix Romains, qui, après la bataille de Cannes, furent envoyés au sénat par Annibal, avec serment de revenir dans le camp, dont les Carthaginois étaient maîtres, s'ils n'obtenaient l'échange des prisonniers, si toutefois ils n'y retournèrent point; car ce fait est raconté diversement. Polybe, un des historiens les plus fidèles, dit que de ces dix Romains, l'élite des prisonniers envoyés par Annibal, neuf s'en retournèrent, après le refus du sénat, et qu'il n'en resta à Rome qu'un seul, qui, après être sorti du camp, y était retourné sous prétexte d'avoir oublié quelque chose. Pour être ainsi rentré dans le camp, il s'imaginait être délié de son serment ; prétention fausse. La fraude aggrave le parjure, et n'en dégage point. Ce n'est qu'un artifice grossier, une irritation insensée de la prudence. Aussi le sénat ordonna-t-il que cet homme faux et astucieux fût conduit les mains liées à Annibal. Voici quelque chose de plus : Annibal tenait en son

relicti in castris fuissent a Paullo et Varrone, consulibus. Eos senatus non censuit redimendos, quum id parva pecunia fieri posset : ut esset insitum militibus nostris aut vincere, aut emori. Qua quidem re audita, fractum animum Annibalis scripsit idem, quod senatus, populusque romanus rebus afflictis tam excelso animo fuisset. Sic honestatis comparatione, ea, quæ videntur utilia, vincuntur. Acilius autem, qui græce scripsit historiam, plures ait fuisse, qui in castra revertissent, eadem fraude, ut jurejurando liberarentur, eosque a censoribus omnibus ignominiis notatos. Sit jam hujus loci finis. Perspicuum est enim, quæ timido animo, humili, demisso, fractoque fiant (quale fuisset Reguli factum, si aut de captivis, quod ipsi opus esse videretur, non quod reipublicæ, censuisset, aut domi remanere voluisset), non esse utilia, quia sunt flagitiosa, fœda, turpia.

XXXIII. Restat quarta pars, quæ decore, moderatione, modestia, continentia, temperantia continetur. Potest igitur quidquam esse utile, quod sit huic talium virtutum choro contrarium? Atqui ab Aristippo Cyrenaici atque Annicerii philosophi nominati, omne bonum in voluptate posuerunt; virtutemque censuerunt ob eam rem esse laudandam, quod efficiens esset voluptatis. Quibus obsoletis floret Epicurus, ejusdem fere adjutor auctorque sententiæ. Cum his, viris equisque, ut dicitur, si honestatem tueri ac retinere sententia est, decer-

pouvoir huit mille hommes. On ne pouvait leur reprocher d'avoir rendu les armes, ou d'avoir pris la fuite à l'aspect de la mort; mais ils avaient été abandonnés dans le camp par les consuls Paullus et Varron. Le sénat refusa de les racheter, quoiqu'il pût le faire à peu de frais, et cela pour imprimer dans le cœur de nos soldats cette maxime : vaincre ou mourir. Polybe ajoute qu'à cette nouvelle Annibal sentit son courage défaillir en voyant le sénat et le peuple romain montrer tant de fierté d'âme au milieu des plus grands revers. Ainsi, lorsque l'honneur brille, la lueur de l'intérêt s'évanouit. Au reste Acilius, qui a écrit une histoire en grec, dit qu'il y eut plusieurs de ces dix prisonniers qui revinrent dans le camp pour se dégager de leur serment par la même fraude, et qu'ils furent notés d'infamie par les censeurs. Finissons là sur cette matière; car il est clair que toutes les actions qui portent l'empreinte d'une âme timide, basse, sans force et sans énergie, telle qu'eût été celle de Regulus si, pour l'échange des prisonniers, il eût consulté son intérêt plutôt que celui de la république, ou s'il eût voulu rester dans sa patrie, ne sont point utiles parce qu'elles sont criminelles, honteuses, déshonorantes.

XXXIII. Reste la quatrième partie qui a pour objet la décence, la modération, la modestie, la réserve, la tempérance. Peut-il donc y avoir quelque chose d'utile qui soit opposé à ce groupe de vertus? Les disciples d'Aristippe nommés Cyrénéens, et ceux qu'on appelle Annicériens placèrent le souverain bien dans la volupté, et prétendirent que la vertu n'était digne d'hommage qu'à cause des plaisirs qu'elle procure. C'est en ressuscitant ces vieilles erreurs qu'a brillé Épicure, le défenseur et le père d'un système à peu près semblable. Contre de tels

tandum est. Nam si non modo utilitas, sed vita omnis beata, corporis firma constitutione, ejusque constitutionis spe explorata, ut a Metrodoro scriptum est, continetur : certe hæc utilitas, et quidem summa, sic enim censent, cum honestate pugnabit. Nam ubi primum prudentiæ locus dabitur? an, ut conquirat undique suavitates? quam miser virtutis famulatus, servientis voluptati! Quod autem munus prudentiæ? an legere intelligenter voluptates? fac nihil isto esse jucundius : quid cogitari potest turpius? Jam, qui dolorem summum malum dicat, apud eum quem habet locum fortitudo, quæ est dolorum laborumque contemtio? Quamvis enim multis in locis dicat Epicurus (sicut hic dicit) satis fortiter de dolore : tamen id non spectandum est, quid dicat, sed quid consentaneum sit ei dicere, qui bona voluptate terminaverit, mala dolore : ut, si illum audiam de continentia et temperantia. Dicit ille quidem multa multis locis; sed aqua hæret, ut aiunt. Nam qui potest temperantiam laudare is, qui ponat summum bonum in voluptate? est enim temperantia libidinum inimica; libidines autem consectatrices voluptatis. Atque in his tamen tribus generibus, quoquo modo possunt, non incallide tergiversantur. Prudentiam introducunt, scientiam suppeditantem voluptates, depellentem dolores. Fortitudinem quoque aliquo modo expediunt, quum tradunt, rationem negligendæ mortis, perpetiendique doloris. Etiam temperantiam inducunt, non facillime illi quidem, sed tamen quoquo modo possunt : dicunt enim, voluptatis magnitudinem doloris detractione finiri. Justitia vacillat, vel jacet potius, omnesque eæ

ennemis, il faut, comme on dit, frapper de taille et d'estoc, si l'on veut défendre l'honnêteté et lui rester fidèle; car si l'utile, si le bonheur de notre vie entière consiste, comme l'a écrit Métrodore, dans la jouissance d'une constitution vigoureuse, et dans l'espoir assuré qu'on peut compter sur elle; certainement cette utilité, ce souverain bien, comme ils l'appellent, sera en opposition avec l'honnête. Car d'abord quelles seront les fonctions de la prudence? Sera-ce d'aller de toutes parts à la recherche des plaisirs? Quelle misérable condition pour la vertu d'être aux gages de la volupté! Mais enfin quelles seront les fonctions de la prudence? Sera-ce de faire un choix judicieux des voluptés? Je veux qu'il n'y ait rien de plus agréable : se figure-t-on rien de plus honteux? D'autre part, si l'on soutient que la douleur est le plus grand des maux, à quoi servira le courage, qui n'est que le mépris de la douleur? Je sais qu'Épicure pose, sur la douleur, en plusieurs endroits, et particulièrement ici, des principes assez courageux. Il ne faut pas s'arrêter à ce qu'il dit, mais à ce qu'il a dû dire, pour être conséquent, après avoir fait de la volupté le souverain bien, et de la douleur le souverain mal. C'est comme si je voulais l'entendre vanter la continence et la modération. Il en dit merveilles en beaucoup d'endroits; mais c'est, comme on dit, de l'eau morte. Quel droit a-t-il de louer la tempérance, celui qui place le souverain bien dans la volupté? La modération n'est-elle pas l'ennemie des passions, et les passions ne forment-elles pas le cortège de la volupté? Sur ces trois vertus, ils se défendent toutefois comme ils peuvent, et non pas sans adresse. La prudence, ils la représentent comme l'art de procurer les plaisirs et d'écarter la douleur. Pour la force, ils s'en tirent d'une autre manière;

virtutes, quæ in communitate cernuntur, et in societate generis humani. Neque enim bonitas, nec liberalitas, nec comitas esse potest, non plus quam amicitia, si hæc non per se expetantur, sed ad voluptatem utilitatemve referantur.

Conferamus igitur in pauca. Nam ut utilitatem nullam esse docuimus, quæ honestati esset contraria : sic omnem voluptatem dicimus honestati esse contrariam. Quo magis reprehendendos Calliphonem et Dinomachum judico, qui se diremturos controversiam putaverunt, si cum honestate voluptatem, tanquam cum homine pecudem, copulavissent. Non recipit istam conjunctionem honestas : aspernatur, repellit. Nec vero finis bonorum [et malorum], qui simplex esse debet, ex dissimilibus rebus misceri et temperari potest. Sed de hoc (magna enim res est) alio loco pluribus. Nunc ad propositum. Quemadmodum igitur, si quando ea, quæ videretur utilitas, honestati repugnat, dijudicanda res sit, satis est supra disputatum. Sin autem speciem utilitatis etiam voluptas habere dicetur, nulla potest esse ei cum honestate conjunctio. Nam, ut tribuamus aliquid voluptati, condimenti fortasse nonnihil, utilitatis certe nihil habebit.

Habes a patre munus, Marce fili, mea quidem sententia, magnum; sed perinde erit, ut acceperis. Quan-

ils enseignent qu'elle consiste à savoir mépriser la mort et supporter la douleur. La tempérance les embarrasse davantage, mais ils s'en acquittent comme ils peuvent, en disant que la parfaite volupté, c'est l'exemption de toute douleur. Quant à la justice, elle est chez eux très-vacillante, ou plutôt elle est renversée, ainsi que toutes les autres vertus sociales; car bonté, libéralité, douceur, toutes, jusqu'à l'amitié, s'évanouissent si elles ne sont pas recherchées pour elles-mêmes, et si le plaisir et l'intérêt deviennent leur unique mobile.

Résumons-nous donc en peu de mots. Comme nous avons établi qu'il n'y a rien d'utile dans ce qui est contraire à l'honnêteté, de même nous disons que la volupté et l'honnêteté sont incompatibles. Je n'en trouve que plus blâmables Calliphon et Dinomaque, qui voulurent trancher la question en accouplant la vertu avec la volupté. C'est accoupler l'homme avec la brute. L'honnêteté n'admet point une pareille union : elle la dédaigne, elle la repousse. La nature des biens et des maux, dont l'unité doit être le caractère, ne peut se former et se composer d'élémens si dissemblables. Mais c'est un sujet important que nous avons développé dans un autre ouvrage. Revenons à notre question. Quelle est la règle qu'il faut suivre lorsque ce qui paraît utile répugne à l'honnête? C'est ce que nous avons discuté avec assez de développemens; et, quand on accorderait à la volupté quelque apparence d'utilité, elle ne peut jamais avoir rien de commun avec l'honnête. S'il faut toutefois lui accorder quelque chose, je veux qu'elle assaisonne les autres biens; mais pour de l'utilité réelle, elle n'en a certainement aucune.

Voilà, mon cher Marcus, le présent que vous adresse votre père. Je le crois d'un grand prix. Mais ce prix dé-

quam tibi hi tres libri, inter Cratippi commentarios, tanquam hospites, erunt recipiendi. Sed, ut, si ipse venissem Athenas (quod quidem esset factum, nisi me e medio cursu clara voce patria revocasset), aliquando me quoque audires : sic, quoniam his voluminibus ad te profecta vox est mea; tribues his, temporis quantum poteris : poteris autem, quantum voles. Quum vero intellexero, te hoc scientiæ genere gaudere, tum et præsens tecum propediem, ut spero, et dum aberis, absens loquar. Vale igitur, mi Cicero, tibique persuade, esse te quidem mihi carissimum; sed multo fore cariorem, si talibus monimentis præceptisque lætabere.

pendra pour vous de l'accueil que vous lui ferez. Admettez toutefois ces trois livres, comme de nouveaux hôtes, parmi les traités de Cratippe. Si j'étais venu vous trouver à Athènes, ce que j'aurais fait certainement si, au milieu de ma course, je n'eusse été rappelé par le cri de la patrie, vous m'auriez entendu quelquefois. Eh bien! cet écrit est un interprète qui vous porte mes paroles. Donnez-y tout le temps que vous pourrez, et pour pouvoir vous n'avez qu'à vouloir. Si je vois que ce genre d'instruction vous plaise, je m'en entretiendrai avec vous, comme je l'espère; et tant que vous serez absent, je vous en parlerai, même dans l'éloignement. Adieu donc, mon cher Cicéron, soyez persuadé que vous m'êtes bien cher, mais que je vous aimerai encore davantage si vous prenez du goût à ces leçons et à ces préceptes.

NOTES.

LIVRE PREMIER.

1. Une telle inconséquence n'est pas sans exemples : Spinosa, Helvétius en sont la preuve. C'est en s'adressant à ce dernier que Rousseau a éloquemment développé la pensée de Cicéron : « Tu veux en vain t'avilir : ton génie dépose contre tes principes, ton cœur bienfaisant dément ta doctrine, et l'abus même de tes facultés prouve leur excellence en dépit de toi. » ÉMILE, liv. IV.

2. *Voyez* le traité *de Finibus*, et la quatrième Tusculane.

3. Voici le passage de Platon : Δεινοὺς γὰρ ἂν παρεῖχεν ἔρωτας, εἴ τι τοιοῦτον ἑαυτῆς ἐναργὲς εἴδωλον παρείχετο εἰς ὄψιν ἰόν. PHÈDRE, c. 65. D'après ce texte, M. Le Clerc, à l'exemple de Schütz, a substitué *sui* à *sapientiæ*, dans la phrase de Cicéron. Mais cette correction est repoussée par tous les manuscrits, et toutes les anciennes éditions. Celles des trois Heusinger, de Gernhard, de Beier et d'Orelli, publiées depuis le travail de M. Le Clerc, reproduisent la leçon *sapientiæ*.

Cette pensée, belle de morale et de poésie, est répétée par Cicéron dans son traité *des Vrais Biens et des Vrais Maux* :

« Oculorum est in nobis sensus acerrimus : quibus sapientiam non cernimus. Quam illa ardentes amores excitaret sui, si videretur ! » liv. II, c. 16.

4. Cicéron lui-même nous apprend dans cette phrase que les Romains étaient peu soumis à ses petites décisions grammaticales. On serait tenté de prendre celle-ci pour une interpolation de copiste, si ce grand écrivain ne semblait en tirer vanité dans une de ses lettres familières, XVI, 10.

5. « Un droit rigoureux est une extrême injustice. »

6. Cléomène, de Lacédémone.

7. Ces vers sont de M. Le Clerc, dont l'édition complète de Cicéron est un beau monument élevé à la gloire des lettres latines. Le passage est tiré des *Annales* d'Ennius. Pyrrhus y répond à Fabricius, qui avait été envoyé vers lui avec une forte rançon, destinée au rachat des prisonniers romains.

8. Quelques éditeurs regardent tout cet alinéa comme une addition du copiste. Il manque dans un grand nombre de manuscrits. Lallemant ne le donne pas. Nous avons néanmoins cru devoir le conserver, à l'exemple de M. Le Clerc; des trois Heusinger, qui n'ont mis entre crochets que les mots très-inutiles *et eum necatum;* et de Beier, qui l'a cherché vainement dans un manuscrit de Berne, assez ancien. On peut consulter la dissertation de ce savant, tome I, page 348, ainsi que la note d'Orelli sur ce passage.

9. Ceux qui payaient les impôts sans jouir des droits de citoyen.

10. « Ta sagesse va-t-elle jusqu'à ne pas savoir que la patrie a plus de droits à nos regrets et à nos hommages; qu'elle est et plus auguste et plus sainte devant les dieux et les hommes sages, qu'un père, qu'une mère, et tous les aïeux? etc. » Platon, *Criton*, trad. par M. Cousin.

11. « Valer.-Max, II, 9, pr. *Quid enim prodest foris esse strenuum, si domi male vivitur?* Videtur igitur sententia esse proverbialis; qualem ad §. 73. pr. indicavimus latere in *Catil. II.* Præterea hic primi et agnovimus et restituimus senarium, ut ad §. 71. binos p. *domo* §. 76. Adde Comici fragm., quod, vix intelligo, quo modo adhuc latere potuerit *pro Cæl.*, c. 15. » Beier.

12. Rome peut me haïr, pourvu qu'elle me craigne.

Chénier, *Tibère.*

13. L'île de Salamine occasiona une guerre très-longue et très-sanglante entre Athènes et Mégare. Les Athéniens, lassés de répandre tant de sang inutilement, abandonnèrent leurs prétentions, et défendirent, sous peine de mort, de proposer qu'on les poursuivît de nouveau. Solon, jugeant qu'il était important qu'Athènes fût maîtresse de cette île, s'avisa de contrefaire l'in-

sensé : ses extravagances attirèrent tout le peuple autour de lui. Il ne fit d'abord que des folies, mais ensuite il parla raison, et fit résoudre une guerre utile, dont le succès fut heureux.

14. Les Romains donnaient quelquefois le nom de frères aux cousins-germains.

15. Orelli (Zurich, 1828), d'après les Heusinger et d'autres éditeurs récens, coupe en un vers et demi cette citation, qui paraît ailleurs sous la forme d'un iambique de sept pieds.

LIVRE SECOND.

1. Intitulé *Hortensius*, qui est perdu, mais qui existait du temps de saint Augustin, comme on le voit dans le troisième livre de ses Confessions, où il en fait un si bel éloge.

2. A Pharsale, en Afrique, en Espagne, trois armées romaines furent détruites par César.

3. Un des lieutenans d'Alexandre, qui, après la mort de ce prince, fut roi de Macédoine, et laissa la couronne à son fils Cassandre.

4. Autre lieutenant d'Alexandre, qui fut roi d'Asie.

5. C'était une coutume chez les Romains d'offrir aux dieux le dixième de son revenu pour se les rendre favorables. Orestès se servit de ce prétexte pour donner des festins au peuple, dont il voulait gagner les suffrages.

6. Cicéron désigne ici Corinthe dont il déplore encore la perte dans deux autres passages du traité *des Devoirs*, I, 11; III, 11.

LIVRE TROISIÈME.

1. A l'époque où Cicéron écrivait, Rome gémissait sous la tyrannie de Marc-Antoine.

2. « Tacite, plus impartial et plus sincère, dit que, dans Rome, les opinions étaient partagées sur le meurtre de César, *les uns le regardant comme une belle action, les autres comme le plus dé-*



testable des crimes. (*Annal.*, tom. I.) Ainsi, rien de plus équivoque et de plus variable, même chez les Romains, que ce principe d'honnêteté, d'où l'on faisait dépendre la vertu. »

MARMONTEL, *Leçons d'un père à ses enfans*, leç. 4.

3. Les deux vers que César avait sans cesse à la bouche, et que Cicéron traduit, se trouvent dans les *Phéniciennes* d'Euripide, v. 490, de l'édition de M. Bothe (*Poetæ scenici Græcorum*, t. I) :

Εἴπερ γὰρ ἀδικεῖν χρὴ, τυραννίδος πέρι
Κάλλιστον ἀδικεῖν· τἄλλα δ' εὐσεβεῖν χρέων.

4. « C'était à César et à Brutus que Cicéron pensait lorsqu'il a dit qu'il fallait que le fils assassinât le père, ou l'ami son ami, pour sauver la patrie. Non, jamais, et pour aucun intérêt public, l'homme ne doit trahir les saints devoirs de la nature, ni ceux de l'hospitalité, ni ceux de l'amitié, ni ceux de la foi mutuelle. Le sophisme de Cicéron est de confondre la société politique avec la société naturelle. » MARMONTEL, *Leçons*, *etc.*, 5.

DIALOGUE
SUR LA VIEILLESSE

TRADUCTION NOUVELLE

PAR JULES PIERROT

PROFESSEUR DE RHÉTORIQUE AU COLLÈGE ROYAL DE LOUIS-LE-GRAND, ETC.

ET PAR AMÉDÉE POMMIER.

INTRODUCTION.

Lorsque l'infortuné Condorcet fut obligé de cacher sa tête pour échapper à la proscription qui pesait sur lui, il composa, dans l'asile que lui avait ouvert une généreuse amitié, son tableau historique du progrès de l'esprit humain. Ce fut dans une situation à peu près semblable que Cicéron écrivit son Traité de la Vieillesse, celui de l'Amitié, de la Nature des Dieux, de la Divination, etc. On place généralement la composition de ces différens ouvrages dans l'année même où Jules-César fut assassiné. Les conjurés des ides de mars avaient pris la fuite. Antoine, en déployant la robe ensanglantée du dictateur, excitait la multitude à tirer vengeance des meurtriers, et Rome était devenue le théâtre de tous ces mouvemens passionnés et tumultueux que le génie de Shakespeare et de Voltaire nous ont rendus familiers, en les faisant revivre à nos regards. C'était pendant ce temps-là que Cicéron, réfugié à la campagne, cherchait à se distraire, par l'application, des inquiétudes qu'il ne pouvait s'empêcher de concevoir pour son pays et pour lui-même : il n'appartient sans doute qu'à un esprit d'une trempe peu ordinaire de gouverner ainsi ses forces et son activité, d'oublier momentanément des dangers réels pour se livrer tout entier à des travaux d'imagination, et de trouver au sein même de la terreur cette liberté de l'intelligence, ce recueillement du génie, indispensables dans un écrivain qui compose. Cicéron avait soixante-trois ans lorsqu'il fit son Dialogue sur la vieillesse : il pouvait espérer de mettre long-temps encore en pratique ses propres maximes; mais l'année suivante il paya de sa tête la courageuse éloquence des Philippiques.

L'ouvrage qui nous occupe est consacré par d'unanimes suffrages; il a toujours trouvé beaucoup de lecteurs, et il méritait d'en avoir. Le style est entièrement digne de Cicéron. Il y règne un ton à la fois élégant et simple, un mélange de noblesse et de

familiarité qui est tout-à-fait de bon goût. L'auteur emploie tour à tour les diverses formes de l'éloquence; il nous entretient avec le même charme du moindre détail de la vie champêtre et des plus sublimes spéculations de la métaphysique. Une grande connaissance de l'histoire et de la philosophie, de l'érudition sans pédantisme, des sentimens vrais et généreux, l'enthousiasme de la vertu, des pensées brillantes, des comparaisons ingénieuses, un singulier bonheur d'expression, de la vivacité, du coloris, enfin cet atticisme, les délices des gens de goût et le désespoir des traducteurs, voilà, ce me semble, les qualités qui distinguent le Traité de la vieillesse. En le lisant, on ne peut que prendre une idée avantageuse de l'urbanité romaine, et l'on regrette bien sincèrement qu'il y eût des proscriptions et des combats de gladiateurs dans une ville où l'on écrivait avec tant de politesse et tant d'esprit.

Cicéron attaque et réfute successivement les différens reproches que l'on fait ordinairement à la vieillesse. Nos plaintes lui fournissent la division de son plaidoyer. Pour nous confondre, il appelle à son aide toutes les ressources de son ingénieuse dialectique, toutes les saillies de sa vive et flexible imagination : c'est un genre d'escrime où il excelle; il lui faut de ces disputes où il puisse lutter avec un adversaire ou seulement avec une opinion. Il déploie alors la merveilleuse souplesse de son talent, et la parole est une arme qu'il manie toujours avec beaucoup de grâce et de dextérité. Cette forme même de dialogue, qu'il avait empruntée des Grecs et qu'il affectionna constamment, a quelque chose de piquant qui plaît au lecteur et réveille son attention; elle prévient la monotonie, défaut qu'on ne pardonne jamais; elle répand du charme et de la variété sur ces hautes questions de politique et de morale, où l'ennui se glisse trop souvent. Ce n'est plus un auteur qui écrit, ce sont des personnages connus qui causent ensemble et qu'on écoute avec intérêt. Sous ces dehors aimables, la raison pénètre aisément dans les âmes, et l'on préférera toujours celui qui sait embellir les leçons de la sagesse à ces impitoyables logiciens hérissés de formules scolastiques et plus fidèles à l'argument qu'au bon goût.

C'est Caton le Censeur, âgé de quatre-vingt-quatre ans, qui

devient l'apologiste de la vieillesse. Et voyez comme Cicéron entretient l'illusion du lecteur, en rappelant à chaque instant les diverses circonstances de la vie de son personnage, en lui donnant occasion de parler de son caractère, de ses goûts, de ses actions, de ses écrits. C'est le privilège du génie de s'identifier ainsi avec ceux qu'il ressuscite. Tout cela se fait avec une simplicité parfaite; rien de péniblement amené, nul apprêt, nulle recherche; partout le comble de l'art, je veux dire le naturel. Caton, qui doit avoir vu tant de choses dans sa longue carrière, parle avec bonhomie de ses contemporains et de lui-même, et l'on pourrait croire que c'est réellement lui qu'on entend, sans cette fleur d'élocution qui annonce un esprit plus riche, plus orné, plus prodigue. Au reste, je crois que Cicéron eût été très-fâché de pousser la vraisemblance jusqu'à nous abuser tout-à-fait : car il a soin d'avertir que Caton n'est que son interprète, et de réclamer la gloire d'un ouvrage qui est digne de porter son nom et que lui seul pouvait traiter aussi bien.

Après avoir tâché d'apprécier les différens mérites qui brillent dans cette production et que j'ai du moins vivement sentis, me serait-il permis de hasarder une observation critique, toujours avec la défiance que j'ai de mes propres lumières et le respect que je dois à un si grand homme? Il me semble donc qu'il y a parfois quelque chose de paradoxal dans ce que Cicéron veut établir comme des vérités. Laharpe rapporte dans son Cours un mot qu'il approuve, c'est que la lecture de ce dialogue *fait appétit de vieillir*. N'est-ce pas pousser l'hyperbole un peu loin, et ce qui est si attrayant dans un livre l'est-il de même en réalité? Une autre remarque qu'on a faite avant moi, c'est que l'auteur latin n'a pas dit un seul mot des femmes. Un écrivain moderne ne commettrait jamais cette faute qui, selon toutes les probabilités, n'en était pas une chez les anciens; mais je doute que la vieillesse gagnât sa cause au tribunal du beau sexe, dût-on lui trouver un avocat aussi séduisant et aussi habile que Cicéron.

CATO MAJOR

SEU

DE SENECTUTE

DIALOGUS

AD TITUM POMPONIUM ATTICUM.

I. O Tite, si quid ego adjuero, curamve levasso,
Quæ nunc te coquit, et versat in pectore fixa,
Ecquid erit pretii?

Licet enim versibus iisdem mihi affari te, Attice, quibus affatur Flamininum

Ille vir, haud magna cum re, sed plenu' fidei.

Quanquam certo scio, non, ut Flamininum,

Sollicitari te, Tite, sic noctesque diesque.

Novi enim moderationem animi tui, et æquitatem; teque non cognomen solum Athenis deportasse, sed humanitatem et prudentiam intelligo. Et tamen suspicor, iisdem rebus te, quibus me ipsum, interdum gravius commoveri : quarum consolatio et major est, et in aliud tempus differenda. Nunc autem mihi visum est de senectute aliquid ad te conscribere. Hoc enim onere,

CATON L'ANCIEN

OU DIALOGUE

SUR LA VIEILLESSE

ADRESSÉ

A TITUS POMPONIUS ATTICUS.

I. Si domptant ce chagrin dont l'excès te consume,
Je parviens à calmer ton esprit inquiet,
Si je puis de tes maux adoucir l'amertume,
Quel sera, cher Titus, le prix de ce bienfait[1] ?

Je puis vous adresser les vers qu'adresse à Flamininus

Ce poète indigent, mais rempli de vertu[2].

Je sais pourtant que vous n'êtes pas, comme Flamininus,

Dévoré nuit et jour de votre inquiétude.

Je connais votre modération et votre égalité d'âme, et je n'ignore pas qu'avec le surnom d'Atticus vous avez aussi rapporté d'Athènes la douceur et la sagesse. Il est cependant des choses, du moins je le soupçonne, qui par momens vous pénètrent, ainsi que moi, de la plus sensible douleur[3] : voilà ce qui exigerait de puissantes consolations; mais il faut les ajourner. Aujourd'hui je vous envoie seulement quelques réflexions sur la vieil-

quod mihi tecum commune est, aut jam urgentis, aut certe adventantis senectutis, et te, et me ipsum levari volo : etsi te quidem id modice ac sapienter (sicut omnia) et ferre, et laturum esse certo scio. Sed mihi, quum de senectute aliquid vellem scribere, tu occurrebas dignus eo munere, quo uterque nostrum communiter uteretur. Mihi quidem ita jucunda hujus libri confectio fuit, ut non modo omnes absterserit senectutis molestias, sed effecerit mollem etiam et jucundam senectutem. Nunquam igitur satis laudari digne poterit philosophia, cui qui pareat, omne tempus ætatis sine molestia possit degere. Sed de ceteris et diximus multa, et sæpe dicemus : hunc librum de senectute ad te misimus. Omnem autem sermonem tribuimus, non Tithono, ut Aristo Chius, ne parum esset auctoritatis in fabula; sed M. Catoni seni, quo majorem auctoritatem haberet oratio : apud quem Lælium et Scipionem facimus admirantes, quod is tam facile senectutem ferat, iisque eum respondentem. Qui si eruditius videbitur disputare, quam consuevit ipse in suis libris, attribuito græcis litteris, quarum constat eum perstudiosum fuisse in senectute. Sed quid opus est plura? jam enim ipsius Catonis sermo explicabit nostram omnem de senectute sententiam.

II. Scipio. Sæpenumero admirari soleo cum hoc C. Lælio, tum ceterarum rerum tuam excellentem, M. Cato, perfectamque sapientiam, tum vel maxime,

lesse. Déjà elle s'appesantit sur nous, ou du moins elle approche[4], et je veux alléger pour vous, ainsi que pour moi, ce fardeau des ans qui nous est commun. Je sais bien que vous le supportez et le supporterez toujours avec une sage résignation, comme tous les accidens de la vie; mais puisque je voulais faire un traité sur ce sujet, n'est-ce pas à vous que je devais l'offrir, comme un bien dont nous jouirions en commun? La composition seule en a été si agréable pour moi, qu'elle a fait disparaître à mes yeux toutes les incommodités de la vieillesse, et lui a même prêté de la douceur et de l'attrait. On ne saurait donc assez louer la philosophie, puisqu'en écoutant ses leçons, on peut traverser sans chagrin toutes les époques de la vie. Mais j'ai déjà parlé plus d'une fois et je parlerai plus d'une fois encore de ses autres bienfaits : le livre que je vous envoie ne roule que sur la vieillesse. Ici ce n'est pas Tithon[5] qui développe le sujet, comme dans Ariston de Chio : j'aurais craint qu'un personnage fabuleux n'inspirât trop peu de confiance. J'ai choisi Caton l'Ancien[6], afin de donner plus de poids à mes paroles. Je suppose que Lélius et Scipion[7] s'adressent à lui, et s'étonnent de la facilité avec laquelle il supporte la vieillesse : Caton leur répond. Peut-être trouverez-vous dans ses discours[8] plus d'ornemens qu'il n'en mettait dans ses ouvrages : vous l'attribuerez à l'étude de la littérature grecque, que sur la fin de sa vie il cultivait, comme on sait, avec tant d'ardeur. Mais laissons parler Caton : il va vous exposer tout ce que je pense de la vieillesse.

II. Scipion. J'admire bien souvent avec Lélius la supériorité de votre sagesse en toutes choses; mais ce qui nous étonne le plus, c'est de n'avoir jamais vu que la

quod nunquam senectutem tibi gravem esse senserim; quæ plerisque senibus sic odiosa est, ut onus se Ætna gravius dicant sustinere. — CATO. Rem haud sane difficilem, Scipio et Læli, admirari videmini : quibus enim nihil opis est in ipsis ad bene beateque vivendum, iis omnis gravis est ætas; qui autem omnia bona a se ipsi petunt, iis nihil potest malum videri, quod naturæ necessitas afferat. Quo in genere in primis est senectus, quam ut adipiscantur, omnes optant; eamdem accusant adepti : tanta est inconstantia stultitiæ atque perversitas. Obrepere aiunt eam citius quam putassent. Primum, quis coegit eos falsum putare? qui enim citius adolescentiæ senectus, quam pueritiæ adolescentia obrepit? Deinde, qui minus gravis esset iis senectus, si octingentesimum annum agerent, quam octogesimum? præterita enim ætas, quamvis longa, quum effluxisset, nulla consolatione permulcere posset stultam senectutem. Quocirca si sapientiam meam admirari soletis (quæ utinam digna esset opinione vestra nostroque cognomine!), in hoc sumus sapientes, quod naturam optimam ducem, tanquam deum, sequimur, eique paremus; a qua non verisimile est, quum ceteræ partes ætatis bene descriptæ sint, extremum actum, tanquam ab inerti poeta, esse neglectum. Sed tamen necesse fuit esse aliquid extremum, et tanquam in arborum baccis terræque frugibus, maturitate tempestiva quasi vietum et caducum. Quod ferendum est molliter sapienti : quid enim est aliud, gigantum modo bellare cum diis, nisi naturæ repugnare? — LÆLIUS. Atqui, Cato, gratissimum nobis, ut etiam pro Scipione polli-

vieillesse vous fût à charge, tandis qu'elle semble insupportable à la plupart des hommes, et qu'à les entendre c'est pour eux un fardeau plus pesant que l'Etna. — CATON. Ce qui vous étonne tous deux ne suppose pas cependant un effort bien pénible. Tous les âges sont à charge, quand on ne trouve en soi-même aucune ressource pour vivre heureux; quand au contraire on cherche tous ses biens dans son propre cœur, on ne saurait regarder comme un mal ce que la nature a fait inévitable, et la vieillesse est une de ses premières lois. Tous souhaitent d'y parvenir; tous l'accusent, dès qu'ils y sont parvenus : tant il y a en nous de contradiction, de sottise et d'extravagance! Vous dites que la vieillesse est venue vous surprendre plus vite que vous ne pensiez; mais qui vous défendait de penser juste? A-t-elle pu succéder plus rapidement à la jeunesse, que la jeunesse à l'enfance? Croyez-vous en outre qu'elle vous paraîtrait moins dure à l'âge de huit cents ans qu'à celui de quatre-vingts? Quelque long que fût le temps qui la précède, une fois écoulé, pourrait-il adoucir les regrets d'un vieillard insensé? Si donc vous admirez la sagesse de Caton (et plût au ciel qu'elle répondît à l'idée que vous en avez et au surnom que je porte[9]!), sachez qu'elle consiste à suivre la nature comme le meilleur des guides, et à lui obéir comme à la voix d'un dieu[10]. Il n'est pas probable qu'après avoir disposé avec tant de soin les autres parties de la vie, elle en ait négligé le dernier acte, comme un poète impuissant. Mais enfin, il fallait bien que l'existence eût son dernier période, comme les fruits des arbres et de la terre qui se fanent et qui tombent, quand ils ont atteint leur point de maturité. Le sage doit s'y soumettre de bonne grâce; car n'est-ce pas imiter les

cear, feceris, si, quoniam speramus, volumus quidem certe senes fieri, ante multo a te didicerimus, quibus facillime rationibus ingravescentem ætatem ferre possimus. — CATO. Faciam vero, Læli; præsertim si utrique vestrum, ut dicis, gratum futurum est. — SCIPIO. Volumus sane, nisi molestum est, Cato, tanquam aliquam viam longam confeceris, quam nobis quoque ingrediendum sit, istuc, quo pervenisti, videre, quale sit.

III. CATO. Faciam, ut potero, Læli. Sæpe enim interfui querelis meorum æqualium (pares autem cum paribus, veteri proverbio, facillime congregantur), quæ C. Salinator, quæ Sp. Albinus, homines consulares, nostri fere æquales, deplorare solebant; tum quod voluptatibus carerent, sine quibus vitam nullam putarent; tum quod spernerentur ab iis, a quibus essent coli soliti. Qui mihi non id videbantur accusare, quod esset accusandum. Nam si id culpa senectutis accideret, eadem mihi usu evenirent, reliquisque omnibus majoribus natu; quorum ego multorum cognovi senectutem sine querela; qui se et libidinum vinculis laxatos esse non moleste ferrent, nec a suis despicerentur. Sed omnium istiusmodi querelarum in moribus est culpa, non in ætate. Moderati enim, et nec difficiles, nec inhumani senes, tolerabilem agunt senectutem : importunitas autem et inhumanitas omni ætati molesta est. — LÆLIUS. Est, ut dicis, Cato. Sed fortasse dixerit quispiam, tibi propter opes, et copias, et dignitatem tuam, tolerabi-

géans révoltés contre les dieux, que de s'opposer à la nature? — Lélius. Eh bien donc, Caton, comme nous espérons, comme nous souhaitons du moins d'arriver à la vieillesse, vous nous ferez un grand plaisir, j'en suis garant pour Scipion, si vous nous enseignez long-temps d'avance à supporter facilement le poids des années. — Caton. Je suis prêt à le faire, Lélius, surtout si c'est vous plaire à tous deux, ainsi que vous me l'assurez. — Scipion. Oui, Caton, comme si vous aviez achevé un long voyage que nous soyons près d'entreprendre, daignez nous décrire le point de la route où vous êtes parvenu.

III. Caton. Je vais essayer de vous satisfaire. J'ai souvent entendu les murmures des vieillards comme moi; car, selon l'ancien proverbe, qui se ressemble s'assemble. J'ai entendu C. Salinator et Sp. Albinus[11], personnages consulaires et à peu près de mon âge, regretter, et d'être privés des plaisirs sans lesquels ils comptaient la vie pour rien, et d'être négligés par ceux qui les courtisaient autrefois. Mais je crois qu'ils n'en accusaient pas ce qu'il fallait en accuser : si c'était la faute de la vieillesse, nous en éprouverions autant, moi et tous les autres vieillards. J'en ai pourtant connu beaucoup qui ne se plaignaient jamais, qui ne regardaient pas comme un malheur d'être délivrés de l'esclavage des passions, et que leurs amis ne dédaignaient pas. Si l'on se plaint, c'est le tort des mœurs, et non pas de l'âge. La douceur, l'indulgence, l'affabilité, peuvent faire supporter la vieillesse; avec un caractère difficile et insociable, on est malheureux à tout âge. — Lélius. Cela est vrai, Caton; mais ne peut-on pas vous répondre que ce qui vous fait paraître la vieillesse moins dure,

liorem senectutem videri; id autem non posse multis contingere. — CATO. Est istuc quidem, Læli, aliquid; sed nequaquam in isto sunt omnia : ut Themistocles fertur Seriphio cuidam in jurgio respondisse, quum ille dixisset, non eum sua, sed patriæ gloria splendorem assecutum : Nec hercule, inquit, si ego Seriphius essem, nobilis; nec tu, si Atheniensis esses, clarus unquam fuisses. Quod eodem modo de senectute potest dici. Neque enim in summa inopia levis esse senectus potest, ne sapienti quidem; nec insipienti etiam in summa copia non gravis. Aptissima omnino sunt, Scipio et Læli, arma senectutis, artes, exercitationesque virtutum, quæ in omni ætate cultæ, quum multum diuque vixeris, mirificos efferunt fructus, non solum quia nunquam deserunt, ne in extremo quidem tempore ætatis (quanquam id maximum est), verum etiam quia conscientia bene actæ vitæ, multorumque benefactorum recordatio, jucundissima est.

IV. Ego Q. Maximum, eum, qui Tarentum recepit, adolescens ita dilexi senem, ut æqualem. Erat enim in illo viro comitate condita gravitas; nec senectus mores mutaverat. Quanquam eum colere cœpi non admodum grandem natu, sed tamen jam ætate provectum. Anno enim post, consul primum fuerat, quam ego natus sum; cumque eo quartum consule adolescentulus miles profectus sum ad Capuam, quintoque anno post ad Tarentum quæstor; deinde ædilis, quadriennio post factus sum prætor; quem magistratum gessi consulibus

c'est votre crédit, votre rang, vos richesses, et que tout le monde ne peut pas avoir les mêmes avantages? — CATON. C'est sans doute quelque chose, Lélius; mais ce n'est pas tout. Un homme de l'île de Sériphe, qui se querellait avec Thémistocle, lui reprochait de devoir sa gloire à son pays et non à lui-même; et Thémistocle lui fit, dit-on, cette réponse : Si j'étais Sériphien, j'avoue que je n'aurais pu devenir illustre[12]; mais toi, tu resterais obscur, quand même tu serais Athénien. On peut en dire autant de la vieillesse. Dans l'extrême pauvreté, elle ne saurait être légère, même pour le sage; mais elle est insupportable pour l'insensé, jusque dans le sein de l'opulence. Les meilleures armes de la vieillesse, ce sont les lettres et la pratique des vertus. Cultivées dans tout le cours d'une longue et laborieuse carrière, elles donnent des fruits merveilleux, non-seulement parce qu'elles ne nous abandonnent jamais, pas même aux derniers jours de l'existence, ce qui est déjà un avantage inappréciable, mais encore parce qu'il n'y a pas de plus grand bonheur que la conscience d'une vie passée dans la vertu et le souvenir de tout le bien qu'on a fait.

IV. Je m'attachai autrefois à Q. Maximus[13], qui reprit Tarente. J'étais jeune, et je l'aimais dans sa vieillesse comme s'il eût été de mon âge : c'est que chez lui la gravité était tempérée par des manières affables, et que les années n'avaient point altéré son caractère. Il est vrai que lorsque je commençai à cultiver son amitié, il n'avait pas encore tout-à-fait atteint l'extrême vieillesse : cependant il était déjà assez avancé en âge; car il avait été consul pour la première fois un an après ma naissance, et il l'était pour la quatrième, lorsque je le suivis à Capoue, afin d'y faire mes premières armes. Cinq

Tuditano et Cethego, quum quidem ille admodum senex suasor legis Cinciæ de donis et muneribus fuit. Hic et bella gerebat, ut adolescens, quum plane grandis esset; et Hannibalem juveniliter exsultantem patientia sua molliebat : de quo præclare familiaris noster Ennius :

Unus, qui nobis cunctando restituit rem.
Non ponebat enim rumores ante salutem.
Ergo postque, magisque viri nunc gloria claret.

Tarentum vero qua vigilantia, quo consilio recepit? quum quidem, me audiente, Salinatori, qui, amisso oppido, fugerat in arcem, glorianti, atque ita dicenti : Mea opera, Q. Fabi, Tarentum recepisti : « Certe, inquit ridens : nam nisi tu amisisses, nunquam recepissem. » Nec vero in armis præstantior, quam in toga : qui consul iterum, Sp. Carvilio collega quiescente, C. Flaminio tribuno plebis, quoad potuit, restitit, agrum Picentem et Gallicum viritim contra senatus auctoritatem dividenti; augurque quum esset, dicere ausus est, optimis auspiciis ea geri, quæ pro reipublicæ salute gererentur; quæ contra rempublicam ferrentur, contra auspicia ferri. Multa in eo viro præclara cognovi; sed nihil est admirabilius, quam quomodo ille mortem M. filii tulit, clari viri et consularis. Est in manibus laudatio; quam quum legimus, quem philosophum non

ans après, je partis encore avec lui pour Tarente, en qualité de questeur. Je devins ensuite édile, et préteur quatre ans plus tard[14]. Ce fut sous le consulat de Tuditanus et de Cethegus que j'exerçai cette dernière magistrature. Maximus, alors très-vieux, appuyait la loi Cincia sur les présens[15]; chargé d'années, il faisait la guerre avec tout le feu de la jeunesse, et n'en savait pas moins, par son impassible réserve, amortir la fougueuse impétuosité d'Annibal. C'est de lui qu'Ennius, mon ami, a fait ce bel éloge:

> Dans ses sages lenteurs il trouva la victoire;
> Seul il sut mettre un terme à nos affreux malheurs;
> Il sauva les Romains en bravant leurs clameurs,
> Et notre ingratitude éternise sa gloire.

Que d'activité, que de prudence ne déploya-t-il pas au siège de Tarente! J'étais présent lorsque Salinator[16], qui, après avoir laissé prendre la ville, s'était retiré dans la citadelle, vint lui dire avec orgueil : « C'est à moi que vous devez d'avoir recouvré Tarente. » — « J'en conviens, répondit Fabius en riant; car si vous ne l'aviez d'abord perdue, je ne l'aurais pas reprise. » Il n'était pas moins supérieur sous la toge que dans les camps. Durant son deuxième consulat, sans être secondé de son collègue Carvilius[17], il résista de toute son énergie à Flaminius[18], tribun du peuple, qui, malgré l'autorité du sénat, partageait par tête les terres de la Gaule et du Picenum; et il osa dire, alors qu'il était augure, que les auspices sont toujours favorables quand on sert la république, et toujours sinistres quand on agit contre elle. Je connais de ce grand homme une foule de traits mémorables; mais le plus digne d'admiration, c'est la manière dont il sup-

contemnimus? Nec vero ille in luce modo, atque in oculis civium magnus; sed intus domique præstantior. Qui sermo! quæ præcepta! quanta notitia antiquitatis! quæ scientia juris augurii! multæ etiam, ut in homine romano, litteræ. Omnia memoria tenebat, non domestica solum, sed etiam externa bella: cujus sermone ita tum cupide fruebar, quasi jam divinarem id, quod evenit, illo exstincto, fore, unde discerem, neminem.

V. Quorsum igitur hæc tam multa de Maximo? quia profecto videtis, nefas esse dictu, miseram fuisse talem senectutem. Nec tamen omnes possunt esse Scipiones, aut Maximi, ut urbium expugnationes, ut pedestres navalesve pugnas, ut bella a se gesta, triumphosque recordentur. Est etiam quiete, et pure et eleganter actæ ætatis placida ac lenis senectus; qualem accepimus Platonis, qui uno et octogesimo anno scribens mortuus est; qualem Isocratis, qui eum librum, qui Panathenaicus inscribitur, quarto et nonagesimo anno scripsisse se dicit, vixitque quinquennium postea: cujus magister Leontinus Gorgias centum et septem complevit annos; neque unquam in suo studio atque opere cessavit. Qui, quum ex eo quæreretur, cur tamdiu vellet esse in vita: « Nihil habeo, inquit, quod incusem senectutem. » Præclarum responsum, et docto homine

porta la mort de son fils Maximus [19], homme illustre et personnage consulaire. Au reste, son éloge funèbre est entre les mains de tout le monde; et quand on le lit, quel est le philosophe qui nous ne paraisse au dessous de lui? Mais ce n'était pas seulement en public et sous les yeux de ses concitoyens qu'éclatait sa supériorité; il était peut-être plus grand encore dans l'intérieur de sa maison. Quelle conversation! quelles maximes! quelle connaissance de l'antiquité! quelle science du droit des augures! Pour un Romain, il était aussi très-versé dans la littérature [20]. Sa mémoire embrassait tout; les guerres étrangères comme les guerres nationales. Je ne pouvais me lasser de l'entendre : on eût dit que je pressentais ce qui est arrivé depuis, qu'après sa mort je n'aurais plus personne dont les discours me servissent de leçons.

V. Pourquoi tant de détails sur Fabius? pour vous montrer qu'il n'est pas permis de soutenir qu'une pareille vieillesse ait été malheureuse. J'avoue, il est vrai, que tous les hommes ne sont pas des Scipion et des Fabius, et ne peuvent se rappeler comme eux des villes prises, des combats sur terre et sur mer, des guerres dirigées, des triomphes obtenus. Mais une vie calme, pure et employée avec goût, conduit aussi à une vieillesse douce et paisible. Telle fut, comme on sait, celle de Platon, qui mourut, la plume à la main, à l'âge de quatre-vingt-un ans. Telle fut celle d'Isocrate qui composa, comme il nous l'apprend lui-même, son Panathénaïque à quatre-vingt-quatorze ans, et qui vécut encore cinq ans. Son maître Gorgias le Léontin [21] vécut jusqu'à cent sept ans accomplis, sans avoir jamais interrompu ses études et ses travaux. On lui demandait comment il pouvait consentir à vivre si long-temps : «Je n'ai aucun

dignum! Sua enim vitia insipientes, et suam culpam in senectutem conferunt; quod non faciebat is, cujus modo mentionem feci, Ennius,

> Sicut fortis equus, spatio qui sæpe supremo
> Vicit olympia, nunc senio confectu' quiescit.

Equi fortis et victoris senectuti comparat suam; quam quidem probe meminisse potestis. Anno enim undevicesimo post ejus mortem, hi consules, T. Flamininus et M. Acilius facti sunt : ille autem Cæpione, et Philippo iterum, consulibus, mortuus est : quum ego quidem, V et LX annos natus, legem Voconiam voce magna et bonis lateribus suasissem. Annos LXX natus (tot enim vixit Ennius) ita ferebat duo, quæ maxima putantur onera, paupertatem et senectutem, ut eis pæne delectari videretur. Etenim, quum contemplor animo, reperio quatuor causas, cur senectus misera videatur : unam, quod avocet a rebus gerendis; alteram, quod corpus faciat infirmius; tertiam, quod privet omnibus fere voluptatibus; quartam, quod haud procul absit a morte. Earum, si placet, causarum quanta, quamque sit justa unaquæque, videamus.

VI. A rebus gerendis senectus abstrahit. Quibus? an iis, quæ geruntur juventute et viribus? Nullæne igitur

sujet, dit-il, de me plaindre de la vieillesse.» Belle réponse, et digne d'un esprit éclairé! Les insensés, au contraire, accusent la vieillesse; mais ce sont leurs propres torts qu'ils lui imputent. Ennius, dont je vous parlais tout à l'heure, était bien loin de les imiter.

> Tel, plein du souvenir de sa vigueur antique,
> Un généreux coursier, vainqueur de ses rivaux,
> Après avoir foulé la poussière olympique,
> Goûte en ses derniers jours les douceurs du repos.

Il compare ainsi sa vieillesse à celle d'un coursier intrépide et victorieux. Mais vous-mêmes, vous devez vous rappeler parfaitement ses dernières années; car il n'y avait que dix-neuf ans qu'il était mort quand on a élu nos consuls actuels T. Flamininus et M. Acilius [22]. Il cessa de vivre sous le deuxième consulat de Philippe, qui avait Cépion pour collègue. J'avais alors soixante-cinq ans, et je trouvai encore assez de voix et de poumons pour faire passer la loi Voconia [23]. Ennius atteignit sa soixante-dixième année, et, à cet âge, il supportait facilement ce qu'on regarde comme les deux plus grands fardeaux de l'existence, le vieillesse et la pauvreté : il semblait presque en faire ses délices. En y réfléchissant, je trouve quatre motifs qui font redouter la vieillesse; le premier, c'est qu'elle nous interdit le soin des affaires; le second qu'elle affaiblit le corps; le troisième, qu'elle nous prive de presque toutes les jouissances; le quatrième, qu'elle touche à la mort. Cherchons donc, si vous voulez, ce que chacun de ces reproches a de valeur et de fondement.

VI. La vieillesse nous interdit les affaires. Quelles affaires? Celles qui exigent les forces de la jeunesse? n'y

res sunt seniles, quæ, vel infirmis corporibus, animo tamen administrentur? Nihil ergo agebat Q. Maximus? nihil L. Paullus, pater tuus, Scipio, socer optimi viri, filii mei? ceteri senes, Fabricii, Curii, Coruncanii quum rempublicam consilio et auctoritate defendebant, nihil agebant? Ad App. Claudii senectutem accedebat etiam, ut cæcus esset : et tamen is, quum sententia senatus inclinaret ad pacem, et fœdus faciendum cum Pyrrho, non dubitavit dicere illa, quæ versibus persecutus est Ennius :

> Quo vobis mentes, rectæ quæ stare solebant
> Antehac, dementes sese flexere?

ceteraque gravissime; notum enim vobis carmen est; et tamen ipsius Appii exstat oratio. Atque hanc ille egit septem et decem annos post alterum consulatum, quum inter duos consulatus anni decem interfluxissent, censorque ante consulatum superiorem fuisset. Ex quo intelligitur, Pyrrhi bello grandem sane fuisse; et tamen sic a patribus accepimus. Nihil igitur afferunt, qui in re gerenda versari senectutem negant, similesque sunt iis, qui gubernatorem in navigando agere nihil dicant, quum alii malos scandant, alii per foros cursent, alii sentinam exhauriant; ille autem clavum tenens sedeat in puppi quietus. Non faciat ea, quæ juvenes : at vero multo majora et meliora facit. Non viribus, aut velocitatibus, aut celeritate corporum res magnæ geruntur; sed consilio, auctoritate, sententia; quibus non modo non orbari, sed etiam augeri senectus solet. Nisi forte

en a-t-il donc point qui soient propres aux vieillards, et dont l'esprit puisse se charger, même dans un corps affaibli? Fabius ne faisait donc rien, ni Paul Émile, votre père, Scipion, et le beau-père de mon excellent fils? Les autres vieillards, les Fabricius, les Curius, les Coruncanius, ne faisaient donc rien, lorsqu'ils soutenaient la république par leur sagesse et par l'ascendant de leur vertu? Appius Claudius était vieux, et de plus aveugle. Cependant, lorsque le sénat inclinait à voter la paix et à conclure un traité avec Pyrrhus, ce fut lui qui eut le courage de faire entendre ces paroles qu'Ennius a reproduites en vers:

Quel projet insensé, quelle indigne faiblesse,
Démentent en ce jour votre antique sagesse?

Tout ce qui suit est de la plus grande vigueur, et vous connaissez le poëme. D'ailleurs, la harangue d'Appius existe encore; il la prononça dix-sept ans après son deuxième consulat; dix années s'étaient déjà écoulées depuis le premier, et il avait été censeur auparavant. Il faut donc en conclure qu'il était extrêmement âgé lors de la guerre contre Pyrrhus, et c'est aussi ce que nous tenons de nos pères. Ainsi, l'on a tort de soutenir que la vieillesse ne prend plus part aux affaires. C'est comme si l'on disait que le pilote ne fait rien dans un vaisseau, parce qu'assis à la poupe, il tient tranquillement le gouvernail, tandis que les autres grimpent aux mâts, manœuvrent sur le tillac ou vident la sentine. Que la vieillesse ne fasse pas ce que font les jeunes gens, nous en convenons; mais combien ses fonctions sont plus utiles et plus importantes! Ce n'est pas par la force, les brusques saillies et l'agilité du corps que s'exécutent les

ego vobis, qui et miles, et tribunus, et legatus, et consul versatus sum in vario genere bellorum, cessare nunc videor, quum bella non gero. At senatui, quæ sunt gerenda, præscribo, et quomodo : Carthagini, male jam diu cogitanti, bellum multo ante denuntio; de qua vereri non ante desinam, quam illam excisam esse cognovero. Quam palmam utinam dii immortales tibi, Scipio, reservent, ut avi reliquias persequare! cujus a morte tertius et tricesimus est annus : sed memoriam illius viri excipient omnes anni consequentes. Anno ante me censorem mortuus est, novem annis post meum consulatum, quum consul iterum, me consule, creatus esset. Num igitur, si ad centesimum annum vixisset, senectutis eum suæ pœniteret? nec enim excursione, nec saltu, nec eminus hastis, aut cominus gladiis uteretur; sed consilio, ratione, sententia. Quæ nisi essent in senibus, non summum consilium majores nostri appellassent *Senatum*. Apud Lacedæmonios quidem ii, qui amplissimum magistratum gerunt, ut sunt, sic etiam nominantur senes. Quod si legere, aut audire voletis externa, maximas respublicas ab adolescentibus labefactas, a senibus sustentatas et restitutas reperietis.

Cedo, qui vestram rempublicam tantam amisistis tam cito?

grandes choses; c'est par la prudence, l'autorité des lumières, la sagesse des décisions; et, loin de perdre ces avantages, la vieillesse en jouit plus complètement. Suis-je donc dans l'inaction parce que j'ai cessé de porter les armes, après avoir fait différentes campagnes, comme soldat, tribun, lieutenant et consul? Si je ne fais plus la guerre moi-même, j'indique au sénat quand et comment il faut la faire. Je la déclare dès à présent à Carthage[24], qui nourrit depuis long-temps de pernicieux desseins, et que je ne cesserai de redouter que quand je la saurai anéantie. Puissent les dieux immortels vous réserver cette palme, cher Scipion, afin que vous acheviez l'ouvrage commencé par votre aïeul[25]! Voilà trente-trois ans qu'il est mort; mais tous les âges garderont sa mémoire. Il mourut un an avant que je fusse nommé censeur, neuf ans après mon consulat, sous lequel il avait lui-même été créé consul pour la seconde fois. Mais s'il lui eût été donné de prolonger sa vie jusqu'à cent ans, croyez-vous qu'il le regrettât aujourd'hui? Sans doute il ne pourrait plus courir, sauter, combattre de loin avec le javelot, ou de près avec l'épée; mais il aurait encore l'expérience, les lumières et le jugement. Il faut bien que ce soit là le partage de la vieillesse, sans quoi nos ancêtres n'auraient pas donné au conseil suprême le nom de sénat[26]. Chez les Lacédémoniens, les magistrats sont des vieillards et en portent le titre[27]. Parcourez l'histoire des nations étrangères, vous y verrez que ce sont les jeunes gens qui ont renversé les plus grandes républiques, et les vieillards qui les ont soutenues et rétablies.

Qui donc a pu détruire
En un si court espace un si puissant empire?

Sic enim percontantur, ut est in Nævii poetæ Ludo. Respondentur et alia, et hæc in primis :

Proveniebant oratores novi, stulti, adolescentuli.

Temeritas est videlicet florentis ætatis; prudentia, senescentis.

VII. At memoria minuitur. Credo, nisi eam exerceas, aut si sis natura tardior. Themistocles omnium civium nomina perceperat : num igitur censetis eum, quum ætate processisset, qui Aristides esset, Lysimachum salutare solitum? Equidem non modo eos novi, qui sunt, sed eorum patres etiam, et avos. Nec sepulcra legens vereor, quod aiunt, ne memoriam perdam : his enim ipsis legendis redeo in memoriam mortuorum. Nec vero quemquam senum audivi oblitum, quo loco thesaurum obruisset : omnia, quæ curant, meminerunt; vadimonia constituta; qui sibi, quibus ipsi debeant. Quid jurisconsulti? quid pontifices? quid augures? quid philosophi senes? quam multa meminerunt! Manent ingenia senibus, modo permaneat studium et industria; nec ea solum in claris et honoratis viris, sed in vita etiam privata et quieta. Sophocles ad summam senectutem tragœdias fecit : quod propter studium, quum rem familiarem negligere videretur, a filiis in judicium vocatus est; ut, quemadmodum nostro more male rem gerentibus patribus bonis interdici solet, sic illum, quasi desipientem, a re familiari removerent judices. Tum senex dicitur eam fabulam, quam in manibus habebat, et proxime scripserat, Œdipum Colo-

Que l'on fasse cette demande, comme dans la pièce de Névius[28], et on ne manquera pas de répondre, entre autres choses :

De jeunes insensés, de nouveaux orateurs,
Ont été de nos maux les funestes auteurs.

C'est qu'en effet on est téméraire dans la fleur de l'âge, et qu'on devient sage en vieillissant.

VII. Mais la mémoire s'affaiblit. Oui, elle s'affaiblit, si vous ne l'exercez pas, ou si elle est naturellement paresseuse. Thémistocle savait les noms de tous ses concitoyens : croyez-vous qu'une fois avancé en âge, il lui arrivât souvent de donner à Aristide le nom de Lysimaque? Moi, je connais non-seulement mes contemporains, mais encore leurs pères et leurs aïeux. Je lis sans crainte les épitaphes, et cette lecture, qui ôte, dit-on, la mémoire, ne fait que me rappeler celle des morts. Jamais je n'ai ouï dire que des vieillards eussent oublié l'endroit où ils avaient enfoui leur trésor[29]; ils se rappellent tout ce qui les intéresse, quand viendra le moment des échéances, quels sont leurs débiteurs et leurs créanciers. Faut-il parler des vieillards jurisconsultes, pontifes, augures, philosophes? Quelle excellente mémoire n'ont-ils pas! Les forces de l'esprit survivent aux années, pourvu qu'on ne renonce pas à l'application et au travail; et cela, non-seulement au sein de l'éclat et des honneurs, mais encore dans le calme de la vie privée. Sophocle composa des tragédies jusqu'à la dernière vieillesse; et comme cette occupation semblait lui faire négliger ses intérêts domestiques, ses fils le citèrent en justice, demandant qu'on lui ôtât, comme à un homme tombé en enfance, la direction de ses affaires et de son

neum recitasse judicibus, quæsisseque, num illud carmen desipientis videretur: quo recitato, sententiis judicum est liberatus. Num igitur hunc, num Homerum, num Hesiodum, num Simonidem, num Stesichorum, num, quos ante dixi, Isocratem, Gorgiam, num philosophorum principes, Pythagoram, Democritum, num Platonem, num Xenocratem, num postea Zenonem, Cleanthem, aut eum, quem vos etiam Romæ vidistis, Diogenem stoicum, coegit in suis studiis obmutescere senectus? an non in omnibus iis studiorum agitatio vitæ æqualis fuit?

Age, ut ista divina studia omittamus, possum nominare ex agro Sabino rusticos Romanos, vicinos et familiares meos, quibus absentibus, nunquam fere ulla in agro majora opera fiunt, non serendis, non percipiendis, non condendis fructibus. Quanquam in illis minus hoc mirum: nemo enim est tam senex, qui se annum non putet posse vivere, sed iidem elaborant in eis, quæ sciunt, nihil omnino ad se pertinere.

Serit arbores, quæ alteri seculo prosint,

ut ait Statius noster in Synephebis. Nec vero dubitet agricola, quamvis senex, quærenti, cui serat, respondere: « Diis immortalibus, qui me non accipere modo hæc a majoribus voluerunt, sed etiam posteris prodere. »

bien, de même qu'on l'ôte chez nous pour cause d'incapacité. Le vieillard tenait, dit-on, en ce moment, son *OEdipe à Colone*, qu'il venait d'achever : il le lut à ses juges, et leur demanda s'ils pensaient que ce fût là l'ouvrage d'un homme tombé en enfance. Il fut acquitté sur-le-champ par la décision du tribunal. Est-ce donc Sophocle, est-ce Homère, Hésiode, Simonide, Stésichore, dont la vieillesse a paralysé les facultés? Est-ce Isocrate et Gorgias, dont j'ai déjà parlé, ou les princes des philosophes, Pythagore, Démocrite, Platon, Xénocrate, et, après eux, Zénon, Cléante et Diogène le stoïcien, que vous-mêmes avez vu à Rome[30]? Tous ces grands hommes n'ont-ils pas conservé l'activité de l'âme aussi long-temps que l'existence?

Mais, sans parler de ces occupations sublimes, je puis vous citer dans le pays sabin des Romains agricoles, mes voisins et mes amis, qui ne laissent presque jamais faire sans eux aucun travail important, comme semer, récolter, serrer les fruits. Cela se conçoit néanmoins; car, quelque vieux que l'on soit, on espère toujours atteindre le bout de l'année. Mais ils font plus, ils se livrent à des travaux dont ils sont sûrs de ne pouvoir jouir.

L'arbre qu'ils ont planté grandit pour leurs neveux,

comme dit notre Statius[31] dans les Synéphèbes. Et qu'on demande au plus vieux cultivateur, pour qui il plante, il répondra sans hésiter : « Pour les dieux immortels, qui veulent que je transmette à mes enfans ce que j'ai reçu de mes aïeux. »

24.

VIII. Melius Cæcilius de sene alteri seculo prospiciente quam illud idem :

Ædepol, Senectus, si nihil quidquam aliud vitii
Apportes tecum, quum advenis, unum id sat est,
Quod diu vivendo, multa, quæ non vult, videt;

et multa fortasse, quæ vult : atque in ea quidem, quæ non vult, sæpe etiam adolescentia incurrit. Illud vero idem Cæcilius vitiosius :

Tum equidem in senecta hoc deputo miserrimum,
Sentire ea ætate esse se odiosum alteri;

jucundum potius, quam odiosum : ut enim adolescentibus, bona indole præditis, sapientes senes delectantur, leviorque fit eorum senectus, qui a juventute coluntur et diliguntur; sic adolescentes senum præceptis gaudent, quibus ad virtutum studia ducuntur : nec minus intelligo me vobis, quam vos mihi esse jucundos. Sed videtis ut senectus non modo languida atque iners non sit, verum etiam sit operosa et semper agens aliquid et moliens; tale scilicet, quale cujusque studium in superiore vita fuit. Quid, quod etiam addiscunt aliquid? ut Solonem versibus gloriantem videmus, qui se quotidie aliquid addiscentem, senem fieri dicit; ut ego feci, qui græcas litteras senex didici : quas quidem sic avide arripui, quasi diuturnam sitim explere cupiens, ut ea ipsa mihi nota essent, quibus me nunc exemplis uti videtis : quod quum fecisse Socratem in fidibus audirem,

VIII. Le passage de Cécilius (Statius) que nous venons de citer, et où il nous représente un vieillard étendant sa prévoyance sur l'avenir, vaut mieux que celui-ci du même poète :

> Vieillesse, à plus d'un titre on t'appelle ennemie;
> Trop justement maudite, hélas! quand ton seul tort
> Serait de nous montrer, en prolongeant la vie,
> Cent choses dont la vue est pire que la mort.

Mais il est aussi des choses que la vieillesse voit avec plaisir; et quant à celles qu'on ne voudrait pas voir, la jeunesse en a sa part. Ce même Cécilius altère encore plus la vérité, quand il dit :

> . . . . Des maux de la vieillesse
> Le plus triste est de voir que l'on déplaît sans cesse.

Au contraire on plaît; si dans ses dernières années le sage aime les jeunes gens d'un heureux naturel, si leur vénération et leur attachement diminuent pour lui le poids de l'âge, ce n'est pas avec moins d'empressement que la jeunesse vient puiser le goût de la vertu dans les préceptes des vieillards; et il me semble que vous vous plaisez avec moi, comme je me plais avec vous. Mais vous voyez du moins qu'il s'en faut bien que la vieillesse soit languissante et sans activité. Oui, elle est laborieuse; elle agit, elle médite sans cesse, toujours fidèle à ce qui fut le goût et l'occupation des autres âges. Que dis-je? elle acquiert aussi de nouvelles connaissances. Nous avons des vers où Solon se glorifie de vieillir en apprenant chaque jour quelque chose[32]. Moi-même, c'est sur la fin de ma carrière que j'ai commencé d'étudier les auteurs grecs : je voulais connaître les sources d'où je tire aujourd'hui mes exemples[33]; et il semblait, à mon

vellem equidem et illud (discebant enim fidibus antiqui), sed in litteris certe elaboravi.

IX. Nec nunc quidem vires desidero adolescentis (is enim erat locus alter de vitiis senectutis), non plus, quam adolescens tauri, aut elephanti desiderabam : quod est, eo decet uti; et quidquid agas, agere pro viribus. Quæ enim vox potest esse contemptior, quam Milonis Crotoniatæ? qui, quum jam senex esset, athletasque se in curriculo exercentes videret, adspexisse lacertos suos dicitur, illacrymansque dixisse : « At hi quidem jam mortui sunt. » Non vero tam isti, quam tu ipse, nugator : neque enim ex te unquam es nobilitatus, sed ex lateribus et lacertis tuis. Nihil Sex. Ælius tale, nihil multis annis ante T. Coruncanius, nihil modo P. Crassus; a quibus jura civibus præscribebantur; quorum usque ad extremum spiritum est provecta prudentia. Orator, metuo, ne languescat senectute : est enim munus ejus non ingenii solum, sed laterum etiam, et virium. Omnino canorum illud in voce splendescit etiam nescio quo pacto in senectute; quod equidem adhuc non amisi; et videtis annos : sed tamen est decorus sermo senis, quietus et remissus; facitque persæpe ipsa sibi audientiam diserti senis compta et mitis oratio : quod si ipse exsequi nequeas, possis tamen Scipioni præcipere, et Lælio. Quid enim est jucundius senectute stipata studiis juventutis? An ne eas quidem vires senectuti relinquemus, ut adolescentulos doceat, instituat, ad omne officii munus instruat? quo quidem opere quid

avidité, que j'eusse à étancher une soif allumée depuis long-temps. J'ai appris que Socrate s'adonna de même à la musique; je l'étudierais aussi avec plaisir, puisque les anciens l'étudiaient; mais, du moins, je me suis livré avec ardeur à la culture des lettres.

IX. Passons maintenant au second défaut qu'on reproche à la vieillesse, l'affaiblissement du corps. J'avoue que, malgré mon âge, je n'envie pas plus aujourd'hui la vigueur d'un jeune homme, que je n'enviais dans ma jeunesse celle d'un taureau ou d'un éléphant. Il faut se servir de ce qu'on a, et tout faire suivant ses forces. Y a-t-il rien de plus méprisable que le mot de Milon de Crotone? Sur la fin de sa vie, voyant un jour les athlètes s'exercer dans la lice, il se mit, dit-on, à contempler ses bras, et s'écria en pleurant : «Hélas! les miens sont morts.» — Insensé, c'est toi-même qui n'es plus, toi qui n'as jamais dû ta célébrité qu'à tes reins et à tes bras! Sex. Ælius ne fit jamais entendre une plainte semblable, ni anciennement T. Coruncanius, ni de nos jours P. Crassus [34], ces illustres interprètes des lois, qui conservèrent leur sagesse et leurs lumières jusqu'au dernier soupir. Quant à l'orateur, je crains, je l'avoue, qu'il ne faiblisse en vieillissant. C'est un métier où l'esprit ne suffit pas, et qui veut des poumons et de la vigueur. Il arrive quelquefois, sans que je puisse dire comment, que la voix demeure éclatante et sonore dans la vieillesse; la mienne l'est encore, et pourtant vous voyez mon âge. Mais, à part même ces exemples, le langage d'un vieillard n'a besoin pour plaire que d'être calme et facile, et, chaque jour, l'homme instruit qui parle avec élégance et avec douceur se fait écouter en dépit des années [35]. Fût-on privé de cet avantage, on pourrait encore donner des

potest esse præclarius? Mihi vero Cn. et P. Scipiones, et avi tui duo, L. Æmilius et P. Africanus, comitatu nobilium juvenum fortunati videbantur : nec ulli bonarum artium magistri non beati putandi, quamvis consenuerint vires, atque defecerint : etsi ista ipsa defectio virium adolescentiæ vitiis efficitur sæpius, quam senectutis; libidinosa etenim, et intemperans adolescentia effœtum corpus tradit senectuti. Cyrus quidem apud Xenophontem eo sermone, quem moriens habuit, quum admodum senex esset, negat se unquam sensisse, senectutem suam imbecilliorem factam, quam adolescentia fuisset. Ego L. Metellum memini puer (qui quum quadriennio post alterum consulatum pontifex maximus factus esset, viginti et duos annos ei sacerdotio præfuit) ita bonis esse viribus extremo tempore ætatis, ut adolescentiam non requireret. Nihil necesse est mihi de me ipso dicere : quanquam est id quidem senile, ætatique nostræ conceditur.

X. Videtisne, ut apud Homerum sæpissime Nestor de virtutibus suis prædicet? tertiam enim jam ætatem hominum vivebat; nec erat ei verendum, ne vera de se prædicans, nimis videretur aut insolens, aut loquax : etenim (ut ait Homerus) ex ejus lingua melle dulcior

préceptes à Scipion et à Lélius ; et quoi de plus délicieux qu'une vieillesse doucement occupée à l'instruction des jeunes gens qui se pressent autour d'elle? Nous lui laisserons au moins la force d'éclairer ces âmes neuves, de les former, de les disposer à la pratique de tous les devoirs ; or, fut-il jamais de plus belles fonctions? Cn. et P. Scipion, ainsi que vos deux aïeux L. Émile et P. l'Africain, me semblaient heureux dans leur vieillesse, entourés comme ils l'étaient de jeunes patriciens, et quand on peut enseigner aux autres la vertu, on n'est jamais à plaindre, même lorsque les forces, ruinées par l'âge, vous ont abandonné. Ajoutons que cet épuisement doit bien plus souvent s'imputer aux vices de la jeunesse qu'à la vieillesse même. Ce sont les jeunes gens intempérans et débauchés qui font les vieillards sans vigueur. Dans Xénophon, Cyrus, extrêmement âgé, prononce avant de mourir un discours où il proteste ne s'être jamais senti plus faible dans sa vieillesse que dans ses jeunes années[36]. J'ai vu dans mon enfance L. Metellus, qui, ayant été nommé grand pontife quatre ans après son deuxième consulat, exerça cette dignité pendant vingt-deux ans ; et je me souviens qu'au dernier terme de sa carrière, telle était sa vigueur qu'il n'avait nullement à regretter sa jeunesse. Je ne crois pas nécessaire de vous parler de moi ; c'est cependant là un des caractères et un des privilèges de mon âge.

X. Voyez Nestor dans Homère : il vante sans cesse ses propres vertus ; mais il avait déjà vécu deux âges d'homme, et voilà ce qui lui permettait de s'adresser à lui-même de flatteuses vérités, sans craindre qu'on accusât sa vanité ou l'intempérance de sa langue. Ses discours, comme dit Homère, coulaient de ses lèvres plus

fluebat oratio; quam ad suavitatem nullis egebat corporis viribus : et tamen dux ille Græciæ nusquam optat, ut Ajacis similes habeat decem, at ut Nestoris; quod si acciderit, non dubitat, quin brevi Troja sit peritura. Sed redeo ad me. Quartum annum ago et octogesimum : equidem posse vellem idem gloriari, quod Cyrus; sed tamen hoc queo dicere, non me quidem iis esse viribus, quibus aut miles bello Punico, aut quæstor eodem bello, aut consul in Hispania fuerim, aut quadriennio post, quum tribunus militaris depugnavi apud Thermopylas, M'. Acilio Glabrione consule : sed tamen (ut vos videtis) non plane me enervavit, nec afflixit senectus; non curia vires meas desiderat, non rostra, non amici, non clientes, non hospites : nec enim unquam sum assensus veteri illi laudatoque proverbio, quod monet, mature fieri senem, si diu velis esse senex. Ego vero me minus diu senem esse mallem, quam esse senem ante, quam essem. Itaque nemo adhuc convenire me voluit, cui fuerim occupatus. At minus habeo virium, quam vestrum utervis. Ne vos quidem T. Pontii centurionis vires habetis : num idcirco est ille præstantior? moderatio modo virium adsit, et tantum, quantum potest quisque, nitatur : næ ille non magno desiderio tenebitur virium. Olympiæ per stadium ingressus esse Milo dicitur, quum humeris sustineret bovem vivum. Utrum igitur has corporis, an Pythagoræ tibi malis vires ingenii dari?

Denique isto bono utare, dum adsit; quum absit, ne requiras : nisi forte adolescentes pueritiam, paulum ætate progressi adolescentiam debeant requirere. Cur-

doux que le miel. Ce charme d'éloquence n'avait nul besoin des forces physiques; et cependant le chef des Grecs souhaitait, non pas dix Ajax, mais dix Nestors[37], sûr qu'avec eux Troie serait bientôt détruite. Maintenant j'en reviens à moi. Je suis dans ma quatre-vingt-quatrième année, et je voudrais bien pouvoir en dire autant que Cyrus; mais je dois convenir que je n'ai plus la même force qu'autrefois, lorsque j'étais soldat dans la guerre Punique, questeur dans la même guerre, consul en Espagne; ou lorsque, quatre ans plus tard, je combattais aux Thermopyles comme tribun militaire, sous le consulat de M'. Acilius Glabrion : vous voyez néanmoins que la vieillesse ne m'a pas entièrement affaibli et abattu; le sénat, la tribune, mes amis, mes cliens, mes hôtes, ne m'ont point encore vu manquer de force. Je n'ai jamais approuvé ce vieux proverbe tant vanté, qui prescrit d'être vieux de bonne heure, si l'on veut l'être longtemps. Je préfère une courte vieillesse à une vieillesse anticipée, et nul n'a jamais voulu me parler d'affaires, qu'il ne m'ait trouvé disposé à l'entendre. Je n'ai pas vos forces, direz-vous; mais vous-mêmes vous n'avez pas celles du centurion T. Pontius : cela vous met-il au dessous de lui? Si l'on sait faire usage des forces qu'on possède[38], et les employer toutes au besoin, certes on n'aura rien à regretter. On raconte qu'aux jeux Olympiques, Milon parcourut la stade[39] avec un bœuf vivant sur ses épaules. Or, que choisiriez-vous, d'une pareille force corporelle, ou de la force d'esprit de Pythagore?

Tant que vous avez la vigueur physique, jouissez-en; une fois disparue, ne la regrettez pas. Autrement, il faudra regretter l'enfance dans la jeunesse, et la jeunesse

sus est certus ætatis, et una via naturæ, eaque simplex; suaque cuique parti ætatis tempestivitas est data; ut et infirmitas puerorum, et ferocitas juvenum, et gravitas jam constantis ætatis, et senectutis maturitas naturale quiddam habeat, quod suo tempore percipi debeat. Arbitror te audire, Scipio, hospes tuus avitus Massinissa quæ faciat hodie, nonaginta annos natus; quum ingressus iter pedibus sit, in equum omnino non adscendere; quum equo, ex equo non descendere : nullo imbre, nullo frigore adduci, ut capite operto sit : summam in eo esse corporis siccitatem : itaque exsequi omnia regis officia et munera. Potest igitur exercitatio et temperantia etiam senectuti conservare aliquid pristini roboris.

XI. Non sunt in senectute vires? ne postulantur quidem vires a senectute. Ergo et legibus et institutis vacat ætas nostra muneribus iis, quæ non possunt sine viribus sustineri : itaque non modo, quod non possumus, sed ne quantum possumus quidem, cogimur. At ita multi sunt imbecilli senes, ut nullum officii, aut omnino vitæ munus exsequi possint. At id quidem non proprium senectutis est vitium, sed commune valetudinis. Quam fuit imbecillus P. Africani filius is, qui te adoptavit! quam tenui, aut nulla potius valetudine! quod ni ita fuisset, alterum ille exstitisset lumen civitatis : ad paternam enim magnitudinem animi doctrina uberior accesserat. Quid mirum igitur in senibus, si infirmi sunt aliquando, quum ne id quidem adolescentes effugere possint? Resistendum, Læli et Scipio,

dans un âge plus avancé. Le cours de la vie est régulier; la marche de la nature est simple et uniforme. Chaque saison de l'existence a son rang prescrit; et la faiblesse de l'enfance, l'audace de la jeunesse, la gravité de l'âge viril, la maturité des vieillards, sont comme autant de fruits que la nature fait éclore, et qu'on doit cueillir en leur temps. Je suppose, Scipion, que vous savez quel est encore à quatre-vingt-dix ans le genre de vie de Massinissa, l'hôte de votre famille[40]. S'il se met en route à pied, il ne monte pas un seul instant à cheval; s'il part à cheval, il n'en descend plus. Point de pluie, point de froid qui l'oblige à se couvrir la tête. Son corps est sec et dispos; et il suffit ainsi à toutes les obligations et à tous les soins de la royauté. On peut donc, par l'exercice et la tempérance, conserver dans ses dernières années quelque chose de son ancienne vigueur.

XI. La vieillesse n'a point de forces? Mais on n'en exige pas non plus de sa part, et à mon âge on est est exempté par l'usage et par les lois de toutes les charges où la vigueur du corps est indispensable. Ainsi donc nos obligations, bien loin d'excéder nos forces, ne les égalent seulement pas. Il y a, dira-t-on, des vieillards si faibles, qu'ils ne peuvent satisfaire à leurs devoirs, ni aux plus plus simples obligations de la vie: mais ce défaut n'est point particulier à la vieillesse; il est commun à tous les mauvais tempéramens : j'en citerai pour exemple le fils de Scipion l'Africain, qui vous a adopté[41]. Vit-on jamais constitution plus débile? que sa santé était délicate! disons mieux, il n'en avait pas. Sans cela, il aurait été à son tour le flambeau de l'état; car il joignait à la grandeur d'âme de son père un plus riche fonds de connaissance. Qu'on ne s'étonne donc plus

senectuti est, ejusque vitia diligentia compensanda sunt. Pugnandum, tanquam contra morbum, sic contra senectutem. Habenda ratio valetudinis : utendum exercitationibus modicis; tantum cibi et potionis adhibendum, ut reficiantur vires, non opprimantur. Nec vero corpori soli subveniendum est, sed menti atque animo multo magis : nam hæc quoque, nisi tanquam lumini oleum instilles, exstinguuntur senectute. Et corpora quidem defatigatione et exercitatione ingravescunt; animi autem exercitando levantur. Nam quos ait Cæcilius *comicos stultos senes*, hoc significat credulos, obliviosos, dissolutos : quæ vitia sunt non senectutis, sed inertis, ignavæ, somniculosæ senectutis. Ut petulantia, ut libido, magis est adolescentium, quam senum, nec tamen omnium adolescentium, sed non proborum; sic ista senilis stultitia (quæ deliratio appellari solet) senum levium est, non omnium. Quatuor robustos filios, quinque filias, tantam domum, tantas clientelas Appius regebat et senex, et cæcus : intentum enim animum, tanquam arcum, habebat, nec languescens succumbebat senectuti : tenebat non modo auctoritatem, sed etiam imperium in suos : metuebant servi, verebantur liberi, carum omnes habebant : vigebat in illa domo patrius mos et disciplina.

des infirmités de quelques vieillards, puisque la jeunesse même ne peut pas toujours y échapper. On doit, mes amis, lutter contre la vieillesse, en contrebalancer les défauts à force de soins, et la combattre comme une maladie. Pour cela, soignons notre santé, livrons-nous à un exercice modéré, prenons de nourriture ce qu'il en faut pour réparer les forces, et gardons-nous de l'excès qui les détruit. Et ne donnons pas nos soins au corps seulement : l'esprit et le cœur les réclament bien plus encore. Si on ne les entretient, ils s'éteignent eux-mêmes par la vieillesse, comme une lampe où l'on négligerait de verser de l'huile. J'ajoute que l'esprit a cela de particulier, que l'exercice et le travail qui épuisent l'activité du corps, ne font au contraire que redoubler la sienne. Quand Cécilius parle de sots vieillards de comédie, il désigne ceux qui sont crédules, négligens et sans mémoire; et s'ils ont ces défauts, ce n'est pas parce qu'ils sont vieux, c'est parce qu'ils sont indolens, lâches et endormis. Les jeunes gens sont plus sujets que les vieillards à l'effronterie et au libertinage; cependant ces vices ne se trouvent pas indistinctement dans tous les jeunes gens; ils se rencontrent seulement dans ceux qui sont corrompus : eh bien, il en est de même de cette imbécillité de la vieillesse qu'on nomme enfance; elle attaque les esprits sans vigueur, et non tous les gens âgés. Appius avait quatre fils déjà grands, cinq filles, une maison immense, d'innombrables cliens, et il gouvernait tout cela, quoique vieux et aveugle. Il avait continuellement l'esprit tendu comme un arc, et ne se laissait point engourdir et accabler par la vieillesse. Il exerçait sur les siens, non pas une simple autorité, mais un empire absolu; il était craint de ses esclaves, respecté de ses enfans, chéri de

Ita enim senectus honesta est, si se ipsa defendit, si jus suum retinet, si nemini emancipata est, si usque ad extremum spiritum dominatur in suos. Ut enim adolescentem, in quo senile aliquid; sic senem, in quo est adolescentis aliquid, probo : quod qui sequitur, corpore senex esse poterit, animo nunquam erit. Septimus mihi Originum liber est in manibus; omnia antiquitatis monumenta colligo; causarum illustrium, quascumque defendi, nunc quum maxime conficio orationes; jus augurum, pontificum, civile tracto; multum etiam græcis litteris utor; Pythagoreorumque more, exercendæ memoriæ gratia, quid quoque die dixerim, audierim, egerim, commemoro vesperi. Hæ sunt exercitationes ingenii, hæc curricula mentis : in his desudans atque elaborans, corporis vires non magnopere desidero. Adsum amicis; venio in senatum frequens, ultroque affero res multum et diu cogitatas; easque tueor animi, non corporis viribus. Quæ si exsequi nequirem, tamen me lectulus oblectaret meus, ea ipsa cogitantem, quæ jam agere non possem; sed ut possim, facit acta vita. Semper enim in his studiis laboribusque viventi non intelligitur, quando obrepat senectus. Ita sensim sine sensu ætas senescit; nec subito frangitur, sed diuturnitate exstinguitur.

tous[42], et il maintenait dans sa maison les habitudes et la discipline de nos pères.

C'est qu'en effet, si la vieillesse veut être honorée, il faut qu'elle se soutienne elle-même, qu'elle défende ses droits, qu'elle ne sacrifie à personne son indépendance, et qu'elle continue jusqu'au dernier soupir à régner sur tout ce qui l'environne. J'aime dans le jeune homme quelque chose du vieillard, et dans le vieillard quelque chose du jeune homme. En remplissant cette condition, le corps peut vieillir, l'esprit jamais. Je compose dans ce moment le septième livre de mes Origines; je recueille tous les souvenirs de l'antiquité; je mets la dernière main à chacun des plaidoyers mémorables que j'ai prononcés dans ma vie; je travaille sur le droit des augures, sur le droit des pontifes, sur le droit civil; je m'occupe aussi beaucoup de littérature grecque, et enfin j'exerce ma mémoire d'après la méthode des Pythagoriciens, en repassant le soir dans mon esprit ce que j'ai fait, dit, ou entendu dire durant la journée. Telles sont les occupations de mon esprit, telle est l'arène où s'exerce mon intelligence; c'est là que travaillant sans repos, je n'ai guère à regretter les forces du corps. Je sers mes amis; je suis assidu au sénat; j'y apporte des projets mûris par de longues et profondes réflexions, et je n'ai besoin pour les soutenir que des forces de l'esprit. Enfin, quand même je serais forcé de garder le lit, ce serait encore un bonheur pour moi de m'occuper en idée de ce que je ne serais plus en état de faire; mais cela n'est pas, grâce à ma vie passée. En consacrant ses jours à l'étude et au travail, la vieillesse arrive sans qu'on s'en aperçoive; l'existence marche insensiblement à son terme, et

XII. Sequitur tertia vituperatio senectutis, quod eam carere dicunt voluptatibus. O præclarum munus ætatis, si quidem id aufert nobis, quod est in adolescentia vitiosissimum! Accipite enim, optimi adolescentes, veterem orationem Archytæ Tarentini, magni in primis et præclari viri, quæ mihi tradita est, quum essem adolescens Tarenti cum Q. Maximo. Nullam capitaliorem pestem, quam corporis voluptatem, hominibus dicebat a natura datam; cujus voluptatis avidæ libidines temere et effrenate ad potiundum incitarentur. Hinc patriæ proditiones, hinc rerum publicarum eversiones, hinc cum hostibus clandestina colloquia nasci: nullum denique scelus, nullum malum facinus esse, ad quod suscipiendum non libido voluptatis impelleret: stupra vero, et adulteria, et omne tale flagitium, nullis aliis illecebris excitari, nisi voluptatis. Quumque homini sive natura, sive quis deus nihil mente præstabilius dedisset, huic divino muneri ac dono nihil esse tam inimicum, quam voluptatem. Nec enim libidine dominante temperantiæ locum esse; neque omnino in voluptatis regno virtutem posse consistere. Quod quo magis intelligi posset, fingere animo aliquem jubebat, tanta incitatum voluptate corporis, quanta percipi posset maxima. Nemini censebat fore dubium, quin tamdiu, dum ita gauderet, nihil agitare mente, nihil ratione, nihil cogitatione consequi posset. Quocirca nihil esse tam detestabile, tamque pestiferum, quam voluptatem; si quidem ea, quum major esset atque longior, omne

au lieu de se briser tout à coup, elle s'éteint peu à peu par la longueur même de sa durée.

XII. Nous voici arrivés au troisième motif qui fait accuser la vieillesse, la privation des plaisirs. O précieux bienfait de l'âge, qui nous délivre de ce qu'il y a de pire dans la jeunesse! Écoutez, mes chers enfans, ce que disait autrefois à ce sujet Archytas de Tarente[43], l'un des plus grands et des plus illustres philosophes : c'est une tradition que j'ai recueillie dans ma jeunesse à Tarente même, lorsque je m'y trouvais avec Fabius. La volupté du corps, disait-il, est le plus mortel des fléaux créés par la nature; l'homme, dans son avidité, en poursuit la possession avec un aveugle emportement. De là naissent les trahisons contre la patrie, le renversement des états, les intelligences secrètes avec l'ennemi; enfin, il n'est point de forfait, point d'attentat odieux, que la soif du plaisir ne nous pousse à commettre; et on ne peut imputer qu'à cet appât funeste les adultères et tous les crimes du même genre. Si la raison est le plus bel avantage que la nature ou quelque divinité ait accordé à l'homme, la volupté est ce qu'il y a de plus contraire à ce bienfait du ciel. Les désirs, une fois maîtres du cœur, n'y laissent plus de place à la modération, et la vertu ne peut s'établir où règne la volupté. Pour mieux s'en convaincre, Archytas voulait qu'on se figurât un homme dans le plus vif transport de volupté sensuelle que l'on puisse goûter. Il était, selon lui, évident pour tout le monde, que tant que cet état durerait, toute fonction de l'esprit, toute opération du jugement et de la pensée serait suspendue, et il en concluait que le plaisir des sens est le plus funeste des poisons, puisqu'en augmentant sa force et en prolongeant sa durée, il peut éteindre en-

animi lumen exstingueret. Hæc cum C. Pontio Samnite, patre ejus, a quo, Caudino prœlio, Sp. Postumius et T. Veturius consules superati sunt, locutum Archytam, Nearchus Tarentinus, hospes noster, qui in amicitia populi Romani permanserat, se a majoribus natu accepisse dicebat, quum quidem ei sermoni interfuisset Plato Atheniensis; quem Tarentum venisse, L. Camillo, Appio Claudio consulibus, reperio. Quorsum hæc, ut intelligatis, si voluptatem aspernari ratione et sapientia non possemus, magnam habendam senectuti gratiam, quæ efficeret, ut id non liberet, quod non oporteret. Impedit enim consilium voluptas, rationi inimica; ac mentis (ut ita dicam) præstringit oculos, nec habet ullum cum virtute commercium. Invitus quidem feci, ut fortissimi viri T. Flaminini fratrem L. Flamininum e senatu ejicerem, septem annis postquam consul fuisset : sed notandam putavi libidinem. Ille enim quum esset consul, in Gallia exoratus in convivio a scorto est, ut securi feriret aliquem eorum, qui in vinculis essent damnati rei capitalis : hic Tito, fratre suo, censore (qui proximus ante me fuerat) elapsus est; mihi vero et Flacco neutiquam probari potuit tam flagitiosa et tam perdita libido, quæ cum probro privato conjungeret imperii dedecus.

XIII. Sæpe audivi a majoribus natu, qui se porro pueros a senibus audisse dicebant, mirari solitum C. Fabricium, quod, quum apud regem Pyrrhum legatus esset, audisset a Thessalo Cynea, esse quemdam Athenis, qui se sapientem profiteretur; eumque dicere, om-

rement le flambeau de l'intelligen
réflexions d'Archytas, en conversa .nnite
Pontius, dont le fils vainquit à la jour ..es Four-
es-Caudines les consuls Postumius et Veturius. Le tout
a été rapporté par mon hôte Néarque de Tarente, qui
ait persévéré dans l'alliance du peuple romain : il di-
t le tenir des vieillards qui l'avaient précédé, ajoutant
e l'Athénien Platon avait assisté à l'entretien; et j'ai
ouvé en effet que ce philosophe était venu à Tarente,
us le consulat de L. Camille et d'Appius Claudius [44].
quoi tend ce que je viens de dire? à vous prouver que si
us n'avions pas assez de raison et de sagesse pour mépri-
er le plaisir, il faudrait savoir bien bon gré à la vieillesse
e venir mettre d'accord nos désirs et nos devoirs. La vo-
upté est l'écueil du jugement et l'ennemie de la raison; elle éblouit, pour ainsi dire, les yeux de l'âme; elle est incompatible avec la vertu. Ce fut bien certainement à regret que je fis chasser du sénat, sept ans après son consulat, L. Flamininus, frère du vaillant Titus [45]; mais je crus devoir flétrir ses dérèglemens [46]. Étant consul en Gaule, une courtisane avait obtenu de lui dans un festin l'exécution d'un des condamnés détenus pour crime capital. Sous la censure de son frère Titus, qui l'exerçait immédiatement avant moi, il échappa au châtiment; mais Flaccus et moi, nous ne pûmes pardonner cet excès d'infamie et de dissolution, qui avilissait dans un seul homme la dignité du commandement.

XIII. Voici une anecdote que les vieillards m'ont contée plus d'une fois, et qu'ils disaient leur avoir été transmise dans l'enfance par leurs pères. Fabricius s'étonnait souvent d'une chose, c'était d'avoir appris de Cynéas le Thessalien, durant son ambassade auprès du roi Pyr-

nia, quæ faceremus, ad voluptatem esse referenda: quod ex eo audientes M'. Curium et T. Coruncanium optare solitos, ut id Samnitibus ipsique Pyrrho persuaderetur; quo facilius vinci possent, quum se voluptatibus dedissent. Vixerat M'. Curius cum P. Decio, qui, quinquennio ante eum consulem, se pro republica quarto consulatu devoverat. Norat eumdem Fabricius, norat Coruncanius; qui quum ex sua vita, tum ex ejus, quem dico, P. Decii facto, judicabant esse profecto aliquid natura pulchrum atque præclarum, quod sua sponte peteretur, quodque, spreta et contempta voluptate, optimus quisque sequeretur. Quorsum igitur tam multa de voluptate? quia non modo vituperatio nulla, sed etiam summa laus senectutis est, quod ea voluptates nullas magnopere desiderat: caret epulis, exstructisque mensis, et frequentibus poculis? caret ergo etiam vinolentia, et cruditate, et insomniis. Sed si aliquid dandum est voluptati, quoniam ejus blanditiis non facile obsistimus (divine enim Plato *escam malorum* voluptatem appellat, quod ea videlicet homines capiantur, ut hamo pisces), quanquam immoderatis epulis careat senectus, modicis tamen conviviis delectari potest. C. Duillium, M. filium, qui Pœnos classe primus devicerat, redeuntem a cœna senem sæpe videbam puer: delectabatur crebro funali et tibicine, quæ sibi nullo exemplo privatus sumpserat: tantum licentiæ dabat gloria. Sed quid ego alios? ad me ipsum jam revertar. Primum habui semper sodales: sodalitates autem me quæstore constitutæ sunt, sacris Idæis Magnæ Matris acceptis. Epulabar igitur cum sodalibus omnino modice; sed erat qui-

rhus, qu'il y avait à Athènes un homme faisant profession de sagesse, qui donnait pour règle de la vie de tout rapporter à la volupté. Instruits de cela par Fabricius, M'. Curius et T. Coruncanius souhaitaient ardemment de voir les Samnites et Pyrrhus lui-même adopter un pareil principe, afin de les vaincre plus facilement, lorsqu'ils seraient plongés dans les délices. Curius était contemporain de P. Decius; celui-ci se dévoua pour la république pendant son quatrième consulat, et Curius fut consul cinq ans après. Fabricius, Coruncanius, connaissaient aussi ce grand homme; et tous concluaient, tant de leurs propres actions que du dévouement même de Decius, qu'il y avait quelque chose de beau et de noble par soi-même, vers quoi l'on est naturellement entraîné, et que tout cœur bien né poursuit au mépris du plaisir. Pourquoi toutes ces réflexions sur les voluptés? parce que si la vieillesse n'en recherche aucune bien ardemment, loin que ce soit pour elle un sujet de reproche, c'est au contraire son premier titre de gloire. Elle ne peut plus s'asseoir à une table chargée de mets et vider fréquemment la coupe; en ce cas elle est exempte de l'ivresse, des indigestions, des insomnies. Mais accordons quelque chose au plaisir; il est difficile de résister à ses amorces, et Platon le définissait admirablemement bien en l'appelant l'appât des maux, parce que les hommes s'y laissent prendre comme les poissons à l'hameçon. Établissons donc que si les excès de la table sont interdits à la vieillesse, les jouissances d'un banquet frugal lui sont permises. Dans mon enfance, je voyais souvent revenir de souper le vieux C. Duillius, fils de M., le premier qui eût défait sur mer les Carthaginois; nombre de flambeaux et de musiciens

dam fervor ætatis; qua progrediente, omnia fient in dies mitiora : neque enim ipsorum conviviorum delectationem voluptatibus corporis magis, quam cœtu amicorum et sermonibus metiebar. Bene enim majores nostri accubitionem epularem amicorum, quia vitæ conjunctionem haberet, *convivium* nominarunt; melius quam Græci, qui hoc idem tum compotationem, tum concœnationem vocant : ut, quod in eo genere minimum est, id maxime probare videantur.

XIV. Ego vero propter sermonis delectationem tempestivis quoque conviviis delector, nec cum æqualibus solum, qui pauci admodum restant, sed cum vestra etiam ætate, atque vobiscum; habeoque senectuti magnam gratiam, quæ mihi sermonis aviditatem auxit, potionis et cibi sustulit. Quod si quem etiam ista delectant (ne omnino bellum indixisse videar voluptati, cujus est etiam fortasse quidam naturalis modus), non intelligo, ne in istis quidem voluptatibus ipsis, carere sensu senectutem. Me vero et magisteria delectant a majoribus instituta; et is sermo, qui more majorum a

égayaient sa marche, délicatesse sans exemple dans un particulier; tant sa gloire lui donnait de privilège! Mais pourquoi vous citer les autres, quand je puis parler de moi-même? Depuis l'établissement des confréries, qui date de ma questure et de l'époque où l'on admit dans Rome le culte de la mère des dieux, j'ai toujours eu des compagnons de banquet. Nous nous réunissions donc à la même table, et certes la plus grande sobriété régnait dans nos repas; cependant il y avait encore je ne sais quel emportement de jeunesse : l'âge seul pouvait, en le calmant, donner à ces plaisirs tout leur attrait; car je pensais que la douceur de se trouver près de ses amis et de s'entretenir avec eux ne contribue pas moins que la bonne chère aux agrémens d'un festin[47]. Nos ancêtres ont eu raison de donner le nom de convives à des amis qui se réunissent à table; c'est en effet vivre ensemble. L'expression des Grecs[48] n'est pas si heureuse; elle ne rappelle que l'action de boire et de manger en commun: ce qu'il y a de moindre est ce qu'ils semblent priser le plus.

XIV. Pour moi, le plaisir de la conversation me fait aimer même un long repas[49], non-seulement avec les hommes de mon âge, qui sont aujourd'hui en bien petit nombre, mais encore avec les jeunes gens comme vous; et c'est une grande obligation que j'ai à la vieillesse, d'avoir développé en moi le goût de la conversation, en même temps qu'elle y a tempéré celui du boire et du manger. Je ne veux point cependant passer pour l'ennemi déclaré du plaisir, que la nature elle-même permet peut-être jusqu'à un certain point; et, quand la bonne chère est une jouissance, je ne vois pas pourquoi la vieillesse en ôterait le sentiment. Pour ma part, j'aime beau-

summmo adhibetur in poculis; et pocula, sicut in Symposio Xenophontis, minuta atque rorantia, et refrigeratio æstate, et vicissim aut sol, aut ignis hibernus. Quæ quidem in Sabinis etiam persequi soleo, conviviumque vicinorum quotidie compleo; quod ad multam noctem, quam maxime possumus, vario sermone producimus. At non est voluptatum tanta quasi titillatio in senibus. Credo : sed ne desideratio quidem : nihil autem molestum, quod non desideres. Bene Sophocles, quum ex eo quidam jam affecto ætate quæreret, uteretur ne rebus venereis : Dii meliora! inquit; libenter vero istinc, tanquam a domino agresti ac furioso profugi. Cupidis enim rerum talium odiosum et molestum est fortasse carere; satiatis vero et expletis jucundius est carere, quam frui : quanquam non caret is, qui non desiderat. Hoc ego non desiderare, dico esse jucundius.

Quod si istis ipsis voluptatibus bona ætas fruitur libentius, primum parvulis fruitur rebus, ut diximus; deinde iis, quibus senectus, si non abunde potitur, non omnino caret. Ut Turpione Ambivio magis delectatur, qui in prima cavea spectat, delectatur tamen etiam qui in ultima; sic adolescentia, voluptates prope intuens, magis fortasse lætatur : sed delectatur etiam senectus,

coup ces présidences de table instituées par nos pères, ce discours que le roi du banquet prononce, la coupe à la main, suivant l'ancienne coutume, ces petits verres qui humectent seulement le gosier, comme dans le festin de Xénophon[50], ces repas qui se font au frais pendant l'été, au soleil ou près du feu pendant l'hiver : tels sont mes goûts, et j'y reste fidèle lorsque je suis à ma campagne de Sabine. Chaque jour, mes voisins et moi, nous nous réunissons à table, et, en nous entretenant de divers sujets, nous prolongeons le repas dans la nuit aussi avant que nous le pouvons. Néanmoins, dira-t-on, les plaisirs ne chatouillent plus si vivement les sens du vieillard : je le crois; mais ses désirs s'émoussent en même temps, et l'on se passe sans peine de ce qu'on ne désire pas. On demandait à Sophocle, dans sa vieillesse, s'il se livrait encore aux plaisirs de l'amour : « A Dieu ne plaise, répondit-il; je l'ai quitté avec joie comme un maître farouche et furieux. » Cette réponse est pleine de sagesse. En effet, quand on a soif de ces sortes de plaisirs, la privation peut en être pénible; mais elle vaut mieux que la jouissance, quand on est pleinement rassasié. Encore n'y a-t-il pas de privation dès qu'il n'y a plus de désirs; et pour parler juste, disons que c'est l'absence des désirs qui vaut mieux que la jouissance.

Si dans la force de l'âge, les plaisirs dont nous parlons ont un attrait plus vif, ils sont toujours peu de chose en eux-mêmes, comme nous l'avons déjà dit; d'autre part, si la vieillesse ne les goûte pas dans toute leur plénitude, elle n'en est pas non plus entièrement privée. Quoique Turpion Ambivius[51] charme plus vivement le premier rang de ses auditeurs, il ne laisse pas de charmer aussi le dernier : de même les jeunes gens,

procul eas spectans, tantum, quantum sat est. At illa quanti sunt, animum, tanquam emeritis stipendiis libidinis, ambitionis, contentionis, inimicitiarum, cupiditatum omnium, secum esse, secumque (ut dicitur) vivere?

Si vero habet aliquod tanquam pabulum studii atque doctrinæ, nihil est otiosa senectute jucundius. Mori pæne videbamus in studio dimetiendi cœli atque terræ C. Gallum, familiarem patris tui, Scipio: quoties illum lux noctu aliquid describere ingressum, quoties nox oppressit, quum mane cœpisset! quam delectabat eum defectiones solis et lunæ multo nobis ante prædicere! Quid in levioribus studiis, sed tamen acutis? quam gaudebat Bello suo Punico Nævius! quam Truculento Plautus! quam Pseudolo! Vidi etiam senem Livium; qui quum sex annos ante, quam ego natus sum, fabulam docuisset, Centone Tuditanoque consulibus, usque ad adolescentiam meam processit ætate. Quid de P. Licinii Crassi, et pontificii, et civilis juris studio loquar? aut de hujus P. Scipionis, qui his paucis diebus pontifex maximus factus est? Atqui eos omnes, quos commemoravi, his studiis flagrantes senes vidimus. M. vero Cethegum, quem recte *Suadæ medullam* dixit Ennius, quanto studio exerceri in dicendo videbamus, etiam senem! Quæ sunt igitur epularum, aut ludorum, aut scortorum voluptates cum his voluptatibus comparandæ? Atque hæc quidem studia doctrinæ; quæ quidem prudentibus et bene institutis pariter cum ætate crescunt: ut honestum illud Solonis sit, quod ait versiculo quo-

plus rapprochés des plaisirs, en jouissent peut-être davantage ; mais les vieillards, plus éloignés d'eux, en jouissent encore suffisamment. Et quel bonheur inappréciable d'avoir comme achevé son temps au service de la débauche, de l'ambition, des contestations, des inimitiés, des passions de toute espèce! Quel bonheur de s'appartenir, et de vivre, comme on dit, avec soi-même!

Joignez-y l'étude et l'instruction pour servir d'aliment à l'esprit, et le repos de la vieillesse devient l'état le plus heureux. Rappelez-vous, mon cher Scipion, C. Gallus, l'ami de votre père : à l'article même de la mort, nous l'avons vu encore occupé à mesurer le ciel et la terre. Combien de fois le jour ne l'a-t-il pas surpris sur des travaux entamés le soir, et la nuit sur des calculs commencés le matin! Qu'il avait de plaisir à nous prédire long-temps d'avance les éclipses de soleil et de lune! Faut-il parler d'occupations moins sérieuses, mais qui exigent cependant la finesse de l'esprit? Combien Névius n'était-il pas ravi de sa Guerre Punique, Plaute de son Truculentus, de son Pseudolus! J'ai aussi connu Livius[52] dans sa vieillesse; il avait fait représenter une pièce sous le consulat de Centon et de Tuditanus, six ans avant ma naissance, et il vivait encore quand j'atteignis l'âge de puberté. Que dirai-je des travaux de P. Licinius Crassus sur le droit des pontifes et le droit civil? de ceux de P. Scipion, qui vient d'être nommé grand pontife ces jours derniers! Tous ces vieillards que je vous cite, nous les avons toujours vus, malgré leur âge, enflammés d'amour pour leurs études. Et M. Cethegus, qu'Ennius a si justement nommé l'âme de la persuasion, avec quelle ardeur ne s'exerçait-il pas dans l'art de la parole, sur la fin même de sa carrière! Qui oserait comparer à de

dam, ut ante dixi, senescere se multa in dies addiscentem : qua voluptate animi nulla certe potest esse major.

XV. Venio nunc ad voluptates agricolarum, quibus ego incredibiliter delector; quæ nec ulla impediuntur senectute, et mihi ad sapientis vitam proxime videntur accedere. Habent enim rationem cum terra, quæ nunquam recusat imperium, nec unquam sine usura reddit, quod accepit; sed alias minore, plerumque majore cum fœnore. Quanquam me quidem non fructus modo, sed etiam ipsius terræ vis ac natura delectat : quæ quum gremio mollito ac subacto semen sparsum excepit, primum id occæcatum cohibet; ex quo occatio, quæ hoc efficit, nominata est : deinde tepefactum vapore et compressu suo diffundit, et elicit herbescentem ex eo viriditatem; quæ nixa fibris stirpium, sensim adolescit, culmoque erecta geniculato, vaginis jam quasi pubescens includitur; e quibus quum emerserit, fundit frugem spici, ordine structam, et contra avium minorum morsus munitur vallo aristarum. Quid ego vitium satus, ortus, incrementa commemorem? satiari delectatione non possum, ut meæ senectutis requietem oblectamentumque noscatis. Omitto enim vim ipsam omnium, quæ generantur e terra : quæ ex fici tantulo grano, aut ex acino vinaceo, aut ex ceterarum frugum ac stirpium minutissimis seminibus tantos truncos ramosque procreat. Malleoli, plantæ, sarmenta, viviradices, propa-

telles jouissances la bonne chère, les spectacles, les courtisanes? L'âge accroît ce goût de l'étude dans les esprits sages et formés au bien; en sorte que Solon a exprimé un sentiment honorable dans ce vers déjà cité, où il nous dit qu'en vieillissant il acquiert chaque jour de nouvelles connaissances : ce sont là les jouissances de l'esprit, et elles méritent incontestablement le premier rang.

XV. Je passe maintenant aux plaisirs de l'agriculture, qui ont pour moi un charme inconcevable. Il n'est pas de vieillesse qui puisse nous les interdire, et je les regarde comme singulièrement d'accord avec le genre de vie du sage. La terre seule en est l'objet; constamment soumise à son maître, elle rend toujours avec usure ce qu'elle a reçu, et le plus souvent avec une profusion sans bornes. Mais, pour ma part, ce n'est pas seulement le produit qui m'en plaît; ses propriétés naturelles et sa force créatrice m'intéressent par elles-mêmes. Quand son sein, amolli par la culture, a reçu le grain qu'on lui confie, elle commence par l'enfouir dans le sillon que la herse referme[53]; alors elle le couve, elle le dilate par sa chaleur, et lui fait pousser une tige verdoyante; cette tige grandit peu à peu, soutenue par les racines, et s'élève en chalumeau noueux; la plante s'y enferme, comme pour consommer l'œuvre mystérieuse de son développement; puis, rompant ses entraves, elle s'échappe en épi de régulière structure, qu'un rempart de pointes protège contre l'avidité des oiseaux. Que dirai-je du plaisir de planter la vigne, de la voir naître et s'accroître? car je ne saurais me rassasier du bonheur que j'éprouve à vous faire connaître les délassemens et les jouissances de ma vieillesse[54]. Je ne parlerai point de cette vertu même des productions de la terre, qui, du moindre pepin de

gines, nonne ea efficiunt, ut quemvis cum admiratione delectent? Vitis quidem, quæ natura caduca est, et nisi fulta sit, ad terram fertur; eadem, ut se erigat, claviculis suis, quasi manibus, quidquid est nacta, complectitur : quam serpentem multiplici lapsu et erratico, ferro amputans coercet ars agricolarum, ne silvescat sarmentis, et in omnes partes nimia fundatur. Itaque ineunte vere in iis, quæ relicta sunt, exsistit tanquam ad articulos sarmentorum ea, quæ gemma dicitur, a qua oriens uva sese ostendit : quæ et succo terræ, et calore solis augescens, primo est peracerba gustatu, deinde maturata dulcescit; vestitaque pampinis, nec modico tepore caret, et nimios solis defendit ardores : qua quid potest esse tum fructu lætius, tum adspectu pulchrius? Cujus quidem non utilitas me solum, ut ante dixi, sed etiam cultura, et ipsa natura delectat; adminiculorum ordines, capitum jugatio, religatio, et propagatio vitium; sarmentorumque ea, quam dixi, aliorum amputatio, aliorum immissio. Quid ego irrigationes? quid fossiones agri, repastinationesque proferam, quibus fit multo terra fœcundior? quid de utilitate loquar stercorandi? Dixi in eo libro quem de rebus rusticis scripsi : de qua doctus Hesiodus ne verbum quidem fecit, quum de cultura agri scriberet; at Homerus, qui multis, ut mihi videtur, ante seculis fuit, Laertem lenientem desiderium, quod capiebat e filio, colentem agrum, et eum stercorantem facit. Nec vero segetibus solum, et pratis, et vineis, et arbustis res rusticæ lætæ sunt; sed etiam hortis et pomariis, tum pecudum pastu, apium examinibus, florum omnium varietate. Nec con-

figue ou de raisin et des autres semences les plus déliées tire de si gros troncs et de si fortes branches; mais les marcottes, les boutures, les sarmens, les racines vivaces, les provins, toutes ces merveilles ne font-elles pas éprouver une admiration mêlée de plaisir? La vigne ne peut se soutenir par elle-même; elle rampe sur la terre, si elle manque d'appui; mais, afin de se redresser, elle se sert de ses tendons, comme d'autant de mains, pour s'accrocher à tout ce qu'elle rencontre; elle serpente çà et là, elle multiplie ses jets vagabonds; alors, pour l'empêcher de pousser une forêt de sarmens et de s'étendre trop loin dans toutes les directions, l'industrieux cultivateur réprime son essor avec le fer. Dès que le printemps arrive, comme aux articulations des branches que la serpette a épargnées, on voit d'abord poindre le bourgeon! Bientôt la grappe en sort et se découvre : la sève et le soleil la grossissent peu à peu : elle est d'abord âpre au goût; mais elle s'adoucit en mûrissant, et les feuilles qui l'abritent lui laissent recevoir une douce chaleur, en la défendant des rayons brûlans du soleil. N'est-ce pas là tout à la fois le plus précieux des trésors, le plus attrayant des spectacles? Et je vous l'ai déjà dit, ce n'est pas seulement le produit de la vigne qui me plaît; ce sont les soins qu'elle demande et les propriétés mêmes de sa nature. J'aime à ranger les échalas, à assujettir les ceps, à les multiplier par les provins, à attacher les sarmens, à laisser croître les uns et couper les autres, comme j'en parlais tout-à-l'heure. Dois-je vous entretenir de l'art d'arroser les champs, des diverses opérations qu'on fait subir à la terre et qui doublent sa fécondité? M'étendrai-je sur l'utilité des engrais? J'en ai parlé dans mon ouvrage sur les travaux

sitiones modo delectant, sed etiam insitiones; quibus nihil invenit agricultura solertius.

XVI. Possum persequi multa oblectamenta rerum rusticarum; sed ea ipsa, quæ dixi, fuisse sentio longiora. Ignoscetis autem : nam et studio rerum rusticarum provectus sum, et senectus est natura loquacior; ne ab omnibus eam vitiis videar vindicare. Ergo in hac vita M'. Curius, quum de Samnitibus, de Sabinis, de Pyrrho triumphasset, consumpsit extremum tempus ætatis; cujus quidem villam ego contemplans (abest enim non longe a me) admirari satis non possum vel hominis ipsius continentiam, vel temporum disciplinam. Curio, ad focum sedenti, magnum auri pondus Samnites quum attulissent, repudiati ab eo sunt : non enim aurum habere, præclarum sibi videri dixit; sed iis, qui haberent aurum, imperare. Poteratne tantus animus non jucundam efficere senectutem? Sed venio ad agricolas, ne a me ipso recedam. In agris erant tum senatores, et iidem senes : siquidem aranti L. Quintio Cincinnato nuntiatum est, eum dictatorem esse

champêtres; et ce qui me surprend, c'est que le célèbre Hésiode, qui écrivait aussi sur l'agriculture, n'en ait pas dit un seul mot[55], tandis qu'Homère, que je crois antérieur de plusieurs siècles, nous représente Laërte cultivant et fumant lui-même son champ, pour adoucir ses regrets pendant l'absence de son fils. Au reste, les moissons, les prairies, les vignobles, les arbres, ne sont pas encore les seuls charmes de la campagne : il faut y joindre les jardins, les vergers, les bestiaux, les pâturages, les essaims d'abeilles, et l'immense variété des fleurs. Avec le plaisir de planter, on a encore celui de greffer, et c'est bien la plus ingénieuse découverte de l'agriculture.

XVI. J'ai encore beaucoup à dire sur les jouissances de la vie champêtre, mais je crains de n'avoir été déjà que trop long. Ne m'en veuillez pas cependant, je me suis laissé entraîner par ma passion favorite, et la vieillesse est de sa nature un peu babillarde : je l'avoue moi-même, pour ne pas avoir l'air de nier absolument tous ses défauts. Ainsi donc, pour en revenir à la vie des champs, c'est dans son sein qu'après avoir triomphé des Samnites, des Sabins et de Pyrrhus, M'. Curius coula ses derniers jours. Sa maison de campagne n'est pas éloignée de la mienne, et chaque fois que je la contemple, je songe avec admiration au désintéressement de ce grand homme et à la pureté des mœurs de son siècle. Il était assis au coin de son feu, lorsque les Samnites vinrent lui offrir une grosse somme d'or; il la refusa et leur dit : « Ce qui paraît beau à mes yeux n'est pas d'avoir de l'or, c'est de commander à ceux qui en ont. » Avec une pareille magnanimité, sa vieillesse pouvait-elle manquer d'être heureuse? Mais j'en

factum; cujus dictatoris jussu magister equitum C. Servilius Ahala Sp. Mælium, regnum appetentem, occupatum interemit. A villa in senatum arcessebantur et Curius, et ceteri senes; ex quo, qui eos arcessebant, viatores nominati sunt.

Num igitur eorum senectus miserabilis fuit, qui se agri cultione oblectabant? mea quidem sententia, haud scio, an ulla beatior esse possit; neque solum officio, quod hominum generi universo cultura agrorum est salutaris, sed et delectatione, quam dixi, et saturitate, copiaque omnium rerum, quæ ad victum hominum, ad cultum etiam deorum pertinent, ut, quoniam hæc quidam desiderant, in gratiam jam cum voluptate redeamus. Semper enim boni assiduique domini referta cella vinaria, olearia, etiam penaria est, villaque tota locuples est : abundat porco, hædo, agno, gallina, lacte, caseo, melle. Jam hortum ipsi agricolæ succidiam alteram appellant. Tum conditiora facit hæc, supervacanei etiam operis, aucupium atque venatio. Quid de pratorum viriditate, aut arborum ordinibus, aut vinearum, olivetorumve specie dicam? Brevi præcidam. Agro bene culto nihil potest esse, nec usu uberius, nec specie ornatius : ad quem fruendum non modo non retardat, verum etiam invitat atque allectat senectus. Ubi enim potest illa ætas, aut calescere vel apricatione me-

reviens aux agriculteurs, pour ne pas m'éloigner de moi-même. Les sénateurs vivaient alors à la campagne, et c'étaient tous des vieillards[56]. L. Q. Cincinnatus labourait son champ, lorsqu'on vint lui annoncer qu'il était créé dictateur; et ce fut pourtant par ordre de ce même dictateur, que C. Servilius Ahala, général de la cavalerie, surprit et tua Sp. Mélius, qui aspirait à la royauté. C'était de leurs campagnes que Curius et les autres vieillards étaient mandés au sénat; et c'est pour cela que ceux qui étaient chargés de les convoquer furent nommés *voyageurs*.

Or, je vous le demande, quand tous ces grands hommes faisaient leurs délices de l'agriculture, leur vieillesse était-elle à plaindre? Pour moi, je doute qu'il y ait une vie plus heureuse. D'abord c'est remplir un devoir que de s'adonner à un art utile au genre humain tout entier : en second lieu, cet art est une source de plaisirs; on y trouve en abondance tout ce qui est nécessaire à la subsistance de l'homme ainsi qu'au culte des dieux; et, puisque la volupté a ses partisans, remarquons que cela seul nous fait rentrer en grâce avec elle. En effet, un propriétaire de campagne actif et laborieux a toujours ses celliers remplis de vin, d'huile, et même de toutes sortes de provisions. Sa maison entière respire l'opulence; tout y abonde, le porc, le chevreau, l'agneau, les poules, le lait, le fromage, le miel. Vient ensuite le jardin, que les agriculteurs appellent un second grenier de réserve. Enfin la chasse, en remplissant les momens de loisir, est comme un nouvel assaisonnement aux autres jouissances. Que dire de la verdure des prairies, des avenues plantées d'arbres, de l'agréable aspect des vignes et des oliviers? Abrégeons : une campagne

lius, vel igni; aut vicissim umbris aquisve refrigerari salubrius? Sibi igitur habeant arma, sibi equos, sibi hastas, sibi clavam, sibi pilam, sibi natationes et cursus : nobis senibus ex lusionibus multis talos relinquant, et tesseras : id ipsum utrum lubebit; quoniam sine his beata esse senectus potest.

XVII. Multas ad res perutiles Xenophontis libri sunt; quos legite, quæso, studiose, ut facitis. Quam copiose ab eo agricultura laudatur in eo libro, qui est de tuenda re familiari, qui Œconomicus inscribitur! atque ut intelligatis, nihil ei tam regale videri, quam studium agri colendi, Socrates in eo libro loquitur cum Critobulo, Cyrum minorem, regem Persarum, præstantem ingenio atque imperii gloria, quum Lysander Lacedæmonius, vir summæ virtutis, venisset ad eum Sardis, eique dona a sociis attulisset; et ceteris in rebus comem erga Lysandrum atque humanum fuisse, et ei quemdam conseptum agrum, diligenter consitum ostendisse. Quum autem admiraretur Lysander et proceritates arborum, et directos in quincuncem ordines, et humum subactam atque puram, et suavitatem odorum, qui afflarentur e floribus, tum dixisse, mirari se non modo diligentiam, sed etiam solertiam ejus, a quo essent illa dimensa atque descripta; et ei Cyrum respondisse : «Atqui ego omnia ista sum dimensus; mei sunt ordines, mea descriptio; multæ etiam istarum arborum mea

bien cultivée est à la fois le trésor le plus fécond et le spectacle le plus gracieux; et, loin de nous empêcher d'en jouir, la vieillesse nous y engage au contraire et nous y convie. Où pourrait-elle mieux goûter tour à tour la chaleur du soleil ou du feu, et la fraîcheur salutaire de l'ombre et des eaux? Que les jeunes gens gardent donc pour eux les armes, les chevaux, les javelots, la massue, la paume, le plaisir de nager et de courir; qu'à nous autres vieillards ils ne nous laissent de tous les jeux que les osselets et les dés; et même, comme ils voudront : nous n'en avons pas besoin pour être heureux.

XVII. Les ouvrages de Xénophon renferment une foule d'excellentes choses. Continuez, je vous y engage, à les lire avec ardeur. Comme il se répand en louanges sur l'agriculture dans son Traité d'économie domestique! Un seul passage vous fera sentir que nulle occupation ne lui paraissait plus digne d'un roi. Socrate y rapporte à Critobule que le Lacédémonien Lysandre, homme de la plus haute vertu, était venu trouver à Sardes Cyrus le jeune, roi de Perse, lui apportant des présens de la part de ses alliés[57]. Ce prince, illustre par son génie et par l'éclat de son règne, ne lui donna que des témoignages d'affabilité, et lui fit voir un parc planté avec soin. Lysandre fut charmé de la hauteur des arbres, de la régularité du quinconce qu'ils formaient, de la propreté et de l'élégante culture du sol, des suaves parfums exhalés par les fleurs; et il avoua au prince qu'il admirait le soin et l'industrie de celui qui avait conçu et tracé ce plan : « Eh bien, répondit Cyrus, c'est moi qui en suis l'auteur; c'est moi qui ai tout aligné, tout tracé; plusieurs même de ces arbres que vous voyez ont été plantés de ma propre main. » A ces mots, fixant les yeux

manu sunt satæ : » tum Lysandrum intuentem ejus purpuram, et nitorem corporis, ornatumque Persicum multo auro, multisque gemmis, dixisse : « Recte vero te, Cyre, beatum ferunt, quoniam virtuti tuæ fortuna conjuncta est. »

Hac igitur fortuna frui licet senibus; nec ætas impedit, quominus et ceterarum rerum, et in primis agri colendi studia teneamus usque ad ultimum tempus senectutis. M. quidem Valerium Corvum accepimus ad centesimum annum perduxisse, quum esset acta jam ætate in agris, eosque coleret; cujus inter primum et sextum consulatum sex et quadraginta anni interfuerunt : itaque quantum spatium ætatis majores nostri ad senectutis initium esse voluerunt, tantus illi cursus honorum fuit. Atque hujus extrema ætas hoc beatior, quam media, quod auctoritatis plus habebat, laboris vero minus. Apex autem senectutis est auctoritas. Quanta fuit in L. Cæcilio Metello? quanta in Attilio Calatino? in quem illud elogium unicum : PLURIMÆ CONSENTIUNT GENTES, POPULI, PRIMARIUM FUISSE VIRUM. Notum est totum carmen, incisum in sepulcro. Jure igitur gravis, cujus de laudibus omnium esset fama consentiens. Quem virum P. Crassum, nuper pontificem maximum! quem postea M. Lepidum eodem sacerdotio præditum vidimus! quid de Paullo, aut Africano loquar? aut, ut jam ante, de Maximo? quorum non in sententia solum, sed etiam in nutu residebat auctoritas. Habet senectus, honorata præsertim, tantam auctoritatem, ut ea pluris sit, quam omnes adolescentiæ voluptates.

sur la pourpre du prince, sur la splendeur dont il était revêtu, sur son costume oriental tout éclatant d'or et de pierreries, Lysandre s'écria : «C'est avec raison, ô Cyrus, qu'on vous dit heureux, puisque vous alliez la fortune à la vertu[58].»

Or, ces jouissances ne sont pas refusées aux vieillards[59], et les années ne sauraient nous empêcher de conserver nos goûts, surtout celui de l'agriculture, jusqu'au dernier terme de la vieillesse. Nous savons que M. Valerius Corvus le garda jusqu'à cent ans : à la fin de sa carrière, il habita son champ et le cultivait encore. Il y eut quarante-six ans d'intervalle entre son premier et son sixième consulat; en sorte qu'il parcourut la carrière des honneurs jusqu'à cet âge où commence la vieillesse, suivant le calcul de nos pères. Il fut même plus heureux sur la fin de sa vie qu'au milieu; car il avait alors plus de considération et moins de peine, et la considération est la couronne du vieillard. Rappelez-vous celle qu'avait obtenue L. C. Metellus, celle dont jouissait Attilius Calatinus[60], qui mérita cet éloge sans exemple : «Les nations le reconnaissent unanimement pour le premier des Romains.» Vous connaissez le reste de cette inscription gravée sur son tombeau; et il était bien digne de l'estime qu'on avait par lui, puisque toutes les voix de la renommée s'accordaient sur son mérite. Quels illustres vieillards que P. Crassus, qui a été grand pontife il n'y a pas long-temps, et M. Lepidus[61] que nous avons vu depuis revêtu de la même dignité! Que dirai-je de Paul-Émile, de Scipion l'Africain ou de Fabius Maximus dont j'ai déjà parlé? Non-seulement on déférait à leurs avis, mais on obéissait à leurs moindres

XVIII. Sed in omni oratione mementote eam me laudare senectutem, quæ fundamentis adolescentiæ constituta sit; ex quo id efficitur (quod ego magno quondam cum assensu omnium dixi): Miseram esse senectutem, quæ se oratione defenderet. Non cani, non rugæ repente auctoritatem arripere possunt; sed honeste acta superior ætas fructus capit auctoritatis extremos. Hæc enim ipsa sunt honorabilia, quæ videntur levia atque communia, salutari, appeti, decedi, assurgi, deduci, reduci, consuli; quæ et apud nos, et in aliis civitatibus, ut quæque optime morata, ita diligentissime observantur. Lysandrum Lacedæmonium, cujus modo mentionem feci, dicere aiunt solitum, Lacedæmone esse honestissimum domicilium senectutis; nusquam enim tantum tribuitur ætati, nusquam est senectus honoratior. Quin etiam memoriæ proditum est, quum Athenis, ludis, quidam in theatrum grandis natu venisset, in magno consessu locum ei a suis civibus nusquam datum: quum autem ad Lacedæmonios accessisset, qui, legati quum essent, in loco certo consederant, consurrexisse omnes, et senem illum sessum recepisse. Quibus quum a cuncto consessu plausus esset multiplex datus, dixisse ex iis quemdam, Athenienses scire, quæ recta essent, sed facere nolle.

signes. L'influence du vieillard est si grande, surtout lorsqu'il a passé par les honneurs, que cet avantage seul l'emporte sur tous les plaisirs de la jeunesse.

XVIII. Au reste, ne l'oubliez pas, dans tout le cours de notre entretien mes éloges n'ont pour objet que cette vieillesse qui s'étaie des vertus des âges précédens. Vous en concluerez, comme je l'ai dit autrefois avec l'approbation générale, que la vieillesse est bien à plaindre, quand elle est obligée d'avoir recours aux paroles pour établir ses droits. Les rides, les cheveux blancs, ne suffisent pas pour s'emparer tout à coup du crédit et de la considération : ce sont des fruits que la vertu des âges précédens peut seule assurer à l'arrière-saison. C'est alors que les vieillards voient chacun les saluer, s'approcher d'eux, se ranger sur leur passage, se lever à leur aspect, les escorter, les reconduire, les consulter. Tous ces témoignages de déférence peuvent sembler vulgaires et insignifians : néanmoins ils sont glorieux pour ceux qui les reçoivent; et dans les autres républiques, comme parmi nous, plus les mœurs sont pures, plus ces usages sont religieusement observés. On rapporte que le Lacédémonien Lysandre, dont je vous parlais tout-à-l'heure, disait souvent que Sparte était le plus honorable asile de la vieillesse; et en effet on ne lui accorde nulle part autant d'hommages et de respects. L'histoire nous apprend même qu'une fois un vieillard d'Athènes étant venu au spectacle, pas un de ses concitoyens, dans cette foule immense, ne se dérangea pour lui faire place; mais s'étant approché des ambassadeurs de Lacédémone, qui avaient leur banc particulier, ils se levèrent tous et le reçurent au milieu d'eux. Aussitôt l'assemblée entière les couvrit d'applaudissemens, ce qui fit dire à l'un d'eux

Multa in nostro collegio præclara; sed hoc, de quo agimus, in primis, quod, ut quisque ætate antecedit, ita sententiæ principatum tenet; neque solum honore antecedentibus, sed iis etiam, qui cum imperio sunt, majores natu augures anteponuntur. Quæ sunt igitur voluptates corporis cum auctoritatis præmiis comparandæ? quibus qui splendide usi sunt, ii mihi videntur fabulam ætatis peregisse, nec, tanquam inexercitati histriones, in extremo actu corruisse. At sunt morosi, et anxii, et iracundi, et difficiles senes; si quærimus, etiam avari: sed hæc morum vitia sunt, non senectutis. Ac morositas tamen, et ea vitia, quæ dixi, habent aliquid excusationis, non illius quidem justæ, sed quæ probari posse videatur. Contemni se putant, despici, illudi. Præterea in fragili corpore odiosa omnis offensio est. Quæ tamen omnia dulciora sunt et moribus bonis, et artibus; idque tum in vita, tum in scena intelligi potest ex iis fratribus, qui in Adelphis sunt. Quanta in altero duritas, in altero comitas! Sic se res habet: ut enim non omne vinum, sic non omnis ætas vetustate coacescit. Severitatem in senectute probo, sed eam (sicut alia) modicam; acerbitatem nullo modo. Avaritia vero senilis quid sibi velit, non intelligo. Potest enim quidquam esse absurdius, quam, quo minus viæ restat, eo plus viatici quærere?

que les Athéniens savaient ce qui était bien, mais ne voulaient pas le faire.

Notre collège a plusieurs belles coutumes, une surtout qui a rapport à ce dont nous parlons : les plus âgés ont droit d'opiner avant les autres, et prennent rang, non-seulement avant ceux qui ont été revêtus des plus hautes dignités, mais avant ceux même qui exercent actuellement le pouvoir. Quels plaisirs du corps sont comparables à d'aussi glorieuses prérogatives? En jouir avec éclat, c'est, selon moi, finir dignement le drame de la vie, au lieu de faillir au dernier acte, comme l'acteur sans expérience. Mais, dira-t-on, les vieillards sont chagrins, soucieux, irritables, d'une humeur difficile, et avares avec tout cela, si l'on prolonge l'examen. Je répondrai que ces vices tiennent au caractère, et non à la vieillesse. Je dirai plus : cette sévérité chagrine et les autres défauts que j'ai nommés ont une sorte d'excuse que je ne prétends pas légitime, mais qui peut pourtant sembler plausible. Les vieillards n'y sont sujets, que parce qu'ils se croient en butte au mépris et au ridicule. Ajoutez encore que plus l'homme s'affaiblit, plus il devient susceptible. Au reste, tout cela s'adoucit avec le secours de la morale et des lumières. Nous en trouvons l'exemple à la scène, comme dans la société; voyez les deux frères dans la comédie des *Adelphes;* que de dureté dans l'un et de douceur dans l'autre! C'est l'image du monde. Il en est des caractères comme des vins : tous ne s'aigrissent pas en vieillissant. Une sévérité sans excès, comme tout doit l'être, me plaît dans la vieillesse; mais je n'y approuverai jamais l'amertume. Quant à l'avarice dans un vieillard, je n'en conçois pas le prétexte : peut-on rien imaginer de plus absurde que d'augmenter les provisions de voyage, à mesure qu'il reste moins de chemin à faire?

XIX. Quarta restat causa, quæ maxime angere atque sollicitam habere nostram ætatem videtur, appropinquatio mortis; quæ certe a senectute non potest longe abesse. O miserum senem, qui mortem contemnendam esse in tam longa ætate non viderit! quæ aut plane negligenda est, si omnino exstinguit animum, aut etiam optanda, si aliquo eum deducit, ubi sit futurus æternus. Atqui tertium certe nihil inveniri potest. Quid igitur timeam, si aut non miser post mortem, aut beatus etiam futurus sum? Quanquam quis est tam stultus, quamvis sit adolescens, cui sit exploratum, se ad vesperum esse victurum? Quin etiam ætas illa multo plures, quam nostra, mortis casus habet: facilius in morbos incidunt adolescentes; gravius ægrotant; tristius curantur. Itaque pauci veniunt ad senectutem: quod ni ita accideret, melius et prudentius viveretur. Mens enim, et ratio, et consilium, in senibus est; qui si nulli fuissent, nullæ omnino civitates essent. Sed redeo ad mortem impendentem. Quod illud est crimen senectutis, quum id ei videatis cum adolescentia esse commune? Sensi ego tum in optimo filio meo, tum in exspectatis ad amplissimam dignitatem fratribus tuis, Scipio, omni ætati mortem esse communem.

At sperat adolescens, diu se victurum, quod sperare idem senex non potest. Insipienter sperat: quid enim stultius, quam incerta pro certis habere, falsa pro veris? Senex ne quod speret quidem habet. At est eo meliore

XIX. Nous arrivons au quatrième point, celui qui semble inquiéter le plus vivement notre âge, c'est l'approche de la mort. Elle ne peut à coup sûr être bien éloignée de nous; mais qu'un vieillard est à plaindre, si, dans le long intervalle qu'il a parcouru, il n'a pas encore appris à la braver! Si elle nous anéantit, elle est indifférente; si elle nous conduit à un séjour d'immortalité, elle devient désirable. Or, il ne peut bien certainement y avoir une troisième hypothèse. Qu'ai-je donc à redouter, puisque dans un cas je ne puis être malheureux, et que je jouis dans l'autre d'un bonheur éternel? D'ailleurs, parmi les jeunes gens même, en est-il d'assez privés de raison pour se tenir assurés qu'ils vivront seulement jusqu'au soir? Que dis-je? à leur âge, les chances de mort sont bien plus multipliées qu'au nôtre; la santé s'y dérange plus facilement, les maladies y sont plus terribles, les traitemens plus douloureux. Aussi, peu d'hommes atteignent la vieillesse; sans cela on verrait sur la terre plus de sagesse et de vertu; car le bon sens, la raison, la prudence, arrivent avec les années, et s'il n'y avait jamais eu de vieillards, aucun état n'existerait aujourd'hui. Mais j'en reviens à la mort : si nous en sommes menacés, pourquoi en accuser la vieillesse, puisque les jeunes gens partagent nos périls? La perte d'un excellent fils, celle de vos deux frères, mon cher Scipion, à qui les plus hautes dignités étaient réservées, ne m'ont que trop bien prouvé que la mort frappe indistinctement tous les âges.

Mais du moins le jeune homme a un espoir qui est interdit au vieillard, celui de vivre long-temps. — C'est un espoir insensé. Qu'y a-t-il en effet de plus déraisonnable que de prendre l'incertain pour le certain, le faux

conditione, quam adolescens, quum id, quod ille sperat, hic jam consecutus est. Ille vult diu vivere; hic diu vixit. Quanquam, o dii boni! quid est in hominis vita diu? Da enim supremum tempus : exspectemus Tartessiorum regis ætatem : fuit enim (ut scriptum video) Arganthonius quidam Gadibus, qui octoginta regnavit annos, centum et viginti vixit. Sed mihi ne diuturnum quidem quidquam videtur, in quo est aliquid extremum. Quum enim id advenit, tunc illud, quod præteriit, effluxit : tantum remanet, quod virtute et recte factis consecutus sis. Horæ quidem cedunt, et dies, et menses, et anni; nec præteritum tempus unquam revertitur; nec, quid sequatur, sciri potest. Quod cuique temporis ad vivendum datur, eo debet esse contentus. Neque enim histrioni, ut placeat, peragenda est fabula, modo, in quocunque fuerit actu, probetur; neque sapienti usque ad *Plaudite* vivendum. Breve enim tempus ætatis satis est longum ad bene honesteque vivendum. Sin processeris longius, non magis dolendum est, quam agricolæ dolent, præterita verni temporis suavitate, æstatem autumnumque venisse : ver enim tanquam adolescentiam significat, ostenditque fructus futuros : reliqua tempora demetendis fructibus et percipiendis accommodata sunt. Fructus autem senectutis est (ut sæpe dixi) ante partorum bonorum memoria et copia. Omnia vero, quæ secundum naturam fiunt, sunt habenda in bonis : quid est autem tam secundum naturam, quam senibus emori? quod idem contingit adolescentibus, adversante et repugnante natura. Itaque adolescentes mori sic mihi videntur, ut quum aquæ multitudine vis flammæ oppri-

pour le vrai? Mais, continue-t-on, le vieillard n'a pas même l'illusion de l'espérance. En cela, sa condition est bien préférable à celle du jeune homme; ce que ce dernier ne fait qu'espérer, il en a joui; l'un veut vivre long-temps, l'autre a long-temps vécu. Mais, bons dieux! qu'est-ce que vivre long-temps, lorsqu'il s'agit de l'homme? Prenons le terme le plus éloigné. J'ai lu par exemple qu'il y avait à Gades un nommé Arganthonius, roi des Tartésiens, dont le règne fut de quatre-vingts ans et la vie de cent vingt. Mettons qu'on puisse aller jusque-là : tout ce qui doit finir devient court à mes yeux. Quand le terme arrive, le temps qui précède est perdu pour jamais : il ne nous reste que le fruit de nos vertus et de nos bonnes actions. Les heures s'enfuient, les jours, les mois, les années; le passé s'échappe sans retour, et on ne peut prévoir ce qui doit suivre. Que chacun se contente donc de la portion d'existence qui lui a été départie. Pour qu'un comédien plaise, il n'est pas nécessaire qu'il soit en scène jusqu'au dénouement; il suffit qu'il s'acquitte bien de son rôle. De même le sage n'a pas besoin de figurer jusqu'au bout dans le drame de la vie, parce que dans la plus courte carrière, on a encore le temps de faire le bien. Mais, d'un autre côté, si vous parvenez à la vieillesse, imitez le laboureur qui, après avoir joui des charmes du printemps, ne s'afflige pas d'y voir succéder l'été et l'automne. Le printemps est l'emblème de la jeunesse; c'est lui qui promet les fruits, et les autres saisons sont consacrées à les recueillir. Ceux que goûte le vieillard sont, comme je vous l'ai dit plusieurs fois, le souvenir et la jouissance des biens précédemment acquis. On doit d'ailleurs mettre au rang des biens tout ce qui est dans l'ordre de la nature[62]; et qu'y

mitur; senes autem, sicut sua sponte, nulla adhibita vi, consumptus ignis exstinguitur. Et quasi poma ex arboribus, si cruda sunt, vi avelluntur, si matura et cocta, decidunt; sic vitam adolescentibus vis aufert, senibus maturitas : quæ mihi quidem tam jucunda est, ut quo propius ad mortem accedam, quasi terram videre videar, aliquandoque in portum ex longa navigatione esse venturus.

XX. Omnium ætatum certus est terminus; senectutis autem nullus : recteque in ea vivitur, quoad munus officii exsequi et tueri possis, et tamen mortem contemnere : ex quo fit, ut animosior etiam senectus sit, quam adolescentia, et fortior. Hoc illud est, quod Pisistrato tyranno a Solone responsum est, quum illi quærenti, qua tandem spe fretus sibi tam audaciter obsisteret, respondisse dicitur, Senectute. Sed vivendi finis est optimus, quum integra mente, ceterisque sensibus, opus ipsa suum eadem, quæ coagmentavit, natura dissolvit. Ut navem, ut ædificium idem destruit facillime, qui construxit; sic hominem eadem optime, quæ conglutinavit, natura dissolvit. Jam omnis conglutinatio recens, ægre; inveterata, facile divellitur : ita fit, ut illud breve vitæ reliquum nec avide appetendum senibus, nec sine causa deserendum sit; vetatque Pythagoras injussu imperatoris, id est, dei, de præsidio et statione vitæ dece-

a-t-il de plus conforme à ses lois, que de mourir quand on est vieux? Dans la jeunesse au contraire, c'est un accident violent et contre nature. Je compare la mort du jeune homme à ces flammes qu'on étouffe à force d'eau, et celle du vieillard à un feu qui s'éteint de lui-même et sans effort, lorsqu'il ne trouve plus d'aliment. Dans le premier, les liens de l'existence se brisent; ils se dénouent mollement dans le second, comme les fruits qu'il faut arracher de l'arbre quand ils sont verts, et qui, lorsqu'ils sont mûrs, en tombent naturellement. Cette dernière saison de la vie est pour moi pleine de charmes; et à mesure que j'approche de la mort, il me semble qu'après une longue traversée, je découvre la terre et vais enfin entrer dans le port.

XX. Le terme des différens âges est fixé, celui de la vieillesse ne l'est pas, et sa durée est conforme aux lois de la nature, tant qu'on peut satisfaire aux obligations de la vie, sans pourtant redouter la mort. Aussi la vieillesse est-elle plus courageuse et plus intrépide que la jeunesse; on le voit par le mot de Solon à Pisistrate : « D'où vous vient l'audace de me résister ainsi, lui demandait le tyran? — De ma vieillesse, répondit-il.» Toutefois[63], le meilleur dénouement de l'existence, c'est que la nature vienne elle-même dissoudre l'ouvrage qu'elle a formé, tandis que notre âme est encore entière, et que nous avons le plein usage de nos sens. Nul ne détruit plus facilement un navire, un édifice que l'ouvrier qui les a construits; de même la nature qui a réuni les élémens du corps humain les sépare aussi mieux que personne. De plus, tout ce qui est fraîchement cimenté ne se divise qu'avec peine; ce qui l'est depuis long-temps se détache sans violence. Concluons de tout cela que ce peu

dere. Solonis quidem sapientis elogium est, quo se negat velle suam mortem dolore amicorum et lamentis vacare : vult, credo, se esse carum suis. Sed haud scio, an melius Ennius :

Nemo me lacrymis decoret, neque funera fletu
Faxit.

Non censet lugendam esse mortem, quam immortalitas consequatur. Jam sensus moriendi aliquis esse potest, isque ad exiguum tempus, præsertim seni : post mortem quidem sensus aut optandus, aut nullus est. Sed hoc meditatum ab adolescentia debet esse, mortem ut negligamus ; sine qua meditatione, tranquillo esse animo nemo potest : moriendum enim certe est; et id incertum, an eo ipso die. Mortem igitur omnibus horis impendentem timens, qui poterit animo consistere? de qua non ita longa disputatione opus esse videtur, quum recorder, non solum L. Brutum, qui in liberanda patria est interfectus, non duo Decios, qui ad voluntariam mortem cursum equorum incitaverunt, non M. Attilium, qui ad supplicium est profectus, ut fidem hosti datam conservaret, non duo Scipiones, qui iter Pœnis vel corporibus suis obstruere voluerunt, non avum tuum L. Paullum, qui morte luit collegæ in Cannensi ignominia temeritatem, non M. Marcellum, cujus interitum ne crudelissimus quidem hostis honore sepulturæ carere passus est, sed legiones nostras (quod scripsi in Originibus) in eum sæpe locum profectas alacri animo et erecto, unde se nunquam redituras arbitrarentur.

de temps qui reste à vivre au vieillard ne doit être ni avidement convoité, ni abandonné sans motif. Pythagore défend de quitter le poste de la vie sans l'ordre du chef, c'est-à-dire de Dieu. On cite une épitaphe du sage Solon, où il souhaite que sa mort soit pleurée de ses amis[64]: c'est qu'il est sans doute jaloux de leur affection; mais je ne sais s'il ne faut pas préférer ces paroles d'Ennius:

Que nul sur mon tombeau ne répande des larmes.

Il ne croit pas qu'il faille pleurer un trépas que l'immortalité doit suivre. Quant au sentiment de la mort, il peut exister, mais pour bien peu de temps, surtout dans un vieillard[65] (après la mort, ou il n'y a plus aucun sentiment, ou c'est un sentiment de bonheur). D'ailleurs, il faut dès la jeunesse nous habituer à voir ce dernier instant sans effroi; sinon, plus de repos : car il est certain que nous mourrons; la seule chose incertaine, c'est si nous ne mourrons pas dès aujourd'hui. Or, en craignant cette mort qui nous menace à chaque instant, comment jouir de la paix de l'âme? Au reste, tant de réflexions me semblent inutiles, quand je me rappelle, non-seulement Brutus qui scella de son sang la liberté de son pays, les deux Decius, qui se précipitèrent à cheval au-devant de la mort, Regulus, qui alla dégager dans les tortures la parole donnée à l'ennemi, les deux Scipions[66], qui tentèrent d'arrêter les Carthaginois avec le rempart de leurs propres corps, L. Paullus, votre aïeul, qui paya de ses jours la témérité de son collègue à l'ignominieuse journée de Cannes[67], Marcellus, que le plus farouche ennemi lui-même ne voulut pas priver des honneurs de la sépulture[68]; mais encore nos légions qui, comme je l'ai dit dans mes Origines, se mirent plus

Quod igitur adolescentes, et ii quidem non solum indocti, sed etiam rustici contemnunt, id docti senes extimescent? Omnino (ut mihi quidem videtur) studiorum omnium satietas vitæ facit satietatem. Sunt pueritiæ certa studia : num igitur ea desiderant adolescentes? Sunt et ineuntis adolescentiæ : num ea jam constans requirit ætas, quæ media dicitur? Sunt etiam hujus ætatis; ne ea quidem quæruntur a senectute. Sunt extrema quædam studia senectutis. Ergo, ut superiorum ætatum studia occidunt, sic occidunt etiam senectutis. Quod quum evenit, satietas vitæ tempus maturum mortis affert.

XXI. Equidem non video, cur, quid ipse sentiam de morte, non audeam vobis dicere; quod eo melius mihi cernere videor, quo ab ea propius absum. Ego vestros patres, P. Scipio, tuque C. Læli, viros clarissimos, mihique amicissimos, vivere arbitror; et eam quidem vitam, quæ est sola vita nominanda. Nam, dum sumus in his inclusi compagibus corporis, munere quodam necessitatis, et gravi opere perfungimur : est enim animus cœlestis ex altissimo domicilio depressus, et quasi demersus in terram, locum divinæ naturæ æternitatique contrarium. Sed credo deos immortales sparsisse animos in corpora humana, ut essent, qui terras tuerentur, quique cœlestium ordinem contemplantes, imitarentur eum vitæ modo atque constantia. Nec me solum ratio ac disputatio impulit, ut ita crederem; sed nobilitas etiam summorum philosophorum et auctoritas. Audie-

d'une fois en marche avec allégresse et résolution, quoique assurées qu'elles ne reviendraient pas.

Quoi donc! des vieillards éclairés iront-ils craindre ce que bravent des jeunes gens sans instruction, des soldats grossiers? Je crois que le goût de la vie s'épuise luimême, quand tous les autres sont épuisés. L'enfance a ses goûts particuliers; ils passent avec elle, et la jeunesse en a d'autres. Après la jeunesse, l'âge viril en amène à son tour de nouveaux; la vieillesse les oublie, car elle a aussi les siens. Or, ce sont là les derniers; ils disparaissent comme ceux des âges précédens, et quand cela arrive, l'homme par le dégoût de la vie devient mûr pour la mort.

XXI. Pourquoi ne vous exposerais-je pas mes sentimens sur cet avenir que je crois d'autant mieux apercevoir, que j'en suis moins éloigné? Je suis donc persuadé que vos illustres pères, tous deux si chers à mon cœur, sont en ce moment pleins de vie, et de cette vie qui seule en mérite le nom; car le corps est pour nous une sorte de prison où nous sommes tenus d'accomplir la tâche pénible que la nécessité nous impose. L'âme a été précipitée des hauteurs du ciel qui fut son berceau, et comme plongée dans la fange de la terre, ennemie de toute nature divine et éternelle. Mais je crois que si les dieux ont enfermé une âme intelligente dans le corps de l'homme, c'est pour donner des gardiens à la terre, et au ciel des spectateurs qui en représentassent l'harmonie dans la régularité de leur propre conduite. Ce qui m'a fait adopter cette opinion, ce n'est pas seulement le bon sens et la réflexion, c'est aussi l'illustre autorité des plus

bam Pythagoram, pythagoreosque, incolas pæne nostros, qui essent Italici philosophi quondam nominati, nunquam dubitasse, quin ex universa mente divina delibatos animos haberemus : demonstrabantur mihi præterea, quæ Socrates supremo vitæ die de immortalitate animorum disseruisset, is, qui esset omnium sapientissimus oraculo Apollinis judicatus. Quid multa? sic mihi persuasi, sic sentio, quum tanta celeritas animorum sit, tanta memoria præteritorum, futurorumque prudentia, tot artes, tantæ scientiæ, tot inventa, non posse eam naturam, quæ res eas contineat, esse mortalem : quumque semper agitetur animus, nec principium motus habeat, quia se ipse moveat, ne finem quidem habiturum esse motus, quia nunquam se ipse sit relicturus. Et, quum simplex animi natura esset, neque haberet in se quidquam admixtum dispar sui, atque dissimile, non posse eum dividi : quod si non possit, non posse interire; magnoque esse argumento, homines scire pleraque ante quam nati sint, quod jam pueri, quum artes difficiles discant, ita celeriter res innumerabiles arripiant, ut eas non tum primum accipere videantur, sed reminisci et recordari. Hæc Platonis fere.

XXII. Apud Xenophontem autem moriens Cyrus major, hæc dicit. « Nolite arbitrari, o mihi carissimi filii, me, quum a vobis discessero, nusquam, aut nullum fore. Nec enim, dum eram vobiscum, animum meum videbatis; sed eum esse in hoc corpore, ex iis rebus, quas gerebam, intelligebatis : eumdem igitur

grands philosophes. J'entendais dire que Pythagore et ses disciples, qui étaient presque nos compatriotes, et qu'on nommait autrefois les philosophes Italiques, n'avaient jamais douté que nos âmes ne fussent des portions de l'intelligence divine qui meut l'univers. On me citait ce qu'avait dit, le dernier jour de sa vie, touchant l'immortalité de l'âme, ce Socrate que l'oracle d'Apollon déclara le plus sage des hommes. Enfin que vous dirai-je? en voyant l'activité de l'esprit humain, cette immense mémoire, cette vaste prévoyance, cette foule d'arts, de sciences, de découvertes, je me suis persuadé et j'ai la conviction intime qu'une nature qui a de pareils attributs ne saurait être mortelle. L'âme est continuellement en mouvement; ce mouvement ne lui est communiqué par aucune cause étrangère: c'est elle qui en est le principe, et elle n'en verra jamais la fin, parce qu'elle ne peut pas renoncer à elle-même. De plus, étant une substance simple, sans aucun alliage d'une nature différente, elle ne saurait être divisée, ni par conséquent anéantie. Enfin, on peut citer l'esprit des enfans comme une grande preuve que la plupart des connaissances sont innées dans l'homme: telle est en effet leur promptitude à saisir une foule innombrable de choses dans les enseignemens les plus difficiles, qu'ils semblent bien plutôt se les rappeler, que les apprendre pour la première fois. Voilà quelles sont les idées de Platon.

XXII. Dans Xénophon, Cyrus l'Ancien, sur le point de mourir, s'exprime ainsi: «Quand je serai séparé de vous, mes chers fils, gardez-vous bien de me croire plongé tout entier dans le néant. Vous n'avez pas vu mon âme, tant que j'ai été avec vous; mes actions seules vous faisaient juger de sa présence dans ce corps pé-

esse creditote, etiamsi nullum videbitis. Nec vero clarorum virorum post mortem honores permanerent, si nihil eorum ipsorum animi efficerent, quo diutius memoriam sui teneremus. Mihi quidem nunquam persuaderi potuit, animos, dum in corporibus essent mortalibus, vivere; quum exissent ex iis, emori : nec vero tum animum esse insipientem, quum ex insipienti corpore evasisset; sed quum omni admixtione corporis liberatus, purus et integer esse cœpisset, tum esse sapientem. Atque etiam, quum hominis natura morte dissolvitur, ceterarum rerum perspicuum est, quo quæque discedant; abeunt enim illuc omnia, unde orta sunt : animus autem solus, nec quum adest, nec quum discedit, apparet. Jam vero videtis nihil esse morti tam simile, quam somnum. Atqui dormientium animi maxime declarant divinitatem suam. Multa enim, quum remissi et liberi sunt, futura prospiciunt : ex quo intelligitur, quales futuri sint, quum se plane corporis vinculis relaxaverint. Quare, si hæc ita sunt, sic me colitote ut deum : sin una est interiturus animus cum corpore, vos tamen deos verentes, qui hanc omnem pulchritudinem tuentur et regunt, memoriam nostri pie inviolateque servabitis. » Cyrus quidem hæc moriens. Nos, si placet, nostra videamus.

XXIII. Nemo unquam mihi, Scipio, persuadebit, aut patrem tuum Paullum, aut duos avos, Paullum et Africanum, aut Africani patrem, aut patruum, aut

rissable; croyez donc qu'elle continuera d'exister, lors même que vous ne verrez plus rien qui atteste son existence. La renommée des grands hommes ne survivrait pas si long-temps à leur trépas, si la pensée que leur âme n'est point anéantie ne nous faisait garder leur mémoire[69]. Quant à moi, jamais je n'ai pu me persuader qu'après avoir vécu dans son enveloppe mortelle, l'intelligence expirât en la dépouillant, et que l'âme cessât de penser au moment où elle se dégage du corps qui ne pense pas. J'ai toujours cru au contraire qu'elle ne pensait en effet, que lorsqu'affranchie de tout mélange de la matière, elle devenait indépendante et pure. J'ajoute que quand la mort dissout les élémens de notre être, on voit clairement ce que deviennent les substances matérielles : toutes rentrent au sein des choses d'où elles ont été tirées : l'âme seule ne se montre ni pendant son séjour, ni à son départ[70]. Enfin, quoi de plus semblable à la mort que le sommeil? Or, n'est-ce pas dans le sommeil que l'âme déclare le mieux sa divine nature? Plus calme alors et plus libre, elle lit souvent dans le secret de l'avenir, et l'on juge par là de ce qu'elle deviendra quand elle se sera entièrement dégagée des liens du corps. Si donc ces espérances sont fondées, honorez-moi comme un dieu[71]; et quand même l'âme devrait périr avec le corps, vous garderez toujours de moi un tendre et inviolable souvenir, par respect pour les dieux qui régissent et qui conservent tout ce magnifique univers. » Telles furent les paroles de Cyrus avant de mourir : venons maintenant à nous, si vous le voulez bien.

XXIII. On ne me persuadera jamais, ô Scipion, que votre père Paul-Émile, vos deux aïeux Paul et Scipion l'Africain, le père de ce dernier, son oncle, et tant

multos præstantes viros, quos enumerare non est necesse, tanta esse conatos, quæ ad posteritatis memoriam pertinerent, nisi animo cernerent, posteritatem ad se pertinere. An censes (ut de me ipso aliquid more senum glorier) me tantos labores diurnos nocturnosque domi militiæque suscepturum fuisse, si iisdem finibus gloriam meam, quibus vitam, essem terminaturus? nonne melius multo fuisset otiosam ætatem, et quietam, sine ullo labore aut contentione traducere? Sed nescio quomodo animus erigens se posteritatem semper ita prospiciebat, quasi, quum excessisset e vita, tum denique victurus esset: quod quidem ni ita se haberet, ut animi immortales essent, haud optimi cujusque animus maxime ad immortalem gloriam niteretur. Quid quod sapientissimus quisque æquissimo animo moritur, stultissimus iniquissimo? nonne vobis videtur animus is qui plus cernat et longius, videre, se ad meliora proficisci; ille autem, cujus obtusior sit acies, non videre?

Equidem efferor studio patres vestros, quos colui et dilexi, videndi; neque vero eos solum convenire aveo, quos ipse cognovi; sed illos etiam, de quibus audivi, et legi, et ipse conscripsi. Quo quidem me proficiscentem haud sane quis facile retraxerit, neque tanquam Peliam recoxerit; et si quis deus mihi largiatur, ut ex hac ætate repuerascam, et in cunis vagiam, valde recusem; nec vero velim, quasi decurso spatio, ad carceres a calce revocari. Quid enim habet vita commodi? quid non potius laboris? sed habeat sane: habet certe tamen aut satietatem, aut modum: non lubet enim mihi deplorare vitam, quod multi, et ii docti, sæpe fece-

de grands hommes qu'il est inutile de nommer, eussent fait de si merveilleux efforts pour vivre dans l'avenir, si leur âme n'eût prévu qu'elle communiquait avec lui. Et pour me vanter un peu moi-même, selon l'habitude des vieillards, croyez-vous que j'aurais bravé tant de fatigues, la nuit comme le jour, à Rome comme dans les camps, si ma gloire ne devait s'étendre au delà des bornes de ma vie? N'eût-il pas bien mieux valu passer mes jours dans le calme et le repos, libre des travaux et des fatigues de l'esprit? Mais mon âme, poussée par je ne sais quel instinct, s'élançait vers la postérité, comme si elle n'eût dû commencer à vivre réellement qu'en cessant de vivre ici bas. Sans l'immortalité de l'âme, on ne verrait pas les plus vertueux d'entre les hommes s'efforcer les premiers d'atteindre une gloire immortelle. Pourquoi la mort est-elle indifférente au sage et pénible à l'insensé? Ne serait-ce pas parce que l'heureux avenir qui nous attend se découvre aux vastes et perçans regards du premier, tandis qu'il se dérobe à la faible vue du second?

Quant à moi, je brûle de revoir vos pères, que j'ai tant respectés et tant chéris; je suis impatient d'aller rejoindre tous ceux que j'ai connus, tous ceux même dont j'ai entendu parler, et dont j'ai lu ou écrit les actions. En vain voudrait-on me retenir, au moment du départ, ou me plonger dans la chaudière de Pélias [72]. Oui, quand un dieu m'offrirait de me reporter aux jours de mon enfance et dans les langes du berceau, je le refuserais sans hésiter, et je ne consentirais pas, au bout de la course, à rétrograder de la borne à la barrière. Quels sont en effet les plaisirs de la vie, ou plutôt quelles ne sont pas ses peines? Je veux encore qu'elle ait des plaisirs : ou ils nous lassent, ou ils finissent. Je ne cherche point à ca-

runt : neque me vixisse pœnitet, quoniam ita vixi, ut non frustra me natum existimem : et ex hac vita ita discedo, tanquam ex hospitio, non tanquam ex domo : commorandi enim natura deversorium nobis, non habitandi locum dedit. O præclarum diem, quum ad illud divinum animorum concilium cœtumque proficiscar, quumque ex hac turba et colluvione discedam! Proficiscar enim non ad eos solum viros, de quibus ante dixi; sed etiam ad Catonem meum, quo nemo vir melior natus est, nemo pietate præstantior; cujus a me corpus crematum est; quod contra decuit ab illo meum : animus vero non me deserens, sed respectans, in ea profecto loca discessit, quo mihi ipsi cernebat esse veniendum : quem ego meum casum fortiter ferre visus sum; non quod æquo animo ferrem : sed me ipse consolabar, existimans non longinquum inter nos digressum et discessum fore. His mihi rebus, Scipio (id enim te cum Lælio admirari solere dixisti), levis est senectus, nec solum non molesta, sed etiam jucunda. Quod si in hoc erro, quod animos hominum immortales esse credam, libenter erro; nec mihi hunc errorem, quo delector, dum vivo, extorqueri volo : sin mortuus (ut quidam minuti philosophi censent) nihil sentiam, non vereor, ne hunc errorem meum mortui philosophi irrideant. Quod si non sumus immortales futuri, tamen exstingui homini suo tempore optabile est : nam habet natura, ut aliarum omnium rerum, sic vivendi modum : senectus autem, peractio ætatis est, tanquam fabulæ, cujus defatigationem fugere debemus, præsertim adjuncta satietate.

lomnier la vie, comme l'ont fait beaucoup de gens, et même d'hommes éclairés; je ne regrette pas d'avoir vécu, parce que j'ai droit de croire que mon passage sur cette terre n'a pas été tout-à-fait inutile; mais je sors de la vie comme d'une hôtellerie, et non comme d'une demeure qui m'appartiendrait: la nature n'a point fait de la terre une habitation fixe; ce n'est qu'un lieu de passage. Qu'il sera beau à mes yeux le jour où je m'éloignerai de cette foule impure qui nous environne, pour aller me réunir à la divine assemblée des âmes! Outre les grands hommes que j'ai nommés, j'y retrouverai encore mon cher Caton, le plus vertueux des mortels et le meilleur des fils. En mettant son corps sur le bûcher, j'ai fait pour lui ce qu'il eût dû faire pour moi; mais alors même son âme ne me quittait pas pour toujours; elle se tournait encore vers moi, en s'élevant vers ce séjour d'immortalité, où elle savait bien que je viendrais à mon tour. Ainsi, quand j'ai paru supporter cette perte avec courage, ce n'était pas que j'y fusse insensible; mais je me consolais en songeant que nous ne serions pas longtemps séparés. Voilà comment, mon cher Scipion, je supporte le poids des années avec cette facilité qui vous surprend, Lélius et vous. Voilà comment la vieillesse est pour moi, non-seulement exempte de chagrin, mais même remplie d'agrément. Que si je me trompe en croyant à l'immortalité de l'âme, c'est une illusion que j'aime, et je ne veux pas qu'on me l'arrache tant que je vivrai. Si une fois mort, tout sentiment doit s'éteindre en moi, comme le prétendent quelques demi-philosophes, je n'ai pas à craindre qu'après le trépas ils viennent se railler de mon erreur. L'âme dût-elle ne pas être immortelle, il serait encore à souhaiter qu'elle s'é-

Hæc habui, de senectute quæ dicerem; ad quam utinam perveniatis! ut ea, quæ ex me audistis, re experti probare possitis.

teignît au terme convenable; car la vie a sa mesure naturelle, comme tout le reste. C'est un drame dont la vieillesse est le dernier acte, et il faut craindre que la pièce ne soit poussée jusqu'à la fatigue, surtout quand elle doit nous avoir satisfaits par sa durée[73].

Voilà ce que je puis vous dire de la vieillesse. Plaise aux dieux que vous y parveniez, et que l'expérience vienne vous confirmer la vérité de mes paroles!

NOTES.

1. *Si domptant ce chagrin*, etc. *Adjuero* ou *adjuro* pour *adjuvero*, et *levasso* pour *levavero*, sont d'anciennes licences dont on trouve une foule d'exemples dans Plaute. Il en est de même de *versat in pectore* : le *t* final n'avait pas une quantité bien fixe dans la poésie de la vieille latinité. — Ces vers sont adressés à Titus Quinctius Flamininus, consul l'an 198 avant J.-C. C'est lui qui alla demander à Prusias de lui livrer Annibal. Caton flétrit, pendant sa censure, L. Quinctius Flamininus, frère de Titus. *Voyez* le paragraphe XII.

2. *Ce poète indigent*, etc. Ennius. On trouve ci-après (parag. V) quelques détails sur lui.

3. *Il est cependant*, etc. Ce passage désigne ou la domination de Jules-César, ou les troubles qui suivirent sa mort, durant lesquels Marc-Antoine exerça une grande influence sur le peuple et le sénat.

4. *Déjà elle s'appesantit*, etc. Cicéron avait alors soixante-trois ans, Atticus soixante-six.

5. *Ici ce n'est pas Tithon*, etc. Ariston avait mis ses réflexions sur la vieillesse dans la bouche de Tithon, époux de l'Aurore, à cause du grand âge que la mythologie lui attribue. — Ariston, de l'île de Chio, était un philosophe de l'école de Zénon, qui florissait vers l'an 236 avant J.-C. Cicéron en parle encore ailleurs avec éloge. Sa vie se trouve dans Diogène Laërce.

6. *J'ai choisi Caton l'Ancien*, etc. Caton l'Ancien ou le Censeur (Marcus Portius) naquit l'an 233 et mourut l'an 151 avant J.-C. Un personnage si connu rendrait tout détail inutile, quand même Cicéron n'aurait pas rappelé dans le cours du dialogue les principaux traits de son caractère et de son histoire.

7. *Je suppose que Lélius et Scipion*, etc. Scipion (Publius Æmilianus), fils de Paul-Émile, adopté par Publius Cornelius Scipion, fils de l'Africain, qui vainquit Annibal, et surnommé lui-même l'Africain après la troisième guerre punique. Lélius (Caius) fut son



intime ami, et l'accompagna en Espagne, comme son père Lélius avait suivi le premier Africain dans ses expéditions.

8. *Si vous trouvez*, etc. Caton le censeur avait beaucoup écrit. On avait de lui des harangues, un traité de l'art militaire, des lettres, une histoire en sept livres, intitulée les *Origines*. Son traité *De re rustica* existe encore, et fait partie du recueil intitulé : *Rei rusticæ scriptores*. On a de plus sous son nom un recueil de distiques moraux, reconnu pour apocryphe.

9. *Au surnom que je porte*. Celui de *Sage*. *Voyez*, au dialogue de l'amitié, le commencement du second paragraphe.

10. *Comme à la voix d'un dieu*. Le mot de *nature*, qui a souvent besoin d'être expliqué à cause de son extrême latitude, doit s'entendre ici de ces lois établies par la divinité pour régler le cours de la vie humaine. Il ne s'agit point d'une puissance indépendante à laquelle on obéirait comme à un dieu, mais bien de cette portion de l'économie de l'univers qui regarde notre existence mortelle. *Optimum ducem, tanquam deum*, c'est-à-dire *le meilleur des guides, comme étant l'expression de la volonté divine*. Caton fait consister la sagesse à ne jamais résister à la nécessité, et à ces conditions de la destinée de l'homme, qu'il regarde comme les ordres mêmes du créateur et le code de la sagesse éternelle.

11. *C. Salinator et Sp. Albinus*. Le premier fut consul l'an 188, et le second l'an 174 avant J.-C. — Il faut expliquer la phrase comme s'il y avait *audivique* avant *quæ C. Salinator*, etc.

12. *Si j'étais Sériphien*, etc. D'anciens manuscrits portaient *ignobilis* ou lieu de *nobilis*. Mais ce dernier peut seul donner au passage un sens raisonnable, sens qui est d'ailleurs pleinement confirmé par Platon et par Plutarque. Ils rapportent tous deux le même trait, l'un Pol. 1, l'autre dans la vie de Thémistocle, §. 35.

13. *Q. Maximus*. Fabius qui fut cinq fois consul et une fois dictateur. Dans la deuxième guerre Punique, il releva la fortune de Rome après la défaite de Thrasymène. Il avait résolu de ne rien donner au hasard, et il laissait l'ennemi se consumer lui-même et s'épuiser sans combat, ce qui lui fit donner le surnom de *cunctator, temporiseur*. Ce fut sur Annibal qu'il reprit Tarente.

14. *Cinq ans après*, etc. On soupçonne beaucoup d'altérations dans tout ce passage, qu'il est difficile de concilier avec les chro-

nologies des historiens. Voici les corrections de Pighius : ... *Cumque eo tertium consule adolescentulus miles profectus sum ad Capuam, quintoque post ad Tarentum. Questor deinde quadriennio post factus sum : quem magistratum, etc.*

15. *La loi Cincia sur les présens.* L'an de Rome 550, M. Cincius, tribun du peuple, fit porter une loi contre l'abus des présens que les patrons exigeaient de leurs cliens. Cette loi était conforme aux anciens usages romains qui établissaient pour les patriciens, seuls dépositaires du secret de la jurisprudence, l'obligation gratuite de défendre en justice les intérêts des plébéiens; mais le nouvel état de la jurisprudence romaine devait rendre une pareille loi injuste et inapplicable. (*Cours de M. Poncelet*, 1821.) On peut consulter sur la loi Cincia ce qu'en disent Silius et Suilius, dans Tacite, Ann. XI, § 5 et suivans.

16. *Salinator* (Livius), consul durant la deuxième guerre Punique; il remporta une victoire signalée sur Asdrubal, qui venait secourir Annibal son frère. Ce fut après ce succès qu'il perdit Tarente.

17. *Carvilius.* C'était l'an 228 avant J.-C. Spurius Carvilius Maximus se trouvait, comme Fabius, consul pour la seconde fois.

18. *Flaminius.* Ce tribun proposait de distribuer au peuple quelques terres du Picenum et du pays autrefois occupé par les Gaulois Sénonais. Le sénat s'opposa fortement à cette loi, dont il prévoyait que les suites pourraient devenir funestes à la république, en irritant les Gaulois et leur fournissant un prétexte de prendre les armes contre Rome.

19. *Son fils Maximus.* Quintus Fabius Maximus, fils de Quintus Fabius Maximus Verrucosus, fut consul l'an 213 avant J.-C.

20. *Pour un Romain, il était aussi*, etc. Personne n'ignore que le génie de Rome fut long-temps étranger à la culture des lettres. La guerre composait toute l'existence de ce peuple conquérant, et il la regardait comme la seule occupation digne de lui. Ce n'est qu'à dater de la première guerre punique qu'on vit paraître à Rome quelques écrivains; mais, malgré leurs essais, le goût de l'étude et de la poésie n'était guère répandu; la plupart d'entre eux étaient Grecs par le sang, ou du moins par l'éducation, et, du temps de Fabius, il y avait encore bien peu de Romains qui cher-

chassent dans les livres une instruction dont on s'était passé jusque-là, et que plusieurs même croyaient faite pour énerver le caractère national et pour corrompre les vertus antiques.

21. *Gorgias le Léontin*. Orateur célèbre, surnommé le Léontin, parcequ'il était de Léontium, ville de Sicile. Il avait été disciple d'Empédocle. L'an 417 avant J.-C., il fut député par sa patrie vers les Athéniens, chez lesquels il professa la rhétorique. Il improvisait avec une grande facilité : mais c'était plutôt de la déclamation que de l'éloquence.

22. *T. Flamininus et M. Acilius*. Cet entretien est donc censé avoir lieu l'an 150, avant J.-C.

23. *La loi Voconia*. L'an 174 avant J.-C., Q. Voconius Saxa, tribun du peuple, proposa une loi qui défendait à quiconque aurait fait inscrire son nom dans le rôle des citoyens de Rome, depuis la censure d'Aul. Postumius et de Q. Fulvius, d'instituer pour héritière aucune fille ou femme, et qui défendait aussi qu'aucune fille ou femme pût jamais recevoir d'aucune succession au delà de cent mille sesterces.

24. *Je la déclare*, etc. On sait que Caton terminait tous ses discours dans le sénat en demandant la ruine de Carthage. *Voyez* sa vie par Plutarque, § 55.

25. *Afin que vous acheviez*, etc. Scipion détruisit en effet Carthage, après la mort de Caton, dans la troisième guerre Punique.

26. *Sans quoi nos ancêtres*, etc. Le mot de *sénat* vient de *senectus*, *senex*.

27. *Et en portent le titre*. On les nommait γέροντες. Cette assemblée avait été instituée par Lycurgue, et répondait à l'aréopage d'Athènes. On ne pouvait y être admis qu'à soixante ans.

28. *Dans la pièce de Névius*. Cneius Névius, l'un des plus anciens poëtes comiques latins, fit représenter ses premières pièces vers l'an 519 de la fondation de Rome. Il servit dans la première guerre punique, et composa un poème historique sur ce sujet. Cicéron en parle avec estime, *De clar. or.* 29.

29. *Jamais je n'ai ouï dire*, etc. « Il m'est advenu plus d'une fois d'oublier où j'avais caché ma bourse, quoi qu'en dise Cicéron. » C'est ainsi que parle Montaigne, *Essais*, II, 17. La saillie est agréable; mais, pour être juste, il faut reconnaître qu'elle ne prouve

rien contre Cicéron. Montaigne et d'autres peuvent bien oublier où ils ont caché leur bourse; mais il s'agit ici des vieillards qui enfouissent leur trésor, et il est bien certain que l'avarice, portée jusque-là, eut toujours une excellente mémoire.

30. *Diogène le stoïcien*, etc. On le nommait aussi le Babylonien, parce qu'il était de Séleucie, près de Babylone. Il était disciple de Chrysippe. Les Athéniens le députèrent à Rome, avec Carnéades et Critolaüs, l'an 155 avant J.-C. Il mourut à quatre-vingt-huit ans.

31. *Statius*. Poète comique, contemporain d'Ennius. Il était né esclave ainsi que Térence, et mourut l'an 166 avant J.-C. Le mot de *synephebi* veut dire *jeunes gens de même âge*. Ménandre avait composé une pièce sous ce titre.

32. *Nous avons des vers*, etc. Γηράσκω δ' αἰεὶ πολλὰ διδασκόμενος. PLUTARQUE, *Vie de Solon*, § I.

33. *Mes exemples*. C'est-à-dire, *mes citations*. L'érudition qui se montre dans tout ce dialogue me fait paraître ce sens plus probable que celui de *modèles*, dont le latin pourrait aussi faire naître l'idée.

34. *P. Crassus* (Licinius), jurisconsulte romain, fut créé souverain pontife l'an 131 avant J.-C. — Sextus Ælius fut consul l'an 198 et T. Coruncanius l'an 280 avant J.-C. Cicéron fait mention d'Ælius dans d'autres endroits. Coruncanius fut le premier qui professa publiquement le droit : auparavant, les hommes de lois se bornaient à donner des consultations chez eux.

35. *Il arrive quelquefois*, etc. Le sens de tout ce passage ne se saisit pas du premier coup d'œil, et demande quelques développemens. Caton, par une sorte de concession, avoue qu'en vieillissant l'orateur peut déchoir, et il en donne les motifs. « Toutefois, ajoute-t-il, on pourrait dire que cela n'arrive pas indistinctement à tous les vieillards; quoique l'effet ordinaire de l'âge soit d'affaiblir l'organe de la parole, il advient parfois qu'il se conserve malgré les années, et j'en suis moi-même une preuve. Mais, comme il est ici question de la vieillesse en général et non pas de quelques exceptions, je ne puis tirer aucun argument, en faveur de mon propos, de ces cas fortuits dont je vous parle. Or, tous les autres vieillards qui n'ont pas le même bonheur que moi seront-ils donc privés de la faculté de se faire écouter avec plaisir? Non, parce

qu'on n'attend pas d'un vieillard une voix éclatante, une voix de jeune homme; parce qu'il suffit que son langage soit posé, ses expressions choisies, etc. » De cette manière, les pensées s'enchaînent et se succèdent dans un ordre naturel et lucide; et c'est, je crois, le seul moyen d'interpréter ce passage à la satisfaction des esprits justes. La phrase *sed tamen*, etc., me semble, par sa construction même, solliciter l'application que j'en donne. Si *decorus*, *quietus* et *remissus* étaient trois épithètes de même ordre et de même valeur, il est bien probable que la phrase aurait été disposée autrement. Mais Cicéron, en mettant *decorus* au commencement, et en rejetant les deux autres adjectifs à la fin, fait sentir l'intention de sa pensée : *Est decorus sermo senis*, le langage du vieillard est agréable, *quietus et remissus*, quand il est calme et facile, quand il y règne de la douceur et de l'abandon.

36. *Dans Xénophon*, etc. *Cyropédie*, VII. 7.

37. *Et cependant le chef des Grecs*, etc. *Iliade*, II, 370.

38. *Si l'on sait faire usage*, etc. Jusqu'ici on a traduit les mots *moderatio virium* par, des forces suffisantes ou des forces médiocres. Nous avons rappelé le mot *moderatio* à sa signification primitive, qui est aussi la plus habituelle. Nous le prenons dans le sens de *moderari*, gouverner. Toutes les expressions de cette classe entraînent l'idée d'action. *Et les employer toutes au besoin*, etc. C'est le sens adopté par les autres traducteurs. Mais on pourrait entendre aussi : ne pas excéder ses forces, n'entreprendre que ce qu'on peut exécuter. *Tantum*, *quantum*, veut dire ordinairement *autant que* : mais je crois qu'il peut avoir aussi une puissance négative et de restriction. Ce dernier sens entre d'ailleurs très-bien dans la chaîne des idées; si donc on le préfère, *moderatio* signifiera proprement modération, réserve, juste mesure dans les efforts qu'on veut tenter.

39. *Le stade*, etc. C'était un espace à peu près de cent vingt-cinq pas géométriques de longueur.

40. *Masinissa*, etc. Ce roi numide avait d'abord été l'ennemi des Romains. Mais, après la défaite d'Asdrubal, le premier Africain ayant trouvé un neveu de Masinissa parmi les prisonniers, le lui renvoya comblé de présens; dès lors il devint l'allié des Romains et l'ami de Scipion. En mourant, il fit prier le second Africain,

qui figure dans notre dialogue, de venir partager ses états entre ses enfans.

41. *Le fils de Scipion*, etc. *Voyez* la note 7.

42. *Il était craint de ses esclaves*, etc. Ainsi les esclaves d'Appius le craignaient et le chérissaient à la fois. Cicéron dit pourtant dans le Dialogue de l'Amitié, § 15 : *Quis..... eum diligat, quem metuit?* Mais on peut répondre que, dans le premier cas, il s'agit de l'attachement des esclaves pour leur maître, attachement qui n'est pas de l'amitié.

43. *Archytas de Tarente*, etc. Ce philosophe, de la secte de Pythagore, florissait vers l'an 408 avant J.-C. Il se distingua également comme géomètre, mécanicien, politique et homme de guerre.

44. *Et j'ai trouvé en effet*, etc. M. Le Clerc fait observer qu'il y a ici erreur de chronologie, et que sous le consulat de Jurius Camillus et d'Appius Claudius, c'est-à-dire l'an de Rome 404, Platon ne voyageait plus depuis long-temps et qu'il mourut même vers cette époque.

45. *L. Flamininus, frère*, etc. *Voyez* la note 1.

46. *Ses dérèglemens*. Quelques traducteurs entendent *libidinem* d'une manière générale, *la corruption des mœurs*.

47. *Cependant il y avait encore*, etc. Il nous a semblé que c'était là le seul moyen d'expliquer ce passage et de le rendre conséquent au reste. Ne perdons pas de vue l'objet de tout ce discours, savoir l'apologie de la vieillesse. Caton ne doit point avoir l'air de regretter cette ardeur du jeune âge dont il parle, ce qui serait contraire à la pensée dominante du dialogue; il ne faut pas qu'il dise : « notre table était frugale; mais du moins nous y apportions ce feu de la jeunesse qui rend délicieux les repas les plus simples, et que malheureusement l'âge amortit chaque jour. » Certainement le passage, ainsi interprété, pourrait aller partout ailleurs et s'entendrait fort bien : mais encore un coup, il serait ici en contradiction avec le reste du discours; l'autre sens nous a donc paru préférable : « Je tenais table, dit Caton, avec mes amis, et nos repas étaient sobres; il y régnait cette pétulance, cet emportement, cette effervescence des jeunes gens, qui nuisent toujours un peu au véritable plaisir; c'est donc un nouveau bienfait de l'âge d'apaiser insensiblement tout cela; les jouissances de la table ne peuvent qu'y

gagner; elles deviennent de jour en jour plus agréables (comme un fruit qui s'adoucit en mûrissant, *mitiora*); car, dès lors, je regardais la présence et l'entretien de mes amis comme les premiers agrémens d'un festin; et ce plaisir de la conversation, la vieillesse le goûte pleinement et avec délices. Elle n'est donc pas privée des jouissances de la table, etc. » — *Fiunt*. Beaucoup d'éditions portent *fient*: notre leçon est préférable pour le sens; elle a d'ailleurs pour elle l'autorité des manuscrits, et particulièrement des anciens manuscrits de Paris, que nous avons consultés (n° 6332, du neuvième siècle; n° 5752, du dixième; n° 6614 et n° 6758, du treizième, etc.)

48. *L'expression des Grecs*, etc. Συμπόσιον, σύνδειπνον.

49. *Même un long repas*. *Tempestiva convivia* était chez les anciens convives une locution consacrée pour exprimer des repas que l'on commençait avant l'heure, et que l'on prolongeait trop avant dans la nuit. On pourrait citer une foule de passages où cette expression se trouve employée; quelques manuscrits, il est vrai, dans les endroits dont nous parlons, portent *intempestiva* au lieu de *tempestiva*; mais les plus savans commentateurs, les latinistes les plus habiles, se sont accordés à voir dans ces différences la faute des copistes et à retenir *tempestiva*, qu'ils expliquent comme on le fait ici.

50. *Ces petits verres*, etc. Montaigne était en cela du goût de Caton: « Les petits verres sont les miens favoris, » dit-il, *Essais*, III, 13. — *Comme dans le festin de Xénophon*. Συμποσ. II, 26.

51. *Turpion Ambivius*. « La plupart des derniers traducteurs, observe M. Le Clerc, s'obstinent à dire que cet Ambivius Turpio était *un orateur célèbre fort couru de son temps*. Il leur suffisait cependant de parcourir les titres ou *didascalies* des comédies de Térence; ils y auraient vu que les chefs de la troupe qui les joua presque toutes, s'appelaient L. Ambivius Turpio et L. Attilius de Préneste. Bien des siècles après, Symmaque (Epist., X, 2) attestait encore la gloire de cet acteur : « *Non idem honor in pronuntiandis fabulis P. Pollioni, qui Ambivio fuit*. »

52. *Livius*. La première tragédie latine fut donnée à Rome par un Grec, natif de Tarente, et nommé Andronicus. Lorsque sa ville natale tomba au pouvoir des Romains, il fut fait prisonnier et devint l'esclave du consul M. Livius Salinator, dont il instruisit

les enfans. Ayant obtenu sa liberté, il prit le nom de son patron et s'appela Livius Andronicus. Il florissait immédiatement après la première guerre punique..... Il est le plus ancien des poètes latins, et la littérature romaine commença avec lui (SCHOELL., *littér. rom.*, tom. I, pag. 107). *Sous le consulat de Centon*, etc. C'est-à-dire, l'an 240 avant J.-C.

53. *Que la herse referme*. Nous avons imité les précédens traducteurs, qui n'ont pas rendu ces mots, *ex quo occatio*, etc. C'est qu'en effet il n'y a pas en français de mot qui corresponde à *occatio*; et quand il y en aurait, comme nous sommes obligés de traduire *occæcatum* par une périphrase, nous ne pourrions jamais faire sentir ce rapport de deux mots dérivés de la même source, rapport fondé en latin sur la concordance des sons. Heureusement cette omission volontaire n'est pas d'une grande importance.

54. *Car je ne saurais me rassasier*, etc. Jusqu'à present ce passage a été différemment traduit; voici le sens qu'on a adopté : « Pour vous faire connaître combien ces plaisirs me sont chers, je vous dirai que j'en suis insatiable. » La nouvelle interprétation nous a paru plus simple et plus naturelle. Caton va parler encore longtemps de la vie champêtre; pourquoi? parce que c'est son goût favori, parce qu'il est enchanté d'avoir rencontré des auditeurs, parce qu'il ne peut se rassasier du plaisir qu'il éprouve à les entretenir de ce qui fait son bonheur et sa joie. Ce sens vient naturellement se présenter à l'esprit; il est même très-convenable que Cicéron rappelle souvent ce plaisir que trouve Caton à parler d'agriculture, c'est une excuse pour la longueur du morceau qui pourrait ne pas sembler en proportion avec les autres parties du traité, s'il n'était dans la bouche d'un vieux campagnard, auteur d'un livre sur *les choses rustiques*. Enfin, avec l'autre sens, la tournure latine ne nous paraît pas tout-à-fait assez correcte.

55. *Et ce qui me surprend*, etc. Nous nous éloignons encore ici des traducteurs précédens. Caton s'étonne qu'Hésiode n'ait point parlé des engrais; mais pourquoi s'en étonne-t-il? parce qu'il est en effet singulier qu'Homère, antérieur de plusieurs siècles, montre que de son temps on en connût déjà l'utilité, et qu'Hésiode, dans un ouvrage spécialement consacré à l'agriculture, ne fasse pas

même mention de ce procédé depuis long-temps en usage quand il écrivait.

56. *Et c'étaient tous des vieillards.* Comme l'indique l'étymologie du mot *senatores*.

57. *Un seul passage*, etc. *Voyez* l'*Économique* de Xénophon, IV, 20.

58. *C'est avec raison, ô Cyrus*, etc. Le mot de Lysandre à Cyrus est rapporté dans l'*Économique* de Xénophon, à l'endroit que nous venons de citer. Il me semble plus heureusement présenté dans le grec: Δικαίως μοι δοκεῖς, ὦ Κῦρε, εὐδαίμων εἶναι· ἀγαθὸς γὰρ ὢν ἀνὴρ εὐδαιμονεῖς. « Il est juste, ô Cyrus, que vous soyez riche, puisque vous joignez la vertu à la richesse. » C'est ainsi, je crois, qu'il faut traduire; car εὐδαιμων doit s'entendre des biens de la fortune, et δικαίως se rapporte évidemment à εὐδαίμων. Dans la phrase de Cicéron : *c'est avec raison qu'on vous appelle heureux, puisque vous joignez la fortune à la vertu*, qui équivaut à celle-ci : *il faut l'union de la fortune et de la vertu, pour faire le bonheur*, il n'y a plus le même sens moral. Aussi j'ai soupçonné une altération dans le texte, et j'ai consulté les manuscrits de la Bibliothèque royale : au lieu de *recte*, on trouve *rite* dans les manuscrits 5752 et 6614; mais l'idée reste la même avec cette nouvelle leçon. *Voyez* la note suivante.

59. *Or, ces jouissances ne sont pas refusées aux vieillards.* Il y a ici une très-grande difficulté : elle naît de la répétition du mot *fortuna*. Cyrus, au milieu de tout l'éclat du luxe et de l'opulence, ne dédaigne pas les simples et innocens plaisirs du jardinage, et ce monarque asiatique, dont les vêtemens étincellent de pierres précieuses, plante des arbres de sa propre main; Lysandre est frappé de ce contraste, et, voyant tant de magnificence et tant de simplicité dans le même prince, il s'écrie : « On a raison de vous dire heureux, puisque vous joignez la fortune à la vertu. Il est évident que le mot *fortuna* est amené par ce coup d'œil que jette le Lacédémonien sur l'habillement de Cyrus, et le mot *virtus* par les paroles mêmes du prince, qui se glorifie d'avoir travaillé à l'ordonnance de son jardin. Tout peut aller jusqu'ici : mais la répétition immédiate du mot *fortuna* vient tout gâter. Car il s'agit de montrer, non pas que les vieillards peuvent jouir d'une opulence pareille à celle de Cyrus, mais bien que les travaux et les

plaisirs du jardinage sont à leur portée. C'est ce qu'on prouve ensuite par l'exemple de ces anciens Romains qui vieillissaient à la campagne. C'était donc *virtus* et non pas *fortuna* qu'il fallait répéter; et comme une traduction littérale ne pourrait manquer de jeter la confusion dans les idées et de bouleverser le sens, nous avons pris le parti de donner au second *fortuna* la seule signification qui puisse contenter l'esprit. Madame de Maussion, qui a traduit et publié récemment les traités de la Vieillesse et de l'Amitié, a senti la nécessité de s'écarter aussi un peu du latin en faveur de la raison. Citons d'abord les paroles de Lysandre : « C'est donc avec vérité, Cyrus, que l'on vous dit heureux, puisqu'à l'éclat d'une si grande fortune vous joignez des goûts si simples! » *Voilà*, continue le traducteur, des jouissances *qui conviennent à la vieillesse*, etc. Nous saisissons avec empressement cette occasion de rendre hommage au goût d'une femme distinguée, et à un talent remarquable par la grâce, le naturel et la facilité. Quant au passage de Cicéron, tous ceux qui connaissent l'histoire des littératures anciennes et la manière dont elles sont arrivées jusqu'à nous, savent bien que ces inconséquences manifestes, qui se rencontrent quelquefois dans les écrivains du premier ordre, ne faisaient vraisemblablement point partie du texte primitif, et que, s'il est vrai qu'il puisse en tout temps échapper des fautes à la faiblesse de l'esprit humain, néanmoins les auteurs de la Grèce et de Rome, recopiés par tant de mains, doivent être accusés avec plus de circonspection que leurs successeurs.

60. *Rappelez-vous celle qu'avait obtenue L. C. Metellus, celle*, etc. Le Lucius Cécilius Metellus dont il s'agit en cet endroit est celui qui, dans la première guerre punique, remporta une grande victoire sur les Carthaginois près de Panorme. Il fut aussi grand pontife, et, dans l'incendie du temple de Vesta, il se jeta au milieu des flammes pour en tirer le palladium apporté de Troie par Énée. A. Attilius Calatinus, consul l'an 258 avant J.-C., prit sur les Carthaginois la ville de Mytistrate en Sicile. Dans la suite il fut créé dictateur.

61. *Quels illustres vieillards que P. Crassus..... et M. Lepidus.* Publius Licinius Crassus, jurisconsulte, fut nommé souverain pontife l'an 131 avant J.-C. C'est le premier qui ait renoncé à cette

dignité pour commander les armées. Ayant été vaincu par les Thraces, il fut pris et poignardé. Je ne saurais déterminer précisément quel est le Lépidus dont Caton veut parler.

62. *On doit d'ailleurs*, etc. « Tout ce qui vient au revers du cours de nature peult estre fascheux; mais ce qui vient selon elle doibt estre tousiours plaisant. » MONTAIGNE, *Essais*, III, 13.

63. *Toutefois*, etc. Le lecteur, sans doute, voit bien la liaison des idées. Caton prétend que les vieillards savent affronter la mort, c'est-à-dire les supplices; il en donne pour exemple Solon, qui ne craignait pas la puissance de Pisistate, et qui lui résistait au péril de ses jours. Cependant, ajoute-t-il, j'avoue qu'il vaut encore mieux mourir naturellement, etc.

64. *On cite une épitaphe du sage Solon*, etc. :

> Μηδὲ μοι ἄκλαυστος θανατὸς μόλοι, ἀλλὰ φίλοισι
> Καλλείποιμι θανὼν ἄλγεα καὶ στοναχάς.

65. *Quant au sentiment de la mort*, etc. Ce passage n'est point sans difficultés. Le sens que nous adoptons, et dont on ne s'est point écarté jusqu'à présent, semble laisser quelque chose à désirer, sous le rapport de la construction latine. La phrase française, en elle-même, est très-satisfaisante. On peut dire en effet, à ne considérer que les derniers momens et ce qu'on appelle proprement l'agonie, que le sentiment de la mort dure peu chez les vieillards, parce que la sensibilité étant émoussée par les ans, ils s'éteignent sans connaissance de leur état; la mort n'est plus en ce cas qu'un acte purement machinal. Voilà certainement un sens qui peut se soutenir et se justifier. Mais ne se trouve-t-il pas un peu contrarié par ces mots de la phrase latine *isque ad exiguum tempus*? Il est évident qu'au lieu de la copulative *que* il faudrait la disjonctive *sed*. Caton avoue que le sentiment de la mort peut exister; mais d'abord, ajoute-t-il, ce sentiment est de courte durée, surtout dans le vieillard; ensuite si on me dit que, quelque court que je le suppose, c'est déjà trop qu'il existe, je répondrai qu'il faut se familiariser de bonne heure avec l'idée de la mort, afin de n'en plus redouter le sentiment. La légère difficulté que nous avions cru voir dans le latin, nous avait engagé à chercher une autre interprétation; nous avions pensé que, peut-être, toute cette phrase

faisait partie de l'objection, et que la réponse à cette objection ne commençait qu'à partir de *sed hoc meditatum*, etc. En conséquence nous traduisions : « Quant au sentiment de la mort, il peut exister, surtout dans un vieillard. » Nous entendions par *sentiment de la mort* cette espèce de mort partielle et progressive que nous font subir les infirmités de l'âge, l'affaiblissement de nos forces, la perte de nos facultés; car par cela même que la mort est violente chez les jeunes gens et graduelle chez les vieillards, on peut dire que les derniers en ont plus long-temps le sentiment. Mais le latin s'oppose encore à cette explication; *ad exiguum tempus* signifie *pour peu de temps* et non *pour quelque temps*. Nous avons bien trouvé dans un des manuscrits de la Bibliothèque royale *usque* au lieu de *isque;* mais cette leçon rendrait *exiguum* encore plus choquant; ou bien il faudrait être autorisé par des exemples à traduire : *et même pour un certain temps*.

66. *Les deux Scipions*, etc. Cneius et Publius, tués en Espagne, dans la deuxième guerre Punique.

67. *La témérité de son collègue*, etc. Ce collègue était Térentius Varro.

68. *Marcellus*, etc. (Marcus Claudius), surpris et tué dans une embuscade, l'an 207 avant J.-C. Annibal lui fit faire de pompeuses funérailles.

69. *La renommée des grands hommes*, etc. M. Le Clerc observe qu'il s'agit ici des honneurs que nous rendons à la mémoire des grands hommes, par conviction que leur âme est immortelle. Il renvoie à Xénophon, *Cyroped.* VIII, 7, d'où est tiré le discours de Cyrus. Cicéron a passé la phrase qui précède dans l'historien grec, et il faut recourir à l'original pour avoir le sens que nous adoptons; car, en traduisant littéralement le passage de l'auteur latin, la pensée eût été toute différente, il faudrait dire : *si l'âme même de ces héros ne travaillait à nous faire garder leur souvenir*.

70. *L'âme seule ne se montre*, etc. « Ce qui prouve qu'elle est immatérielle. » Ce complément doit de toute nécessité se sous-entendre; peut-être même, pour plus de clarté, aurait-il dû être exprimé par Cicéron.

71. *Comme un dieu*. Ce n'est pas que Cyrus affecte les honneurs divins; il veut dire seulement qu'il va quitter la terre pour le ciel

et partager l'immortalité des dieux. Le mot *deus* signifie simplement, en cette occasion, l'âme dégagée de la condition terrestre et de l'enveloppe du corps. Consultez la savante note de M. Le Clerc sur ce passage.

72. *Où me plonger*, etc. Ce passage a besoin d'une courte explication. Qu'est-ce que le rajeunissement de Pélias? Pélias fut égorgé par ses filles, et ses membres furent jetés dans une chaudière bouillante. Mais cette opération, au lieu de le rajeunir, lui ôta la vie. Or, ceux qui ne seraient pas de l'avis de Caton, et qui consentiraient à recommencer leur carrière ici-bas, ne voudraient pas plus que lui se soumettre au rajeunissement de Pélias. C'est Éson qui fut réellement rajeuni, suivant la fable, et il semble que Caton aurait dû choisir cet exemple préférablement au premier; mais il faut supposer qu'il n'a eu vu que l'objet que se proposaient les filles de Pélias, et non le mauvais succès de leur tentative qu'elles ne prévoyaient pas. On pourrait aussi conjecturer qu'il parle en souriant : « Je ne me laisserais pas faire ce qu'on fit à Pélias, car je n'ai nullement envie de rajeunir. » — *Oui, quand un dieu*, etc. Les mêmes idées ont été exprimées par M. Alphonse de Lamartine dans ses premières *Méditations poétiques* :

Qu'un autre, s'exhalant en regrets superflus,
Redemande au passé ses jours qui ne sont plus,
Pleure de son printemps l'aurore évanouie,
Et consente à revivre une seconde vie :
Pour moi, quand le destin m'offrirait à mon choix
Le sceptre du génie, ou le trône des rois,
La gloire, la beauté, les trésors, la sagesse,
Et joindrait à ces dons l'éternelle jeunesse,
J'en jure par la mort; dans un monde pareil,
Non, je ne voudrais pas rajeunir d'un soleil.

73. *Et il faut craindre*, etc. Cette phrase n'a point encore été bien comprise. *Satietas*, ici, ne signifie pas *satiété;* il exprime *ce qui suffit*, *la mesure satisfaisante de la vie*, dans le sens de *satis*, *saties*, *satias*. Le dégoût, la satiété (en français), supposent quelque chose de trop; en ce moment il ne s'agit que de ce qui a assez long-temps duré. Nous devons, dit Caton, craindre que la pièce n'aille jusqu'à la fatigue, ce qui arriverait, si l'on continuait

de vivre après avoir perdu tous les goûts de la vie. Mais la nature y a sagement pourvu par la mort. Recevons-la donc comme un bienfait, nous autres vieillards surtout, qui avons suffisamment vécu, et qui ne serions plus ici-bas que des spectateurs accablés d'ennui.

FIN DU TRENTE-DEUXIÈME VOLUME.

ERRATA. — Page 298, ligne 21, destabilem; *lisez* detestabilem.
Page 300, ligne 21, que vulnera; *lisez* quæ vulnera.

TABLE

DES MATIÈRES.

TRAITÉ DES DEVOIRS.

DIALOGUE SUR LA VIEILLESSE.



